1980

Gazette officielle du Québec

Éditeur officiel
Québec

Partie 1
Avis juridiques

112e année
18 octobre 1980
No 42

PARTIE 1

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie 1 contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Editeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Editeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Editeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: 7,00 $ les 100 mots.
Exemplaire séparé: 2,00 $ chacun.
Feuilles volantes: 3,00 $ la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, est de 30,00 $. Adresser les commandes à l'Editeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre «o» signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec, QC, G1N 2C9

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'EDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Compagnies — Loi sur les (Partie 1)

Changement de dénomination sociale (Article 21)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de la dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
AGENCE D'ASSURANCES CUSSON, FILLION & ASSOCIÉS INC. 1475-0590	CUSSON, FILLION & ASSOCIÉS INC.	77 05 20
L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES MARCHANDS D'AUTOMOBILES DU QUÉBEC LTÉE *THE PROVINCIAL AUTOMOBILE DEALERS ASSOCIATION OF QUÉBEC LTD.* 1291-9577	LA CORPORATION DES CONCESSIONNAIRES D'AUTOMOBILES DU QUÉBEC INC.	65 02 16
BELMAG MACHINERY CORPORATION 1106-2452	BELMAG INC.	65 11 19
BIJOUTERIE CENTRE D'OR LIMITÉE 1142-9974	BIJOUTERIE JEAN-CLAUDE INC.	59 10 26
BRIDALANE FASHIONS INC. 1200-7613	CRÉATIONS BRIDALANE INC. *BRIDALANE FASHIONS INC.*	70 09 02
BURMA DEVELOPMENT CORP. 1241-8315	CORPORATION DÉVELOPPEMENT BURMA *BURMA DEVELOPMENT CORP.*	59 01 15
CANADA BELT & BAG CO. LTD. 1116-2039	LA CIE CEINTURE ET SAC CANADA INC. *CANADA BELT AND BAG CO. INC.*	59 09 21
DALE'S OF MONTREAL LTD. 1114-5992	DALES INC.	53 04 11
DESJARDINS WELDING INC. 1145-4659	LUCIEN DESJARDINS INC.	62 12 28
DORADO INVESTMENT CORP. 1254-1702	LA CORPORATION D'INVESTISSEMENT DORADO *DORADO INVESTMENT CORP.*	61 05 29
DUMCO METAL PRODUCTS CO. LTD. 1142-3670	DUMCO MÉTAL INC.	53 02 19
DYNAMIC REALTIES INC. 1255-3533	LES IMMEUBLES DYNAMIC INC. *DYNAMIC REALTIES INC.*	66 02 18
LES ENCADREMENTS COLUMBIA INC. *COLUMBIA FRAME INC.* 1116-5164	CADRES COLUMBIA INC. *COLUMBIA FRAME INC.*	39 01 30
ENGINE REBUILDERS CO. LTD. 1116-7939	RECONSTRUCTION DE MOTEURS ERCO INC.	61 07 12
LES ENTREPRISES BERNARD LESIÈGE INC. 1476-0979	LES ENTREPRISES BERNARD LESIÈGE-PIZZA PATIO INC.	77 03 30

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
J.E. FORTIN TRANSPORT INC. 1151-4932	J.E. FORTIN INC.	59 12 02
FORTIN PETROLEUM INC. 1201-1227	PÉTROLE FORTIN INC. *FORTIN PETROLEUM INC.*	70 05 27
GLOBUS ENTERPRISES INC. 1256-8333	LES ENTREPRISES GLOBUS INC. *GLOBUS ENTERPRISES INC.*	55 07 27
HEITNER MANUFACTURING CO. LTD. 1136-6937	LES INDUSTRIES HEITNER INC. *HEITNER INDUSTRIES INC.*	53 04 15
HERCO INVESTMENTS INC. 1265-5841	LES INVESTISSEMENTS HERCO INC. *HERCO INVESTMENTS INC.*	58 07 11
HERLICH INSURANCE INC. 1265-6013	ASSURANCE HERLICH INC. *HERLICH INSURANCE INC.*	66 08 29
HÉ-RO INVESTMENT CORP. 1265-6252	LES PLACEMENTS HÉ-RO INC.	58 01 14
HIGH LIFE MANUFACTURING COMPANY LIMITED 1115-6825	LINGERIE HIGH LIFE INC. *HIGH LIFE MANUFACTURING COMPANY INC.*	68 04 03
J & S INVESTMENT CO. LTD. 1269-3438	LES INVESTISSEMENTS J&S INC. *J&S INVESTMENTS INC.*	62 11 07
JOCARDI SUITS & COATS LTD. 1115-1602	JOCARDI HABITS ET MANTEAUX INC. *JOCARDI SUITS & COATS INC.*	58 05 07
KATES MILLINERY LTD. 1115-0588	CHAPELLERIE KATES INC. *KATES MILLINERY INC.*	55 11 05
KUMONT CONSOLIDATED PACKAGING INC. 1333-6862	CAISSE D'EMBALLAGE KUMONT INC. *KUMONT CONSOLIDATED PACKAGING INC.*	72 10 02
LAC CHÂTILLON PROPERTIES LTD. 1245-6554	LES PROPRIÉTÉS LAC CHÂTILLON INC. *LAC CHÂTILLON PROPERTIES INC.*	66 08 16
LOCWELD INDUSTRIES LIMITED 1149-2154	INDUSTRIES LOCWELD INC.	59 09 21
MANFEL INVESTMENT CORPORATION LTD. 1273-7458	LES INVESTISSEMENTS MANFEL INC. *MANFEL INVESTMENTS INC.*	55 02 17
MARCHÉ CÔTÉ (ST. VINCENT DE PAUL) INC. *CÔTÉ MARKET (ST. VINCENT DE PAUL) INC.* 1140-5628	LES ENTREPRISES A. LEROUX INC.	68 02 02
MASSVAL MINES LIMITED (No personal liability) 1274-6491	LES RESSOURCES MASSVAL INC. (Libre de responsabilité personnelle) *MASSVAL RESOURCES INC.* *(No personal liability)*	59 11 10
MECHANICAL DESIGN ASSOCIATES LTD. 1121-7866	ASSOCIÉS DE DESSINS MÉCANIQUES INC. *MECHANICAL DESIGN ASSOCIATES INC.*	65 12 06
MIKOL'S FUR COMPANY 1116-0108	FOURRURE MIKOL INC. *MIKOL'S FUR INC.*	60 04 12
THE MONTRÉAL CLUB OF CLOTHING FOREMEN AND FACTORY MANAGERS INC. 1258-6459	LA FRATERNITÉ DES TECHNICIENS DU TEXTILE DU QUÉBEC INC. *QUÉBEC BROTHERHOOD OF TEXTILE TECHNICIANS INC.*	66 04 26

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation
NORTH STATE PAVING LTÉE 1118-2607	LES PAVAGES NORTH STATE INC. *NORTH STATE PAVING INC.*	66 01 05
PLAZA FUR COMPANY 1116-0322	FOURRURE PLAZA INC. *PLAZA FUR INC.*	63 04 19
PNEUS GAMELIN INC. 1470-2583	CARROSSERIES JEAN-CLAUDE INC.	76 09 20
PRÊT-À-PORTER M.E.L. INC. 1631-4023	CRÉATIONS APPARENCE INC.	78 11 16
RÉSIDENCE FUNÉRAIRE MÉNARD & TREMBLAY INC. 1202-5441	LES AMBULANCES MÉNARD INC.	70 01 22
SIMON RIVER REALTY CORP. 1247-2619	LA CORPORATION D'IMMEUBLES SIMON RIVER *SIMON RIVER REALTY CORP.*	61 09 14
ROCKMORE INVESTMENTS LTD. 1282-6582	LES INVESTISSEMENTS ROCKMORE INC. *ROCKMORE INVESTMENTS INC.*	65 01 05
ST. MAURICE BOATING CLUB 1239-4995	CLUB AQUATIQUE ST-MAURICE INC.	72 05 29
J. SALOMON & SON LTD. 1114-9077	J. SALOMON & FILS INC. *J. SALOMON & SON INC.*	50 01 30
SET MANAGEMENT SERVICES LTD. 1273-6898	SOCIÉTÉ DE CONSEILLERS EN GESTION SET INC. *SET MANAGEMENT SERVICES INC.*	64 11 03
SHARP FASHIONS INC. 1115-6726	VÊTEMENTS SHARP INC. *SHARP FASHIONS INC.*	68 01 19
SOCIÉTÉ GÉNÉALOGIQUE DES CANTONS DE L'EST INC. 1469-9086	SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DES CANTONS DE L'EST INC.	76 09 07
STOTLAND DRESS INC. 1114-9507	VÊTEMENTS STOTLAND INC. *STOTLAND DRESS INC.*	30 12 03
THIRY, BOURGOIN & ASSOCIÉS INC. 1245-3999	GEFITECH INC.	69 05 21
JEAN-JACQUES VAILLANCOURT & FILS INC. 1503-7898	SERVICE STE-THÉRÈSE INC.	76 06 08

9109-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement de siège social (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
AGENCE ANDRÉ BEAULNE LTÉE 1481-1160	75 11 27	200-1297, rue Beaubien est, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
ANNUAIRE UNIS (QUEBEC) INC. 1473-3083	77 01 19	225, rue Roy est, Montréal
L'ASSOCIATION DES PECHEURS ET CHASSEURS DE LA MATAPEDIA 1300-1490	59 07 02	46, rue Bellavance, Amqui
L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE GAZON DU QUÉBEC 1262-2726	68 03 13	Jardin Van Den Hende, Université Laval, Sainte-Foy
ASSOCIATION DES RECYCLEURS DE PIECES D'AUTO ET DE CAMION A.R.P.A.C. INC. 1315-9660	71 10 29	630, boulevard Desaulniers, Saint-Lambert
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE 1479-5678	77 07 14	225-1990 ouest, boulevard Charest Sainte-Foy
BIO-ANALYSES INC. 1232-4125	55 10 12	3360, rue Notre-Dame, bureau 45, Lachine
BOUTIQUE LA FRANGINE INC. 1336-8451	73 01 29	3987, rue Wellington, Verdun
CASSIDY LTÉE 1315-4521	53 02 17	2555, boulevard Matte, Brossard
LE CENTRE DE LA MOTO MONTRÉAL LTÉE 1480-5071	75 10 22	7870, rue Sherbrooke est, Montréal
CHARPENTES D'ACIER D.M. INC. 1186-2281	69 05 01	4200, chemin Bois-Franc, Saint-Laurent
CHATILLON ANJOU INC. 1232-7888	62 07 27	8250, avenue Châtillon, Anjou
LA CIE DE BOIS LAURENTIDE 1166-3523	63 07 16	360, rue Marquis, Saint-Célestin
CLUB DE CHASSE ET DE PÊCHE BELLEROSE INCORPORÉ 1247-8830	32 06 30	1590, rue des Aulnaies, Saint-Michel-des-Saints
CLUB FÉLIN DE MONTRÉAL INC. 1364-9108	75 07 28	69, chemin d'Aigremont, Lorraine
DIRECTO PUBLICATIONS INC. 1121-3352	69 09 30	101, Marlin Crescent, Pointe Claire
DOYON ELECTRIC LTD. 1199-3961	70 09 21	271, Laferté, Saint-Germain-de-Grantham
ENTREPRISE ÉLECTRIQUE A. PROSSER INC. 1371-8861	75 03 27	185, 12e Avenue, Richelieu
LES ENTREPRISES FRONTENAC, LTÉE 1117-7474	47 12 19	460, rue Champlain, Saint-Jean-sur-Richelieu
LES ENTREPRISES P. BAILLARGEON LTÉE 1235-8248	60 12 15	460, Champlain, Saint-Jean-sur-Richelieu
LES ESTIMATIONS DU QUÉBEC INCORPORÉE 1257-7946	68 09 23	8695, rue Hochelaga, bureau 205, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
FONDATION CHARLES CUSSON 1245-3056	64 06 29	10, Croissant Spring Grove, Outremont
GARAGE HINESON LTEE 1503-5710	76 05 21	6015, côte de Liesse, Saint-Laurent
GESTION HERVÉ SAVOIE INC. 1466-6929	76 04 30	2070, terrasse Messier, Drummondville-Sud
MARCHÉ DENIS INC. 1222-2253	71 11 16	1498, rue Raphaël, Beloeil
MILOT BUILDING LTD. 1275-7290	58 11 07	728, avenue Upper Lansdowne, Westmount
MOTEL LE LYS INC. 1188-2115	68 08 21	11629, avenue Brunet, Montréal-Nord
PARC D'AMUSEMENT DEUX MONTAGNES INC. 1146-0540	64 11 18	3257, chemin Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac
LES PAVAGES DE NICOLET INC. 1355-9307	73 12 19	378, rue Samuel-de-Champlain, Boucherville
PLACEMENTS RYTHME INC. 1635-3159	75 05 06	345, avenue Victoria, Westmount
PRODUITS DATA DELTA INC. 1333-3398	72 10 13	189, chemin Rockland, Mont-Royal
RAVENCO INC. 1125-0412	65 06 15	3000, boulevard Le Corbusier, Laval
LE REGROUPEMENT DES HANDICAPES DE LA REGION DE BEAUHARNOIS INC. 1508-2704	77 11 03	Beauharnois
REGROUPEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RÉGION DE ST-JEAN INC. 1469-4731	76 08 18	375, avenue Bessette, Iberville
RESTAURANT LA BRIOCHE INC. 1362-9233	75 04 16	1498, rue Principale, Granby
BARBARA RICHARDSON WILDLIFE FOUNDATION 1236-1036	69 10 09	800, place Victoria, bureau 720, Montréal
SERVICES DE PEINTURES APEX LTÉE 1334-4635	73 04 13	578, rue Deslauriers, Saint-Laurent
SOCIETE DUCHAMP LTEE 1254-8996	65 12 17	10562, avenue Péloquin, Montréal
STYRO-PLASTIC LTÉE 1280-2450	69 10 01	110, rue Rotterdam, Saint-Augustin-de-Desmaures
TABAGIE VARIÉTÉS RIVIERA (1979) INC. 1631-3702	78 11 21	8015, avenue André-Ampère, Montréal
LES TOURNEURS SUR BOIS ZÉNITH INC. 1504-1940	76 07 09	9210, boulevard Maurice-Duplessis, Montréal
LES TRANSPORTS BOIS-FRANCS INC. 1355-2567	74 03 26	4, rue Seigneuriale, Victoriaville

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouvelle adresse du siège social
VALIQUETTE, BROWN & ASSOCIÉS INC. 1630-4487	78 11 06	82, rue Du Domaine, Île-Perrot
VIDÉO CRAFT INC. 1550-0820	51 09 22	Hampstead
VINTAGE HOMES INC. 1287-4897	71 05 13	10562, avenue Péloquin, Montréal

9109-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
ALIMENTATION DES JARDINS INC. 1504-4795	76 08 02	3
ALIMENTATION DUDEMAINE INC. 1510-1074	78 01 16	3
ALIMENTATION DUGROS INC. 1371-1270	75 01 27	3
ALMA CONSTRUCTION LIMITEE 1165-1957	34 05 15	3
LES AMÉNAGEMENTS DE CHUTE AUX OUTARDES INC. 1337-3667	72 12 20	7
L'ASSOCIATION DE LOISIRS POUR HANDICAPES DU COMTE DE MASKINONGE INC. 1627-3864	78 06 12	3
ASSOCIATION DE PROMOTION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE DE L'ÉNERGIE DE LA CÔTE-DU-SUD (A.P.Q.E.E.E.C.S.) INC. 1626-6264	78 05 18	7
L'ASSOCIATION DES BENEFICIAIRES DU CENTRE FRANCOIS-CHARON 1635-1322	79 04 30	5
L'ASSOCIATION DES PECHEURS SPORTIFS DE LA BONAVENTURE INC. 1623-8347	78 02 24	9
BELDOR INC. 1237-6273	62 03 16	3
H. BELL INC. 1237-7875	71 02 01	3
BENEDICT LABRE HOUSE 1318-6598	61 02 22	7

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
J.A. BERTRAND & FILS LTEE 1175-5808	53 09 11	6
LE CAMP OVILA FOURNIER 1465-8702	76 03 29	4
LE CARNAVAL D'HIVER DE VALCOURT INC. 1243-3165	71 01 25	9
CENTRE DE SKI MONT ST-MATHIEU INC. 1274-7481	71 08 18	15
CHATILLON ANJOU INC. 1232-7888	62 07 27	4
CLINIQUE DE GYNÉCOLOGIE MONTCALM INC. 1461-4242	75 08 15	4
CLUB DE L'AGE D'OR DE CHUTE-AUX-OUTARDES 1468-7685	76 07 29	9
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-FELICIEN 1353-7782	73 02 26	11
CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-ÉLIE-DE-CAXTON 1475-8700	77 11 30	4
CLUB MOTO-NEIGE (LA TUQUE) INC. 1276-8461	69 10 21	23
CLUB NAUTIQUE DU LAC BROME INC. 1239-4946	31 08 08	12
CLUB OPTIMISTE POINTE-CALUMET INC. 1632-7801	79 01 09	12
CLUB SOCIAL DE BEATTYVILLE INC. 1331-1196	73 03 21	13
CLUB SOCIAL DES EMPLOYES DE QUEBEC CARTIER 1634-3543	79 03 07	4
CLUB SOCIAL DU RANG MANITOBA INC. 1355-8556	74 12 30	7
CLUB SOCIAL ROBERTINE INC. 1478-9440	77 06 27	9
LE COMITÉ ORGANISATEUR DE LA VINOTRIADE INTERNATIONALE 1464-5436	76 02 04	3
LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MITIS 1509-3479	77 12 09	28
LE CONSEIL DE LA SCULPTURE DU QUÉBEC INC. 1272-8804	62 12 05	7
CONSEIL DES LOISIRS - RÉGION DE QUÉBEC (C.L.-R.Q.) 1226-2226	59 11 09	11
CONSEIL REGIONAL DE LA CULTURE DE L'OUTAOUAIS (C.R.C.O.) 1477-6546	77 09 23	13
CONSTRUCTION IBERJEAN LTEE 1266-7218	70 07 14	3

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
LES CONSTRUCTIONS Y. & P. VALLÉE INC. 1627-9697	78 07 04	4
BEN DESHAIES INC. 1177-3926	62 03 13	5
DISTRIBUTEURS EXPO. INC. 1341-8751	73 09 13	4
DISTRIBUTION VISTEK INC. 1360-1752	74 11 08	3
DOMAINE DU TOUR INC. 1286-3577	52 09 04	4
ENTREPRISES FRANC-QUARTIER INC. 1502-8715	76 04 02	5
LES ENTREPRISES PEXCI INC. 1635-0720	79 03 29	5
ÉQUIPE DE HOCKEY MIDGET SECTEUR SUD INC. 1463-1204	76 03 05	9
LES FESTIVITÉS GRAND PRIX DU CANADA INC. 1638-1436	79 08 09	6
LES FÊTES DE LA SAINT-JEAN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN INC. 1360-5902	75 03 07	7
FONDATION DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS, SAGUENAY-LAC-ST-JEAN-CHIBOUGAMAU INC. 1357-9313	74 07 18	7
HAMEL, RUEL, BEAULIEU & ASSOCIÉS LTÉE 1264-9083	71 11 16	8
HOLT, RENFREW & CIE, LIMITÉE 1104-8154	19 05 16	11
LES IMMEUBLES LEMIEUX INC. 1306-0090	68 08 30	3
INDUSTRIE M.S.G. INC. 1136-3041	65 07 12	3
INDUSTRIES B.S. INC. 1633-1357	79 01 25	3
LES INDUSTRIES DBM LIMITÉE 1123-6569	68 02 08	7
L'INSTITUT D'ASSURANCE DU QUÉBEC 1308-8638	58 06 23	19
INTÉRIEURS VALLÉE INC. 1128-4171	59 05 21	4
INTER-LOGE CENTRE-SUD 1625-1514	78 04 06	11
LIGUE DE HOCKEY DES MONTAGNES INC. 1636-1115	79 05 09	7

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
LIPKER INC. 1302-0029	57 03 12	4
LORD & CIE LIMITÉE 1118-2664	36 04 07	7
MAGNETIQUE INTERNATIONALE LTEE 1273-3739	47 11 26	8
MAGNETIQUE INTERNATIONALE LTEE 1273-3739	47 11 26	6
MAGNETIQUE INTERNATIONALE LTEE 1273-3739	47 11 26	5
OLD ROSE PRINTING CO. INC. 1118-7994	58 03 15	3
LE PATRO DE LÉVIS INC. 1304-1009	67 04 19	13
LES PERRONS PREFABRIQUES M.G. INC. 1462-0405	75 09 18	3
PHENTEX INC. 1151-2688	66 12 30	4
LE PRÊT D'HONNEUR DU DIOCÈSE DE CHICOUTIMI INC. 1246-0689	59 08 10	21
RAVENCO INC. 1125-0412	65 06 15	4
RESTAURANT REVLO INC. 1480-8273	75 12 08	3
SABLAGE AU JET D.J. INC. 1638-4471	79 08 27	4
SERVICE D'ENTRAIDE DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME 1638-7235	79 09 10	7
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE 1278-1076	65 05 19	9
SERVICES COLLECTIFS DES ÉTUDIANTS DU COLLÈGE DE SAINTE-FOY 1343-8999	73 09 14	6
SKI ALPIN CÔTE-NORD 1642-6025	80 03 10	7
LA SOCIETE LAURIER INC. 1271-5181	63 12 24	4
LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC. 1304-3187	51 11 09	21
SOUDURE FERCO INC. 1479-7971	77 07 22	4
C.A. SPENCER, LIMITED 1140-9984	36 06 09	7

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Nouveau nombre d'administrateurs
LES TERRES BOIS-CLAIR INC. 1642-1729	80 02 21	5
UNITED CUSTOMS BROKERS LIMITED 1241-1906	52 04 04	10
VICTOR BUTCHERS' SUPPLY INCORPORATED 1155-1785	34 02 13	3

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

9109-o

Dissolution (Article 28)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
LA BOUTIQUE DU CADEAU LTÉE 1155-0308	52 12 31	80 10 11
CALFEUTE INC. 1118-6277	69 04 08	80 10 18
CORNAME DONALD LTD. 1162-5084	34 09 18	80 10 25
MARTIN J. DEVOE & FILS INC. 1354-4234	74 03 06	80 10 27
LES ENTREPRISES NICK SCHOCH INC. 1356-7227	74 05 21	80 10 18
IMPRIMERIE B & F INC. 1323-3192	63 07 05	80 10 25
MAGAZINE TÉLÉ-HORAIRE INC. 1472-9230	77 01 06	80 10 25
LES PROMOTIONS SPORTIVES M.G. INC. 1467-9534	76 06 23	80 10 17
P.F. RENAULT, LIMITÉE 1194-9930	23 01 23	80 10 27
SOCIÉTÉ FERAC LTÉE 1259-0790	65 10 18	80 10 25
SOCIÉTÉ MINIÈRE WEEDON LTÉE (Libre de responsabilité personnelle) 1275-8983	68 02 27	80 10 25
LES USTENSILES ADMIRABLES LTÉE 1229-4674	65 10 21	80 10 25

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

9109-o

Établissement ou changement du domicile légal (Article 32)

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
AFFILIATED MORTGAGE INVESTORS CORPORATION ... 1229-8618	60 12 06	1212, avenue des Pins ouest, Montréal
AMÉNAGEMENT PAYSAGISTE NICK IACOVELLI INC. ... 1332-6962	73 01 22	2128, rue Pigeon, LaSalle
LES AMÉNAGEMENTS DE CHUTE AUX OUTARDES INC. 1337-3667	72 12 20	177, rue Jean, Chute-aux-Outardes
ARMIR INC. ... 1233-8679	69 06 06	325, avenue Lake, Dorval
L'ASSOCIATION DE LOISIRS POUR HANDICAPES DU COMTE DE MASKINONGE INC. 1627-3864	78 06 12	121, Petite-Rivière, Louiseville
ASSOCIATION DES HOTELS DU GRAND MONTRÉAL 1265-2806	49 08 26	625, du Président-Kennedy, Montréal
L'ASSOCIATION DU DISQUE ET DE L'INDUSTRIE DU SPECTACLE QUÉBECOIS (A.D.I.S.Q.) 1509-3297	77 12 07	839, rue Sherbrooke est, Montréal
LES ATELIERS SEIZE-TRENTE-CINQ INC. ... 1480-6673	75 12 23	1198, rue St-Hubert, Montréal
AUTOMOBILE RICACHAM INC. ... 1632-9096	79 01 24	878, rue Carillon, Chambly
BEDARD CONSTRUCTION LTEE ... 1136-9220	58 03 08	10562, avenue Péloquin, Montréal
BEDARD - MINTY INC. ... 1199-0108	70 04 17	404, chemin Lakeshore, Beaconsfield
BIJOUTERIE HANDFIELD INC. ... 1462-5529	75 10 15	3565, rue Jean-Talon est, Montréal
BOUTIQUE KAREL INC. ... 1625-4625	78 04 17	128, rue Notre-Dame sud, Thetford-Mines
BRIMARIERRE INC. ... 1506-1310	77 08 15	5505, avenue Trudeau, bureau 1, Saint-Hyacinthe
FRED BROOMER INC. ... 1217-7903	71 10 19	4, cercle Lobo, Châteauguay
ARTHUR L. BRUNETTE LIMITÉE ... 1501-2982	75 12 08	300, rue du St-Sacrement, bureau 125, Montréal
CAMP MUSICAL D'ASBESTOS INC. ... 1509-6027	77 12 16	12, rue Boucher, Asbestos
CENTRE DE DIFFUSION DES MÉTIERS D'ART ARTEQ DU QUÉBEC INC. 1332-9040	73 07 03	1085, rue St-Jean, Québec
LES CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL ST-HUBERT NO. 6703 1508-8107	77 12 24	10, rue Taché est, Saint-Hubert

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
CLINIQUE DE GYNÉCOLOGIE MONTCALM INC. 1461-4242	75 08 15	1248, chemin Ste-Foy, Québec
CLUB DE L'AGE D'OR DE CHUTE-AUX-OUTARDES 1468-7685	76 07 29	5, rue Beaudin, Chute-aux-Outardes
LE CLUB DE L'AGE D'OR LES COEURS JOYEUX INC. ... 1467-3883	76 05 27	44, rue des Écoles, Saint-Esprit
CLUB DE L'AMITIÉ DES PERSONNES AGÉES DE RIVIÈRE DES PRAIRIES (C.A.P.A.) 1289-9159	72 02 25	12600, 66e Avenue, Montréal
LE CLUB OPTIMISTE DE BERTHIER INC. 1332-8620	73 03 05	802, rue St-Viateur, Berthierville
CLUB RICHELIEU SHAWINIGAN FALLS 1258-7333	53 01 28	Hôtel-de-Ville, Shawinigan
CONSEIL CARIGNAN NO 6148 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE CARIGNAN INC. 1308-0817	69 12 04	1686, boulevard Périgny, Chambly
LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MITIS 1509-3479	77 12 09	69, rue de la Gare, Mont-Joli
CONSEIL ÉCONOMIQUE DE MONTMAGNY 1332-1179	72 11 09	29, avenue Bélanger, Montmagny
CONSEIL L'ASSOMPTION NO 3096 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE L'ASSOMPTION 1353-7816	53 04 22	330, rue St-Jacques, L'Assomption
CONSEIL REGIONAL DE LA CULTURE DE L'OUTAOUAIS (C.R.C.O.) 1477-6546	77 09 23	430, boulevard Alexandre-Taché, Hull
CONSTRUCTIONS RENÉ ROBERGE INC. 1355-4035	74 03 29	13, rue Bissonnette, Gatineau
LA CORPORATION DE PLACEMENTS MARBY 1273-9272	67 02 07	4770, avenue Kent, bureau 314, Montréal
LA CROSS UNIFORM CORPORATION 1114-5943	59 12 31	4530, rue Clark, Montréal
DIMENSIONS M.J.M. INC. 1469-7601	76 09 02	5180, chemin Queen Mary, bureau 390, Montréal
DOMAINE DU FAUCON INC. 1478-6354	77 06 13	67, chemin Sucrerie, Mountain Ranches, Rigaud
J. DOUCET INC..... 1166-0693	67 11 22	484, rue des Forges, Trois-Rivières
EMBALLAGE ELCÉ INC. 1641-5853	80 02 13	6745, avenue de Chateaubriand, bureau 206, Montréal
LES ENTREPRISES D. ESSIAMBRE INC. 1510-4169	78 01 23	1000, 36e Avenue, LaSalle
LES ENTREPRISES LÉO GUILBEAULT LTÉE 1264-6006	68 05 13	560, rue St-Laurent ouest, Longueuil

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
ENTREPRISES LIBOIRON INC. 1347-4853	72 08 17	50, rue Crépeau, app. 215, Saint-Laurent
ENTRETIEN D'ÉDIFICES CANBEK INC. 1471-1360	76 10 28	3090, rue Barclay, app. 5, Montréal
ENVIROGEST INC. 1501-3543	75 12 10	192, rue Hillside, Gatineau
GARAGE ST-SIMÉON INC. 1178-5144	62 04 16	140, rue Saint-Ernest, Saint-Siméon
GARDE CHRIST-ROI DE ST-HYACINTHE INC. 1339-8698	73 09 26	320, avenue de La Concorde nord, Saint-Hyacinthe
GESTION BENTAS INC. 1470-6659	76 10 07	1460, avenue Docteur-Penfield, bureau 202, Montréal
GESTION J.H. LÉTOURNEAU LTÉE 1305-6528	48 07 03	3960, rue Louvigny, Saint-Hyacinthe
GESTION JOSETTE & FILS INC. 1505-9280	77 08 08	1112, rue Blais, Sherbrooke
R.C. & L. HÉBERT INC. 1477-4608	77 05 10	1280, chemin St-Ours, Saint-Pierre-de-Sorel
HUILE ET TRANSPORT MARCEL GIROUX INC. 1630-2622	78 10 03	3901, rue Évelyne, Verdun
LES IMMEUBLES LE BARON INC. 1509-6159	77 12 19	Route rurale numéro 3, rang Ostiguy, Granby
LES IMMEUBLES LEMIEUX INC. 1306-0090	68 08 30	5505, avenue Trudeau, bureau 1, Saint-Hyacinthe
LES IMMEUBLES VIGNON INC. 1357-1898	74 06 12	1395, avenue du Pont sud, Alma
INTERSTATE MACHINERY & EQUIPMENT CO. LTD. 1149-0067	67 07 17	6040, route 132, Sainte-Catherine
JOAILLERIE LUX LTÉE 1337-3360	72 11 23	460, rue Ste-Catherine ouest, Montréal
LOCATION D'AUTOS DE CHICOUTIMI INC. 1468-3296	76 07 07	23, rue Jacques-Cartier ouest, Chicoutimi
LOCATION L.B. INC. 1637-3565	79 06 29	723, rang St-Esprit, Berthierville
M.B. INDUSTRIES INC. 1125-0693	67 11 10	10770, rue Edger, Montréal-Nord
MATÉRIAUX TESSIER LTÉE 1166-9827	53 09 26	165, rue Patry, Cap-de-la-Madeleine
EDGAR MERCIER & FILS INC. 1255-6270	71 10 19	240, rue Notre-Dame, Sainte-Marie
PENTHOUSE STUDIOS INC. 1129-0137	58 04 24	768, rue St-Paul ouest, Montréal
PÉPINIÈRE HERTEL GAGNON INC. 1470-8846	76 10 18	Route rurale numéro 3, Compton

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Domicile légal
PERROT DEVELOPMENT CORP. 1279-6058	59 11 06	630, boulevard Dorchester ouest, Montréal
PIÈCES D'AUTOS TURCOTTE INC. 1166-1600	64 01 15	2905, boulevard St-Michel, Trois-Rivières
PLACEMENTS ANDRE CHARRON INC. 1480-9198	75 11 17	55, rue Quidoz, Sainte-Thérèse
PRÉVERT INC. 1280-7913	63 04 11	755, rue Marchand, Québec
LES PRODUITS CHIMIQUES ROYAL LTEE 1474-2704	77 02 16	2690, rue Sabourin, Saint-Laurent
LE PROGRES DU SAGUENAY LTEE 1163-8525	39 11 09	1051, boulevard Talbot, Chicoutimi
RENOUEMENT CONJUGAL DE MONTRÉAL INC. 1640-6639	80 01 03	1212, rue Panet, Montréal
S. FATTAL COTTON INC. 1216-4216	71 11 19	1455, rue Sherbrooke ouest, Montréal
S.O.D.I.C. QUEBEC INC. 1463-3739	75 12 01	2055, rue Peel, bureau 700, Montréal
JOS STE-CROIX & FILS LIMITÉE 1177-5582	60 01 25	877, 3e Rue, Chibougamau
SÉCHOIR LAU-GHIS, INC. 1326-5517	72 05 18	95, 27e Rue, Notre-Dame-des-Pins
SELECT TRANSPORT INC. 1283-8173	65 05 12	3173, rue Hochelaga, Montréal
SERVICE D'ENTRAIDE DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME 1638-7235	79 09 10	998, rue St-Eugène, Saint-Jean-Chrysostome
SIMCO LTEE 1118-4926	54 06 29	Boul. Fridolin-Simard, Estérel
SOCIÉTÉ DE GESTION RAYMOND COTÉ INC. 1503-6411	76 05 28	7499, rue Ouimet, LaSalle
LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALPHONSE-DESJARDINS 1639-8240	79 11 01	95, avenue des Commandeurs, Lévis
YVON THÉBERGE LTÉE 1321-3319	67 11 13	624, 2e Rue est, La Sarre
THERMO 2000 INC. 1479-4408	78 01 24	55, rue Adam ouest, Richmond
LES VÊTEMENTS DE SPORTS À LA MODE I. INC. 1217-2250	71 11 16	5333, avenue Casgrain, bureau 1002, Montréal
VICTORIAN ORDER OF NURSES HUDSON DISTRICT BRANCH 1240-7078	56 05 09	76, Maple, Hudson
WOOLENS & TEXTILES CORPORATION 1286-0607	42 07 18	1, carré Westmount, bureau 200, Montréal

9109-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Fusion des corporations (Article 18)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion des corporations suivantes:

Dénomination sociale de la nouvelle corporation et sa version	Dénomination sociale des corporations fusionnées	Date de fusion	Siège social
STÉRÉO LAVAL INC. 1646-5551	STÉRÉO LAVAL INC. RADIO MF C.I.E.L. (1976) INC.	80 08 31	3, place Laval, Laval
LES VENTES DE LA CORPORATION COMMONWEALTH 1645-7616	LAURIER MORTGAGE AND FINANCE LTD. COMMONWEALTH SALES CORPORATION BLATT-MANELLA CORP. WILLIAM BARBARA CORPORATION RUBY FOO'S INCORPORATED MADABAR LIMITED BLAMAN INVESTMENTS INC. MISS MONTREAL LTD.	80 06 27	4480, chemin Côte-de-Liesse, Montréal

9109-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ALIMENTATION O.B.L., INC. 1646-5692	80 09 08	258, avenue du Pont nord, Alma
ÉDITIONS ANDRÉ MATHIEU INC. 1646-5098	80 09 02	164, rue St-Louis, Saint-Eustache
ÉPICERIE J.A.D. INC 1646-3275	80 08 08	Saint-Constant
TABAGIE RENÉ ET JEAN-PIERRE INC. 1647-8554	80 09 15	2211, boulevard Walberg, Dolbeau

9109-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
ACTON NIPPLES INC. 1162-6405	54 03 18	80 10 01	De la dénomination sociale: CANVIL INC.

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
L'ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DES AVOCATS DE MONTRÉAL 1238-7858	38 03 12	80 09 24	1) Des objets; 2) de la valeur des biens immobiliers.
BARCANA LTÉE 1334-0633	73 04 06	80 09 03	Du capital-actions
ANDRÉ BLOUIN ET ASSOCIÉS INC. 1349-4836	74 01 11	80 09 24	De la dénomination sociale: ANDRÉ BLOUIN, ASSURANCES, INC.
CHAPDELAINE & GOUIN INC. 1353-4243	72 03 06	80 06 25	Du capital-actions
E. CHEVREFILS & FILS INC. 1101-3711	59 06 22	80 09 18	1) Du capital-actions; 2) des dispositions
CODET INC. 1161-6125	54 02 04	80 09 22	Du capital-actions
CORPORATION PROVOST LTÉE 1244-5540	69 03 17	80 09 24	Du capital-actions
CRÉATIONS ÉLISA INC. 1508-5830	77 11 14	80 09 17	Du capital-actions
EASTERN DEVELOPMENT CORP. 1311-0358	53 06 09	80 08 21	1) De la dénomination sociale: DÉVELOPPEMENTS DE L'EST INC. *EASTERN DEVELOPMENT CORP.*; 2) Du capital-actions; 3) des dispositions.
LES ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES LAVAL LTÉE 1247-7816	59 12 29	80 09 19	Des dispositions
FER ORNEMENTAL V.M. INC. 1474-5947	77 02 24	80 09 15	De la dénomination sociale: LES INDUSTRIES V.M. INC.
FORMAX PLASTIC PRODUCTS INC. 1312-8970	66 06 30	80 08 19	De la dénomination sociale: LES PLASTIQUES FORMAX INC. *FORMAX PLASTICS INC.*
INTRO-PAK INC. 1267-5112	78 08 31	80 09 23	Du capital-actions
KENDON INVESTMENTS CORP. 1269-7389	67 12 01	80 09 23	1) De la dénomination sociale: LES PLACEMENTS KENDON CORP. *KENDON INVESTMENTS CORP.*; 2) Du capital-actions.
LORG LTÉE 1358-5534	74 08 15	80 09 22	Des dispositions
MATELAS LION D'OR (1978) INC. 1628-4614	78 07 21	80 06 04	Du capital-actions
LES MINES D'OR KEWAGAMA (QUÉBEC) LTÉE 1263-5702	37 08 21	80 09 05	Du capital-actions
PARNOI INC. 1160-0376	67 05 17	80 09 08	Du capital-actions
LES PROMOTIONS PRÉ VERT INC. 1638-4612	79 09 06	80 09 24	Des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
LES SERVICES D'INFORMATION COPA INC. 1509-5292	77 12 16	80 09 16	Du capital-actions; du nombre des administrateurs.
TELESAG INC. 1337-6744	73 07 20	80 08 18	Du capital-actions
DOLLARD THÉORÊT INC. 1151-7422	69 09 09	80 08 28	Du capital-actions
WESTPARK PARENTS' COMMUNITY PRESCHOOL 1248-1768	63 08 30	80 09 02	De la dénomination sociale: JARDIN D'ENFANTS COMMUNAUTAIRE WESTPARK DE DOLLARD DES ORMEAUX *WESTPARK PARENTS COMMUNITY NURSERY GROUP OF DOLLARD DES ORMEAUX*

9109-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies — Loi sur les (Partie 1A)

Délivrance d'un certificat de constitution

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
A.M. QUÉBEC INC. 1647-6798	80 09 23	Québec
ABATTOIR VALIN INC. 1647-6145	80 09 18	Chicoutimi
L'AIGLE DE GRUYÈRES INC. 1647-5204	80 09 11	Saint-Hyacinthe
ATELIER DE FREINS PACO INC. 1647-6152	80 09 18	Trois-Rivières
L'ATRIUM DE QUÉBEC INC. 1647-7150	80 09 24	Québec
AUTOBUS LESSARD (1980) INC. 1647-6780	80 09 23	Saint-François
ROSAIRE BARIL & FILS (1980) INC. 1647-6277	80 09 19	Trois-Rivières
LA BELLE ET LA BÊTE INC. 1647-7358	80 09 25	Montréal
GUY BERTHIAUME INC. 1647-6368	80 09 19	Saint-Maurice

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
BIJOUTERIE BERNARD G. INC. 1647-6236	80 09 18	Montréal
LA BOÎTE À FANTAISIES INC. 1647-6699	80 09 22	Chicoutimi
BOUCHERIE GÉLINAS & FRÈRES INC. 1647-6137	80 09 18	Saint-Maurice
BOUTIQUE DE LA PLACE CENTRALE INC. 1647-6582	80 09 22	Montréal
BOUTIQUE DE SKI AUSTRIAN INC. *AUSTRIAN SKI SHOP INC.* 1647-6327	80 09 19	Montréal
BOUTIQUE MON HOMME INC. 1647-6756	80 09 23	Québec
CASSE-CROÛTE CHEZ HABIB INC. 1647-6392	80 09 19	Québec
CENTRE DE VIANDE FLEURY INC. 1647-6269	80 09 18	Montréal
CENTRE DU PNEU P.L. DE L'ESTRIE INC. 1647-5576	80 09 15	Montréal
CHEMISIERS ST-SÉBASTIEN INC. 1647-7010	80 09 24	Beauce
CHEVRONS DIONNE INC. 1647-7291	80 09 24	Kamouraska
CHEZ TI-NOIR INC. 1647-6574	80 09 22	Hull
CLAPIER RENÉLYSE INC. 1647-6533	80 09 22	Montmagny
COFFRAGES CLOUTIER ET GENDRON INC. 1647-7101	80 09 24	Joliette
CONSTRUCTIONS DOMI INC. 1647-5956	80 09 17	Roberval
ROBERT COULOMBE INC. 1647-7135	80 09 24	Montmagny
LES COUVERTURES LAURENTIENNES INC. 1647-6376	80 09 19	Saint-Maurice
CYBECTEC INC. 1647-3696	80 09 02	Québec
DÉCORATION ST-TITE INC. 1647-6681	80 09 22	Saint-Maurice
DELAWARE DIVISION DE DISTRIBUTION INC. 1647-6608	80 09 22	Montréal
MICHEL DESROSIERS COMMUNICATIONS INC. 1647-6715	80 09 22	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE LAUZON INC. 1647-6434	80 09 19	Terrebonne
DUBEAU DÉCOR INC. 1647-6442	80 09 19	Montréal
ÉDITIONS JULIA INC. 1646-9363	80 08 04	Beauharnois
EN LIBERTÉ DANS LE CIEL INC. 1647-6186	80 09 18	Québec
LES ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ A 1 INC. 1647-6343	80 09 19	Montréal
LES ENTREPRISES GILLES MONTBLEAU INC. 1647-6640	80 09 22	Iberville
LES ENTREPRISES GUY McKINLEY INC. 1647-6814	80 09 24	Saint-François
LES ENTREPRISES JOBNET INC. 1647-6228	80 09 18	Québec
LES ENTREPRISES RENÉ DUPONT INC. 1647-6921	80 09 23	Arthabaska
FERME CLAUDE DEREPENTIGNY INC. 1647-6491	80 09 19	Beauharnois
FERME JÉRONICO INC. 1647-6111	80 09 18	Trois-Rivières
FRIGON, LEMAIRE & ASSOCIÉS INC. 1647-6996	80 09 24	Québec
DENIS FUGÈRE ET ASSOCIÉS INC. 1647-6764	80 09 23	Montréal
GANTS NORDIC INC. *NORDIC GLOVES INC.* 1647-6657	80 09 22	Québec
GARAGE RÉAL BOLDUC INC. 1647-7242	80 09 24	Saint-Hyacinthe
M. GENDRON & FILS INC. 1647-6400	80 09 19	Montréal
GESTIMAIN INC. 1647-6293	80 09 18	Montréal
GESTION A. STIERS INC. 1647-6335	80 09 19	Saint-Hyacinthe
GESTION GILLES GRÉGOIRE INC. 1647-6467	80 09 19	Montréal
GESTION GUY LEMAIRE INC. 1647-7044	80 09 24	Drummond
GESTION M.B. TRÉPANIER INC. 1647-7333	80 09 23	Beauharnois

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
GESTION MAGISTRALE INC. 1647-7051	80 09 24	Québec
GESTION RIVAGE 1980 INC. 1647-6129	80 09 18	Trois-Rivières
GESTION YVAN LEMAIRE INC. 1647-7119	80 09 24	Drummond
GESTION YVES LEMAIRE INC. 1647-7028	80 09 24	Drummond
LE GROUPE EXCLUSIF DES MARCHANDS D'AUTOMOBILES USAGÉES G.E.M.A.U. INC. 1647-5279	80 09 11	Montréal
GROUPE PELLETIER INC. 1647-6566	80 09 22	Québec
HÔTEL DU COMMERCE ST-CLET INC. 1647-3589	80 08 28	Beauharnois
HERVÉ HOULE (1980) INC. 1647-5808	80 09 16	Montréal
HYDROPONIX CANADA INC. 1647-6426	80 09 19	Québec
LES IMMEUBLES LAC SAGUAY INC. 1647-6517	80 09 22	Montréal
L'IMPRIMERIE MODERNE DE BEAUCE INC. 1647-6871	80 09 23	Beauce
LES INVESTIGATIONS C.C. INC. 1647-7127	80 09 24	Montréal
LES INVESTISSEMENTS CHAMBERY INC. 1647-6749	80 09 23	Québec
LES INVESTISSEMENTS MATHIEU & VALLIÈRES INC. 1647-7283	80 09 25	Montréal
LE JARDIN DES ÉRABLES INC. 1647-6855	80 09 22	Québec
KANAC DÉMOLITION INC. 1647-7168	80 09 24	Trois-Rivières
GEORGES LAJEUNESSE & FILS INC. 1647-7085	80 09 24	Joliette
LAPORTE ET COURCHESNE, LUTHIERS INC. 1647-6905	80 09 23	Montréal
LEGAULT REMBOURREUR INC. 1647-6525	80 09 19	Montréal
LIBOUVAC INC. 1647-6541	80 09 22	Kamouraska
NORMAND LORRAIN ASSURANCE INC. 1647-6830	80 09 23	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LA MARÉE DU RICHELIEU INC. 1647-6848	80 09 23	Saint-Hyacinthe
1641-9392 QUÉBEC INC. 1641-9392	80 09 19	Montréal
1641-9400 QUÉBEC INC. 1641-9400	80 09 19	Saint-Hyacinthe
1641-9418 QUÉBEC INC. 1641-9418	80 09 23	Montréal
1641-9426 QUÉBEC INC. 1641-9426	80 09 23	Montréal
1641-9434 QUÉBEC INC. 1641-9434	80 09 23	Bonaventure
1641-9442 QUÉBEC INC. 1641-9442	80 09 23	Bonaventure
1647-5287 QUÉBEC INC. 1647-5287	80 09 11	Chicoutimi
1647-5923 QUÉBEC INC. 1647-5923	80 09 17	Trois-Rivières
1647-6087 QUÉBEC INC. 1647-6087	80 09 18	Montréal
1647-6210 QUÉBEC INC. 1647-6210	80 09 18	Québec
1647-6509 QUÉBEC INC. 1647-6509	80 09 19	Drummond
1647-6954 QUÉBEC INC. 1647-6954	80 09 24	Drummond
1647-6962 QUÉBEC INC. 1647-6962	80 09 24	Drummond
JEAN MIVILLE-DE CHÊNE, COURTIER D'ASSURANCES INC. 1647-5915	80 09 17	Québec
MOUCHES NEPTUNE INC. *NEPTUNE FLIES INC.* 1647-7036	80 09 24	Drummond
MULTI PRODUCTIONS, INSTALLATIONS ET MAINTENANCE S. M. INC. 1647-7093	80 09 24	Montréal
JEAN GUY NÉRON INC. 1647-7275	80 09 24	Montréal
NUTRITION F. L. INC. 1647-7218	80 09 24	Saint-Hyacinthe
ORANDIA (1980) INC. 1647-6319	80 09 18	Saint-Hyacinthe
L'OURDISSOIR INC. 1647-6350	80 09 19	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
PELLETIER ÉQUIPEMENTS D'ÉRABLIÈRES INC. 1647-7077	80 09 24	Montmagny
PIF-PIAF ST-JEAN INC. 1647-6822	80 09 24	Montréal
LA PLACE DU BIG BAZARD INC. 1647-7069	80 09 24	Chicoutimi
PLACEMENT HEBDO INC. 1647-6475	80 09 19	Beauharnois
LES PLACEMENTS E.P. INC. 1647-5774	80 09 16	Montréal
LES PLACEMENTS LORETTE INC. 1647-6723	80 09 22	Québec
LES PRODUCTIONS DE L'ARDOISE INC. 1647-6616	80 09 22	Québec
LES PRODUITS M'AM'ANA INC. 1647-6202	80 09 18	Rimouski
QUATRE ST.-YVES INC. 1647-6947	80 09 22	Longueuil
LES RÉNOVATIONS A. ROY ET FILS INC. 1647-6459	80 09 19	Joliette
RESTAURANT DE LA JARDINIÈRE GRECQUE MONTRÉAL INC. 1647-6939	80 09 22	Montréal
RESTAURANT PAPOUS INC. 1647-6707	80 09 22	Montréal
JEAN-CHARLES ROYER INC. 1647-6673	80 09 22	Kamouraska
LUCIE & LAVAL ST-GELAIS INC. 1647-6772	80 09 23	Québec
SALAISON DES ABATTOIRS INC. 1647-6244	80 09 18	Terrebonne
SALON ÉMINENCE INC. 1647-6632	80 09 22	Labelle
LES SERVICES CORPORATIFS S.C. INC. 1647-6665	80 09 22	Québec
LES SERVICES FORESTIERS J.C. NEVEU INC. 1647-6988	80 09 24	Joliette
SIDFOR INC. 1647-5253	80 09 11	Rimouski
SILENCIEUX MINUTE ROBERT DORÉ INC. 1647-7259	80 09 24	Terrebonne
SILENCIEUX THIBEAU INC. 1647-6160	80 09 18	Trois-Rivières
TOUT EN CUIR INC. 1647-6194	80 09 18	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	District judiciaire
LES VIANDES ST-LOUIS INC. 1647-6095	80 09 18	Québec
VILLA ST-DAVID INC. 1647-6897	80 09 23	Québec
24 IMAGES INC. 1647-6806	80 09 23	Montréal
VIS FARNHAM INC. 1647-7002	80 09 24	Bedford
YACHTING CARLETON INC. 1647-6418	80 09 19	Bonaventure

9109-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de continuation

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
ACADÉMIE DE MAGIE CAMIRAND INC. 1636-5603	79 05 28	80 09 16
ALLIANCE BLINDÉ LTÉE 1233-2235	69 11 27	80 09 19
ASSURANCES LANTHIER INC. 1271-2659	72 03 10	80 09 19
ASSURANCES PAUL DESILETS INC. 1477-9508	77 05 24	80 09 22
AUTO THERRIEN DE ST JOACHIM INC. 1355-3805	74 03 11	80 09 22
BARLAB INC. 1360-6140	74 12 05	80 09 18
J.L. BÉDARD INC. 1509-5409	77 12 16	80 09 23
BELLEVUE LANDSCAPING INC. 1237-7743	66 02 24	80 09 19
BIJOUTERIE W. GAUDREAU INC. 1503-6874	76 05 31	80 09 11
THÉRÈSE BOUCHARD INC. 1477-6017	77 05 13	80 09 22
BRAULT ASSURANCES INC. 1233-1708	72 03 29	80 09 22
BUMAYLIS, MARQUIS & ASSOCIÉS INC. 1241-7986	71 06 22	80 09 17

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
CENTRE D'AMUSEMENT BONAVENTURE INC. 1627-3187	78 06 07	80 09 24
RÉMI CHAMPAGNE INC. 1478-9507	77 06 27	80 09 19
CHAUSSURE KIM INC. 1103-7215	58 03 07	80 09 22
CHAUSSURES DYNASTIE INC. 1506-5840	77 08 30	80 09 19
COMPAGNIE AGRICOLE ET FONCIÈRE DU ST-LAURENT INC. 1623-6721	78 02 21	80 09 24
LA COMPAGNIE DES FERMES B. ET C. DUFRAISSE INC. 1639-9826	79 11 22	80 09 24
CONSTRUCTION NELSON INC. 1638-3358	79 08 20	80 09 22
CONSTRUCTION ONYX INC. 1624-8817	78 03 30	80 09 22
CORPORATION DENIGESCO 1474-9675	77 03 07	80 09 18
CYR AUTOMOBILES LTÉE 1160-6993	45 07 19	80 09 22
DACOVA INC. 1627-2007	78 06 05	80 09 19
DISQUES SOMMET INC. 1504-6006	76 08 13	80 09 18
GUILLAUME DUBOIS ET FILS INC. 1643-3161	80 04 02	80 09 18
ÉCLAIRAGE TANGUAY INC. 1511-1503	78 02 15	80 09 08
LES ÉDITIONS DU PRÉAMBULE INC. 1366-5625	75 08 15	80 09 23
LES ENTREPRISES C. BEAUDOIN INC. 1142-6038	64 04 14	80 09 17
ENTREPRISES DU FORT INC. 1155-7444	64 02 06	80 09 23
LES ENTREPRISES GÉNÉRALES BENOIT INC. 1238-0168	54 07 02	80 09 24
LES ENTREPRISES MARCEL LATULIPPE INC. 1629-3862	78 08 28	80 09 15
EXPRESS O. BÉLANGER INC. 1479-1537	77 07 04	80 09 15
FERME AVICOLE BAIE JOLIE INC. 1474-0864	77 02 10	80 09 22
FERME BOURQUE & FILS INC. 1630-6300	78 10 19	80 09 08

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
FERME D. MACKINNON LTÉE 1466-6374	76 04 26	80 09 23
FERMES LAVAYSSE LTÉE 1481-1483	75 11 28	80 09 24
FROMAGES GRENIER INC. 1631-0773	78 11 06	80 09 16
GARAGE ERNEST RIVET INC. 1504-9703	76 09 14	80 09 24
GENERAL CANVAS GOODS MFGRS. CO. LTD. 1114-6727	54 04 07	80 09 18
LES GESTIONS AGRICOLES LABRECQUE LTÉE 1475-4956	77 03 22	80 09 22
IDEAL BEDSPREAD COMPANY 1114-7063	41 09 18	80 09 22
LES IMMEUBLES CENTAURE INC. 1625-4898	78 04 17	80 09 19
LES IMMEUBLES CHOISY INC. 1246-2917	60 05 11	80 09 23
LES IMMEUBLES P.M.D. INC. 1641-3551	80 02 05	80 09 17
LES IMMEUBLES R.D.R. LTÉE 1340-4892	73 09 10	80 09 23
LES IMMEUBLES ROCHEFORT INC. 1507-2911	77 09 30	80 09 22
LES INDUSTRIES RANCOURT LTÉE 1182-1238	54 12 13	80 09 18
REYNOLD LABRECQUE INC. 1471-4851	76 11 12	80 09 22
SERGE LARIVIÈRE INC. 1633-8402	79 02 16	80 09 17
LOCATERM LTÉE 1369-2595	74 08 08	80 09 22
C.E. MAHEUX INC. 1463-6138	75 12 16	80 09 23
MARCHÉ BEAUCEVILLE INC. 1174-4877	66 12 22	80 09 23
MARCHÉ BELOEIL INC. 1507-7464	77 10 17	80 09 17
METABAL LTD. 1141-7359	57 08 23	80 09 22
MARIO MODIANO INC. 1125-2533	68 07 03	80 09 23
NAMENCO LTD. 1277-2570	59 05 13	80 09 22

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de continuation
GRÉGOIRE PERRAULT INC. 1117-6054	51 07 18	80 09 24
PHOTOGRAVURE IDÉAL INC. 1163-9713	47 05 16	80 09 12
PLACEMENTS PROF INC. 1280-8937	64 02 06	80 09 23
LES PORTES ST-JEAN INC. 1625-9244	78 04 28	80 09 22
LES PRESSES MÉTROPOLITAINES INC. 1337-8476	73 07 19	80 09 23
RANCH PALMA INC. 1508-6515	77 11 16	80 09 24
J. & P. RAYMOND LIMITÉE 1135-8975	44 10 17	80 09 24
RESTAURANT L'AUVERGNE LTÉE 1468-5366	76 07 19	80 09 17
GUY RICHARD COUVREUR INC. 1205-7337	69 12 05	80 09 19
LE ROND-POINT DES BOULEVARDS INC. 1159-0072	52 11 07	80 09 24
DANIEL ROY LTÉE 1208-0784	71 03 25	80 09 24
ROY & LESSARD INC. 1480-3845	75 10 14	80 09 15
MAURICE ST-GEORGES INC. 1262-5372	66 08 25	80 08 28
SAUVÉ & FRÈRES ASSURANCES INC. 1283-5427	63 06 11	80 09 17
SOCIÉTÉ DE COMMERCE LA MÉDITERRANÉE LTÉE 1267-0824	53 08 10	80 09 22
SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS DU LAC CHAMPLAIN LTÉE 1470-6030	76 10 04	80 09 22
STYLEMASTER GARMENT INC. 1115-0869	56 09 04	80 09 18
THERRITEC INC. 1472-2771	76 12 14	80 09 17
THURSDAY'S RESTAURANT & BAR INC. 1236-3586	72 05 03	80 09 19
VALBITEX INC. 1355-4027	74 05 20	80 09 19
VITRERIE DE TROIS-RIVIÈRES INC. 1166-6237	63 11 30	80 09 22
VOYAGES & SAFARIS L.S.M. QUÉBEC INC. 1461-8417	75 09 09	80 09 22

9109-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Délivrance d'un certificat de modification

Le directeur donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
CENTRE D'AMUSEMENT BONAVENTURE INC. 1627-3187	78 06 07	80 09 24	1) De la dénomination sociale: ARBOUR HUDON INC.; 2) du nombre des administrateurs: 1.
LES CHARLOTTES INC. 1642-4541	80 03 04	80 09 19	Des restrictions à l'activité
CHAUSSURES DYNASTIE INC. 1506-5840	77 08 30	80 09 19	1) De la dénomination sociale: CHAUSSURES DYNASTIE INC. *DYNASTIE SHOES INC.*; 2) du capital-actions.
LES CONSTRUCTIONS GEORGES LACHANCE INC. 1341-8041	73 10 10	80 09 23	Du district judiciaire: Saint-François
PAUL DEMERS & FILS INC. 1503-9696	76 06 21	80 09 16	Du capital-actions
DÉPANNEUR CLAUDE VENNE INC. 1644-0505	80 04 28	80 09 12	Du capital-actions
LUCIEN DURAND INC. 1132-8721	68 02 05	80 08 29	1) Du capital-actions; 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1, maximum: 3.
FRANCOURRIER INC. 1647-1732	80 08 19	80 09 24	De la dénomination sociale: SERVICE DE COURRIERS UNIS INC.
GENERAL CANVAS GOODS MFGRS. CO. LTD. 1114-6727	54 04 07	80 09 18	Du capital-actions
GESTION SODES INC. 1508-8156	77 11 22	80 09 15	De la dénomination sociale: LES TOURS ARISTOCRATE INC. *ARISTOCRAT TOURS INC.*
LES IMMEUBLES MOISAN & FILS INC. 1647-3787	80 09 02	80 09 22	Du district judiciaire: Longueuil
LES INDUSTRIES CARROUSEL INC. 1360-5324	74 11 29	80 09 22	Du capital-actions
J.B.L. CONSTRUCTION INC. 1353-2619	68 02 05	80 08 29	1) Du capital-actions; 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1, maximum: 3.
SERGE LARIVIÈRE INC. 1633-8402	79 02 16	80 09 17	De la dénomination sociale: GESTION BOURG-CHEMIN INC.
GILLES MASSÉ CONSTRUCTION LTÉE 1160-3032	68 05 14	80 09 23	De la dénomination sociale: G. MASSÉ INC.
1641-9251 QUÉBEC INC. 1641-9251	80 08 20	80 09 24	De la dénomination sociale: PAVILLON CHRYSLER INC.
1642-6066 QUÉBEC INC. 1642-6066	80 03 10	80 09 23	Du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution en corporation	Date de la modification	Modification
1645-6782 QUÉBEC INC. 1645-6782	80 06 25	80 09 17	De la dénomination sociale: ENERBOIS INC.
1646-7102 QUÉBEC INC. 1646-7102	80 07 16	80 09 24	De la dénomination sociale: AUTOBUS 2001 INC.
1647-3662 QUÉBEC INC. 1647-3662	80 09 03	80 09 18	1) De la dénomination sociale: LUCIEN GERMAIN INC.; 2) du district judiciaire: Trois-Rivières; 3) du capital-actions.
PHOTOGRAVURE IDÉAL INC. ..... *IDEAL PHOTOENGRAVING INC.* 1163-9713	47 05 16	80 09 15	1) De la dénomination sociale: GROUPE GRAPHIQUE IDÉAL INC.; 2) du capital-actions.
PLACEMENT CAPSELLE INC. 1642-9847	80 03 24	80 09 07	Du capital-actions
LES PLACEMENTS NEPVEU INC. 1501-2651	75 12 04	80 09 22	Du capital-actions
FERNAND QUEVILLON INC. 1259-1418	70 08 18	80 08 29	1) Du capital-actions; 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1, maximum: 3.
RÉPARATION GÉNÉRALE D'AUTOMOBILE GEORGE INC. 1106-0936	62 11 27	80 09 22	Du capital-actions
RESTAURANT RENÉ GAGNON INC. 1461-9068	75 09 11	80 09 17	1) De la dénomination sociale: GESTION LUCIEN CONSTANTIN INC.; 2) du capital-actions
TOURBIÈRE ALTON INC. 1361-3302	75 01 25	80 06 19	De la dénomination sociale: GESTION D.J. INC.

9109-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies — Loi sur les (Partie 3)

Lettres patentes

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC. 1645-8531	80 09 09	Saint-Bruno
LES AMIS DU BASEBALL DE LA CAPITALE INC. 1646-5940	80 09 10	Québec
ASSOCIATION DES FEMMES HAÏTIENNES TONNELLES OUTAOUAIS 1646-3986	80 08 19	10, avenue du Dôme, Hull

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
ASSOCIATION DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DU SECTEUR DU CLSC DE GRANDE VALLÉE INC. 1644-9357	80 05 29	Grande-Vallée
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE LES PROMENADES MONTARVILLE INC. 1646-6500	80 09 15	1001, boulevard Montarville, Boucherville
ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RÉGION DE MANIWAKI, INC. 1647-9164	80 09 22	Maniwaki
L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE D'ESTEREL INC. 1647-9065	80 09 22	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
ASSOCIATION DES SOURDS DU COMTÉ DUBUC INC..... 1646-2517	80 07 31	190, rue des Saules, La Baie
L'ASSOCIATION DU CLUB DE FOOTBALL LES LIONS DE DEUX MONTAGNES 1644-5934	80 09 05	200, Henri-Dunant, Deux-Montagnes
L'ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC ST-CHARLES (L'A.P.E.L. DU LAC ST-CHARLES) 1646-4851	80 09 17	Lac-Saint-Charles
ATELIER PORTNEUF 80 INC. 1643-8111	80 09 15	307, avenue Rochon, Donnacona
LE CAFÉ CHRÉTIEN DE REPENTIGNY (1980) INC. 1646-4158	80 08 19	Repentigny
CANOVIVE (LE CLUB DE CANOT-CAMPING) 1646-4398	80 08 22	Port-Cartier
CENTRE D'ART POPULAIRE DU SUD-OUEST 1646-5536	80 09 05	2515, rue Delisle, Montréal
CENTRE DE LA FEMME, RIVE-NORD..... *NORTH SHORE WOMEN'S CENTER* 1641-6141	80 07 28	175, rue Charbonneau, Rosemère
CIRCUIT VAL D'OR INC. 1646-5197	80 09 02	Val-d'Or
CLUB D'ATHLÉTISME LAVIRONDE 1647-8943	80 09 19	Montmagny
LE CLUB DE HOCKEY MINI-VICS DE GRANBY 1647-8752	80 09 16	601, rue Léon-Hamel, Granby
CLUB DE PÉTANQUE DE ST-GABRIEL DE BRANDON.... 1647-8844	80 09 18	1460, 3e Rang, Saint-Gabriel-de-Brandon
LE CLUB LIONS DE STE ANNE DES MONTS INC. 1646-5742	80 09 08	Sainte-Anne-des-Monts
CLUB OPTIMISTE DE ST-THOMAS D'AQUIN 1644-9043	80 05 28	Saint-Thomas-d'Aquin
CLUB OPTIMISTE LAFONTAINE, QUÉBEC 1646-5403	80 09 04	Lafontaine

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
CLUB ST-LAURENT DE SOCCER SENIOR *ST-LAURENT SENIOR SOCCER CLUB* 1646-1725	80 09 22	2150, rue Filion, Saint-Laurent
LE CLUB SOCIAL DES QUATRE C 1647-9115	80 09 22	Saint-Marc-du-Lac-Long
CLUB SPORTIF PHOENIX DE MONTRÉAL 1646-4869	80 08 27	2185, rue Melrose, Montréal
LE COMITÉ DU 125ième ANNIVERSAIRE DE ST-ALBAN INC. 1647-8794	80 09 17	28, rue St-Eugène, Saint-Alban
DOMAINE DES CHUTES (ST-ANDRÉ AVELLIN) INC. 1646-4067	80 08 22	Domaine des Chutes, Saint-André-Avellin
DOMAINE POULIOT INC. 1646-3804	80 09 12	Saint-Évariste
ENSEMBLE MUSICAL VIVAT 1647-8851	80 09 18	6229, Louis-Hébert, Montréal
LA FÊTE POPULAIRE DE SAINT-HENRI 1647-9131	80 09 22	Montréal
FLEURJOLY 1647-9123	80 09 22	Saint-Jean-Port-Joli
LA FONDATION UPA DU SAGUENAY-LAC ST-JEAN INC. 1646-6450	80 09 12	Chicoutimi
GALERIE D'ART DU PARC INC. 1647-9214	80 09 22	Parc Pie-XII, Trois-Rivières
GARDERIE LE PISSENLIT 1645-1379	80 08 25	Montréal
LES GENS HEUREUX DE L'ÂGE D'OR DE ST-DENIS-DE-BROMPTON 1645-5164	80 08 21	Route rurale numéro 1, Saint-Denis-de-Brompton
GROUPE DES MONTAGNARDS DE CHERTSEY INC. 1646-3903	80 08 18	Chertsey
GROUPE D'INFORMATION ET DE DÉFENSE DES DROITS SOCIAUX DE STE-JULIENNE 1646-3911	80 08 18	Sainte-Julienne
GROUPE D'INFORMATION SOCIALE DE ST-ALPHONSE 1646-3887	80 08 18	Saint-Alphonse
GROUPE POPULAIRE D'ENTRELACS 1646-3895	80 08 18	Sainte-Julienne
LIGUE DE BALLE LENTE INDUSTRIELLE DE VALLEYFIELD INC. 1647-9057	80 09 22	Salaberry-de-Valleyfield
LIGUE DE BALLON-VOLANT DES SPORTIFS DE LAVAL 1646-2376	80 07 29	973, 4e Avenue, Fabreville
LES LIMONEUX D'IBERVILLE 1646-4570	80 08 25	840, 1re Rue, Iberville

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution en corporation	Siège social
L'ORDRE LOYAL DES MOOSES LOGE NO. 1830 DE SHAWINIGAN INC. 1647-8950	80 09 19	1242, rue Lambert, Shawinigan
LA PASSERELLE D'ALMA INC. 1645-6188	80 06 23	298, boulevard Champlain, Alma
PROPRIÉTAIRES DU LAC CLAIR INC. 1646-5148	80 09 02	345, rue Lamontagne, La Tuque
QUÉBEC-WATT INC. 1645-4449	80 06 16	Montréal
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE ST-DAVID DE FALARDEAU INC. 1646-5031	80 08 29	Saint-David-de-Falardeau
SOCIÉTÉ ENG SUEY SUN *ENG SUEY SUN ASSOCIATION* 1646-0370	80 07 10	1022, rue St-Urbain, Montréal
LES SPORTS ET LOISIRS DU LAC ABITIBI INC. 1647-8620	80 09 15	Saint-Laurent-de-Gallichan
* LES SUPPORTEURS DE STE-CLOTHILDE 1641-7701	80 08 19	Sainte-Clothilde
TRANSPORT DES ALENTOURS INC. 1645-9547	80 07 08	Magog
LE TRANSPORT DES HANDICAPÉS DU QUÉBEC MÉTRO INC. 1647-9313	80 09 23	1500, rue Provinciale, Québec
LA TROUPE ST. PAT *ST. PAT'S PLAYERS* 1646-5585	80 09 05	278, promenade Shamrock, Pincourt

9109-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies étrangères — Loi sur les

Changement

La compagnie étrangère ci-dessous mentionnée donne avis du changement suivant:

Nom de la compagnie	Date du changement	Changement
ATLANTIC RICHFIELD COMPANY 1234-8462	80 09 15	1. De l'agent principal en celui de: C T CORPORATION SYSTEM (CANADA) LTD., 2535, boul. Laurier, Ste-Foy, QC.

9109-o

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

Permis

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les compagnies étrangères, un permis a été accordé aux corporations suivantes:

Nom de la compagnie	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
MILUPA CORPORATION 1645-8556	80 09 30	Me Jaime W. Dunton, 800, carré Victoria, suite 2104, Montréal	800, carré Victoria, suite 2104, Montréal
PRODUITS DE BOIS TAIGA LTÉE ..... *TAIGA WOOD PRODUCTS LTD* 1758-7387	80 09 29	Me George A. Bey, suite 1400, place du Canada, Montréal	220, rue Bréboeuf, app. 206, Beloeil

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

9109-o

Renseignements sur les compagnies — Loi concernant les

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
LA CORPORATION DE PLACEMENTS IMMOBILIERS DE QUÉBEC 1262-3138	80 10 01	Aucune
MENDELSON'S INVESTMENT CORP. 1275-2507	80 09 03	Aucune
SYSTÈME DE CONTRÔLE EN ADMINISTRATION S.C.A. INC. 1352-0416	80 08 27	Aucune

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

9109-o

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
PETROMONT, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE .... PETROMONT AND COMPANY, LIMITED	80 09 30	2020, rue University, bureau 2000, Montréal

Le protonotaire adjoint de la Cour supérieure, district judiciaire de Montréal,
CLAUDE LEBEAU.

9111-o

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur les transports (L.R.Q., chapitre T-12) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 25 de la Loi sur les transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

		Décisions			Dossiers	
Divisions administratives	Secteurs	Numérotation Mtl	Numérotation Qué	Couleur	Préfixes des bureaux	Numéro
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune	Q ou M	Série: 200000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	Q ou M	Série: 300000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	Q ou M	
	Produits nommés	MPN	——	Vert pâle	—— M	Série: 400000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900000

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-80-51829
M-600178-101-D
VOITURE DE LOCATION VEL ENRG.
(Labbé, Laurent)
1084, rue King ouest
Sherbrooke, QC
J1H 1S2
Requérante

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir l'autorisation de changer son adresse du 730, Galt ouest, Sherbrooke, QC, au 28, 13e Avenue nord, Sherbrooke, QC.

Rôle M-80-54395-7
M-30005-127-DT
MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE, AGENT
P.O. Box 397
Riverdale (MD)
20840

Modification tarifaire:
Demande de fixation de tarif:

1) On demande la publication du tarif révisé n° 233-C, RT-205 qui comprend les augmentations des taux relatifs au papier, aux articles connexes au papier et à l'aluminium. Les taux applicables au papier et à l'aluminium ont été augmentés respectivement de 5% et 8% de façon qu'ils correspondent à ceux du transport par chemin de fer. Ces taux comprennent également la taxe sur le combustible actuellement en vigueur indiquée au Supplément n° 1 du tarif n° 233-B, RT-201. L'addition de la taxe sur le combustible ne modifie aucunement les taux; par ailleurs, les taux relatifs au papier et à l'aluminium ont été augmentés respectivement de 5% et de 8% de façon qu'ils correspondent à ceux du transport par chemin de fer.

2) On demande la publication du supplément n° 37 au tarif n° 333-C, RT-163 qui comprend les augmentations des taux applicables à l'amiante. Ces taux ont été augmentés de 8% de façon qu'ils correspondent à ceux du transport par chemin de fer.

3) On demande la publication du supplément n° 15 au tarif n° 793-A, RT-190 qui comprend les augmentations des taux applicables au papier. Ces taux ont été augmentés de 5% de façon qu'ils correspondent à ceux du transport par chemin de fer.

4) On demande la publication des modifications du tarif habituel de chacun des tarifs et suppléments mentionnés ci-dessus, qu'il s'agisse d'une réduction, d'une augmentation ou d'un maintien des taux ou des frais. Ce tarif est applicable par les voituriers participant aux taux internationaux déposés par la Middle Atlantic Conference. Pour obtenir de plus amples informations, bien vouloir consulter les suppléments déposés auprès de la Commission des transports du Québec.

La requérante demande, de plus, que la décision entre en vigueur immédiatement, le tout conformément à l'article 2.58.1 du Règlement 2 (1976).

M-80-54410-4
M-30004-573-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

On demande que les modifications qui suivent soient apportées au tarif no 9 applicable à McCallum Transport, C.T.Q. no 4195, conformément à la procédure établie à l'article 2.58.1 des règles de pratique de la Commission des transports; prière instante est faite de publier immédiatement la présente requête à la *Gazette officielle du Québec*, étant donné le délai de 21 jours suivant sa première publication.

Les augmentations sont les suivantes:

Règle 20	Les taux correspondront à ceux du tarif auxquels on ajoutera le montant supplémentaire de 6,10 $ l'unité pour tous les embarquements faits à partir des quais, des installations de montage de châssis ou d'apprêts de livraison ou les embarquements lors desquels les conditions décrites à la règle 10 ci-dessus ne sont pas entièrement respectées.	
Règle 40 (C)	Arrêt en cours de route: porter à 8,50 $	
Règle 100	Retards et attentes: porter à 18,00 $	
Règle 120	Frais minimaux (Transport interurbain):	
	Colonne A Porter à 19,50 $	
	Colonne B Porter à 24,40	
	Colonne C Porter à 34,10	
	Colonne D Porter à 43,90	
Règle 160	Conteneurs bâches: porter à 3,80 $	
Règle 280	Annonces - expositions:	
En semaine		37,70 $ par heure ou fraction d'heure
Le samedi, le dimanche et les jours fériés		52,50 $ par heure ou fraction d'heure
	Adjonction de la règle 290	
	Taxe sur le coût du combustible diésel	

Les taux publiés dans les présentes dépendent du prix du carburant diésel à l'achat dans la ville d'Oshawa (Ontario).

Toutes les expéditions auxquelles s'applique le présent tarif seront soumises à une taxe ou à un rabais en fonction de la hausse ou de la baisse du prix du gallon de carburant diésel à l'achat par rapport à 113,2 ¢, et à toutes les taxes sur le carburant applicables.

À condition que la taxe minimale ou toute modification de cette taxe soit de 1%, on imposera, en plus des frais ordinaires ou autres, une taxe ou un rabais représentant 0,125% des frais de transport par 1¢ d'augmentation ou de baisse du prix du gallon de carburant diésel à l'achat par rapport à 113,2 ¢, en plus de toutes les taxes sur le combustible.

Cette taxe ou la modification de cette taxe sera applicable au moins sept (7) jours après la publication de l'avis d'augmentation ou de baisse du prix du carburant à l'achat et des taxes sur le carburant applicables.

Section 3: augmenter de 9,3%
Section 4: augmenter de 9,3%
Section 5: augmenter de 9,3%
Section 6: augmenter de 9,3%

Rôle M-80-54411-2
M-40013-116-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

On demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Tarif applicable aux marchandises en vrac n° 640-A, C.T.Q. n° 4102, au nom de Tank Truck Transport Ltd.

Ajouter	*De*	*À*	*Taux*	*Poids minimal*
Hydrosulfure de sodium	Cornwall	Murdochville	256	75 000

Rôle M-80-54415-3
M-30004 571-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

On demande que les modifications qui suivent entrent en vigueur 45 jours après la date de la décision portant sur la présente requête.

Tarif d'espèce spécial au nom de Laidlaw Transport Ltd. et Reliable-Scott Transport Ltd. auquel participent Brazeau Transport Inc., Champlain Sept-Iles Express Interprovincial Inc. et Inter-City Truck Lines (Canada) Inc.

Matériaux de construction, savoir:

Accélérateur de prise pour enduit
Granulat d'enduit ou de stuc
Articles en aluminium
Truelles métalliques
Couverture d'asphalte et matériaux de couverture d'asphalte
Sacs en papier, en jute ou en grosse toile
Baguette d'acier et cornière
Carton d'amiante
Panneaux pour les murs ou l'isolation
Moquette et thibaude
Profilés métalliques
Perlite expansée incorporée au granulat de stuc
Couverture de feutre
Produits fibreux pour enduit: laine ou sisal
Bloc, panneau, dalle ou carreau de plâtre
Papier à placoplâtre
Plâtre calciné, frais, concassé, broyé ou pulvérisé
Béton au plâtre
Banche à plâtre
Lattes ou supports d'enduit pour panneau mural de plâtre à revêtement
Matériaux isolants
Articles en fer et en acier
Joints de panneau en enduit
Lattage ou nervurage métallique, expansé ou perforé
Chaux ordinaire, hydratée, vive ou éteinte
Laine minérale de scories ou de laitier
Clous
Peinture sèche, liquide ou en pâte
Panneaux de construction en plâtre
Enduit
Arrêts d'enduit métallique
Revêtement de bois ou de métal pour panneau en enduit
Tuyau de plastique et accessoires
Couverture préparée pour la pose
Retardeur de prise pour enduit
Panneau de pulpe
Châssis d'acier
Moustiquaires de fenêtres
Ruban adhésif en fibre de verre
Placoplâtre isolant
Panneau mural en ciment
Panneau mural et panneau de pulpe à revêtement de vinyle
Attaches murales métalliques
Treillis métallique d'armature en fer ou en acier
Fil métallique

Y compris les accessoires nécessaires à l'application ou à l'installation de tous les matériaux mentionnés ci-dessus.

De	*À*	*Taux*	*Minimum*
Hagersville (Ontario)	Montréal (QC)	143	70 000

Rôle M-80-54416-1
M-30004-572-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
1434, rue Ste-Catherine ouest, app. 404
Montréal, QC
H3G 1R4

Modification tarifaire:

On demande que les modifications qui suivent soient apportées au tarif n° 10 applicable à McCallum Transport, C.T.Q. n° 4196, conformément à la procédure établie à l'article 2.58.1 des règles de pratique de la Commission des transports; prière instante est faite de publier immédiatement la présente requête à la *Gazette officielle du Québec*, étant donné le délai de 21 jours suivant la première publication.

Les augmentations sont les suivantes:

Règle 20 Les taux correspondront à ceux du tarif auquel on ajoutera le montant supplémentaire de 7,00 $ l'unité pour toutes expéditions faites à partir de wagons de marchandises à Matane.

Règle 30 Les taux correspondront à ceux du tarif auxquels on ajoutera le montant supplémentaire de 6,10 $ l'unité pour tous les embarquements faits à partir des quais, des installations de montages de châssis ou d'apprêts de livraison ou les embarquements lors desquels les conditions décrites à la règle 10 ci-dessus ne sont pas entièrement respectées.

Règle 60 Arrêt en cours de route:
3) Les frais de transport correspondront à ceux qui s'appliquent à partir du point d'origine jusqu'au point de destination en passant par le point d'arrêt; à ces frais s'ajoutent les frais d'arrêt de 8,50 $ par véhicule et les frais de stockage éventuels.

Règle 120 Retards et attentes:
Les retards et les attentes attribuables au destinataire ou à l'expéditeur sont comptés à raison de 18,00 $ l'heure ou fraction d'heure.

Règle 170 L'expéditeur doit, le cas échéant, fournir des bâches à raison de 3,80 $ par véhicule.

Augmentations:

Règle 240 Annonces - expositions:

En semaine	37,70 $ l'heure ou fraction d'heure
Le samedi, le dimanche et les jours fériés	52,50 $ l'heure ou fraction d'heure

Adjonction de la règle 250

Taxe sur le coût du carburant diésel:

Les taux publiés ci-après sont assujettis au prix du carburant diésel à l'achat à Oshawa (Ont.).

Toutes les expéditions auxquelles s'applique le présent tarif seront soumises à une taxe ou à un rabais en fonction de la hausse ou de la baisse du prix du gallon de carburant diésel à l'achat par rapport à 113,2 c, et à toutes les taxes sur le carburant applicables.

À condition que la taxe minimale ou toute modification de cette taxe soit de 1%, on imposera sur toute expédition, en plus des frais ordinaires ou autres, une taxe ou un rabais représentant 0,125% des frais de transport par 1c d'augmentation ou de baisse du prix du gallon de carburant diésel à l'achat par rapport à 113,2c, en plus de toutes les taxes sur le carburant.

Cette taxe ou la modification de cette taxe sera applicable au moins sept (7) jours après la publication de l'avis d'augmentation ou de baisse du prix du carburant à l'achat et des taxes sur le carburant applicables.

Section 2: augmenter de 9,3%

Rôle M-80-54438-5
M-600013 103 DT
LOCATION DE VÉHICULES NADEAU INC
98, rue de Ramesay
Sorel
(Richelieu) QC

Modification tarifaire

La requérante demande de modifier sa méthode tarifaire pour ses véhicules en location, ce qui constitue, selon le genre de véhicule, une augmentation variant de 10% à 20%, le tout selon les détails déposés.

De plus, que la décision devienne effective le jour où elle sera rendue, tel que prévu au Règlement no 2.

Annexe

	Par jour	*Heures add.*	*Fin semaine*	*Par semaine*	*Par mois*
E D C	4,00		8,00	2,00	80,00
A D D	1,50		3,00	7,50	30,00
Air climatisé	4,00		8,00	20,00	90,00
E D C-Conducteur moins de 25 ans 300,00 déductible	5,00		10,00	25,00	100,00
Pontiac Acadian	23,00	4,00	46,00	115,00	420,00
Pontiac Sumbird	25,00	4,00	50,00	125,00	460,00
Pontiac Phoenix	27,00	4,00	54,00	135,00	500,00
Pontiac Lemans	29,00	5,00	58,00	145,00	540,00
Pontiac Parisienne	31,00	5,00	62,00	155,00	580,00
Parisienne A/C	35,00	6,00	70,00	175,00	620,00

Tous les véhicules 10¢ du kilomètre en plus

200 kilomètres par jour: gratuit
3 200 kilomètres par mois: gratuit
1 000 kilomètres par semaine: gratuit

L'excédent: 0,10 $ du km

EDC = sur véhicules lourds 1 000 $ déductibles ou 10,00 $ par jour
EDC = conducteur moins de 25 ans obligatoire 500,00 $ déductibles

	24 heures	*7 jours*	*Heures add.*	*Par kilomètre*	*Camions mois 1 600 kg*	*Kilomètre excédant*
Camionnette (Pick up) Ventura	25,00	125,00	7,00	15¢	545,00	10¢
Fourgonnette (Magna van)	33,00	165,00	9,00	16¢	595,00	12¢
Boite 12'	42,00	210,00	12,00	19¢	690,00	15¢
Boite 16'	45,00	225,00	14,00	20¢	750,00	15¢
Boite 20' — 22'	50,00	250,00	17,00	22¢	850,00	17¢

	24 heures	7 jours	Heures add.	Par kilomètre	Camions mois 1 600 kg	Kilomètre excédant
«Rally wagon» minibus	32,00	160,00	9,00	21¢	595,00	12¢
AAP Monte charge: 10,00 par jour	1,50	7,50			30,00	
50,00 par semaine 200,00 par mois						

Rôle M-80-54446-8
M-600357-102-D

LOCATION BLP LTÉE
BLP LEASING LTD
341, rue Behrens
LaSalle, QC
H8R 3E3
Requérante

Service 1: Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de promenade au 341, Behrens, LaSalle, QC.
Service 2: Location à long terme (une année et plus) de véhicules de promenade.
Service 3: Location à court terme (moins d'un an) de véhicules de commerce et de livraison (camions légers ¼ tonne ou moins) au 341, Behrens, LaSalle, QC.
Service 4: Location à long terme (une année ou plus) de véhicules de commerce et de livraison (camions légers ¼ tonne ou moins).

Rôle M-80-54447-6
M-300355-103-D

RIGAUD TRANSPORT INC.
391, Mountain Ranches
Rigaud, QC
J0P 1P0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De Papineauville, Plaisance, Lachute, Brownsburg, Grenville, Calumet, Marelan, Mirabel et Montebello à St-Jérôme et retour, pour le transport des messageries et envois du Canadian Pacific Express Ltd. et pour le compte de cette dernière.

Rôle M-80-54448-4
M-300046-103-D

ANTONIO GOYETTE TRANSPORT LTÉE
1, avenue Antonio-Goyette
Ste-Martine, QC
J0S 1V0

Demande de modification de permis:
La requérante, détentrice du permis no M-300046 dont les clauses *d*) et *e*) se lisent comme suit:
d) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
d) De Ste-Martine à toutes les localités situées dans un rayon de 200 milles des limites de Ste-Martine, pour le transport de produits de Green Giant of Canada Ltd. de Ste-Martine, et retour avec marchandises servant à la production.
e) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat
De Ste-Martine à la frontière Québec-Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette et Coteau-Landing), et retour, pour le transport de produits et de marchandises servant à la production et à l'emballage des mêmes produits, pour le compte de Green Giant of Canada Ltd. et qui sont destinés ou proviennent de Tecumseh, Harrow, Toronto, Hamilton, London, Kitchener et Chatham, Ont.
Restriction Re/Claude *e*):
Le service autorisé par la clause *e*) de ce permis ne sera opéré que conjointement avec le permis extra-provincial X-1477 des autorités de l'Ontario tel qu'amendé par le certificat complémentaire de l'Ontario Highway Transport Board du 13 mars 1970.
demande à la Commission des transports du Québec de modifier lesdites clauses *d*) et *e*) pour qu'elles se lisent dorénavant comme suit:
d) Transport restreint - longue distance - territoire
d) De tout emplacement à tout emplacement dans un territoire délimité au sud par la frontière Québec-États-Unis, à l'est par la frontière est des comtés de Bellechasse et Montmorency, au nord par les frontières nord des comtés de Montmorency, Québec, Champlain, St-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Montcalm, et à l'ouest, par les limites ouest du comté de Gatineau et par la frontière Québec-Ontario, avec droit de transbordement à l'intérieur du territoire, pour le transport de marchandises originant de, destinées à, ou expédiées par: Géant Vert du Canada Limitée, Pillsbury du Canada Limitée et ses filiales.
e) Transport restreint - longue distance - route
e) De la frontière Québec-Ontario (tous ports d'entrée) à toute localité située dans le territoire délimité au sud par la frontière Québec-États-Unis, à l'est par la

frontière est des comtés de Bellechasse et Montmorency, au nord par les frontières nord des comtés de Montmorency, Québec, Champlain, St-Maurice, Maskinongé, Berthier, Joliette, Montcalm, et à l'ouest, par les limites ouest du comté de Gatineau et par la frontière Québec-Ontario, et retour, pour le transport de marchandises originant de, destinées ou expédiées par: Géant Vert du Canada Limitée, Pillsbury du Canada Limitée et ses filiales.

Restriction clause *e*)

Le service autorisé par la clause *e*) de ce permis ne sera opéré que conjointement avec le permis extra-provincial X-1477 des autorités de l'Ontario Highway Transport Board.

Droit additionnel: En fournissant le service prévu aux clauses *d*) et *e*) la requérante sera autorisée à utiliser des véhicules isothermes.

Rôle M-80-54449-2
M-210609 001 101-D
HEYLBROECK, ALBERT
3544, Paquette
St-Hubert, QC
J3Y 4N4
Requérant-cessionnaire
M-207635 003 105-D
MEDIOTAXI INC
1179, boul. Taschereau
Longueuil, QC
J4K 2X6
Requérante-cédante

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-207635 003 que détient la requérante-cédante pour l'agglomération A-2 Longueuil.

Rôle M-80-54450-0
M-30003-440-DT
BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.
1259, rue Berri, app. 460
Montréal, QC
H2L 4C7

Modification tarifaire:

Demande urgente de modification de taux

La requérante demande, pour ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires le vingtième jour après la date de la décision et ce en vertu de l'article 2.58-1, du Règlement no 2 sur les règles de pratique.

Tarif 6-C

Item 965

Ajouter des taux pour 5 000 - 10 000 - et 24 000 lb.

Item 980

Ajouter des taux pour 50 000 - 60 000 et 70 000 lb.

Item 350

Nouvel item.

Règlement 30 français et anglais

Amender la note 2 pour se lire: lorsqu'il y a un taux d'espèce de publié, il sera sujet à la pesanteur transportée, mais pas moins de 40 000 lb.

Item 415

Nouvel item.

Item 420

Nouvel item.

Description de chaque zone

Ajouter à la zone 1 les endroits suivants: Delisle et St-Nazaire.

Clé de base

Amender les clés de base pour Delisle afin qu'ils reflètent les clés de base d'Alma. Ajouter Naudeville avec mêmes clés de base qu'Alma. Amender les clés de base pour Dequen afin qu'ils reflètent les clés de base d'Alma. Amender les clés de base pour St-Nazaire-de-Chicoutimi afin qu'ils reflètent les clés de base d'Alma.

Item 625

Amender certains taux et ajouter des taux pour 60 000 et 70 000 lb aux trois sections de cet item.

Item 225

Nouvel item.

Tarif 15-D

Item 208

Amender la note 3 pour se lire: voir Règlement 390

Liste d'exception aux taux F.A.K. Amender cette liste afin qu'elle soit identique à celle publiée pour le tarif 100-C.

Item 209-A

Nouvel item.

Item 208

Ajouter deux sections de Sept-Îles et Port-Cartier à Québec.

Tarif 80-A
Item 3765
Ajouter un taux de 60 min. 40 000 lb P.T.L. à la destination Montréal. Ajouter les destinations L'Assomption et Le Gardeur avec taux appropriés. Que tous les taux de cet item ne soient pas sujets au S.O.G. no 56.
Item 3766
Que les taux publiés à cet item ne soient pas sujets au S.O.G. no 56.
Item 4318
Ajouter des taux pour 5 000 - 10 000 et 24 000 lb.
Tarif 100-C
Règlement 315 — section B — français / anglais
Amender les taux arbitraires à ce règlement pour refléter les taux F.A.K.
Tarif 101-E
Item 1425 — cédules 2460 et 2465
Ajouter un taux pour 5 000 lb à chacune de ces cédules.
Item 2220
Amender la description pour lire: Toute marchandise classifiée classe 55 ou moins, T.L. dans la C.F.C. 6000.
Tarif spécial no 12
Annuler la note 1 sur le retour de palettes vides.
Tarif spécial no 32
Établir un tarif spécial pour le transport de produits alimentaires et accessoires pour camp sur la rivière Manicouagan de Montréal au millage 62 jusqu'au 135 via Baie-Comeau incluant la manutention et le groupage à l'entrepôt du camionneur.
Tarif spécial no 25
Annuler ce tarif spécial no 25 en son entier puisqu'Overnite ont cancellé leur division du Courrier.
Tarif spécial no 34
Établir un supplément spécial no 34. Établir un supplément spécial pour Transport d'étagères en acier K.D. de Montréal à Québec.
Contrat à taux convenus no 33
Ajouter la participation de Clark Tansport Routier, Piuze Transport Inc., et Transport Cartier Inc. à ce contrat lorsqu'approuvé par la Commission.
Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-80-54451-8
M-305307-102-D
PATENAUDE, JEAN-GUY
8882, Belmont
McMasterville, QC
J3G 5M5
Voiturier-remorqueur
M-301108-128-D
KINGSWAY FREIGHT LINES LTD
10525, côte de Liesse
Dorval, QC
H9P 1A7
Voiturier-roulier

Le voiturier-remorqueur demande à la Commission des transports du Québec le droit de donner, aux conditions réglementaires, le service de transport suivant:
Transport restreint - remorquage seulement - contrat
Transport par remorquage, pour tirer les remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, de la requérante conjointe: Kingsway Freight Lines Ltd, détentrice du permis M-301108, qui agira comme voiturier-roulier.
Ce service sera effectué selon toutes les clauses du permis du roulier.
Laquelle compagnie demande un permis de voiturier-roulier correspondant.

Rôle M-80-54453-4
M-301939-110-D
NESEL FAST FREIGHT INC.
2480, Lawrence Avenue East
Scarborough, Ontario
Au Québec:
200, St-Jacques, suite 900
Montréal, QC
H2Y 1M1

La requérante, dont le permis M-301939, clause *b*) se lit comme suit:
Transport restreint - longue distance - route restreinte - véhicules spéciaux
De la frontière Québec/Ontario, (postes d'entrée: Hull, Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette, Judge, Chiminis) jusqu'à Montréal et aux localités situées dans un rayon de cent vingt-cinq (125) milles des limites de ladite ville et retour, pour le transport de meubles neufs emballés ou non emballés, de lampes, oreillers, de marchandises rembourrées, de literie, matelas, coussins, ainsi que de ressorts de meubles et pièces composantes de meubles, dans un fourgon de déménagement conçu de type à châssis coudé (drop-frame), pour le compte des manufacturiers (ou de leurs représentants) ou des distributeurs desdites marchandises, depuis des points situés dans la province d'Ontario, ou vers ces mêmes points, suivant autorisation.
Voudrait que cette clause se lise à l'avenir comme suit:
Transport restreint - longue distance - route restreinte
De la frontière Québec/Ontario (ports d'entrée: Hull, Pointe-Fortune, Rivière-Beaudette, Judge, Chiminis) à Montréal et aux localités situées dans un rayon de deux cents (200) milles des limites de ladite ville et retour, pour le transport de meubles neufs emballés ou non emballés, de lampes, oreillers, de marchandises rembourrées, de literie, matelas, coussins, ainsi que de ressorts de meubles, pour le compte des manu-

facturiers (ou de leurs représentants) ou des distributeurs desdites marchandises, des points situés dans la province d'Ontario, ou vers ces mêmes points, suivant autorisation.

Rôle M-80-54460-9
M-300362-101-D
BOYER, JOCELYN
200, St-Patrice, C.P. 147
Sherrington, QC
J0L 2N0
Requérant

Suite à l'annulation de mon permis par un commissaire. Un commissaire siégeant seul a rendu la décision MR-38689 le 8 août dernier, annulant mon permis, je n'ai pas été informé, je n'ai pas reçu la demande de renouvellement et je n'ai pas été convoqué.

Je transporte toujours à contrat pour les Terres Noires Sherrington Limitée.

Je demande à la Commission de révoquer la décision rendue.

Rôle M-80-54462-5
M-600719-101-D
LE RELAIS CHEVRQLET LTÉE
529, Jarry est
Montréal, QC
H2P 1Y4
Requérante

La requérante s'adresse à la C.T.Q. pour obtenir l'autorisation de changer l'adresse de sa place d'affaires comme suit:

du: 529, rue Jarry, Montréal, QC, H2P 1Y4

au: 9411, avenue Papineau, Montréal, QC, H2M 2G5

Rôle M-80-54463-3
M-305221-101-D
TRANSPORT DENIS NORRIS ENRG.
(Norris, Denis)
Rang Rachelle
St-Guillaume, QC
J0C 1L0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports afin d'obtenir l'autorisation d'opérer le service de transport suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De tous les endroits dans les comtés électoraux provinciaux Yamaska et Drummondville à destination d'Abattoir Ouellet Inc., Ste-Perpétue, comté de Nicolet, d'Encans de la Ferme à Drummondville et à St-Hyacinthe, et d'Abattoir Joyal à Massueville, comté de Yamaska, pour le transport d'animaux vivants pour le compte des cultivateurs des comtés ci-haut mentionnés.

Rôle M-80-54464-1
M-300067-102-D
MESSIER, ROGER
St-Barnabé-Sud
St-Hyacinthe, QC
J0H 1G0

Le requérant, détenteur du permis M-300067-(536-V), et plus particulièrement de la clause *d*) qui se lit comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - lait en vrac - citerne

De St-Aimé à Montréal et retour, pour le transport de lait, en vrac, par camions-citernes, pour le compte de la Crémerie Ayotte Inc.

S'adresse à la Commission des transports du Québec pour lui demander que ladite clause *d*) soit modifiée pour qu'elle se lise:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - citerne

De St-Aimé à Montréal et retour, pour le transport de lait en vrac, par camions-citernes, pour le compte de Agropur, Coopérative Agro-Alimentaire.

Rôle M-80-54465-8
M-300017-101-D
HOULE EXPRESS LTÉE
HOULE EXPRESS LTD
502, rue Notre-Dame
St-Rémi de Napierville, QC
J0L 2L0

La requérante, dont les clauses *d*), *e*) et *f*) de son permis no M-300017 se lisent comme suit:

d) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

d) De St-Rémi à ailleurs dans la province de Québec, dans un rayon de 200 milles des limites de St-Rémi, et retour, pour le transport de marchandises pour le compte de Green Giant of Canada Ltd.

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

e) De St-Rémi à la frontière Québec-Ontario et retour (port d'entrée: Rivière-Beaudette) pour le transport de marchandises pour le compte de Green Giant of Canada Ltd.

f) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

f) De la frontière Québec-Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette) à Montréal et retour, pour le transport de marchandises pour le compte de Green Giant of Canada Ltd.

désire les modifier afin qu'elles se lisent dorénavant de la façon suivante:

d) Transport restreint - longue distance - rayon

d) De St-Rémi à ailleurs dans la province de Québec, dans un rayon de 200 milles des limites de St-Rémi et retour.

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte

e) De St-Rémi à la frontière Québec-Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette) et retour.

f) Transport restreint - longue distance - route restreinte

f) De la frontière Québec-Ontario (port d'entrée: Rivière-Beaudette) à Montréal et retour.

Dans les 3 cas, pour le transport de marchandises originant de ou destinées à Green Giant of Canada Ltd. et/ou ses clients.

Rôle M-80-54466-6
M-303537-102-D
EAGLE TRANSPORT LTD
1880, Britannia Road East
Mississauga, Ontario
Place d'affaires au Québec:
200, St-Jacques, app. 900
Montréal, QC
H2Y 1M1

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation suivante:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - équipement - citerne - corridor

De la frontière Québec/Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette et Pointe-Fortune), corridor à travers la province de Québec à la frontière Québec/Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie) et retour avec marchandises refusées ou avariées, pour le transport de produit de plastique en vrac dans des équipements citernes de Sarnia, Ontario, point d'origine de ce produit pour le public en général.

Rôle M-80-54467-4
M-303047-101-D
LAFARGE BÉTON LTÉE
625, avenue Président-Kennedy
Montréal, QC
H3H 1K2
Requérante

La Commission, par un commissaire siégeant seul, a rendu une décision MR-31648 du 30-07-80 annulant le permis par contrat.

La Cie Lafarge Béton Ltée n'a pas été informée que ces permis de contrats étaient renouvelables avant le 31 mars 1980 et ce n'est qu'à la mi-juin, lors de renouvellement d'immatriculation de véhicules, que le B.V.A. nous a avisés qu'une demande pour un renouvellement a été faite le 18 juin 1980 avec contrat avec Lagacé. Nous n'avons pas été convoqués ni entendus, aussi nous n'avons reçu aucune demande de renseignements par le commissaire.

La Cie Lafarge Béton Ltée a un contrat avec la Cie Lagacé, Division de Canfarge Ltée et ce contrat est renouvelé tous les ans.

Pour ces motifs, la requérante demande que la Commission:

a) Révise la décision et remette le permis en vigueur en révoquant purement la décision rendue.

Rôle M-80-54468-2
M-210614-001-101-D
RICHARD ROY ENR
(Roy, Richard)
77, Morin
Ste-Adèle, QC
J0R 1L0
Requérant-cessionnaire
M-209406-001-102-D
RAYMOND DUGAS ENR.
(Dugas, Raymond)
416, chemin Ste-Marguerite
Ste-Adèle, QC
J0R 1L0
Requérant-cédant

Catégorie Agglomération
Service Ordinaire

Le requérant-cessionnaire demande de lui transférer le permis M-209406-001 que détient le requérant-cédant pour la région de Ste-Adèle 06-6351-VT.

Rôle M-80-54469-0
M-304267-101-D
BERTHIAUME, JEAN-GUY
12610, Notre-Dame, app. 1
Pointe-aux-Trembles, QC
H1B 2Z1
Requérant

1. Le requérant possédait un permis de transport par contrat, qui lui avait été octroyé le 18 juillet 1977, par la Commission des transports du Québec;
2. Le requérant a renouvelé son permis et payé les droits y afférant, pour les années 1978, 1979 et 1980;
3. La Commission, le 31 mars 1980, a rendu une décision, informant le requérant que le permis à contrat était annulé depuis le 31 mars 1980;
4. Le requérant détient un permis à contrat pour le transport de papier d'emballage, pour la Compagnie Canadienne de Papier et d'Emballage Ltée, pour le district Montréal métropolitain;
5. Il transporte cette marchandise depuis trois (3) ans et continuerait à la transporter, si ce n'était le fait que sa plaque lui a été confisquée par le ministère des Transports;
6. Il n'a d'autre gagne-pain que le transport effectué en vertu du permis ci-haut décrit;
7. Le fait de ne pas avoir répondu à la demande de la Commission le 11 décembre 1979, est dû à un concours de circonstances, vu qu'il s'est établi un défaut de communication entre le requérant et son procureur;

En conséquence, il demande donc à la Commission des transports du Québec de:

Réviser la décision rendue le 31 mars 1980.

Rôle M-80-54470-8
M-300728-101-D
LÉO MARTEL TRANSPORT INC.
1545, rue des Merisiers
Côte-Ste-Catherine, QC
J0L 1E0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner les services suivants:

a) Transport restreint - service local - contrat

Montréal métropolitain pour le transport de marchandises diverses pour le compte de/et sur paiement des frais de transport de Prudential Transport Co. Ltd.

b) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

Montréal métropolitain à tous les endroits situés dans un rayon de 30 milles

(48,27 km) des limites de ladite ville pour le transport de marchandises diverses pour le compte de/et sur paiement des frais de transport de Prudential Transport Co. Ltd.

c) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

Montréal métropolitain à tous les endroits situés dans un rayon de 200 milles (321,84 km) des limites de ladite ville pour le transport de Rock Salt pour le compte de/et sur paiement des frais de transport de Prudential Transport Co. Ltd.

d) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

Montréal métropolitain à tous les endroits situés dans un rayon de 200 milles (321,84 km) des limites de ladite ville pour le transport de marchandise charbon et coke en dompeuse seulement pour le compte de Prudential Transport Co. Ltd.

Droit additionnel:

Condition: (décision MCV-13201 15/12/77):

Prend acte du choix de la détentrice à transporter les matières en vrac inscrites sur ses permis.

Ayant été détenteur de ces mêmes permis à contrat qui furent annulés en vertu de l'article 41, paragraphe 4 de l'Ordonnance générale sur le camionnage.

Rôle M-80-54471-6
M-600417-114-D
U HAUL CO. (CANADA) LIMITÉE
8101, route Montréal-Toronto 2-20
Montréal, QC
H4X 1N1
Requérante

La requérante, U Haul Co. (Canada) Limitée, détentrice du permis de location portant le numéro M-600417, lequel l'autorise à donner le service suivant:

location à court terme de petites remorques généralement destinées à être attachées à des véhicules de promenade, au 11555 boul. Gouin, Pierrefonds, QC.

s'adresse à la Commission des transports du Québec pour demander de remplacer ce bureau de location en émettant le permis suivant:

location à court terme de petites remorques généralement destinées à être attachées à des véhicules de promenade, à l'adresse de location suivante:

10438 boul. Gouin, Roxboro, Québec

Rôle M-80-54472-4
M-600417-115-D
U HAUL CO. (CANADA) LTD
8101, route Montréal-Toronto 2-20
Montréal, QC
H4X 1N1
Requérante

La requérante U Haul Co. (Canada) Limitée détentrice du permis de location portant le numéro M-600417 s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le permis suivant:

location à court terme de petites remorques généralement destinées à être attachées à des véhicules de promenade, à l'adresse de location suivante:

1295, route 158, Lachute, Québec.

Rôle M-80-54473-2
M-600417-107-D
U HAUL CO. (CANADA) LIMITÉE
8101, route Montréal-Toronto 2-20
Montréal, QC
H4X 1N1
Requérante

La requérante, U Haul Co. (Canada) Limited, détentrice du permis de location portant le numéro M-600417, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'émission du permis suivant:

location à court terme de camions, à l'adresse de location suivante:

317, Hôtel-de-Ville, Rivière-du-Loup, QC

Rôle M-80-54474-0
M-600417-116-D
U HAUL CO. (CANADA) LTD
8101, route Montréal-Toronto 2-20
Montréal, QC
H4X 1N1
Requérante

La requérante, U Haul Co. (Canada) Limited, détentrice du permis de location portant le numéro M-600417 s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'émission du permis additionnel suivant:

location à court terme de camions, à l'adresse de location suivante:

2625, chemin Ste-Foy, Ste-Foy, QC

Rôle M-80-54476-5
M-509717-101-D
CURRIE, FLOYD
Route 323, Namur,
(Papineau) QC
J0V 1N0
Requérant-cessionnaire
M-505101-101-D
CURRIE, HERMÉNÉGILDE
Chemin Boileau,
Namur,
(Papineau) QC
J0V 1N0
Requérant-cédant

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis M-505101-002, à Floyd Currie, pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 07.

Rôle M-80-54478-1
M-305306-101-D
LETELLIER JEAN ENR.
(Letellier, Jean)
1051, boul. Nobert
Longueuil, QC
J4K 2N5

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec un permis pour effectuer le transport suivant:

Transport restreint - service local - citerne - contrat

Pour le district de Montréal métropolitain, pour livraison d'huile à chauffage domiciliaire ou des petites livraisons industrielles avec compteur pour le compte de: Shell Canada Limited, en utilisant un camion-citerne d'une capacité maximale de 4000 gallons ou 18 184 litres.

Rôle M-80-54480-7
M-305305-101-D
DUPUIS, ALFRED-VICTOR
105, Monette, app. 1
LaSalle, QC
H8K 2L3

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'obtenir le permis suivant:

Transport restreint - service local

Montréal métropolitain pour le transport de courrier pour le public en général.

Rôle M-80-54487-2
M-305266-101-D
JENA TRANSPORT ENRG.
(Jean Lefebvre opérant sous le nom de:)
185, Larocque
St-Jean-sur-Richelieu, QC
J3G 5J2
Requérant

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisé à donner les services suivants:

Transport restreint - service local

St-Jean-sur-Richelieu et tous les endroits situés dans un rayon de 5 milles pour le transport de boissons alcooliques provenant de la Société des alcools du Québec pour le public en général à leur demande.

Transport restreint - longue distance - rayon

De St-Jean-sur-Richelieu, dans un rayon de 25 milles pour le transport de boissons alcooliques provenant de la Société des alcools du Québec pour le public en général à leur domicile.

Rôle M-80-54488-0
M-300362-102-D
BOYER, JOCELYN
200, rue St-Patrice
Sherrington, QC
J0L 2N0

Renouvellement de permis:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but de renouveller son permis à contrat.

Ledit permis se lit comme suit:

a) Transport restreint - local - contrat

a) Sherrington et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites dudit endroit.

b) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat

b) De Sherrington à Montréal, et retour avec marchandises refusées dans les 2 cas, pour le transport de fruits et légumes emballés, pour le compte de/et sur paiement des frais de transport par Terres Noires Sherrington Ltée, ainsi que pour transport de fruits et légumes pour le compte de Fermiers de Sherrington.

c) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

c) De Sherrington à tous les endroits situés dans un rayon de 200 milles des limites dudit endroit et retour avec marchandises refusées, pour le compte de/et sur paiement des frais de transport par Terre Noires Sherrington Ltée.

Rôle M-80-54489-8
M-304735-101-D
MAURICE PION
Requérant-cessionnaire
YVAN GUAY
Requérant-cédant
TRANSPORT DÉCARIE LTÉE
1217, rue Bougie
Ville St-Laurent, QC
H4N 1S6
Mise en cause

La mise-en-cause s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir que cette dernière statue sur le maintien de permis M-304735 suite au changement de contrôle intervenu au sein de la compagnie.

Le tout conformément à l'article 39 de la Loi sur les transports.

La répartition des actions avant le changement de contrôle était celle-ci:

Yvan Guay	1 action classe A
Maurice Pion	1 action classe A

La répartition des actions après le changement de contrôle est celle-ci:

Maurice Pion	2 actions classe A

Rôle M-80-54490-6
M-304610-102-D
TRANSPORT YVES & RÉMI BENOIT INC.
1650, Rang Nord
St-Jean-Baptiste, QC
J0L 2B0

La requérante, détentrice du permis portant le numéro M-304610, s'adresse respectueusement à la Commission des transports du Québec afin d'ajouter à son permis actuel la clause suivante:

d) transport restreint - longue distance - rayon - contrat

De Saint-Jean-Baptiste-de-Rouville, à tous les endroits situés dans la province de Québec et retour avec marchandises avariées ou refusées, pour le transport de marchandises, de machinerie(s) et/ou d'équipements divers pour le compte de la compagnie Daramont Inc. dont le siège social est situé au 1650, Rang nord, St-Jean-Baptiste-de-Rouville.

Droit additionnel:

En donnant ce service, la détentrice est autorisée à utiliser des remorques ou semi-

remorques vides ou chargées en possession légale et immatriculées au nom de la compagnie Daramont Inc.

Restriction:

Cette clause du permis ne sera valide que tant et aussi longtemps que les actionnaires demeureront les mêmes dans les compagnies Transport Yves & Rémi Benoît Inc. et Daramont Inc.

Rôle Q-80-24468-3
Q-300,308-101-D
(8058-V)

NAPOLÉON GIROUX INC.

610, rue Godbout est
Québec
(Québec) QC
G1J 1M9

Amendement à la requête Q-24468-3.

1. Requête originale (Q-24468-3, *G.O.* no 38 du 20-09-80, page 9360):

Demande de modification de permis.

Nap. Giroux Inc., détentrice des clauses de permis qui se lisent présentement comme suit:

Transport de ménages et d'ameublements usagés.

Pour le transport de ménages ou d'ameublements usagés, tels que définis par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, au moyen d'équipement spécialisé, muni des accessoires nécessaires et utilisé exclusivement pour le transport de ménages et d'ameublements usagés.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte

d) De toutes les localités situées dans la province de Québec à la frontière du Nouveau-Brunswick, et retour (via toutes les routes et tous les ports d'entrée), pour le transport de ménages et d'ameublements usagés destinés à une localité du Nouveau-Brunswick ou en provenant.

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte

e) De toutes les localités situées dans la province de Québec à la frontière de l'Ontario, et retour (via toutes les routes et tous les ports d'entrée), pour le transport de ménages et d'ameublements usagés destinés à une localité de l'Ontario ou en provenant.

Restrictions générales applicables à tous les permis de transport de ménages ou d'articles usagés:

s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin que ces clauses soient modifiées et qu'une clause additionnelle soit autorisée, pour se lire comme suit:

Transport de ménages et d'ameublements usagés:

Pour le transport de ménages et d'ameublements usagés, tels que définis par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, au moyen d'équipement spécialisé, muni des accessoires nécessaires et utilisés exclusivement pour le transport de ménages et d'ameublements usagés.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte

d) De Québec et de tous les endroits situés à une distance ne dépassant pas six cents (600) milles de ladite ville, aux frontières du Nouveau-Brunswick, et retour (via toutes les routes et tous les ports d'entrée).

Destination: Les provinces du Canada à l'est de la province de Québec.

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte

e) De Québec et de tous les endroits situés à une distance ne dépassant pas six cents (600) milles de ladite ville, aux frontières de l'Ontario, et retour (via toutes les routes et tous les ports d'entrée).

Destination:

Les provinces du Canada à l'ouest de la province de Québec.

f) Transport restreint - longue distance - route restreinte

f) En transit, d'une frontière de la province de Québec avec une autre (via toutes les routes et tous les ports d'entrée) destination les provinces du Canada autres que la province de Québec.

Restriction:

Le paragraphe 1 des restrictions est modifié afin d'y inclure le paragraphe *f*). Quant aux autres paragraphes, ils demeurent inchangés.

2. Amendement à la requête Q-24468-3, introduite le 23 septembre 1980.

Nouvelle publication à la demande du procureur de la requérante.

Nap Giroux Inc. amende sa requête publiée à la *Gazette officielle du Québec* du 20 septembre 1980, à la page 9360, numéro 38 afin qu'elle se lise ainsi:

Prenez avis que Napoléon Giroux Inc., détentrice des clauses de permis qui se lisent présentement comme suit:

Transport de ménages et d'ameublements usagés.

Pour le transport de ménages et d'ameublements usagés, tels que définis par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, au moyen d'équipement spécialisé, muni des accessoires nécessaires et utilisé exclusivement pour le transport de ménages et d'ameublements usagés.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte

d) De toute les localités situées dans la province de Québec à la frontière du Nouveau-Brunswick, et retour (via toutes les routes et tous les ports d'entrée), pour le

transport de ménages et d'ameublements usagés destinés à une localité du Nouveau-Brunswick ou en provenant.

e) Transport restreint - longue distance - route restreinte

e) De toutes les localités situées dans la province de Québec à la frontière de l'Ontario, et retour, (via toutes les routes et tous les ports d'entrée) pour le transport de ménages et d'ameublements usagés destinés à une localité de l'Ontario ou en provenant.

Restrictions générales applicables à tous les permis de transport de ménages ou d'articles usagés:

s'adresse à la Commission des transports du Québec afin que ses clauses soient modifiées et qu'une clause additionnelle soit autorisée, pour se lire comme suit:

Transport de ménages et d'ameublements usagés:

Pour le transport de ménages et d'ameublements usagés, tels que définis par l'article 51 de l'Ordonnance générale sur le camionnage, au moyen d'équipement spécialisé, muni des accessoires nécessaires et utilisés exclusivement pour le transport de ménages et d'ameublements usagés.

d) Transport restreint - longue distance - route restreinte

d) De Québec et de toutes les localités situées dans la province de Québec à la frontière Québec-Nouveau-Brunswick et retour (via toutes les routes et tous les ports d'entrée).

Destination:

Les provinces du Canada à l'est de la province de Québec.

f) Transport restreint - longue distance - route restreinte

f) De Québec et de toutes les localités situées dans la province de Québec à la frontière Québec-Ontario et retour (via toutes les routes et tous les ports d'entrée).

Destination: Les provinces du Canada à l'ouest de la province de Québec.

Restriction: Le paragraphe 1 des restrictions est modifié afin d'y inclure le paragraphe *f*). Quant aux autres paragraphes, ils demeurent inchangés.

Rôle Q-80-24635-7
Q-203,479-101-D
EDMOND PERRON
(Perron, Edmond)
17, Xavier-Giroux, app. 1
Beauport, QC
G1C 2M4
Requérant-cessionnaire
Q-202,646-102-D
PERRON, FRANÇOISE LAFRANCE
43, Labelle
Beauport, QC
G1E 5R1
Requérante-cédante

Demande de transfert de permis de taxi:

Le requérant-cédant, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de transférer à Edmond Perron le permis Q-202,646-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de l'Est du Québec A-30.

Rôle Q-80-24636-5
Q-203,481-101-D
BÉCHARD, ROGER
1241, Beauséjour
Lac-St-Charles, QC
G0A 2H0
Requérant-cessionnaire
Q-202,036-101-D
NOËL, ADOLPHE
2760, Canardière, app. 107
Québec, QC
G1J 2G5
Requérant-cédant

Demande de transfert de permis de taxi:

Le requérant-cédant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de transférer à Béchard, Roger le permis Q-202,036-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule et ce, pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.

Rôle Q-80-24637-3
Q-203482-101-D
PROULX, NORMAND
461, rue de la Cathédrale
Rimouski (Rimouski)
G5L 5M6
Requérant-cessionnaire
Q-200731-102-D
RIOUX, AMÉDÉE
200, rue Dubé ouest
Rimouski (Rimouski)
G5L 4W2
Requérant-cédant

Transfert de permis:
Rioux, Amédée demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Proulx, Normand le permis Q-200731-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Rimouski A-37.

Rôle Q-80-24638-1
Q-000279-104-DT
AUTOCAR PORTNEUF INC.
655, côte Joyeuse
St-Raymond
(Portneuf)
G0A 4G0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation de majorer ses taux pour le transport de passagers.
Les taux proposés augmentent entre 12% et 15% suivant la tarification déposée au dossier de la Commission des transports du Québec.
Le taux pour le transport d'écoliers, le midi, demeure inchangé.

Rôle Q-80-24640-7
Q-203471-101-D
MARTEL, ROGER
1822, boul. St-Ignace
Chicoutimi (Chicoutimi)
G7J 1A9
Requérant-cessionnaire
Q-203394-102-D
MERCIER, DANIEL
871, St-Paul
Chicoutimi (Chicoutimi)
G7J 3B6
Requérant-cédant

Transfert de permis:
Le requérant-cédant, monsieur Daniel Mercier, s'adresse à la Commission des transports du Québec afin de transférer à monsieur Roger Martel, requérant-cessionnaire, le permis Q-203394-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Saguenay A-52.

Rôle Q-80-24641-5
Q-203475-101-D
PERRON, NORMAND
304, St-Benoit
Amqui (Matapédia)
G0J 1B0
Requérant-cessionnaire
Q-200625-102-D
PERRON, ALBERT
Rang Couturval
Amqui (Matapédia)
G0J 1B0
Requérant-cédant

Transfert de permis:
Perron, Albert demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Perron, Normand le permis Q-200625-001 de catégorie Région et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la municipalité de Amqui 01-0514-V.

Rôle Q-80-24642-3
Q-302 134-102-D
MAHEUX, DENIS
Suite Vanier
St-Joseph-de-Beauce
(Beauce) QC
G0S 2V0
Voiturier-remorqueur
et
Q-300 174-117-D
(3818-V)
BEAUCE EXPRESS INC.
Route Kennedy
C.P. 38
St-Georges
(Beauce) QC
G5Y 5C5
Voiturier-roulier
et
Q-300 927-116-D
(22173-V)
CHO-BO INC.
5420, 4e Avenue est, R.R. 5
C.P. 38
St-Georges-Est
(Beauce) QC
G5Y 5C5
Voiturier-roulier

Nouvelle demande:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'émission d'un permis visant à l'autoriser à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques de Beauce Express Inc. suivant toutes les clauses de son permis portant le numéro 3818-V et de Cho-Bo Inc. suivant toutes les clauses du permis de cette dernière également portant le numéro 22173-V, et lesdites Beauce Express Inc. et Cho-Bo Inc. demandent le permis correspondant.

Rôle Q-80-24643-1
Q-302 135-102-D
LESSARD, MONIQUE
13535, 10e Avenue
St-Georges-Est
(Beauce) QC
G5Y 1G4
Voiturier-remorqueur
et
Q-300 174-119-D
(3818-V)
BEAUCE EXPRESS INC.
Route Kennedy
C.P. 38
St-Georges
(Beauce) QC
G5Y 5C5
Voiturier-roulier
et Q-300 927-118-D
(22173-V)
CHO-BO INC.
5420, 4e Avenue est, R.R. 5
C.P. 38
St-Georges-Est
(Beauce) QC
G5Y 5C5
Voiturier-roulier

Nouvelle demande:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'émission d'un permis visant à l'autoriser à tirer avec son tracteur dûment enregistré les remorques de Beauce Express Inc., en vertu de toute les clauses du permis portant le numéro 3818-V et de Cho-Bo Inc. également en vertu de toutes les clauses du permis de cette dernière portant le numéro 22173-V, et lesdites Beauce Express Inc. et Cho-Bo Inc. demandent le permis correspondant.

Rôle Q-80-24649-8
Q-203483-101-D
ROY, ANDRÉ
133, Bellevue
St-Nicolas (Lévis)
G0S 2Z0

Nouvelle demande de permis de taxi:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir un permis de propriétaire de taxi de catégorie Région et de catégorie Ordinaire pour les municipalités de St-Agapitville 03-2822-VL et St-Agapit-de-Beaurivage 03-2821-P.

Rôle Q-80-24656-3
Q-52,013-102-D
POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 04 INC.
835, boul. des Récollets
Suites 1 et 2
Trois-Rivières (St-Maurice)
G8Z 3W5
Requérante
vs
Q-505,478-103-D
BRODEUR, FERNAND
392, Notre-Dame
Saint-Alexis (Maskinongé)
J0K 1V0
Requérant-cédant-intimé
et
Q-507,263-102-D
GAGNON, FERNAND
200, de la Station
Sainte-Adelphe (Champlain)
G0X 2G0
Requérant-cessionnaire-intimé
et
LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
mise en cause

Requête en révision selon l'article 22 de la Loi sur les transports:

1. Le requérant-cédant-intimé et le requérant-cessionnaire-intimé ont fait publier dans le journal Le Nouvelliste, le 21, 22 et 23 avril 1980, une demande de transfert;

2. La requérante est titulaire d'un permis de courtage pour la région 04;

3. La Commission des transports du Québec a tenu audience le 7 juillet 1980;

4. La Commission des transports du Québec par sa décision QCV-12914, rendue le 16 juillet 1980 accordait la demande de transfert aux requérants;

5. L'honorable juge Pierre Choquette président du Banc a statué sur une question de droit suite à la preuve faite devant lui;

6. En vertu de l'article 17 de la Loi sur les transports, il revenait au juge seul de statuer sur une question de droit, sur laquelle le juge Choquette statuait que le transfert ne pouvait être accordé;

7. Messieurs les commissaires Paquet et Vallée ont quand même autorisé le transfert du permis du requérant-cédant-intimé;

8. La présente requête est bien fondée en faits et en droit;

9. À la présente requête est joint un cautionnement de 50,00 $;

10. La présente requête a été signifiée aux requérants-intimés, à l'intimée et à la mise en cause par voie postale tel qu'en fait preuve le reçu du ministère des Postes joint à l'original;

Pour ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

D'accueillir la présente requête;

De permettre à la requérante de se faire entendre s'il y a lieu;

De statuer que le juge Choquette a rendu une décision en vertu de l'article 17 de la Loi sur les transports;

De révoquer la décision rendue par la Commission des transports du Québec dans la cause Q-80-23487-4.

Rôle Q-80-24658-9
M-305,309-101-D
WILLIAM GREGAN LIMITED
P.O. Box 247
Chatham
Nouveau-Brunswick
E1N 3A6
Au Québec:
200, rue St-Jacques ouest
Suite 900
Montréal
(Île-de-Montréal) QC
H2Y 1M1

Nouvelle demande de permis:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir le permis suivant:

Transport restreint - longue distance - route restreinte - citerne isotherme

Des quais de Paspébiac, Grande-Rivière, Gaspé, Matane aux frontières Québec - Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie) pour le transport de poissons frais et/ou salés par véhicule-citerne isotherme à destination des points autorisés dans les provinces des Maritimes du Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard pour le public en général.

Transport restreint - longue distance - route restreinte - camion dompeur

Des quais de Paspébiac, Grande-Rivière, Gaspé, Matane aux frontières Québec-Nouveau-Brunswick (tous ports de sortie) pour le transport de poissons frais et/ou salés par camion dompeur isotherme à destination des points autorisés dans les provinces des Maritimes du Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard pour le public en général.

Rôle Q-80-24659-7
Q-300,075-105-D
(760-V)
NIL GIRARD TRANSPORT LTÉE
1777, boul. Talbot
Chicoutimi
(Chicoutimi) QC
G7H 5A9

Demande de modification de permis, certificat 029:

1. La requérante détient de la Commission des transports du Québec le permis numéro 760-V dont copie certifiée authentique est produite au soutien des présentes sous la cote R-1 pour valoir comme si ici au long récitée.

2. La requérante détient de la Commission des transports un permis pour le transport de la fonte en gueuse par camion-remorque; ladite clause se lit comme suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Sorel à Chicoutimi, pour le transport de fonte en gueuse par camion-remorque.

3. La requérante désire modifier la clause décrite au paragraphe précédent par ce qui suit:

Transport restreint - longue distance - route restreinte

De Sorel à Chicoutimi et retour, pour le transport de fonte en gueuse, pièces d'acier et de fonte par camion-remorque.

4. La requérante fait face à de nouvelles demandes de transport pour les produits dont elle sollicite l'addition à son permis.

5. La requérante possède tous les équipements nécessaires pour effectuer les services conséquents à l'addition demandée.

6. Les taux prévus pour le transport demandé sont produits au soutien des présentes sous la cote R-2 pour en faire partie intégrante.

7. Il est dans l'intérêt public en général et à celui de la requérante en particulier que cette demande lui soit accordée.

8. La présente requête est bien fondée en faits et en droit.

Par ces motifs, plaise à votre Commission:
Accueillir la présente requête;
Ordonner que la clause suivante:
Transport restreint - longue distance - route restreinte
De Sorel à Chicoutimi, pour le transport de fonte en gueuse par camion-remorque, soit modifiée par celle-ci:
Transport restreint - longue distance - route restreinte
De Sorel à Chicoutimi et retour, pour le transport de fonte en gueuse, pièces d'acier et de fonte par camion-remorque.

Rôle Q-80-24660-5
Q-302,136-101-D
LES ENTREPRISES FLORENT CHOUINARD INC.
Ste-Perpétue
(L'Islet) QC
G0R 3Z0

Demande de modification de permis, service additionnel:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'être autorisée à donner le service suivant:
Transport restreint et spécialisé - longue distance - rayon - fardier - contrat
De St-Pamphile-de-L'Islet à ailleurs dans la province de Québec pour le transport par fardier, de machinerie lourde, d'outillage et de marchandises volumineuses pour le compte de Les Matériaux Blanchette Inc., Rexfor, Les Industries Maibec Inc., Lafontaine Lumber Inc.

Rôle Q-80-24661-3
Q-301.061-101-D
(23113-V)
JACQUES FORTIER
(Fortier, Jacques)
4745, 5e Avenue ouest
Charlesbourg
(Québec) QC
G1H 5T6

Demande de modification de permis:
Le requérant qui possède le numéro de permis Q-301,061 au nom de Jacques Fortier faisant déjà de la livraison pour le compte de la Pharmacie Laurent Chabot, désire que son permis soit modifié pour avoir droit à la livraison de la Pharmacie Gagnon et Chabot.
Ledit permis se lit comme suit:
Transport restreint - service local - contrat
Québec et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas 5 milles des limites de ladite ville, pour la livraison de commandes de produits pharmaceutiques, pour le compte de la Pharmacie Laurent Chabot.

Rôle Q-80-24664-7
Q-203,484-101-D
POULIOT, PASCAL
Grand Rang
Ste-Germaind-du-Lac-Etchemin
(Dorchester)
G0R 3B0
Requérant-cessionnaire
Q-200,128-001-D
SUCCESSION ARSÈNE ST-HILAIRE
(St-Hilaire, Mme P. Fernande)
230, 2e Avenue
Lac-Etchemin (Dorchester)
G0R 1S0
Requérante-cédante

Succession Arsène St-Hilaire (St-Hilaire, Mme P. Fernande) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Pouliot, Pascal le permis Q-200,128-001 de catégorie Ordinaire et de catégorie Région ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans la région du Lac-Etchemin 03-2214-VT.

Rôle Q-80-24665-4
Q-302 138-102-D
CLAUDE MÉCANIQUE BODY SHOP ENR.
(Savard, Claude)
102, Notre-Dame est
C.P. 62
Cap-Chat
(Gaspé-Ouest) QC
G0J 1G0

Nouvelle demande:
Prenez avis que la partie requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour obtenir le permis suivant:
Transport restreint - service local
Cap-Chat et tous les endroits situés sur une distance ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de ladite municipalité.
Transport restreint - longue distance - rayon
A Cap-Chat de tous les endroits situés dans les district électoraux-provinciaux de Matane, Matapédia et Gaspé.
Dans les 2 cas, pour le transport de véhicules automobiles en panne ou accidentés, et retour desdits véhicules réparés.

Rôle Q-80-24666-2
Q-203,485-101-D
LEVESQUE, BÉRANGÈRE
(Bérangère Langlois)
2224, Matane-sur-Mer, R.R. 1
Matane (Matane)
G4W 3M6
Requérante-cessionnaire
Q-200,646-102-D
HARRISSON, JEAN-GUY
245, de la Fabrique, app. 6
Matane (Matane)
G4W 1Z6
Requérant-cédant

Demande de transfert de permis de taxi:
Harrisson, Jean-Guy demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Lévesque, Bérangère (Bérangère Langlois) le permis Q-200,646-001 de catégorie Agglomération et de catégorie Ordinaire ainsi que le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Matane A-9.

9110-o

DEMANDES DE PERMIS INTRODUITES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LE TRANSPORT DE DÉCHETS (A.C. 3707-78)

Rôle	*Numéro de requête nom et adresse*	*Nature*	*Pour la région*
M-80-54445-0	M-710745-101-D **CHARBONNEAU, JOSEPH** 1172, boul. Laurier La Plaine (Assomption) QC J0N 1B0	Boues liquides	6
M-80-54458-3	M-710732-101-D **ROGER BASTIEN ENR.** (Bastien, Roger) R.R. no 1 Gracefield (Gatineau) QC J0X 1W0	Déchets solides	7

9110-o

V — Avis de décisions rendues

La Commission donne avis de la nature des décisions suivantes, prises par elle, conformément aux dispositions de l'article 2.53 du Règlement no 2. Dans le cas d'une décision rendue par un membre siégeant seul, conformément à l'article 14 de la Loi sur le transports, la révision peut en être demandée dans les 15 jours de la présente publication.

VOYAGEUR

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-49003	80 09 29	Décision MPV-1961-S M-000341-102-D TRANSPORT LIBERTÉ INC.	G.O.Q. no 14 p. 4776	80 04 05	Demande de permis saisonnier Désistement

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-53778-5	80 09 26	Décision: MPV-1960-S 0-M-000047-102-D MATERNELLE MYRIELLE GOUIN LEMIRE Requérante	G.O.Q. no 34 p. 8659	80 08 23	Demande de permis Accordée Date d'expiration le 24 septembre 1981
M-80-53828-8	80 09 26	Décision: MPV-1959-S 4-M-000092-102-D STEGER, JACK Requérant	G.O.Q. no 34 p. 8666	80 08 23	Demande de permis Accordée Date d'expiration le 31 juillet 1981
M-80-54315-5	80 09 29	Décision: MS-6253 9-M-000071-118-S VOYAGEUR INC. Requérante	Le Devoir	80 08 28 80 08 29 80 08 30	Modification des taux et tarifs Désistement
Q-80-24260-4	80 09 26	Décision: QPV-1645-S 5-Q-000202-106-D AUTOBUS MÉNARD INC. Requérante	G.O.Q. no 34 p. 8670	80 08 23	Demande de permis Accordée Ce permis est valide jusqu'au 1er septembre 1981.
Q-80-24286-9	80 09 26	Décision: QPV-1639-S 1-Q-000297-104-D AUTOBUS ROLAND LORD INC. Requérante	G.O.Q. no 34 p. 8674	80 08 23	Demande de permis Accordée Durée: du 80 11 22 au 81 11 21 incl.
Q-80-24584-7	80 09 19	Décision: QS 3257 S 0-Q-000496-104-S LEMIEUX, LUC Requérant	Le Soleil	80 08 30 80 09 02 80 09 03	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 80 09 19 jusqu'au: 81 06 30
Q-80-24596-1	80 09 19	Décision: QS-3258-S 9-Q-000604-104-S DUMAS, ANTHONY Requérant	Le Soleil	80 09 05 80 09 06 80 09 08	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 80 09 19 jusqu'au: 81 07 01
Q-80-24599-5	80 09 29	Décision: QPV-1646-S 3-Q-000014-102-DS AUTOBUS DUPONT LTÉE Requérante	Journal de Québec	80 09 09 80 09 10 80 09 11	Demande de permis Accordée Durée: jusqu'au 30 mai 1981

ÉCOLIER

M-80-51566-027-C	80 09 22	Décision: MPE-1498 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante Q-100015 COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DU LAC ST-JEAN Opposante Q-100666 LES AUTOBUS METABETCHOUAN INC. Q-100670 AUTOBUS PELLETIER LTÉE Q-100679 LES TRANSPORTS LISLE LTÉE Q-100315 BERGERON, LEFEBVRE, GAGNÉ INC. Q-100211 ALMA AUTOBUS & TAXI INC. Intervenantes	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07	

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision

Proprio motu
La Commission:
1. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.
2. Prolonge, pour l'année scolaire 1980-1981, le contrat de transport d'écoliers portant le numéro 1-D, conclu entre la Commission scolaire régionale du Lac St-Jean et Bergeron, Lefebvre, Gagné Inc., mais ne révise pas ses prix, lesquels pourront être sujets à ajustement suite à l'entrée en vigueur de dispositions réglementaires concernant la modification du prix des contrats pour l'année 1980-1981, s'il en est, conformément à ces dispositions, et ce le cas échéant, par une ou d'autres décisions.
3. Refuse son approbation à la prolongation des contrats ou de la partie des contrats de transport scolaire des transporteurs suivants, pour les circuits ci-après mentionnés, déclarant ces contrats ou partie des contrats de transport scolaire terminés à toutes fins futures que de droit:

Transporteurs scolaires	*Contrats concernés*	*Circuits concernés*
Les Autobus Metabetchouan Inc.	10-D	156
Autobus Pelletier Ltée	17-D et 7-D	131 et 144
Les Transports Delisle Ltée	12-D	103
Bergeron, Lefebvre, Gagné Inc.	4-D	109
Alma Autobus & Taxi Inc.	11-D	168

M-80-51566-030-C	80 09 22	Décision: MPE-1497 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE TILLY Opposante Q-100850 TRANSPORT E.R.B. INC. Q-100418 CROTEAU, PAUL Q-100281 AUTOBUS TREMBLAY & PARADIS INC. Intervenants	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07	*Proprio motu* La Commission: Rejette l'opposition de la Commission scolaire régionale de Tilly.
M-80-51566-031-C	80 09 22	Décision: MPE-1496 CM-10000-P-103 CQ-10000-P-103 LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE QUÉBEC (Q-100038) Opposante Q-100862 TRANSPORT SCOLAIRE CHAUVEAU Q-100473 TRANSPORT F. LOUIS LACHANCE INC. Q-100262 AUTOBUS LAVAL LTÉE Q-100281 AUTOBUS TREMBLAY ET PARADIS INC. Intervenantes	G.O.Q. no 23 p. 6766, 6767	80 06 07	

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision

Proprio motu
La Commission:
1. Refuse son approbation à la prolongation des contrats ou de la partie des contrats de transport scolaire des transporteurs suivants, pour les circuits ci-après mentionnés, déclarant ces contrats ou partie des contrats de transport scolaire terminés à toutes fins futures que de droit:

Transporteurs scolaires	*Contrats et circuits concernés*
Transport Scolaire Chauveau	21, 27, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40 et 41
Transport F. Louis Lachance Inc.	12, 13, 14 et 18
Autobus Laval Ltée	43
Autobus Tremblay & Paradis Inc.	4, 6, 7, 8 et 9

2. Statue que la présente décision devient exécutoire immédiatement et continue de l'être jusqu'à décision contraire en appel.

TAXI

M-80-31339	80 09 29	Décision: MPT-15629 M-208622-1-D DESLAURIERS, GINETTE	G.O.Q. no 18 p. 5356	78 05 06	Demande de permis Accordée Waterloo
M-80-43990	80 09 30	Décision: MPT-15631 CM-20000-P-171 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante et DIANE PANNETON Requérante JACQUES ARCHAMBAULT Opposant PAUL-ÉMILE PLANTE Mis en cause	G.O.Q. no 33	79 08 18	*Proprio motu* La Commission: Déclare ne pas donner suite à l'avis dont la publication a été faite dans le numéro 33 de la *Gazette officielle du Québec* du 18 août 1979.
M-80-43992	80 09 30	Décision: MPT-15630 CM-20000-P-172 COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Requérante JEAN-JACQUES LÉTOURNEAU Intimé RÉAL BOURDEAU Mis en cause	G.O.Q. no 33	79 08 18	*Proprio motu* La Commission: Décide de ne pas accueillir les conclusions du document dont un avis a été publié dans le numéro 33 de la *Gazette officielle* du 18 août 1979 et relatif à la décision interlocutoire numéro MPT-13457 du 29 novembre 1978.
M-80-51531	80 08 11	Décision: MPT-15540 M-209037-101-D BISSONNETTE, ALAIN Requérant-cédant M-210446-001 TURGEON, ROMÉO Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 25 p. 7066	80 06 21	Transfert de permis Accordée A-1
M-80-53443-6	80 09 16	Décision: MPT-15577 9-M-210472-101-D BOUDREAULT, YVON Requérant-cessionnaire 9-M-208575-101 LEMELIN, JEANNE D'ARC Requérante-cédante	G.O.Q. no 29 p. 7766	80 07 19	Transfert de permis Accordée A-17

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-53624-1	80 09 22	Décision: MPT-15594 7-M-208700-102-D RADIO TAXI ENRG. Requérante-cessionnaire 5-M-209288-101 COMTOIS, DIANE Requérante-cédante	G.O.Q. no 32 p. 8302	80 08 09	Transfert de permis Accordée Région ferme-neuve 07 7644-P et 07 7646-VL Entrée en vigueur: 80 09 22
M-80-53636-5	80 09 15	Décision: MPT-15581 9-M-210506-101-D BRETON, GILLES Requérant-cessionnaire 5-M-205120-101 TRÉPANIER, GILLES Requérant-cédant	G.O.Q. no 32 p. 8304	80 08 09	Transfert de permis Accordée A-23
M-80-53639-9	80 09 12	Décision: MPT-15572 7-M-210508-101-D PIERRE-LOUIS JOSEPH SUBOINE Requérant-cessionnaire 4-M-203837-101 GIANNOUKAKIS, NICOLAS Requérant-cédant	G.O.Q. no 32 p. 8305	80 08 09	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-53648-0	80 09 15	Décision: MPT-15580 7-M-210524-101-D ROCHEFORT, GÉRARD Requérant-cessionnaire 1-M-202337-101 ROUSSE, LUCIEN Requérant-cédant	G.O.Q. no 32 p. 8307	80 08 09	Transfert de permis Accordée A-44
M-80-53649-8	80 09 15	Décision: MPT-15579 0-M-210521-101-D FLEURENTIN, MAX Requérant-cessionnaire 3-M-205155-102 FAGEN, SAMUEL Requérant-cédant	G.O.Q. no 32 p. 8307	80 08 09	Transfert partiel de permis Accordée A-11
M-80-53656-3	80 09 15	Décision: MPT-15583 4-M-201690-102-D SALMANOVITCH, BARRY Requérant-cessionnaire 5-M-200717-101 WOLMAN, ZVI Requérant-cédant	G.O.Q. no 32 p. 8308	80 08 09	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-53658-9	80 09 12	Décision: MPT-15571 3-M-210510-101-D GERVAIS, FRANÇOIS Requérant-cessionnaire 4-M-203944-101 TÉTREAULT, JEAN-PAUL Requérant-cédant	G.O.Q. no 32 p. 8309	80 08 09	Transfert de permis Accordée A-41
M-80-53665-4	80 09 22	Décision: MPT-15596 6-M-210517-101-D TSILIGIANNIS TAXIARCHIS Requérant-cessionnaire 6-M-209865-102 VOULGARIS, OTHON Requérant-cédant	G.O.Q. no 33 p. 8474	80 08 16	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 80 09 22
M-80-53667-0	80 09 22	Décision: MPT-15598 6-M-201714-101-D SALMANOVITCH, SYDNEY Requérant-cessionnaire 7-M-208866-102 JALT INVESTMENTS INC. Requérante-cédante	G.O.Q. no 33 p. 8475	80 08 16	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 80 09 22

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-53670-4	80 09 22	Décision: MPT-15600 3-M-210528-101-D BENSIMON, VIDAL Requérant-cessionnaire 9-M-204608-101 ASSARAF, PROSPER Requérant-cédant	G.O.Q. no 33 p. 8475	80 08 16	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 80 09 22
M-80-53671-2	80 09 22	Décision: MPT-15601 6-M-210483-101-D TREMBLAY, ÉDOUARD Requérant-cessionnaire 3-M-208753-101 COUTURE, MAURICE Requérant-cédant	G.O.Q. no 33 p. 8475	80 08 16	Transfert de permis Accordée A-05 Entrée en vigueur: 80 09 22
M-80-53672-0	80 09 22	Décision: MPT-15602 4-M-210527-101-D CIUBOTARU, MENDY Requérant-cessionnaire 9-M-203824-103 EASY TAXIS LTD Requérante-cédante	G.O.Q. no 33 p. 8476	80 08 16	Transfert partiel de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 80 09 22
M-80-53673-8	80 09 22	Décision: MPT-15603 6-M-210509-101-D CIUBOTARU, WILLIAM Requérant-cessionnaire 8-M-203825-102 LA SUCCESSION BENNY BERCOVITCH Requérante-cédante	G.O.Q. no 33 p. 8476	80 08 16	Transmission par décès et transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 80 09 22
M-80-53674-6	80 09 22	Décision: MPT-15604 7-M-210516-101-D PETROPOULOS, KYRIAKOS Requérant-cessionnaire 2-M-205180-101 SKLAVENITIS, GEORGE Requérant-cédant	G.O.Q. no 33 p. 8476	80 08 16	Transfert de permis Accordée A-11 Entrée en vigueur: 80 09 22
M-80-53677-9	80 09 23	Décision: MPT-15612 4-M-210501-101-D BERGERON, YVON Requérant-cessionnaire 6-M-201649-101 DORAIS, OSCAR Requérant-cédant	G.O.Q. no 33 p. 8477	80 08 16	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-53682-9	80 09 23	Décision: MPT-15615 9-M-210530-101-D TSATSAKIS, DEMETRIOS Requérant-cessionnaire 5-M-203414-101 GIAGKOUDIS, SPIROS Requérant-cédant	G.O.Q. no 33 p. 8478	80 08 16	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-53685-2	80 09 22	Décision: MPT-15621 2-M-210503-102-D PIGEON, JACQUES Requérant-cessionnaire 2-M-208606-101 SENNEVILLE, PIERRE Requérant-cédant	G.O.Q. no 33 p. 8479	80 08 16	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-53686-0	80 09 22	Décision: MPT-15620 5-M-210484-101-D MOREAU, BERNARD Requérant-cessionnaire 0-M-204748-102 GREN INC. Requérante-cédante	G.O.Q. no 33 p. 8479	80 08 16	Transfert partiel de permis Accordée A-11

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-53687-8	80 09 22	Décision: MPT-15619 2-M-210503-101-D PIGEON, JACQUES Requérant-cessionnaire 2-M-204043-101 BROUILLARD, LUCIEN Requérant-cédant	G.O.Q. no 33 p. 8479	80 08 16	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-53693-6	80 09 22	Décision: MPT-15622 4-M-210485-101-D ANDREOU, GRÉGOIRE Requérant-cessionnaire 8-M-203338-101 COROVESIS, JEAN Requérant-cédant	G.O.Q. no 33 p. 8481	80 08 16	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-53696-9	80 09 19	Décision: MPT-15593 9-M-210514-101-D BAJAKEJIAN KARABET Requérant-cessionnaire 6-M-206283-101 PAPAZIAN KIGANOUCHI Requérant-cédant	G.O.Q. no 33 p. 8482	80 08 16	Transfert de permis Accordée
M-80-53701-7	80 09 19	Décision: MPT-15591 6-M-210533-101-D LÉPINE, MARCEL Requérant-cessionnaire 6-M-203777-101 NAULT, ONIL Requérant-cédant	G.O.Q. no 33 p. 8482	80 08 16	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-53710-8	80 09 19	Décision: MPT-15587 5-M-207837-113-D POIRIER, ROBERT Requérant-cessionnaire 2-M-205099-101 LAUZON, OMER Requérant-cédant	G.O.Q. no 33 p. 8484	80 08 16	Transfert de permis Accordée A-34
M-80-53712-4	80 09 19	Décision: MPT-15586 2-M-210511-101-D CHEVALIER, LINE Requérante-cessionnaire 8-M-210101-102 GANADRY, GEORGE Requérant-cédant	G.O.Q. no 33 p. 8484	80 08 16	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-53736-3	80 09 22	Décision: MPT-15610 2-M-210503-104-D PIGEON, JACQUES Requérant-cessionnaire 7-M-201465-101 MORRISSETTE, LAURENT Requérant-cédant	G.O.Q. no 33 p. 8488	80 08 16	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-53738-9	80 09 22	Décision: MPT-15609 2-M-210503-103-D PIGEON, JACQUES Requérant-cessionnaire 6-M-203942-103 WEINERMAN, MONTY Requérant-cédant	G.O.Q. no 33 p. 8488	80 08 16	Transfert de permis Accordée A-11
M-80-53771-0	80 09 22	Décision: MPT-15606 2-M-210503-105-D PIGEON, JACQUES Requérant-cessionnaire 4-M-209412-101 KOUREMENOS, GEORGE Requérant-cédant	G.O.Q. no 33 p. 8493	80 08 16	Transfert de permis Accordée A-11

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-53905-4	80 10 02	Décision: MPT-15640 5-M-210542-101-D CHARRON, ANDRÉ Requérant	G.O.Q. no 35 p. 8839 G.O.Q. no 35 p. 8839	80 08 30 80 08 30	Demande de permis Accordée Sawerville 05 2528 VL, Eaton 05 2524 CT, Cookshire 05 2526 V et Newport 05 2523 CT.
Q-80-19450	80 09 29	Décision: QPT-5285 et QDI-1334 Q-203 145-1-D OMER ANCTIL Représentant-cessionnaire-intimé Q-202,922-2-D LÉO PLAMONDON Requérant-cédant-appelant			

Requête pour obtention d'un permis identique *instanter*

Conformément à la Loi sur les transports, l'article 2.48.1 du Règlement 2 (1976) ne détermine aucune date pour le renouvellement des permis et, conséquemment, le paiement des droits s'y appliquant de non-paiement des droits n'est pas une cause d'annulation des permis.

Q-80-19544	80 10 03	Décision: QPT-5294 Q-203 028-2-RV ALBERT GODBOUT			Révision de décision QPT-4653 Rejetée
Q-80-23944-4	80 09 05	Décision: QPT-5258 8-Q-203415-101-D JACQUES LAVOIE ENR. Requérant-cessionnaire 8-Q-200668-101 BÉGIN, FERNAND Requérant-cédant	G.O.Q. no 28 p. 7631	80 07 12	Transfert de permis Accordée Entrée en vigueur: 80 09 05
Q-80-24115-0	80 09 17	Décision: QPT-5273 1-Q-202455-101-D GAUDREAULT, ANDRÉ Requérant-cessionnaire 7-Q-201006-101 GAUDREAULT, WILBROD Requérant-cédant	G.O.Q. no 32 p. 8310	80 08 09	Transfert total de permis Accordée
Q-80-24127-5	80 09 29	Décision: QPT-5278 4-Q-201793-101-D LANGLOIS, MAURICE Requérant-cessionnaire 5-Q-200646-101 HARRISSON, JEAN-GUY Requérant-cédant	G.O.Q. no 32 p. 8311	80 08 09	Transfert de permis Rejetée
Q-80-24325-5	80 09 30	Décision: QPT-5291 1-Q-203370-102-D TAXI MURDOCHVILLE ENR. Requérante	G.O.Q. no 35 p. 8842	80 08 30	Demande de permis Accordée
Q-80-24329-7	80 09 30	Décision: QPT-5292 5-Q-203426-102-D MERCIER, MICHEL Requérant	G.O.Q. no 35 p. 8842	80 08 30	Demande de permis Pendante Accordée pour les régions 03-2051-CV, 03-2052-V, 03-2054-SD et 03-2914-SD
Q-80-24335-4	80 09 30	Décision: QPT-5286 9-Q-203265-102-D BOUCHER, RÉGIS Requérant	G.O.Q. no 35 p. 8843	80 08 30	Annulation de permis (clause ou certificat) Accordée Annule le permis Q-203265-001
Q-80-24340-4	80 09 30	Décision: QPT-5287 3-Q-201703-101-D COSSETTE, URCHER Requérant	G.O.Q. no 35 p. 8844	80 08 30	Annulation de permis (clause ou certificat) Accordée Annule le permis: Q-201703-001

CAMIONNAGE RÉGULIER

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-47455	80 09 30	Décision: MCR-6169 M-301480-102-D MARCEL CARON TRANSPORT ENR.	G.O.Q. no 8 p. 2015	80 02 23	Modification de permis Rejetée
M-80-47662	80 09 29	Décision: MCR-6166-TF M-30003-383-DT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.	G.O.Q. no 9 p. 3638	80 03 01	Modification de tarifs Désistement
M-80-47881	80 09 29	Décision: MCR-6168 M-301492-124-D R. MARTEL EXPRESS LTÉE	G.O.Q. no 10 p. 3907	80 03 08	Modification de permis Désistement
M-80-51815	80 09 12	Décision: MCR-6140 M-302644-101-D LAVALLÉE, ÉMILE Requérant-cédant M-305185-101-D LAVALLÉE, PIERRE Requérant-cessionnaire	G.O.Q. no 32 p. 8291	80 08 09	Transfert de permis Accordée
MI-80-30071	80 09 23	Décision: MI-30071-80 M-301379 ROGER BISSON INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-80-30072	80 09 24	Décision: MI-30072-80 M-301545 (20792-V) DALLAS MAVIS FORWARDING CO. INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-80-30073	80 09 24	Décision: MI-30073-80 M-301944 (22472-V) KENOSHA AUTO TRANSPORT CORPORATION			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-80-30074	80 09 25	Décision: MI-30074-80 M-304702 (M-300053) WILLIAM WILSON (Voiturier-remorqueur pour le courtier Glengarry Transport Limited)			Demande de permis identique *instanter* Rejetée Permis devenu nul et cette demande doit être publiée conformément au Règlement 2 (1976).
MI-80-30075	80 09 26	Décision: MI-30075-80 Q-301631 LIGNES DE TRANSPORT DE MARCHANDISES CALKO LIMITÉE			

Demande de permis identique *instanter*
Rejetée
La décision QCR-2453 est toujours exécutoire et le permis peut être mis en vigueur et exploité sur paiement des droits de délivrance prévus.

MI-80-30076	80 09 26	Décision: MI-30076-80 M-301813 QUÉBEC TRANSPORTATION BROKERS INC.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-80-30077	80 09 29	Décision: MI-30077-80 M-300909 FOURNIER VAN & STORAGE LTD.			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-80-30078	80 09 29	Décision: MI-30078-80 M-300692 DAME LUCETTE DUCHESNE			Demande de permis identique *instanter* Accordée
MI-80-30080	80 09 30	Décision: MI-30080-80 M-300561-001 KYLE BLAIR			Demande de permis identique *instanter* Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-53483-2	80 09 22	Décision: MCR-6153-TF 1-M-301220-102-DT B.D.C. LTD Requérante	G.O.Q. no 33 p. 8473	80 08 16	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 80 09 22
M-80-53565-6	80 09 15	Décision: MCR-6145-TF 0-M-30004B-547-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérant	G.O.Q. no 32 p. 8291	80 08 09	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 80 10 31
M-80-53570-6	80 09 17	Décision: MCR-6146-TF 0-M-30004B-545-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérant	G.O.Q. no 32 p. 8293	80 08 09	Modification des taux et tarifs Accordée
M-80-53571-4	80 09 15	Décision: MCR-6142-TF 0-M-30004B-546-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérant	G.O.Q. no 32 p. 8293	80 08 09	Modification des taux et tarifs Accordée
M-80-53572-2	80 09 15	Décision: MCR-6144-TF 0-M-30004B-548-DT CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS. Requérant	G.O.Q. no 32 p. 8293	80 08 09	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 80 10 31
M-80-53589-6	80 09 15	Décision: MCR-6143-TF 5-M-30006B-213-DT NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC. Requérant	G.O.Q. no 32 p. 8297	80 08 09	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 80 09 15
M-80-53700-9	80 09 02	Décision: MCR-6126 MCS-5330 5-M-300921-104-DS DURHAM TRANSPORT INC. Requérante	Le Devoir	80 06 09 80 06 10 80 06 11	Maintien de permis - changement de contrôle Accordée Entrée en vigueur: 80 09 02
M-80-53702-5	80 09 24	Décision: MCR-6157-TF 1-M-30007E-145-DT SOUTHERN MOTOR CARRIERS RATE CONFERENCE Requérant	G.O.Q. no 34 p. 8658	80 08 23	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 80 09 24
M-80-53767-8	80 09 24	Décision: MCR-6158-TF 5-M-30005E-123-DT MIDDLE ATLANTIC CONFERENCE Requérant	G.O.Q. no 34 p. 8659	80 08 23	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 80 09 24
M-80-53783-5	80 09 25	Décision: MCR-6162-TF 2-M-30003B-430-DT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérant	G.O.Q. no 34 p. 8660	80 08 23	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 80 10 15
M-80-53784-3	80 09 24	Décision: MCR-6159-TF 2-M-30003B-429-DT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérant	G.O.Q. no 34 p. 8663	80 08 23	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 80 10 14
M-80-53819-7	80 09 24	Décision: MCR-6160-TF 2-M-30003B-431-DT BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC. Requérant	G.O.Q. no 34 p. 8665	80 08 23	Modification des taux et tarifs Accordée Entrée en vigueur: 80 10 14
M-80-53854-4	80 10 01	Décision: MCR-6177 1-M-304554-101-D POOLE TRUCK LINE INC. Requérante	G.O.Q. no 35 p. 8830	80 08 30	Demande de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
M-80-53887-4	80 10 03	Décision: MCR-6179 1-M-301659-110-D TRANSPORT ROBERT QUÉBEC (1973) LTÉE Requérante	G.O.Q. no 35 p. 8835 G.O.Q. no 35 p. 8835	80 08 30 80 08 30	Droit additionnel Accordée
M-80-53912-0	80 09 24	Décision: MME-66 7-M-305258-101-DS TRANSPORT R. GAGNIER LTÉE Requérante-cessionnaire 4-M-300567-103 GAGNIER TRANSPORT ENRG. Requérante-cédante	Le Devoir	80 07 10 80 07 11 80 07 12	Transfert de permis Accordée Entrée en vigueur: 80 09 24
M-80-54055-7	80 08 28	Décision: MS-6223 4-M-305277-101-S GASPARD LAUZON TRANSPORT Requérante	La Presse	80 07 28 80 07 29 80 07 30	Demande de permis Accordée Date d'échéance: 31 décembre 1981 Entrée en vigueur: 80 08 28
M-80-54331-2	80 09 24	Décision: MCR-6155-TF 5-M-30006B-218-TT NIAGARA FRONTIER TARIFF BUREAU INC. Requérante			Modification des taux et tarifs Accordée
Q-80-22361	80 10 03	Décision: QCR-3268 Q-300 513-101-D BOLDUC TRANSPORT ENRG.	G.O.Q. no 5 p. 1363	80 02 02	Modification de permis Désistement
Q-80-22873	80 10 01	Décision: QCR-3269 Q-302 013-101-D NAP. BRETON (1977) LTÉE	G.O.Q. no 12	80 03 22	Demande de permis Rejetée
Q-80-22933	80 10 01	Décision: QCR-3270 Q-301 998-101-D WILFRID VIEL	G.O.Q. no 13	80 03 29	Demande de permis Rejetée
Q-80-22947	80 10 03	Décision: QCR-3271 Q-300 268-101-D BÉGIN TRANSPORT LIMITÉE	G.O.Q.	80 03 29	Modification de permis Accordée en partie telle qu'amendée.
Q-80-23268	80 10 02	Décision: QCR-3266 Q-300 569-101-D RICHARD CÔTÉ TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 18 p. 5531	80 05 03	Demande de permis Désistement
Q-80-23768-7	80 08 26	Décision: QS-3251 Q-302 088-102-S MESSAGERIE JULIEN SAMSON INC.	Journal de Québec	15, 16, 17 mai 1980	Demande de permis Accordée Cette décision est exécutoire à compter du 26 août 1980 jusqu'au 23 avril 1981.
Q-80-23768-7	80 09 02	Décision: QS-3251-C LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Agissant d'office Q-302 088-102-S MESSAGERIE JULIEN SAMSON INC. Mis en cause			

Correction de décision dans le cadre de l'article 2.59.11

La Commission corrige la décision portant le numéro QS-3251 en y remplaçant, à la page 2, «le 23 avril 1980» par «le 23 avril 1981» comme date jusqu'à laquelle le permis délivré est valide.

Q-80-23813-1	80 09 29	Décision: QCR-3262 3-Q-300240-136-D STE-MARIE EXPRESS LIMITÉE Requérante	G.O.Q. no 26 p. 7270	80 06 28	Demande de permis Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-80-24195-2	80 09 26	Décision: QCR-3259 2-Q-301991-106-D LIVRAISON G.L. ENRG. Requérante	G.O.Q. no 33 p. 8497	80 08 16	Demande de permis Désistement
Q-80-24211-7	80 09 17	Décision: QCR-3250-TF 3-Q-301891-104-DT MESSAGE TELEJET EXPRESS (1979) INC. Requérante	G.O.Q. no 33 p. 8498	80 08 16	Modification des taux et tarifs Accordée
Q-80-24238-0	80 09 29	Décision: QCR-3219-TF-C Q-300506-101-PSS BLAIS TRANSPORT LIMITÉE			
Correction de décision dans le cadre des articles 2.59.11 et 2.59.12 La Commission: Corrige la décision QCR-3219-TF en remplaçant dans la liste des taux, l'item *b*) par le suivant: *b*) Rayon 30 milles taux horaire: même taux que service local amiante - 106,00 $/conteneur.					
Q-80-24266-1	80 09 26	Décision: QCR-3258 4-Q-302120-101-D TRANSPORT LÉONCE BÉLANGER ENRG Requérante	G.O.Q. no 34 p. 8670	80 08 23	Demande de permis Accordée
Q-80-24357-8	80 10 01	Décision: QCR-3263 6-Q-301591-101-D NORMAND CORRIVEAU ENR Requérante	G.O.Q. no 35 p. 8848	80 08 30	Modification de permis Accordée
Q-80-24655-5	80 09 29	Décision: QCR 3260 TF 0-M-506373-101-PSS TRANSPORT M J R LTÉE Requérante			Dépôt de taux et tarifs Affaire rayée du rôle pour être considéré par le banc désigné dans la cause M43935, décision CV17049TF
Q-80-24686-0	80 09 30	Décision: QS 3272 6-Q-301807-101-S TRUDEL, RENÉ Requérant	Le Nouvelliste	80 09 11 80 09 12 80 09 13	Demande de permis Rejetée
Q-80-24698-5	80 10 01	Décision: QT-1018 8-Q-302142-101-SI GASSE, JEAN-CLAUDE Requérant			Demande de permis Rejetée

CAMIONNAGE SPÉCIALISÉ

M-80-39961	80 09 25	Décision: MCS-5378 M-303326-3-D TRANSPORT R.G.C. INC.	G.O.Q. no 16 p. 4416 G.O.Q. no 10 p. 3877	79 04 21 80 03 08	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
M-80-47137	80 09 29	Décision: MCS-5380 M-303251-103-D TRANSPORT CHAMY LTÉE	G.O.Q. no 6 p. 1614	80 02 09	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
M-80-47464	80 09 25	Décision: MCS-5379 M-300238-D-137 PROVOST CARTAGE INC.	G.O.Q. no 8	80 02 23	Demande de permis Rejetée
MRI-80-3809	80 09 29	Décision: MDI-2793, MCS-5381 M-302570 HENRI TOURANGEAU Requérant COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC Mise en cause			

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision

Décision incidente

Requête en réinstallation de permis en vertu de l'article 2.6 du Règlement no 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec.

Considérant que la décision ci-haut signée l'a été sans tenir compte d'un désistement qui aurait été produit au dossier le 5 septembre 1980 et qui aurait échappé à l'attention du soussigné; considérant qu'il y a lieu de corriger la dite décision numéro MDI-2780, en la remplaçant par la suivante: La Commission prend acte du désistement de la requête et déclare le présent dossier terminé.

M-80-53591-2	80 09 15	Décision: MCS-5358-TF 0-M-40003B-375-DT CANADIAN HOUSEHOLD GOODS CARRIERS BUREAU ASSOCIATION Requérante	G.O.Q. no 32 p. 8297	80 08 09	Modification des taux et tarifs Accordée
M-80-53652-2	80 09 12	Décision: MCS-5346 3-M-305252-102-D LES ENTREPRISES JEAN-GUY BRAULT LTÉE Requérante-tireur 8-M-304623-124 KINGSWAY TRANSPORTS LIMITED Requérante-tirée	G.O.Q. no 32 p. 8308	80 08 09	Demande de permis Accordée
M-80-53816-3	80 08 01	Décision: MT-751 4-M-302977-102-SI HOUSEHOLD MOVERS & SHIPPERS LTD Requérante			Demande de permis Accordée Durée: 15 jours Entrée en vigueur: 80 08 01
M-80-53841-1	80 10 03	Décision: MCS-5393 1-M-302533-102-D TRANSPORT FERNAND MALO INC. Requérante	G.O.Q. no 35 p. 8828	80 08 30	Modification de permis Accordée
M-80-53843-7	80 10 01	Décision: MCS-5383 2-M-300379-104-D ST-GABRIEL EXPRESS INC. Requérante	G.O.Q. no 35 p. 8829	80 08 30	Modification de permis Accordée
M-80-53881-7	80 10 03	Décision: MCS-5394 2-M-305246-101-D BOYER, MICHEL Requérant	G.O.Q. no 35 p. 8834	80 08 30	Demande de permis Accordée
M-80-53900-5	80 10 03	Décision: MCS-5395 4-M-305244-101-D DULUDE, YVES Requérant	G.O.Q. no 35 p. 8838 G.O.Q. no 35 p. 8838	80 08 30 80 08 30	Demande de permis Accordée
M-80-54101-9	80 09 22	Décision: MS-6242 0-M-303524-109-S LES ENTREPRISES P.A. BONNEAU LTÉE Requérante	Le Devoir	80 07 24 80 07 25 80 07 26	Demande de permis Accordée Durée: 364 jours
M-80-54245-4	80 09 16	Décision: MCS-5361-TF 1-M-301113-102-TT TRANSPORTS R.M.T. INC Requérante			Modification des taux et tarifs Accordée en partie Entrée en vigueur: 80 09 16
M-80-54253-8	80 09 12	Décision: MT-761 2-M-300858-102-SI G M PATRY LIMITED Requérante			Demande de permis Accordée Date d'échéance 15 octobre 1980 Entrée en vigueur: 80 10 01
M-80-54325-4	80 09 19	Décision: MS-6243 6-M-300656-112-S TRANSPORT MAISLIN LTÉE Requérante-tireur 4-M-301037-105 QUINN FREIGHT LINES LTD Requérante-tirée	Le Devoir	80 08 25 80 08 26 80 08 27	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 80 09 19 jusqu'au: 81 09 17

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-54327-0	80 09 19	Décision: MS-6244 4-M-302530-102-S MAISLIN TRANSPORT OF DELAWARE INC Requérant-tireur 3-M-301194-120 QUINN FREIGHT LINES INC Requérant-tiré	Le Devoir	80 08 25 80 08 26 80 08 27	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 80 09 19 jusqu'au: 81 09 17
M-80-54329-6	80 09 19	Décision: MS-6245 6-M-300656-110-S TRANSPORT MAISLIN LTÉE Requérante-tireur 3-M-301194-122 QUINN FREIGHT LINES INC Requérante-tirée	Le Devoir	80 08 25 80 08 26 80 08 27	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 80 09 19 jusqu'au: 80 09 17
M-80-54332-0	80 09 19	Décision: MS-6246 4-M-302530-104-S MAISLIN TRANSPORT OF DELAWARE INC Requérante-tireur 4-M-301037-107 QUINN FREIGHT LINES LTD Requérante-tirée	Le Devoir	80 08 25 80 08 26 80 08 27	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 80 09 19 jusqu'au: 81 09 17
M-80-54333-8	80 09 19	Décision: MS-6240 8-M-305141-104-S TRANSPORT GILLES ROBERT LTÉE Requérante	Le Devoir	80 08 25 80 08 26 80 08 27	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 80 09 19 jusqu'au: 81 09 17
Q-80-19651	80 10 03	Décision: QCS-2489 Q-301 765-10-D L.R. TRANSPORT INC.	G.O.Q. no 19 p. 5093 G.O.Q. no 36 p. 8274 G.O.Q. no 22 p. 6469	79 05 12 79 09 08 80 05 31	Modification de permis Rejetée
Q-80-22714	80 10 02	Décision: QCS-2486 Q-301 990-101-D PAUL-AIMÉ ROSSIGNOL	G.O.Q. no 10 p. 3919	80 03 08	Demande de permis Accordée
Q-80-22769	80 10 02	Décision: QCS-2488 Q-301969-101-D LES PÉTROLES PERREAULT INC.	G.O.Q. no 11 p. 4171	80 03 15	Demande de permis Rejetée
Q-80-22869	80 10 03	Décision: QCS-2490 Q-301 834-105-D TRANSPORT SIGOUIN INC.	G.O.Q. no 12 p. 4330	80 03 22	Services additionnels Désistement
Q-80-23308	80 10 03	Décision: QCS-2492 Q-301 834-108-D TRANSPORT SIGOUIN INC.	G.O.Q. no 19	80 05 10	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
Q-80-23705-9	80 09 30	Décision: QCS-2484 5-Q-300842-102-D DÉMÉNAGEMENT ET ENTREPOSAGE VICTORIA LTÉE Requérante	G.O.Q. no 24 p. 6907	80 06 14	Modification de restriction Accordée
Q-80-23961-8	80 09 29	Décision: QCS-2479 9-Q-301689-101-D D'ANJOU, JACQUES Requérant	G.O.Q. no 28 p. 7633	80 07 12	Demande de permis Accordée Telle qu'amendée
Q-80-23979-0	80 09 26	Décision: QCS-2473 6-Q-300007-106-D TRANSPORT DALLAIRE LTÉE Requérante	G.O.Q. no 29 p. 7768	80 07 19	Droit additionnel Accordée
Q-80-24251-3	80 09 26	Décision: QCS-2472 6-Q-300007-107-D TRANSPORT DALLAIRE LTÉE Requérante	G.O.Q. no 34 p. 8669	80 08 23	Modification droit additionnel Accordée

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-80-24474-1	80 09 26	Décision: QCS-2477-TF 9-Q-301887-105-PSS LEVESQUE, PHILIPPE Requérant			
		Dépôt de taux et tarifs Accordée Les taux et tarifs fixés par ladite décision sont disponibles au bureau de la Commission au dossier permanent du détenteur. Entrée en vigueur: 80 09 26			
Q-80-24509-4	80 09 19	Décision: QS-3259 1-Q-300986-103-S TRANSPORT DU DOMAINE LTÉE Requérante	Journal de Québec	80 08 21 80 08 22 80 08 23	Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 80 09 19 jusqu'au: 81 06 19
Q-80-24681-1	80 10 01	Décision: QS-3273 2-Q-300621-101-S BEN TRANSPORT LTÉE Requérante	Le Soleil	80 09 02 80 09 03 80 09 04	Modification de permis Rejetée
Q-80-24684-5	80 09 26	Décision: QT-1002 2-Q-300191-103-SI BLOUIN, GEORGES Requérant			Demande de permis Accordée Ce permis est valide pour la journée du 27 septembre seulement. Entrée en vigueur: 80 09 27

PRODUITS NOMMÉS

M-80-52445	80 09 23	Décision: MPN-12460 M-402524-PN-1 NADEAU, JULIEN			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
M-80-52446	80 09 25	Décision: MPN-12461 M-402509-PN-1 MISHOE, JOHN H.			Demande de permis Rejetée
M-80-52447	80 09 25	Décision: MPN-12462 M-402508-PN-1 ADAMS, DARNELL J., JR.			Demande de permis Rejetée
M-80-52448	80 09 25	Décision: MPN-12463 M-402508-PN-2 ADAMS, DARNELL J., JR.			Demande de permis Rejetée
M-80-52449	80 09 25	Décision: MPN-12464 M-402507-PN-1 G.W. FOX PRODUCE			Demande de permis Rejetée
M-80-52450	80 09 25	Décision: MPN-12465 M-402505-PN-1 R.L. ATKINS, INC.			Demande de permis Rejetée
M-80-52451	80 09 25	Décision: MPN-12466 M-402527-PN-1 SINOTTE, JEAN-PIERRE			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
M-80-52452	80 09 25	Décision: MPN-12467 M-402138-PN-16 DECKER TRANSPORT CO.			Demande de permis Accordée Du 25 septembre 1980 au 31 mars 1981
M-80-52453	80 09 26	Décision: MPN-12468 M-402528-PN-1 LAFLEUR & GAGNÉ TRANSPORT INC.			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-52454	80 09 26	Décision: MPN-12469 M-402529-PN-1 LEVASSEUR, CAROL et RÉMI			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
M-80-52455	80 09 26	Décision: MPN-12470 M-402530-PN-1 B.J. HEUFF TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
M-80-52456	80 09 26	Décision: MPN-12471 M-402530-PN-2 B.J. HEUFF TRUCKING			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
M-80-52457	80 09 26	Décision: MPN-12472 M-401742-PN-48 S.W. TRANSPORT, INC.			Demande de permis Accordée Du 26 septembre 1980 au 31 mars 1981
M-80-52458	80 09 26	Décision: MPN-12473 M-400399-PN-73 SEA-COLD SERVICE, INC.			Demande de permis Accordée Du 26 septembre 1980 au 31 mars 1981
M-80-52459	80 09 26	Décision: MPN-12474 M-402532-PN-1 PUTNAM, LEIGH			Demande de permis Accordée Du 26 septembre 1980 au 31 mars 1981
M-80-52460	80 09 26	Décision: MPN-12475 M-402533-PN-1 J.M. VANDETTE TRANSPORT LTÉE/LTD			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
M-80-52461	80 09 29	Décision: MPN-12476 M-402534-PN-1 BÉRUBÉ, JEAN-YVES			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
M-80-52462	80 09 29	Décision: MPN-12477 M-400399-PN-74 SEA-COLD SERVICE, INC.			Demande de permis Accordée Du 29 septembre 1980 au 31 mars 1981
M-80-52463	80 09 30	Décision: MPN-12478 M-400876-PN-33 GAULCO LIMITED			Demande de permis Accordée Du 30 septembre 1980 au 31 mars 1981
M-80-52464	80 09 30	Décision: MPN-12479 M-402535-PN-1 DOUBLE J TRUCKIN'			Demande de permis Accordée Du 30 septembre 1980 au 31 mars 1981
M-80-52465	80 10 01	Décision: MPN-12480 M-402536-PN-1 GOYETTE, PIERRE			Demande de permis Accordée Du 16e jour après publication à la *G.O.Q.* au 31 mars 1981
M-80-52466	80 10 03	Décision: MPN-12481 M-400399-PN-75 SEA-COLD SERVICE INC.			Demande de permis Accordée Du 3 octobre 1980 au 31 mars 1981
M-80-52467	80 10 03	Décision: MPN-12482 M-400399-PN-76 SEA-COLD SERVICE INC.			Demande de permis Accordée Du 3 octobre 1980 au 31 mars 1981

LOCATION

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-47074	80 09 25	Décision: ML-2382 M-601212-102-D 90456 CANADA LTÉE	G.O.Q. no 6 p. 1610	80 02 09	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
M-80-53733-0	80 09 25	Décision: ML-2381 7-M-600104-101-D LES VOITURES DE LOUAGE DESLAURIERS INC Requérante	G.O.Q. no 33 p. 8487	80 08 16	Demande de permis Accordée
M-80-54496-3	80 09 30	Décision: MS-6254 7-M-601300-101-S BÉLIVEAU PLYMOUTH CHRYSLER INC Requérante	La Tribune Sher-brooke	80 09 03 80 09 04 80 09 05	Demande de permis Rejetée
Q-80-22689	80 10 03	Décision: QL-1118 Q-600 513-101-D LOCATION RÉJEAN & GILLES INC.	G.O.Q. no 10 p. 3915	80 03 08	Demande de permis Rejetée
Q-80-22928	80 10 01	Décision: QL-1120 Q-600 399-101-V LOCATION VAL-ALAIN INC.	G.O.Q. no 13	80 03 29	Vérification de permis Accordée
Q-80-23077	80 10 03	Décision: QL-1119 Q-600 271-103-DS LOCATION ABITIBI INC. Requérante-cédante Q-600 520-101-DS LOCATION RIVIÈRE THOMSON LTÉE Requérante-cessionnaire	Le Devoir	25, 26, 27 fév. 80	Transfert partiel de permis Désistement
Q-80-24105-1	80 10 01	Décision: QL-1113 2-Q-600541-101-D GESTION CARREFOUR LTÉE Requérante	G.O.Q. no 31 p. 8052	80 08 02	Demande de permis Accordée telle qu'amendée
Q-80-24328-9	80 10 02	Décision: QL-1115 7-Q-600553-102-D MAHEUX, DENNIS Requérant	G.O.Q. no 35 p. 8842	80 08 30	Demande de permis Rejetée
Q-80-24336-2	80 10 01	Décision: QL-1114 9-Q-600478-103-D LOCATION ALBERT & FILS LTÉE Requérante	G.O.Q. no 35 p. 8843	80 08 30	Modification de permis Accordée
Q-80-24364-4	80 10 01	Décision: QL-1112 0-Q-600550-101-D LEMAY AUTOMOBILES INC. Requérante	G.O.Q. no 35 p. 8849	80 08 30	Demande de permis Accordée
Q-80-24373-5	80 09 29	Décision: QS-3271 7-Q-600553-101-S MAHEUX, DENNIS Requérant	Journal de Québec	80 07 31 80 08 01 80 08 02	Demande de permis Rejetée
Q-80-24497-2	80 10 02	Décision: QL-1116 4-Q-600226-101-DS LOCATION P R M INC Requérante-cessionnaire 7-Q-600231-101 LOCATION MARC LTÉE Requérante-cédante	Le Devoir	80 08 18 80 08 19 80 08 20	Transfert de permis Rejetée Annule le permis: Q-600231

TRANSPORT EN VRAC

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication		Nature de la demande et décision
			nom / page	date	
M-80-50860	80 05 28	Décision: MCV-17099 M-505537-101-DS CABANA, GÉRALD Requérant-cédant M-509297-102 LES ENTREPRISES RICHARD BOISELLE INC. Requérante-cessionnaire	Le Devoir	8, 9, 10 avril 80	Transfert de permis Accordée R-10
M-80-51687	80 07 10	Décision: MCV-17215 M-503132-101-DS DOL, ANTOINE Requérant-cédant M-509590-001 A. BARSALOU TRANSPORT INC. Requérante-cessionnaire	Journal de Montréal	23, 24, 25 mai 80	Transfert de permis Accordée R-10
M-80-53551-6	80 09 15	Décision: MCV-17380 5-M-508861-102-D LEMOINE, LUC Requérant-cessionnaire 5-M-504654-101 LESSARD, ERNEST Requérant-cédant	G.O.Q. no 31 p. 8041	80 08 02	Transfert de permis Accordée R-08
M-80-53581-3	80 09 15	Décision: MCV-17378 8-M-509643-101-D HAMELIN, ALPHONSE Requérante-cessionnaire 4-M-505892-101 THIBODEAU, ERNEST Requérant-cédant	G.O.Q. no 31 p. 8044	80 08 02	Transfert de permis Accordée R-08
M-80-53922-9	80 09 05	Décision: MCV-17372 2-M-509672-101-DS BERTEAU, JACQUELINE Requérante-cessionnaire 1-M-508204-101 MARCHAND, DENIS Requérant-cédant	Le Devoir	80 07 24 80 07 25 80 07 26	Transfert de permis Accordée R-05 Entrée en vigueur: 80 09 05
M-80-53924-5	80 09 05	Décision: MCV-17373 1-M-509673-101-DS BRIÈRE, ALAIN Requérant-cessionnaire 9-M-508511-101 GUENETTE, GÉRALD Requérant-cédant	Le Devoir	80 07 28 80 07 29 80 07 30	Transfert de permis Accordée R-06 Entrée en vigueur: 80 09 05
M-80-54551-5	80 10 03	Décision: MCV-17394 7-M-509081-102-VE CHEFF, LAURENT Requérant			Demande de permis Accordée
Q-80-24651-4	80 09 29	Décision: QCV-12978 7-Q-505935-103-VE RESTIGOUCHE TRANSPORT LIMITED Requérante			Demande de permis Rejetée
Q-80-24652-2	80 09 29	Décision: QCV-12979 7-Q-505935-102-VE RESTIGOUCHE TRANSPORT LIMITED Requérante			Demande de permis Accordée
Q-80-24667-0	80 09 29	Décision: QT 1003 5-Q-500920-101-SI NADEAU, LAURENT Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 80 09 29 jusqu'au: 80 10 10

No de rôle	Date	Requérants	Référence à la publication nom / page	Référence à la publication date	Nature de la demande et décision
Q-80-24668-8	80 09 29	Décision: QT 1004 4-Q-503115-101-SI ROY, EMMANUEL Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 80 09 29 jusqu'au: 80 10 10
Q-80-24669-6	80 09 29	Décision: QT-1005 3-Q-502324-104-SI ALAIN, CLÉMENT Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 80 09 29 jusqu'au: 80 10 10
Q-80-24670-4	80 09 29	Décision: QT-1006 3-Q-505855-101-SI ROY, GILLES Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 80 09 29 jusqu'au: 80 10 10
Q-80-24671-2	80 09 29	Décision: QT-1007 3-Q-503835-101-SI DUMAS, PAUL-AIMÉ Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 80 09 29 jusqu'au: 80 10 10
Q-80-24672-0	80 09 29	Décision: QT-1008 6-Q-500911-103-SI ROY, DONALD Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 80 09 29 jusqu'au: 80 10 10
Q-80-24673-8	80 09 29	Décision: QT-1009 2-Q-504313-102-SI FECTEAU, CAMIL Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 80 09 29 jusqu'au: 80 10 10
Q-80-24674-6	80 09 29	Décision: QT-1010 8-Q-506080-101-SI LUCIEN POLIQUIN ENR Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 80 09 29 jusqu'au: 80 10 10
Q-80-24675-3	80 09 29	Décision: QT-1011 3-Q-506143-103-SI GINGRAS, RÉAL Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 80 09 29 jusqu'au: 80 10 10
Q-80-24676-1	80 09 29	Décision: QT-1012 4-Q-506878-102-SI BOLDUC, RONALD Requérant			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 80 09 29 jusqu'au: 80 10 10
Q-80-24677-9	80 09 29	Décision: QT-1013 8-Q-506270-103-SI GILLES CÔTÉ ENR Requérante			Demande de permis Accordée Entrée en vigueur: 80 09 29 jusqu'au: 80 10 10
Q-80-24678-7	80 09 29	Décision: QT-1014 2-Q-500857-105-SI ROY, CLERMONT Requérant			Additif - permis spécial de vrac Accordée Entrée en vigueur: 80 09 29 jusqu'au: 80 10 10
Q-80-24679-5	80 09 29	Décision: QT-1015 1-Q-505444-101-SI MARCEL LAROCHELLE Requérant			Additif - permis spécial de vrac Accordée Entrée en vigueur: 80 09 29 jusqu'au: 80 10 10

DÉCHETS

M-80-54246-2	80 09 24	Décision: MS-6249 2-M-710742-101-S NETTOYEURS D'ÉGOUTS J.M. BOUCHER INC. Requérante	Journal de Montréal	80 08 27 80 08 28 80 08 29	Demande de permis Accordée R-06 R-10 Entrée en vigueur: 80 09 24 jusqu'au: 81 09 22
Q-80-24239-8	80 09 30	Décision: QSD-568 0-Q-710722-102-D HENRY J. LEONARD Requérant	G.O.Q. no 34 p. 8680	80 08 23	Demande de permis Accordée

Errata

Prendre note que dans l'avis de publication de la décision MPT-15567, Rôle M-80-53620-9, apparaissant à la page 9518 de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, numéro 39, en date du 27 septembre 1980, la nature de la décision devrait se lire «Accordée en partie Bedford 06 5424 V».

L'administrateur,
MAURICE FERLAND, LL.L.

Veuillez prendre note qu'à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 38 du 8 septembre 1980, à la page 9346 sous la rubrique II, «Avis d'introduction de requête, le nom de la requérante aurait dû se lire Les Entreprises P.A. Bonneau au lieu de Les Entreprises P.A. Bonneau Inc. ainsi que le numéro de dossier aurait dû se lire M-303524 au lieu de M-301032.»

L'administrateur,
MAURICE FERLAND.

9110-o

Associations coopératives — Loi sur les

CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DE LACHUTE

(*Loi sur les associations coopératives*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DE LACHUTE», dont le siège social est situé à Lachute, QC, dans le district électoral d'Argenteuil.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
9175-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS DE LANAUDIÈRE, RESTAURANT-BAR LA PRÉFÉRENCE

(*Loi sur les associations coopératives*)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a approuvé le règlement spécial adopté le 20 septembre 1980 de «COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS DE LANAUDIÈRE, RESTAURANT-BAR LA PRÉFÉRENCE», changeant son siège social, de Saint-Charles-Borromée, dans le district électoral de Joliette, à Joliette dans le district électoral de Joliette, ainsi que le règlement spécial adopté le 20 septembre 1980, modifiant ses fins.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
9176-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

COOPÉRATIVE D'HABITATION LOUIS-HECTOR DE CALLIÈRE (MONTRÉAL)

(*Loi sur les associations coopératives*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi sur les associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPÉRATIVE D'HABITATION LOUIS-HECTOR DE CALLIÈRE (MONTRÉAL)», dont le siège social est situé à Montréal, QC, dans le district électoral de Laurier.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
9177-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Avis divers

Mont-Bénilde

Avis est donné qu'en vertu de l'article 19 de la Loi sur les évêques catholiques romains (L.R.Q., chapitre E-17), il a été accordé par le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, des lettres patentes supplémentaires, en date du 1er août 1980, à la corporation «Mont-Bénilde» modifiant les lettres patentes.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.
9109-o 1295-2768

Ville de Montréal

Avis est, par les présentes, donné que, conformément aux dispositions de l'article 36 de la charte de la ville de Montréal qui se lit comme suit:

36. Le directeur du service des travaux publics doit faire décrire et enregistrer dans un registre exclusivement tenu à cette fin les rues, ruelles, voies et places publiques en totalité ou en partie acquises par la ville ou ouvertes au public depuis au moins cinq ans. Quant à celles de ces rues, ruelles, voies ou places qui ne sont qu'en partie publiques, l'enregistrement et la description ne sont faits que pour cette partie.

À compter de cet enregistrement, ces rues, ruelles, voies et places sont réputées voies publiques.

Les dispositions du présent article s'appliquent également aux territoires annexés.

Les rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis au moins cinq ans dans les limites de la ville ou de tous territoires annexés à celle-ci deviennent propriété de la ville dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Par résolution du comité exécutif, la ville approuve le ou les documents donnant la description de toutes rues, ruelles, voies ou places publiques, ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la ville entend se prévaloir des dispositions du présent article.

2. Ces documents doivent être déposés aux archives du service des travaux publics de la ville et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau d'enregistrement de Montréal.

3. Le greffier de la ville doit publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec*, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues, ruelles, voies et places publiques dont il s'agit;

c) une déclaration à l'effet que la description prévue au paragraphe 1 a été approuvée et déposée suivant les paragraphes 1 et 2.

4. L'avis prévu au paragraphe 3 doit, dans le mois suivant chacune de ses publications à la *Gazette officielle du Québec*, être inséré dans un journal quotidien de langue française et dans un journal quotidien de langue anglaise publiés dans la ville.

Tous droits auxquels des tiers pourraient prétendre quant à la propriété du fonds desdites rues, ruelles, voies et places publiques apparaissant aux documents ainsi déposés sont éteints et prescrits s'ils ne sont exercés par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle du Québec* de l'avis ci-dessus prévu.

À l'expiration de ces délais, la ville doit faire enregistrer sur tout terrain dont il s'agit une déclaration notariée constatant l'accomplissement des formalités ci-dessus prévues et cet acte ainsi enregistré constitue une preuve concluante de l'accomplissement de ces formalités. Le registrateur est tenu d'accepter le dépôt des documents et d'enregistrer la déclaration notariée ci-dessus mentionnée.

Le fait qu'une rue, ruelle, voie ou place publique est décrite et enregistrée au registre prévu au premier alinéa ou est décrite dans les documents et résolutions prévus à l'article 37, fait preuve *prima facie* que cette rue, ruelle, voie ou place publique est ouverte au public depuis plus de cinq ans.

La ville ne peut se prévaloir des dispositions du présent article à l'égard de terrains sur lesquels elle a prélevé quelques taxes au cours des trois années précédentes.

Le présent article s'applique aussi aux rues, ruelles et voies privées mais seulement dans les cas où elles apparaissent au plan officiel comme telles et que leurs propriétaires ont été, à cause de leur caractère, exemptés de taxes municipales foncières durant au moins trois exercices.

Quant aux rues, ruelles, voies publiques et parcs dont la ville est propriétaire mais dont les titres comportent une restriction dans l'usage futur qu'elle veut en faire, la ville peut se libérer de ces restrictions par la procédure qui suit:

a) par la publication d'un avis à cet effet dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;

b) en payant l'indemnité fixée par la Cour dans les cas où dans les douze mois de la publication de ces avis le donateur ou ses ayants droit ou successeurs ont exercé leurs recours; si ces recours ne sont pas exercés dans ce délai de douze mois, la ville est libérée.

Cet avis porte sur certaines rues et ruelles du cadastre du village de la Côte-de-la-Visitation dont la description, telle qu'elle a été préparée par M. Denis Sarrazin, arpenteur-géomètre, a été approuvée par le comité exécutif de la ville de Montréal, le 25 mais 1980.

Le présent avis est promulgué afin de permettre à la ville de devenir propriétaire de ces rues et ruelles en conformité des dispositions susdites; et le soussigné déclare que la description des lots mentionnés ci-dessus, approuvée par le comité exécutif, a été déposée aux archives du service des travaux public et qu'une copie de la description ci-dessus mentionnée dûment certifiée le 4 avril 1977 par monsieur Denis Sarrazin arpenteur-géomètre, a été déposée le 27 mai 1980 sous le numéro 3076454 au bureau d'enregistrement de Montréal.

Le présent avis est le deuxième que le soussigné doit publier en vertu du paragraphe 3 de l'article 36 de la charte de la ville.

Hôtel de ville, Montréal, le 18 octobre 1980.

Le greffier de la ville,
MARC BOYER.

7667-28-2-o

Ville de Montréal

Avis est, par les présentes, donné que, conformément aux dispositions de l'article 36 de la charte de la ville de Montréal qui se lit comme suit:

36. Le directeur du service des travaux publics doit faire décrire et enregistrer dans un registre exclusivement tenu à cette fin les rues, ruelles, voies et places publiques en totalité ou en partie acquises par la ville ou ouvertes au public depuis au moins cinq ans. Quant à celles de ces rues, ruelles, voies ou places qui ne sont qu'en partie publiques, l'enregistrement et la description ne sont faits que pour cette partie.

À compter de cet enregistrement, ces rues, ruelles, voies et places sont réputées voies publiques.

Les dispositions du présent article s'appliquent également aux territoires annexés.

Les rues, ruelles, voies et places publiques ouvertes au public depuis au moins cinq ans dans les limites de la ville ou de tous territoires annexés à celle-ci deviennent propriété de la ville dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Par résolution du comité exécutif, la ville approuve le ou les documents donnant la description de toutes rues, ruelles, voies ou places publiques, ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la ville entend se prévaloir des dispositions du présent article.

2. Ces documents doivent être déposés aux archives du service des travaux publics de la ville et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau d'enregistrement de Montréal.

3. Le greffier de la ville doit publier deux fois à la *Gazette officielle de Québec*, avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

a) le texte intégral du présent article;

b) une description sommaire des rues, ruelles, voies et places publiques dont il s'agit;

c) une déclaration à l'effet que la description prévue au paragraphe 1 a été approuvée et déposée suivant les paragraphes 1 et 2.

4. L'avis prévu au paragraphe 3 doit, dans le mois suivant chacune de ses publications à la *Gazette officielle de Québec*, être inséré dans un journal quotidien de langue française et dans un journal quotidien de langue anglaise publiés dans la ville.

Tous droits auxquels des tiers pourraient prétendre quant à la propriété du fonds desdites rues, ruelles, voies et places publiques apparaissant aux documents ainsi déposés sont éteints et prescrits s'ils ne sont exercés par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication à la *Gazette officielle de Québec* de l'avis ci-dessus prévu.

À l'expiration de ces délais, la ville doit faire enregistrer sur tout terrain dont il s'agit une déclaration notariée constatant l'accomplissement des formalités ci-dessus prévues et cet acte ainsi enregistré constitue une preuve concluante de l'accomplissement de ces formalités. Le régistrateur est tenu d'accepter le dépôt des documents et d'enregistrer la déclaration notariée ci-dessus mentionnée.

Le fait qu'une rue, ruelle, voie ou place publique est décrite et enregistrée au registre prévu au premier alinéa ou est décrite dans les documents et résolutions prévus à l'article 37, fait preuve *prima facie* que cette rue, ruelle, voie ou place publique est ouverte au public depuis plus de cinq ans.

La ville ne peut se prévaloir des dispositions du présent article à l'égard de terrains sur lesquels elle a prélevé quelques taxes au cours des trois années précédentes.

Le présent article s'applique aussi aux rues, ruelles et voies privées mais seulement dans les cas où elles apparaissent au plan officiel comme telles et que leurs propriétaires ont été, à cause de leur caractère, exemptés de taxes municipales foncières durant au moins trois exercices.

Quant aux rues, ruelles, voies publiques et parcs dont la ville est propriétaire mais dont les titres comportent une restriction dans l'usage futur qu'elle veut en faire, la ville peut se libérer de ces restrictions par la procédure qùi suit:

a) par la publication d'un avis à cet effet dans un quotidien de langue française et dans un quotidien de langue anglaise publiés à Montréal;

b) en payant l'indemnité fixée par la cour dans les cas où dans les douze mois de la publication de ces avis le donateur ou ses ayants droit ou successeurs ont exercé leurs recours; si ces recours ne sont pas exercés dans ce délai de douze mois, la ville est libérée.

Cet avis porte sur les ruelles comprises dans le quadrilatère borné par les rues Ontario, Chambly, Lafontaine et Joliette et formées des lots 23-108, 23-118A, 23-129 du cadastre du village de Hochelaga dont la description, telle qu'elle a été préparée par monsieur Jean Lafrance, arpenteur-géomètre a été approuvée par le comité exécutif de la ville de Montréal, le 21 février 1980.

Le présent avis est promulgué afin de permettre à la ville de devenir propriétaire des lots ci-dessus mentionnés, en conformité des dispositions susdites; et le soussigné déclare que la description des lots mentionnés ci-dessus, approuvée par le comité exécutif, a été déposée aux archives du service des travaux publics et qu'une copie de la description ci-dessus mentionnée dûment certifiée le 11 décembre 1979 par monsieur Jean Lafrance, arpenteur-géomètre, a été déposée le 10 avril 1980 sous le numéro 3063297 au bureau d'enregistrement de Montréal.

Le présent avis est le deuxième que le soussigné doit publier en vertu du paragraphe 3 de l'article 36 de la charte de la ville.

Hôtel de ville, Montréal, le 18 octobre 1980.

Le greffier de la ville,
7668-28-2-o MARC BOYER.

Succession Norma Manson Turcotte

Avis est, par les présentes, donné par M. Jacques Turcotte, enseignant, demeurant et domicilié au 3621, rue Chapais, Sherbrooke, QC, agissant aux présentes ès qualités de tuteur à l'enfant mineur, Robert Turcotte, dûment autorisé aux termes d'un jugement de la Cour supérieure pour le district judiciaire de Saint-François, rendu le 8 septembre 1980 et portant le no 455-14-000106-80.

Que ledit Robert Turcotte est héritier dans une proportion de un sixième (1/6) des biens de sa mère, feue Norma Manson Turcotte, en son vivant domiciliée à Mansonville, QC, où elle est décédée le 14 avril 1980, ayant laissé un testament exécuté devant Me Claude D. Beaurivage, notaire, le 19 février 1980, portant le numéro 8341 des minutes dudit notaire.

Que ledit Jacques Turcotte a accepté sous bénéfice d'inventaire, en sa qualité de tuteur audit enfant mineur le un sixième (1/6) de la succession de ladite Norma Manson Turcotte pour et au nom de Robert Turcotte, cela aux termes d'un acte exécuté devant Me Luc Demers, notaire, au 234, rue Dufferin, Sherbrooke, suite 200, en date du 17 septembre 1980, et enregistré à Brome, le 25 septembre 1980, sous le numéro 131185.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant Me Luc Demers, notaire, le 17 septembre 1980, sous le numéro 918 de ses minutes et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, Jacques Turcotte, ès qualités de tuteur à l'enfant mineur, paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront suivant la loi.

Sherbrooke, le 26 septembre 1980.

Le procureur,
9139-o LUC DEMERS, *notaire*.

Temple Bouddhiste Tibétain

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les

corporations religieuses (L.R.Q., chapitre C-71), il a accordé des lettres patentes, en date du 21 mai 1980, constituant en corporation régie par la Loi sur les corporations religieuses MM. Geshe Lama Khenrab Topgyal Gajam, moine, 801, Crémazie, Longueuil, Gary Young, moine-novice, 4309, Saint-Dominique, Montréal, Sherap Khangsar, meuleur de lentilles optiques, 2735, de la Bivère, Saint-Hyacinthe.

La valeur des biens immobiliers que peut posséder la corporation est limitée à 500 000,00 $.

Le siège social de la corporation est situé au 801, Crémazie, Longueuil.

Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD.

9109-o 1644-7211

Caisses d'épargne et de crédit — Loi sur les

La Caisse Populaire de Notre-Dame de Jacques-Cartier

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 26 mai 1980 par «La Caisse Populaire de Notre-Dame de Jacques-Cartier», changeant son territoire qui est présentement «la paroisse de Notre-Dame de Jacques-Cartier» en celui de «la ville de Québec».

Québec, le 6 octobre 1980.

Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
9182-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

La Caisse populaire Desjardins de Huberdeau

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 14 août 1980 par «LA CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE Huberdeau» modifiant son territoire qui est présentement «la paroisse de Huberdeau» en celui de «la municipalité de Huberdeau, du canton d'Arundel, du canton d'Harrington, du canton de Montcalm, de la ville de Barkmere, du canton de Ponsonby et du canton d'Amherst.»

Québec, le 30 septembre 1980.

Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
9112-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

La Caisse Populaire Desjardins Thibaudeau

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 28 août 1979 par «La Caisse Populaire Desjardins Thibaudeau» modifiant son territoire qui est présentement «la paroisse de St-François-Xavier (Rivière-du-Loup» en celui de «la cité de Rivière-du-Loup et la municipalité de St-Patrice de Rivière-du-Loup».

Québec, le 3 octobre 1980.

Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
9183-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Fédération des caisses populaires Desjardins de Lanaudière

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a approuvé le règlement adopté le 27 août 1980 par L'Union régionale de Joliette des Caisses populaires Desjardins changeant son nom en celui de «Fédération des caisses populaires Desjardins de Lanaudière».

Québec, le 30 septembre 1980.

Le sous-ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
9113-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Accordés

Joseph Félix Bellerive

Par le certificat numéro 80-417, du 25 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Félix Mauger, né le 27 février 1962, en celui de Joseph Félix Bellerive.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Marie Juliette Hélène Bilodeau

Par le certificat numéro 80-395, du 18 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Juliette Orietta Bilodeau, née le 16 novembre 1956, en celui de Marie Juliette Hélène Bilodeau.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Marie Marguerite Francine Bilodeau

Par le certificat numéro 80-407, du 18 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marguerite Francine Painchaud, née le 12 avril 1950, en celui de Marie Marguerite Francine Bilodeau.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Antonio Gerrard Bolduc

Par le certificat numéro 80-406, du 18 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Isidore Antonio Gérard Michaud, né le 3 avril 1921, en celui de Joseph Antonio Gerrard Bolduc.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Marie Marguerite Jeannine Boucher

Par le certificat numéro 80-396, du 18 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Marguerite Madeleine/Germaine Boucher, née le 3 juillet 1933, en celui de Marie Marguerite Jeannine Boucher.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Hilaire Roméo Raymond Boutin

Par le certificat numéro 80-397, du 18 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Hilaire Roméo Boutin, né le 29 avril 1943, en celui de Joseph Hilaire Roméo Raymond Boutin.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Sheila Mary Eileen Caldwell

Par le certificat numéro 80-408, du 18 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Sheila Mary Eileen Penberthy, née le 30 mars 1962, en celui de Sheila Mary Eileen Caldwell.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Alberto Hubert Charrois

Par le certificat numéro 80-398, du 18 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Adalbert Hubert Charrois, né le 23 décembre 1942, en celui de Joseph Alberto Hubert Charrois.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Jean Léon Serge Chartier

Par le certificat numéro 80-405, du 18 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Jean Léon Serge Letiecq, né le 11 juillet 1959, en celui de Jean Léon Serge Chartier.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Marie Simone Anita Couture

Par le certificat numéro 80-399, du 18 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Simone Gaétane Couture, née le 14 novembre 1916, en celui de Marie Simone Anita Couture.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Sylvain Mario Richard Drainville

Par le certificat numéro 80-403, du 18 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de J. Mario Sylvain Richard, né le 7 juillet 1961, en celui de Joseph Sylvain Mario Richard Drainville.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Marie Lucille Lise Drolet

Par le certificat numéro 80-415, du 25 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lucille Lise Chartier, née le 21 janvier 1961, en celui de Marie Lucille Lise Drolet.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Marie Adrienne Lily Gagnon

Par le certificat numéro 80-400, du 18 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Adrienne Olive Gagnon, née le 19 mai 1950, en celui de Marie Adrienne Lily Gagnon.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Aldège Gamache

Par le certificat numéro 80-401, du 18 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Albert Gamache, né le 9 novembre 1915, en celui de Joseph Aldège Gamache.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Luc Constant Roch Gendron

Par le certificat numéro 80-394, du 25 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Luc Constant Roch Lamothe, né le 25 octobre 1952, en celui de Joseph Luc Constant Roch Gendron.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Élie Claude Marchand

Par le certificat numéro 80-386, du 14 août 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Élie Claude Bourbeau, né le 27 mars 1962, en celui de Joseph Élie Claude Marchand.

Sainte-Foy, le 15 septembre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Marie-Ange Morressey

Par le certificat numéro 80-420, du 25 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie-Anne Moressey, née le 7 juin 1927, en celui de Marie-Ange Morressey.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Carl Alois Luigi Nagode

Par le certificat numéro 80-411, du 25 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Luigi Alois Nagode, né le 20 octobre 1949, en celui de Carl Alois Luigi Nagode.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Gilles Jocelyn Normandin

Par le certificat numéro 80-422, du 25 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Gilles Jocelyn Poirier, né le 15 mars 1948, en celui de Joseph Gilles Jocelyn Normandin.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Della Kim O'Neill

Par le certificat numéro 80-418, du 25 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Della Kim McKay, née le 5 janvier 1962, en celui de Della Kim O'Neill.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Grégoire Oschypko

Par le certificat numéro 80-421, du 25 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Hryhory Oszczypko, né le 8 janvier 1926, en celui de Grégoire Oschypko.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Jean Eudes Proulx

Par le certificat numéro 80-414, du 25 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jean Eudes Brisson, né le 5 octobre 1928, en celui de Joseph Jean Eudes Proulx.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Marie Lucie Yvonne Roux

Par le certificat numéro 80-413, du 25 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Lucie Yvonnette Baril, née le 26 février 1940, en celui de Marie Lucie Yvonne Roux.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Michel Tardif

Par le certificat numéro 80-404, du 18 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Victorien Gonthier, né le 11 octobre 1946, en celui de Joseph Michel Tardif.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Son Thank

Par le certificat numéro 80-409, du 18 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Thank Son Phan, né le 18 avril 1948, en celui de Son Thank.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Donat Alphonse Thibeault

Par le certificat numéro 80-416, du 25 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Donat Alphonse Léveillé, né le 6 mai 1918, en celui de Joseph Donat Alphonse Thibeault.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Peter Tilliot

Par le certificat numéro 80-410, du 18 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Peter Iwanowitsch Podlisnoy, né le 6 août 1950, en celui de Peter Tilliot.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Marie Jeanne-Mance Françoise Vachon

Par le certificat numéro 80-412, du 25 septembre 1980, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Mance Françoise Vachon, née le 21 octobre 1939, en celui de Marie Jeanne-Mance Françoise Vachon.

Sainte-Foy, le 1er octobre 1980.

Le sous-registraire du Québec,
9111-o GERMAIN HALLEY.

Demandes

Bhonmatti Badri

Avis est donné que Bhonmatti Badri, secrétaire, domiciliée et résidant au 3509, rue Peel, appartement 302, dans la ville et district de Montréal, QC, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Anita Badri.

Montréal, le 8 septembre 1980.

Les procureurs de la requérante,
9140-42-2-o FISHER & HANNA.

Marshall Raymond Butt

Avis vous est donné que Marshall Raymond Butt, pompier, domicilié et résidant au 389, rue Sainte-Madeleine, à Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Raymond Jackson.

Montréal, le 28 août 1980.

Les procureurs,
SYLVESTRE, BRISSON, DUPIN,
9020-41-2-o CHARBONNEAU & BOUDREAU, *avocats*.

Joseph Claude René Jean Cauchon

Prenez avis que Joseph Claude René Jean Cauchon, livreur, résidant au 11, rue Bérubé, appartement 1, Victoriaville, district d'Arthabaska, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Claude René Jean Laverdière.

Si un tel changement est accordé, il profiterait à ses enfants mineurs Nathalie, Réal, Linda ainsi qu'à son épouse Sylvie Grenier.

Arthabaska, le 29 septembre 1980.

Les procureurs du requérant,
BARIL, BELISLE, LASSONDE,
9197-42-2-o ROY & NEAULT.

Joseph Gérard Normand Cauchon

Prenez avis que Joseph Gérard Normand Cauchon, gérant, domicilié et résidant au 10, rue Spénard, à Arthabaska, district d'Arthabaska, s'adresse au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Gérard Normand Laverdière.

Si un tel changement était accordé, il profiterait à son enfant mineur Marie Suzanne Nancy Cauchon.

Arthabaska, le 19 septembre 1980.

Les procureurs du requérant,
BARIL, BÉLISLE, LASSONDE,
9016-41-2-o ROY & NEAULT, *avocats*.

Jocelyn Claing

Avis est donné que Jocelyn Claing, célibataire, demeurant et domicilié au 1410, des Lilas, appartement 1, La Providence, cité et district de Saint-Hyacinthe, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jocelyn Larivière; il est la seule

personne vivante dont le nom peut être changé à la suite de sa requête.

Saint-Hyacinthe, le 23 septembre 1980.

Les procureurs du requérant,
9017-41-2-o BRODEUR, LA BRIE & SENÉCAL.

Gloria Dumas

Prenez avis que Gloria Dumas, domiciliée et résidant au 1088, rue Hôtel-de-Ville, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Claude Dumas.

Montréal, le 29 août 1980.

Les procureurs du requérant,
9141-42-2-o LORD, LEFEBVRE & GOULET.

Charles Feldhammer

Avis est donné que Charles Feldhammer, célibataire, résidant et domicilié au numéro 1050-A, 100e Avenue, à Chomedey, ville de Laval, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Charles Fields.

Laval, le 26 août 1980.

Les procureurs du requérant,
9023-41-2-o FORGUES, BELISLE & LACOMBE.

Christianne Fleury

Avis est, par les présentes, donné que Christianne Fleury, domiciliée et résidant au 4990, place Vaudreuil, Charlesbourg, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Christine Fleury.

Aucune autre personne ne verra son nom changé suite au changement de nom de Christianne Fleury.

Québec, le 27 août 1980.

Les procureurs de la requérante,
9018-41-2-o BERGERON, LEMAY & BROCHU.

Jean-Guy Gilbert

Prenez avis que Jean-Guy Gilbert, demeurant au 20, rue Dubeau, Beauport, QC, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Guy Allard.

Québec, le 25 septembre 1980.

Le requérant,
9019-41-2-o JEAN-GUY GILBERT.

Joseph Napoléon Guay

Avis est, par la présente donné, que Joseph Napoléon Guay, domicilié à Lac-Mégantic, comté de Mégantic-Compton, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Napoléon Paul Guay.

Lac-Mégantic, le 12 juin 1980.

Les procureurs du requérant,
9184-42-2-o PARADIS & GIGUÈRE, *avocats*.

Sarah Lea Heller

Avis est donné que mademoiselle Sarah Lea Heller, secrétaire, domiciliée et résidant au 4750, avenue Dupuis, app. F10, Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Shirley Heller.

Montréal, le 24 septembre 1980.

Les procureurs de la requérante,
9142-42-2-o PHILLIPS & VINEBERG, *avocats*.

Normand Jean

Prenez avis que Normand Jean, domicilié au 12, rue Bergeron, Saint-Émile district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son prénom en celui de Paul-Henri Jean.

Québec, le 9 septembre 1980.

Le requérant,
9021-41-2-o PAUL-HENRI JEAN.

Joseph Émery Donat Thomas

Prenez avis que monsieur Joseph Émery Donat Thomas domicilié au 2583, Montgomery, appartement 2, à Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Émery Donat Trudel.

Montréal, le 10 septembre 1980.

9031-41-2-o M. DONAT THOMAS.

Gisèle Lacroix

Prenez avis que Gisèle Lacroix, domiciliée et résidant au 10368, rue Saint-Denis, à Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Catherine Lacroix.

Montréal, le 19 septembre 1980.

La requérante,
9022-41-2-o GISÈLE LACROIX.

Sylvie Lauzon

Prenez avis que Sylvie Lauzon, étudiante, domiciliée et résidant au 1375, Séville, ville de Brossard, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obte-

nir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Rollande Rita Sylvie Dumontet.

Brossard, le 5 septembre 1980.

Le procureur de la requérante,
9143-42-2-o JEAN-PIERRE HURLET.

Aurèle Marcoux

Prenez avis que monsieur Aurèle Marcoux, domicilié et résidant au 955, rue Richelieu, Québec, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant ses prénoms et nom de famille en ceux de Pierre Bergeron.

Lauzon, le 28 août 1980.

Les procureurs du requérant,
TURGEON, BRODEUR,
9024-41-2-o LAMONTAGNE & FORTIN.

Albinas Casimir Merkevicius

Prenez avis que Albinas Casimir Merkevicius, domicilié et résidant au 7731, boulevard Châteauneuf, à ville d'Anjou, s'adressera au ministre de la Justice, afin d;obtenir un certificat changeant son nom en celui de Albert Merki.

Ville d'Anjou, le 24 septembre 1980.

9025-41-2-o LOUISE BROCHU.

Joseph Auguste Jean Lionel Michaud

Avis est, par la présente, donné que Joseph Auguste Jean Lionel Michaud, domicilié et résidant au 200, rue Melançon, Arvida, district de Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Joseph Auguste Jean Lionel Paré.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Jonquière, le 26 août 1980.

Les procureurs du requérant,
9058-41-2-o ROY & DUROCHER, *avocats*.

Juliette Joanne Morin

Prenez avis que Juliette Joanne Morin, domiciliée et résidant au 195, de la Montagne, Notre-Dame-des-Laurentides, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Juliette Joanne Lachance.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante.

Québec, le 5 septembre 1980.

9026-41-2-o JEAN-LUC PELLETIER, *prêtre*.

Marilyn Nathanson

Avis est, par les présentes, donné que Marilyn Nathanson, étudiante, résidant et domiciliée au 4691, côte Ste-Catherine, ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Amina Nathanson.

Montréal, le 27 août 1980.

Le procureur de la requérante,
9027-41-2-o ISSIE MYSZKA.

Émilio Porcelli

Avis est, par les présentes, donné que Émilio Porcelli, célibataire, programmeur, résidant et domicilié au 3078, Noordyn, à Montréal, dit district s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui d'Émile Porselli.

Montréal, le 4 juillet 1980.

Les procureurs du requérant,
ALARIE, LEGAULT,
9028-41-2-o NADON & QUÉVILLON.

Joseph Placide Prince

Prenez avis que Joseph Placide Prince, domicilié et résidant au 1673, rue Saint-Nazaire, Plessisville, comté de Mégantic, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom de Placide en celui de Denis.

Victoriaville, le 4 juillet 1980.

Les procureurs,
9029-41-2-o MES JUTRAS & MORENCY.

Chantal Savard dit Gérard C. Savard

Avis est donné que Chantal Savard dit Gérard C. Savard, étudiant, demeurant au numéro 365, de la rue de Gentilly ouest, à Longueuil, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Gérard C. Savard.

Longueuil, le 18 septembre 1980.

Le procureur du requérant,
9185-42-2-o HUGUETTE BÉLANGER, *notaire*.

Carole Savoie

Avis est, par les présentes, donné que Carole Savoie, sans travail, domiciliée au 7270, rue Chabot, appartement 2, à Montréal, H2C 2K8, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Carole Desrosiers.

Montréal, le 5 septembre 1980.

Le procureur de la requérante,
9030-41-2-o ME BENOÎT GENDRON.

Leslie Steven Somlyay

Avis est donné que Leslie Steven Somlyay, vendeur, résidant et domicilié au Lac-Solar, Lakefield, (Argenteuil), district judicaire de Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat changeant son nom en celui de Steven S. Leslie.

Montréal, le 2 octobre 1980.

Les procureurs du requérant,
9144-42-2-o POSTELNIK & PHANEUF.

Fernand Viens

Prenez avis que Fernand Viens, marchand, domicilié au 229, Principale, East-Broughton, Beauce, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Fernand Lambert.

East-Broughton, le 3 octobre 1980.

9145-42-2-o FERNAND VIENS.

Code de procédure civile (Article 139)

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007196-803

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DAVID McCALL, autrefois du 207, Dahlis, Dorval, maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à David McCall, défendeur, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 22 septembre 1980.

Le greffier adjoint,
9111-o YVETTE NAUD BUSSIÈRES.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007191-804

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre FRANK FUREDI, autrefois du 2842, Bedford, Montréal, maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Frank Furedi, défendeur, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette oficielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 22 septembre 1980.

Le greffier adjoint,
9111-o YVETTE NAUD BUSSIÈRES.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007188-800

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la Province, demandeur, contre GEORGES ARTHUR HUGUES, autrefois du 3512, Aylmer, Montréal, maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Georges Arthur Hugues, défendeur, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de Georges Arthur Hugues, défendeur.

Québec, le 22 septembre 1980.

Le greffier adjoint,
9111-o YVETTE NAUD BUSSIÈRES.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007192-802

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre HELEN GROMAN, autrefois du 5194, Broden, Montréal, maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Helen Groman, défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la défenderesse.

Québec, le 23 septembre 1980.

Le greffier adjoint,
9111-o YVETTE NAUD BUSSIÈRES.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007424-809

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JEAN-PIERRE BARBE, autrefois du 5130, rue Saint-Denis, Montréal, maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Jean-Pierre Barbe, défendeur, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 22 septembre 1980.

Le greffier adjoint,
9111-o YVETTE NAUD BUSSIÈRES.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007423-801

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre LÉONCE DUVAL, autrefois du 3296, Papineau, Montréal, maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Léonce Duval, défendeur, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 23 septembre 1980.

Le greffier adjoint,
9111-o YVETTE NAUD BUSSIÈRES.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007455-803

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, demandeur, contre LORENS CLARKE, autrefois du 3494, Jeanne-Mance, appartement 503, Montréal, maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Lorens Clarke, défendeur, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 23 septembre 1980.

Le greffier adjoint,
9111-o YVETTE NAUD BUSSIÈRES.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007187-802

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre MICHEL GÉLINAS, autrefois du 5621, Saint-Hubert, Montréal, maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Michel Gélinas, défendeur, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 22 septembre 1980.

Le greffier adjoint,
9111-o YVETTE NAUD BUSSIÈRES.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007418-801

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PETER MICHAEL LEVINE, autrefois du 240, rue Milton, appartement 2B, Montréal, maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Peter Michael Levine, défendeur, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 22 septembre 1980.

Le greffier adjoint,
9111-o YVETTE NAUD BUSSIÈRES.

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-007413-802

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PIERRE TESSIER, autrefois de 4804, rue Rachel, Pierrefonds, QC, maintenant d'adresse inconnue, défendeur.

Assignation

Ordre est donné à Pierre Tessier, défendeur, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie a été laissée au greffe à l'intention du défendeur.

Québec, le 22 septembre 1980.

Le greffier adjoint,
9111-o YVETTE NAUD BUSSIÈRES.

Compagnies — Loi sur les

Demandes de dissolution

LES ALIMENTS FUZZ INC
FUZZ FOODS INC

Prenez avis que la compagnie «LES ALIMENTS FUZZ INC — FUZZ FOODS INC» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 18 août 1980.

Les procureurs de la compagnie,
BRUNET, PAQUIN,
9146-o DANIS, BRUNET.

ALLIAGE DE NICKEL DOMINION LTÉE
DOMINION NICKEL ALLOYS LTD.

Avis est donné que «ALLIAGE DE NICKEL DOMINION LTÉE — DOMINION NICKEL ALLOYS LTD.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 janvier 1980.

Les procureurs de la compagnie,
9128-o MENDELSOHN, ROSENTZVEIG, SHACTER.

LES AMIS DU PENSIONNAT DE ST-LOUIS-DE-GONZAGUE INC.

Prenez avis que la compagnie «LES AMIS DU PENSIONNAT DE ST-LOUIS-DE-GONZAGUE INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 29 septembre 1980.

Les procureurs de la requérante,
9129-o MES GAGNON, DE BILLY & ASSOCIÉS.

AUTOBUS ALPHONSE DROLET LIMITÉE

Avis est donné qu'en vertu des dispositions de la Loi sur les compagnies «AUTOBUS ALPHONSE DROLET LIMITÉE» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 septembre 1980.

Le secrétaire,
9130-o PIERRE PRÉFONTAINE.

BREUVAGES SNOW WHITE BEVERAGES LIMITÉE

Avis vous est donné que «BREUVAGES SNOW WHITE BEVERAGES LIMITÉE», constituée en corporation suivant la première partie de la Loi sur les compagnies le 29 janvier 1941, ayant son siège social à Saint-Jérôme, district de Terrebonne, demandera la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 25 septembre 1980.

Les procureurs de la requérante,
9198-o FORGET, ROCHON, PRÉVOST ET AUCLAIR.

BUANDERIE PAUL-MAURICE INC.

Avis est, par les présentes donné, que la compagnie «BUANDERIE PAUL-MAURICE INC.», ayant son siège social à Plessisville, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Plessisville, le 29 août 1980.

Les procureurs de la compagnie,
9199-o CHARTIER, GAGNÉ, *notaires*.

C.R.G. INVESTMENT CORP.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «C.R.G. INVESTMENT CORP.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville et le district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 1er octobre 1980.

Les procureurs de la compagnie,
9131-o BRODIE & POLISUK, *avocats*.

LA COMPAGNIE DE VENTES ET DISTRIBUTION CLI LTÉE.
CLI SALES AND DISTRIBUTING COMPANY LTD.

Avis est, par les présentes, donné que «LA COMPAGNIE DE VENTES ET DISTRIBUTION CLI LTÉE. — CLI SALES AND DISTRIBUTING COMPANY LTD.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 septembre 1980.

Les procureurs,
9132-o SPIEGEL & KRAVETZ.

CONSTRUCTIONS MILLER-PRICE LTÉE
MILLER-PRICE CONSTRUCTION LTD.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CONSTRUCTIONS MILLER-PRICE LTÉE — MILLER-PRICE CONSTRUCTION LTD.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 septembre 1980.

La secrétaire,
9147-o MME JOSEPH GIAM BATTISTO.

CORPORATION DE BOIS GLOBAL

Prenez avis que la compagnie «CORPORATION DE BOIS GLOBAL» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 septembre 1980.

Les procureurs de la compagnie,
SHRIAR, POLAK,
9148-o COOPERSTONE & SHENKER.

DAVICO SALES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DAVICO SALES INC.», constituée en vertu de la Loi

sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 mai 1980.

La secrétaire,
9149-o MYRNA RABINOVITCH COHEN.

LES GRAVURES DESMARAIS INC.
DESMARAIS ENGRAVING INC.

Prenez avis que la compagnie «LES GRAVURES DESMARAIS INC. — DESMARAIS ENGRAVING INC.» demandera au ministre des Consommateurs Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 10 septembre 1980.

Le procureur de la compagnie,
9161-o ME VICTOR CAYER.

DUNE DECK CORP.

Avis est donné que la compagnie «DUNE DECK CORP.», corporation constituée en vertu de la première partie de Loi sur les compagnies, et ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 septembre 1980.

Les procureurs de la compagnie,
9133-o YANOFSKY BRULL & ASSOCIÉS.

FOREST CONSTRUCTION LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que «FOREST CONSTRUCTION LTÉE», compagnie incorporée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social à Laval, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 septembre 1980.

Les procureurs de la compagnie,
GUY, VAILLANCOURT, MERCIER, BERTRAND,
9200-o BOURGEOIS & LAURENT.

GINARCHE INC.

Prenez avis que «GINARCHE INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 16 septembre 1980.

Le procureur de la compagnie,
9150-o MICHEL MAURICE DAGENAIS.

LES IMMEUBLES DOMUS INC.

Avis est, par les présentes, donné que «LES IMMEUBLES DOMUS INC.», constituée en vertu de la partie 1 de la Loi sur les compagnies, le 9 novembre 1965, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 2 octobre 1980.

Le secrétaire-trésorier,
9201-o J.B. GORUP.

HENRY JASEN LIMITED

Avis est, par les présentes donné que la compagnie «HENRY JASEN LIMITED», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 septembre 1980.

Les procureurs de la compagnie,
9134-o SPIEGEL & KRAVETZ.

LUMCORP LIMITÉE
LUMCORP LIMITED

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LUMCORP LIMITÉE — LUMCORP LIMITED», constituée en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 septembre 1980.

Les procureurs de la compagnie,
HEENAN, BLAIKIE, JOLIN,
9172-o POTVIN, TRÉPANIER, COBBETT.

MÉDAC INCORPORÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MÉDAC INCORPORÉE», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Hull, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Hull, le 23 juin 1980.

Le secrétaire,
9162-o RENÉ DUHAIME.

NEOCREST COMPANY LTD.

Prenez avis que la compagnie «NEOCREST COMPANY LTD.», demandera au ministre des Consomma-

teurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal-Nord, le 11 septembre 1980.

Le procureur de la compagnie,
9151-o ME VICTOR CAYER.

NORESCO (QUÉBEC) INC.

Avis est, par la présente, donné que «NORESCO (QUÉBEC) INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 septembre 1980.

Les procureurs de la compagnie,
9202-o OGILVY, RENAULT.

OSAKA AUTO INC.

Avis est donné que «OSAKA AUTO INC.», ayant son siège social à Lafontaine, district de Terrebonne, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 25 septembre 1980.

Les procureurs de la requérante,
FORGET, ROCHON,
9203-o PRÉVOST ET AUCLAIR.

JOS LUC ROY LIMITÉE

Prenez avis que la compagnie «JOS LUC ROY LIMITÉE» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 3 octobre 1980.

La secrétaire,
9135-o NORMANDE PAGÉ-ROY.

S.F.A. LTÉE

Prenez avis que la compagnie «S.F.A. LTÉE» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 24 septembre 1980.

Le secrétaire,
9204-o J.W. DUNTON.

LE SERVICE HYPOTHÉCAIRE DU SAGUENAY

Prenez avis que la compagnie «LE SERVICE HYPOTHÉCAIRE DU SAGUENAY» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Chicoutimi, le 30 septembre 1980.

Le procureur de la compagnie,
9136-o MAURIL TREMBLAY.

SHARLYN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SHARLYN INC.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 26 septembre 1980.

Les procureurs de la compagnie,
9163-o GREENBLATT, GINSBERG & FINKELSTEIN.

SPÉNARD, MILETTE ET CIE. LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que «SPÉNARD, MILETTE ET CIE. LTÉE.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 18 septembre 1980.

Les procureurs de la compagnie,
BEAUMIER, RICHARD,
9137-o NORMAND & ST-PIERRE.

TECHNICONSEIL (QUÉBEC) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TECHNICONSEIL (QUÉBEC) INC.», constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 11 juillet 1980.

Les procureurs,
STIKEMAN, ELLIOTT, TAMAKI,
9205-o MERCIER & ROBB.

LE THÉÂTRE BELLEVUE DE JONQUIÈRE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE THÉÂTRE BELLEVUE DE JONQUIÈRE INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Les procureurs de la compagnie,
9152-o LEROUX & LEROUX.

TWIN EQUIPMENT SUPPLY LTD.

Avis est donné que «TWIN EQUIPMENT SUPPLY LTD.», corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les compagnies, ayant son siège social au 7025,

rue Ontario est, Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 septembre 1980.

Les procureurs de la corporation,
DESJARDINS, DUCHARME, DESJARDINS & BOURQUE.

9206-o

VALDUC DEVELOPMENT CORP.

Prenez avis que «VALDUC DEVELOPMENT CORP.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 septembre 1980.

Le secrétaire,
HENRY C. ROSKIES.

9164-o

Curatelle publique — Loi sur la

Succession Gérard Boissonneault

Succession de Boissonneault, Gérard, en son vivant de Baie-Boissonneault (Mégantic) QC, décédé le 26 avril 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

9114-o

Succession Alexandre Calpakdjian

Succession de Calpakdjian, Alexandre, en son vivant de 419, Lafayette, appartement 20, Longueuil, décédé le 8 juin 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

9115-o

Succession Lorraine Godin

Succession de Godin, Lorraine, en son vivant de 5145, Bannantyne, Verdun, QC, décédée le 5 septembre 1979.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

9116-o

Succession Benoît Casimir Hébert

Succession de Hébert, Benoît Casimir, en son vivant de 1, chemin Côte-Sainte-Catherine, appartement 1401, Montréal, QC, décédé le 13 janvier 1980.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

9207-o

Succession Thomas Leblanc

Succession de Leblanc, Thomas, en son vivant de 1111, boulevard Perron, Carleton, QC, décédé le 17 décembre 1979.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chapitre C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.
Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, QC
H4Z 1J6

9117-o

Financement des partis politiques — Loi régissant le

Parti de la Liberté de Choix
Freedom of Choice Party

Conformément à l'article 37 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du parti, du représentant officiel du Parti de la Liberté de Choix — Freedom of Choice Party, M. Merrick V. Walsh par M. Allan Singer, 5211, rue Sherbrooke ouest, Montréal, QC, H4A 1T7.

Montréal, le 29 septembre 1980.

La secrétaire,
ME JOHANE CANNING-LACROIX.

9118-o

Union Nationale

Conformément à l'article 37 de la Loi régissant le financement des partis politiques, le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef intérimaire de l'Union Nationale, des représentants officiels suivants:

Johnson

Mme Marie E. Charest est remplacée par:
M. Daniel Gévry
Sainte-Christine (Johnson)
J0H 1H0

Lac-Saint-Jean

Mme Gisèle Larouche est remplacée par:
M. Martin Bergeron
213, Napoléon
Saint-Bruno (Lac-Saint-Jean)
G0W 2L0

Matane

Mme Marie J. Beauregard est remplacée par:
M. Léo Bérubé
C.P. 36
Métis-sur-Mer
G0J 1W0

Montréal, le 1er octobre 1980.

La secrétaire,
ME JOHANE CANNING-LACROIX.

9208-o

Parti libéral

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti libéral du Québec, monsieur Jean-Pierre Roy, pour la période du 1er au 30 septembre 1980.

1. Frais d'administration	30 484,28 $
2. Frais de diffusion du programme politique	—
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	—
Total:	30 484,28 $

Le directeur général,
PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

9119-o

Parti libéral

Conformément à l'article 37 de la Loi régissant la financement des partis politiques, le directeur général du financement des partis politiques donne avis du remplacement, par le chef du Parti libéral du Québec, des représentants officiels suivants:

Berthier

M. Albert Houde est remplacé par:
M. Gérard Piette
124, rue Saint-Joseph
Saint-Gabriel-de-Brandon, QC
J0K 2N0

Champlain

M. Lucien Bédard est remplacé par:
M. Claude Ayotte
283, boulevard Sainte-Madeleine
Cap-de-la-Madeleine, QC
G8T 3L8

Duplessis

M. Antoine Lapointe est remplacé par:
M. Roger Côté
905, rue Giasson, app. 5
Sept-Îles, QC
G4R 1N1

Jeanne-Mance

M. Cosmo Maciocia est remplacé par:
M. Alfonso Gagliano
8762, rue Nevers
Saint-Léonard, QC
H1R 2M4

Jonquière

M. Jean-Guy Nadeau est remplacé par:
M. Régent Beaudoin
18, du Long-Sault sud
Jonquière, QC
G7X 4J2

Nicolet-Yamaska

M. Paul-André Brouillard est remplacé par:
Mme Réjeanne Doyon
95, rang Grande-Terre
Saint-François-du-Lac, QC
J0G 1M0

Prévost

M. Paul Guimond est remplacé par:
M. Claude Boyer
222, rue Saint-Georges
St-Jérôme, QC
J7Z 4Z9

Viau

M. Yvon Perras est remplacé par:
M. Léo Tawell
7106, avenue Delorimier
Montréal, QC
H2E 2N7

Montréal, le 26 septembre 1980.

La secrétaire,
ME JOHANE CANNING-LACROIX.

9120-o

Parti québécois

État sommaire du montant versé au représentant officiel du Parti québécois, monsieur Philippe Bernard, pour la période du 1er juillet 1980 au 30 septembre 1980.

1. Frais d'administration	67 044,17 $
2. Frais de diffusion du programme politique	13 072,22
3. Frais pour coordonner l'action politique des membres	31 905,62
Total:	112 022,01 $

Le directeur général,
PIERRE-OLIVIER BOUCHER.

9121-o

Ministères — Avis concernant les

Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

Assurances — Loi sur les

Les assurances LA MUTUALITÉ, société de secours mutuels et LA SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE GASPÉSIENNE INCORPORÉE

Demande de fusion

Conformément à l'article 188 de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32), «Les assurances LA MUTUALITÉ, société de secours mutuels», 515, chemin Sainte-Foy, Québec, QC, G1S 2K1, et «LA SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE GASPÉSIENNE INCORPORÉE», Les Méchins, comté de Matane, QC, donnent avis qu'elles ont conclu une convention de fusion de leurs entreprises, conformément aux articles 185 et suivants de la Loi sur les assurances.

Cette convention de fusion a reçu l'approbation unanime

1. pour Les assurances LA MUTUALITÉ, société de secours mutuels, de son conseil d'administration, le 25 septembre 1980, et de l'assemblée générale spéciale de ses membres, le 16 octobre 1980,

2. pour LA SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE GASPÉSIENNE INCORPORÉE, de son conseil d'administration, le 3 octobre 1980, et de l'assemblée générale spéciale de ses membres, le 10 octobre 1980,

et sera soumise à la confirmation du ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières du Québec, selon la Loi sur les assurances.

Pour Les assurances La Mutualité, société de secours mutuels

Le secrétaire,
JÉRÔME PELLETIER, *actuaire*.

Pour La Société de bienfaisance gaspésienne Incorporée

La secrétaire,
YVONNE PELLETIER.

9127-42-4-o

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE-INCENDIE

Demande de fusion

Prenez avis que «La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de Compton», «La Compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la paroisse de St-Roch-d'Orford» et la «Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Compton», corporations dûment constituées et ayant leur siège social dans les comtés municipaux de Compton et Sherbrooke, ont fait approuver par leurs membres, dûment convoqués en assemblée générale spéciale, une convention

décrétant leur fusion en société mutuelle d'assurance-incendie pour la raison sociale de «LA SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE COMPTON-SHERBROOKE», conformément aux dispositions de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32).

Les trois (3) mutuelles ont l'intention de demander, par requête commune, au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de confirmer ladite convention.

Les secrétaires,
AURÉLIEN QUINTIN, ARMAND CÔTÉ,
9054-41-4-o HÉLÈNE GENDRON.

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE MASKINONGÉ

Fusion

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q., chapitre A-32), il a approuvé le 3 octobre 1980, après avoir pris l'avis du surintendant des assurances, la convention de fusion intervenue entre la compagnie d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent de la municipalité de la paroisse de Saint-Justin et la Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Maskinongé.

Le siège social de la nouvelle corporation est situé à Louiseville dans le comté municipal de Maskinongé.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
9209-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Éducation

Divers

Changement du siège social de collèges d'enseignement général et professionnel

Avis est donné qu'en vertu de l'article 4 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel (L.R.Q., chapitre C-29):

1. Des lettres patentes supplémentaires ont été accordées le 25 juin 1980 changeant le siège social du Collège d'enseignement général et professionnel de Lévis-Lauzon de Lévis à Lauzon;
2. Des lettres patentes supplémentaires ont été accordées le 25 juin 1980 changeant le siège social du Collège régional d'enseignement général et professionnel de la Côte-Nord de Baie-Comeau à Hauterive;
3. Des lettres patentes supplémentaires ont été accordées le 30 juillet 1980 changeant le siège social du Collège d'enseignement général et professionnel de St-Félicien de 1298, rue Leclerc, Saint-Félicien au 1105, boulevard Hamel, Saint-Félicien.

Le sous-ministre de l'éducation,
9126-o JACQUES GIRARD.

Énergie et Ressources

Cadastres

Paroisse de Chicoutimi

Cadastre: paroisse de Chicoutimi; division d'enregistrement: Chicoutimi; municipalité: ville de Jonquière.

Avis est, par la présente, donné que le lot 13A-134, rang XII S.O.C.S. est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 5 septembre 1980.

Pour le sous-ministre,
9174-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Village de Coaticook

Cadastre: village de Coaticook; division d'enregistrement: Coaticook; municipalité: ville de Coaticook.

Avis est, par la présente, donné que le lot 20-2-4 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 4 septembre 1980.

Pour le sous-ministre,
9174-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de De l'Île

Cadastre: canton de De l'Île; division d'enregistrement: Lac Saint-Jean-Est; municipalité: ville d'Alma.

Avis est, par la présente, donné que le lot 20-3, rang I, Île d'Alma est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 16 septembre 1980.

Pour le sous-ministre,
9174-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Girard

Cadastre: canton de Girard; division d'enregistrement: Lac Saint-Jean Ouest; municipalité: Saint-Thomas-Didyme.

Avis est, par la présente, donné que le lot 48-1-3, rang XIII est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 9 septembre 1980.

Pour le sous-ministre,
9174-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de l'Île-Bizard

Cadastre: paroisse de l'Île-Bizard; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: paroisse de Saint-Raphaël-de-l'Île-Bizard.

Avis est, par la présente, donné que le lot 75-101 ainsi que la partie restante du lot 75-102 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 11 septembre 1980.

Pour le sous-ministre,
9174-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Ville de Lachine

Cadastre: ville de Lachine; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: cité de Lachine.

Avis est, par la présente, donné que le lot 826 est ajouté et qu'une partie des lots 470, 471, 472 et 473 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 28 août 1980.

Pour le sous-ministre,
9174-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Masham

Cadastre: canton de Masham; division d'enregistrement: Gatineau; municipalité: La Pêche.

Avis est, par la présente, donné que le bloc 1 est ajouté et que le lot 25, rang IX ainsi qu'une partie des lots 24, 25 du rang VIII, 23b, 24 du rang IX et 24, 25, rang X sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 8 août 1980.

Pour le sous-ministre,
9174-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Cité de Montréal (Quartier Saint-Jacques)

Cadastre: cité de Montréal (Quartier Saint-Jacques); division d'enregistrement: Montréal; municipalité: ville de Montréal.

Avis est, par la présente, donné que le lot 1272 est ajouté et que le lot 1203-118 ainsi qu'une partie du lot 1203 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 3 septembre 1980.

Pour le sous-ministre,
9174-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Municipalité de la paroisse de Montréal

Cadastre: municipalité de la paroisse de Montréal; division d'enregistrement: Montréal; municipalité: cité de Westmount.

Avis est, par la présente, donné que les lots 4886 et 4887 sont ajoutés et que le lot 284-16-6, une partie des lots 284, 284-16, 284-16-7, 284-16-8 ainsi que la partie restante des lots 284-16-2 à 284-16-5 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 11 août 1980.

Pour le sous-ministre,
9174-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles

Cadastre: paroisse de Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles; division d'enregistrement: Témiscouata; municipalité: ville de Trois-Pistoles.

Avis est, par la présente, donné que les lots 111-40 à 111-45, 111-60, 146-2 à 146-5 sont annulés en vertu de l'article 217*a* du Code civil.

Québec, le 28 août 1980.

Pour le sous-ministre,
9174-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Andrews

Cadastre: paroisse de Saint-Andrews; division d'enregistrement: Argenteuil; municipalité: village de Saint-André-est.

Avis est, par la présente, donné que les lots 325-21 à 325-24 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 12 septembre 1980.

Pour le sous-ministre,
9174-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Colomban

Cadastre: paroisse de Saint-Colomban; division d'enregistrement: Deux-Montagnes; municipalité: paroisse de Saint-Colomban.

Avis est, par la présente, donné que les parties restantes du lot 318-53 sont annulées en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 25 août 1980.

Pour le sous-ministre,
9174-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Foy

Cadastre: paroisse de Sainte-Foy; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Sainte-Foy.

Avis est, par la présente, donné que les lots 570 à 586 sont ajoutés et que les lots 322-1-59-1, 322-1-59-2, 322-1-55, 322-1-56 à 322-1-60, 322-1-65 à 322-1-72, 322-1-79, 322-1-80, 322-1-81, 322-1-83 et une partie des lots 322, 322-1 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 19 septembre 1980.

Pour le sous-ministre,
9174-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Lambert

Cadastre: paroisse de Saint-Lambert; division d'enregistrement: Lévis; municipalité: paroisse de Saint-Lambert-de-Lauzon.

Avis est, par la présente, donné que le lot 508 est ajouté et que les lots 87-4, 87-7, 91-16-1, 91-17-1 ainsi qu'une partie des lots 87, 91, 91-16 et 91-17 sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 31 juillet 1980.

Pour le sous-ministre,
9174-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Sainte-Sophie

Cadastre: paroisse de Sainte-Sophie; division d'enregistrement: Terrebonne; municipalité: Sainte-Sophie.

Avis est, par la présente, donné que la partie restante du lot 312-3 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 2 septembre 1980.

Pour le sous-ministre,
9174-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Paroisse de Saint-Tite

Cadastre: paroisse de Saint-Tite; division d'enregistrement: Shawinigan; municipalité: ville de Saint-Tite.

Avis est, par la présente, donné que le lot 230-1 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 19 septembre 1980.

Pour le sous-ministre,
9174-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Warwick

Cadastre: canton de Warwick; division d'enregistrement: Arthabaska; municipalité: ville de Warwick.

Avis est, par la présente, donné qu'une partie du lot 45-68 est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 3 septembre 1980.

Pour le sous-ministre,
9174-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Divers

Bartech Development Inc.

Avis d'intention de révoquer une concession minière et certains droits miniers

Prenez avis qu'après l'expiration de quatre-vingt-dix (90) jours de la date de la dernière publication du présent avis, le ministre de l'Énergie et des Ressources recommandera au gouvernement de révoquer les droits miniers suivants:

a) Une concession minière pour les métaux inférieurs et pour laquelle des lettres patentes ont été délivrées le 13 novembre 1903, celles-ci ayant par la suite été remplacées par de nouvelles lettres patentes émises le 15 juin 1917, affectant les lots 12, 13, 14, 15, 17, 19, 20, 21, 23, 24 et 27 du rang Un (I) du canton de Duval et les lots 27, 28, 29, 30, 31, 33 et 34 du rang Un (1) du canton de Kégashka dans le district électoral de Duplessis;

b) les droits miniers affectant le lot 32 du rang Un (1) du canton de Kégashka.

Québec, le 17 septembre 1980.

Le sous-ministre associé (mines),
9075-41-2-o CHARLES-E. BEAULIEU.

Transports

Compagnie de gestion de Matane Inc. (COGEMA)

Prenez avis que la «Compagnie de gestion de Matane Inc. (COGEMA)» s'est adressée au ministre des Transports en date du 19 septembre 1980 (requête no 9), afin de faire modifier son tarif COGEMA no F.300, de la façon qui suit:

Majoration de 5% des taux publiés à l'item 50 sur le trafic à destination des États-Unis et 5% entre Matane et Baie-Comeau publiés à l'item 10.

Prenez également avis que toute personne désirant intervenir ou s'opposer à la présente demande de modification devra le faire dans un délai de dix (10) jours de la publication du présent avis en s'adressant au ministère des Transports du Québec, Direction du Transport terrestre des marchandises, place Hauteville, 22e étage, 700, boul. St-Cyrille est, Québec, QC, G1R 5A9.

Québec, le 8 octobre 1980. 9221-o

Les chemins ci-après désignés ne seront plus à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Circonscription électorale d'Argenteuil:

Dans la municipalité de Namur:
Région 07 District 75

Trois (3) sections de la route 315, vis-à-vis les lots P-23B, P-24, P-24-1 et P-24-2, sur une longueur approximative de 557 mètres, vis-à-vis le lot 18-A, sur une longueur approximative de 158 mètres et vis-à-vis les lots P-25, 26C, 27A, 27-B, 28 et 29, sur une longueur approximative de 1 660 mètres.

Circonscription électorale de Bonaventure:

Dans la municipalité de l'Assemetquagan:
Région 01 District 07

Une section de la route 132, vis-à-vis les lots P-47 et P-48 du rang 1, sur une longueur approximative de 410 mètres.

Une section de la route 132, à l'est de la rivière Matapédia, vis-à-vis les lots 38 à 45, sur une longueur approximative de 4 000 mètres.

Circonscription électorale de Brôme-Missisquoi:

Dans la municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, paroisse:
Région 6-2 District 53

Une section de la route 235 (chemin Bedford-Farnham), vis-à-vis les lots P-1498 et P-1499, sur une longueur approximative de 120 mètres.

Circonscription électorale de Chambly:

Dans la municipalité de Saint-Mathias, paroisse:
Région 6-2 District 53

Deux (2) sections du chemin des Trente, vis-à-vis les lots 220 et P-221, sur une longueur approximative de 170 mètres, et vis-à-vis les lots 19, 22, 208 et 209, sur une longueur approximative de 305 mètres.

Circonscription électorale de Champlain:

Dans la municipalité de Saint-Narcisse, paroisse:
Région 04 District 32

Une section de la route 359 (3e Rang haut), de l'intersection avec la route 359 au sud-est du Bras-de-la-rivière Champlain, vis-à-vis le lot 516, sur une longueur approximative de 204 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Prosper, paroisse:
Région 04 District 32

Deux (2) sections de l'ancienne route 19A (route 159) vis-à-vis les lots 253, 253-A, 254, 255, 257, 258 et P-260, sur une longueur approximative de 527 mètres, vis-à-vis le lot 227, sur une longueur approximative de 104 mètres.

Circonscription électorale de Charlesbourg:

Dans la municipalité de Stoneham et Tewkesbury, cantons unis:
Région 3-1 District 20

Une section du chemin Grande-Ligne, vis-à-vis les lots P-83, P-85, 85-2 et 85-4, sur une longueur approximative de 154 mètres.

Circonscription électorale de Châteauguay:

Dans la municipalité de Saint-Paul-de-Châteauguay:
Région 6-2 District 69

Une section de la route 205, vis-à-vis les lots 302 et 301, sur une longueur approximative de 169 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Urbain-Premier, paroisse:
Région 6-2 District 69

Une section de la route 205, vis-à-vis le lot 127, sur une longueur approximative de 72 mètres.

Circonscription électorale de Chauveau:

Dans la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures, paroisse:
Région 3-1 District 20

Une section de l'ancienne route lac St-Joseph, d'un point situé à l'intersection avec la route 358 (boulevard Fossambault) en une direction générale ouest jusqu'à la limite est de la paroisse de Sainte-Catherine, vis-à-vis les lots P-44 P-45 de la 1re concession Fossambault, sur une longueur approximative de 205 mètres.

Circonscription électorale de Dubuc:

Dans la municipalité de La Baie, ville:
Région 02 District 94

Une section du rang Saint-Antoine-Sud, vis-à-vis les lots 22, 23, 24, 25, 26 du rang VII et les lots 1 et 2 du rang IX, sur une longueur approximative de 1 900 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Ambroise, village:
Région 02 District 94
Une section du rang Saint-Antoine-Sud, vis-à-vis les lots 48 et 47 du rang V, canton Bourget, sur une longueur approximative de 700 mètres.

Circonscription électorale d'Iberville:

Dans la municipalité de Saint-Ange-Gardien, paroisse:
Région 6-2 District 53
Deux (2) sections du rang Magenta, vis-à-vis les lots P-474, P-475 et 476, sur une longueur approximative de 250 mètres et vis-à-vis les lots 470 et 473, sur une longueur approximative de 165 mètres.
Une section du chemin du rang Casimir, au sud du raccordement avec la route 235, vis-à-vis les lots 260 et P-370, sur une longueur approximaitve de 120 mètres.
Dans la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir, paroisse:
Région 6-2 District 53
Une section du chemin Fort-Georges, vis-à-vis les lots 231, 234, 236, 238, P-240, 241, P-242 et P-243-1, sur une longueur approximative de 935 mètres.
Dans la municipalité de Saint-Césaire, paroisse:
Région 6-2 District 53
Deux (2) sections du chemin rivière Yamaska est, vis-à-vis les lots P-298, 299 et 300, sur une longueur approximative de 260 mètres; et vis-à-vis les lots 331, 332 et 333, sur une longueur approximative de 295 mètres.
Une section du chemin Bas-de-la-Rivière, côté est, vis-à-vis les lots 286, 287, 288 et 289, sur une longueur approximative de 275 mètres.
Une section du chemin Haut-de-la-Rivière, côté ouest, (route 233), vis-à-vis le lot 404, sur une longueur approximative de 180 mètres.
Deux (2) sections de la route 233 (chemin Bas-de-la-Rivière, côté ouest), vis-à-vis les lots 387 et 388 sur une longueur approximative de 395 mètres; et vis-à-vis les lots P-380, 381 et P-382, sur une longueur approximative de 120 mètres.
Quatre (4) sections du rang de la Petite-Barbue, vis-à-vis les lots 124, 125, 126 et 127 sur une longueur approximative de 210 mètres; et vis-à-vis les lots P-122 et P-124 sur une longueur approximative de 115 mètres; et vis-à-vis les lots P-120, P-121 et P-123, sur une longueur approximative de 205 mètres; et vis-à-vis les lots 87 et 128 sur une longueur approximative de 105 mètres.
Dans la municipalité de Saint-Jean-Baptiste, paroisse:
Région 6-2 District 53
Trois (3) sections du Rang-du-Vide, vis-à-vis les lots 321, 323 et 357, sur une longueur approximative de 100 mètres; et vis-à-vis le lot 350, sur une longueur approximative de 120 mètres et vis-à-vis les lots P-339 et 337 sur une longueur approximative de 90 mètres.
Dans la municipalité de Sainte-Marie-de-Monnoir, paroisse:
Région 6-2 District 53
Une section de la route 227 (chemin Ruisseau Saint-Louis est), à l'intersection avec le chemin Rivière-des-Hurons est, vis-à-vis le lot 221, sur une longueur approximative de 240 mètres.
Dans la municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, paroisse:
Région 6-2 District 53
Une section de la route du rang Saint-Charles, vis-à-vis le lot 158, sur une longueur approximative de 262 mètres.
Dans la municipalité de Saint-Pie, paroisse:
Région 6-1 District 51
Une section de la route rang Saint-Charles, vis-à-vis le lot 756, sur une longueur approximative de 75 mètres.

Circonscription électorale de Johnson:

Dans la municipalité de Saint-Grégoire-de-Greenlay, village:
Région 05 District 35
Une section de la route 249, vis-à-vis les lots P-9E, P-9D et P-10A, sur une longueur approximative de 472 mètres.

Circonscription électorale de Laviolette:

Dans la municipalité de Haute-Mauricie:
Région 04 District 32
Une section de la route 155, vis-à-vis les lots P-56A, P-55 et P-54, sur une longueur approximative de 922 mètres.
Dans la municipalité de Sainte-Thècle, village:
Région 04 District 32
Une section de la route 352, vis-à-vis le lot P-84-A, sur une longueur approximative de 253 mètres.
Dans la municipalité de Saint-Thècle, paroisse:
Région 04 District 32
Deux (2) sections du chemin du Petit-Lac-Long, vis-à-vis les lots P-201 et P-202, sur une longueur approximative de 52 mètres; et vis-à-vis le lot P-202, sur une longueur approximative de 84 mètres.
Une section du chemin Petit-Rang-Saint-Georges, vis-à-vis les lots P-90A, P-91A et P-92A, sur une longueur approximative de 479 mètres.
Une section de la route 352 (rang Saint-Georges), vis-à-vis le lot 25-D, sur une longueur approximative de 365 mètres.
Deux (2) sections du chemin du rang Saint-Thomas nord, vis-à-vis le lot P-24B du rang Saint-Georges, sur une longueur approximative de 286 mètres; et vis-à-vis les lots P-351-99 et P-351-100 du rang Saint-Thomas et P-25D, P-25B, P-25C du rang Saint-Georges, sur une longueur approximative de 152 mètres.
Deux (2) sections du chemin du rang Saint-Pierre, vis-à-vis les lots P-74A, P-74B et P-75A, sur une longueur approximative de 399 mètres vis-à-vis les lots P-78 et P-79A, sur une longueur approximative de 433 mètres.
Deux (2) sections du chemin du rang Saint-Georges,

vis-à-vis le lot P-24B, sur une longueur approximative de 78 mètres; et vis-à-vis le lot P-22B, sur une longueur approximative de 61 mètres.

Circonscription électorale de Matapédia:

Dans la municipalité de Saint-François-Xavier-des-Hauteurs, paroisse:

Région 01 District 07

Deux (2) sections de la route 298, à l'intersection avec le chemin du 5e rang est, vis-à-vis les lots 8 et 9A, sur une longueur approximative de 120 mètres; et vis-à-vis le lot 8, sur une longueur approximative de 90 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Irène, paroisse:

Région 01 District 07

Deux (2) sections de la route Val-Brillant — Sainte-Irène, vis-à-vis le lot P-C, sur une longueur approximative de 190 mètres; et vis-à-vis les lots P-E et P-F, sur une longueur approximative de 170 mètres.

Dans la municipalité de Saint-Jeanne-d'Arc, paroisse:

Région 01 District 07

Une section de l'ancien chemin du Roi, vis-à-vis les lots P-25B, P-26A, P-36A et P-35, sur une longueur approximative de 270 mètres.

Deux (2) sections de la route 132, vis-à-vis les lots P-25B, P-26A, P-36A et P-35, sur une longueur approximative de 270 mètres; et vis-à-vis les lots P-23B, P-24A et P-24B, sur une longueur approximative de 870 mètres.

Dans la municipalité de Sainte-Marie-de-Sayabec, paroisse:

Région 01 District 07

Une section de la route 132, vis-à-vis les lots P-8-3, P-8-2, P-10-4, P-10-3, P-10-1, P-12, P-11 du rang A, P-463 et P-464 du rang I, sur une longueur approximative de 305 mètres.

Dans la municipalité de Sayabec, village:

Région 01 District 07

Une section de la route 132, vis-à-vis les lots P-13-4, P-13-2, P-13-1, P-13-3, P-13-5, P-15, P-14, P-16 du rang A, P-458-1-5 et P-462-1 du rang I, sur une longueur approximative de 170 mètres.

Circonscription électorale de Pontiac-Témiscamingue:

Dans la municipalité de Duhamel-Ouest:

Région 08 District 83

Une section de la route 382, vis-à-vis le lot P-27, sur une longueur approximative de 124 mètres.

Dans la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes-de-Lorrainville, paroisse:

Région 08 District 83

Deux (2) sections de la route 382, vis-à-vis le lot P-33, sur une longueur approximative de 435 mètres; et vis-à-vis les lots P-29, P-30, P-31 et P-32, sur une longueur approximative de 986 mètres.

Dans la municipalité de Ville-Marie, ville:

Région 08 District 83

Deux (2) sections de la route 382, vis-à-vis le lot P-151, sur une longueur approximative de 178 mètres; et vis-à-vis le lot P-153, sur une longueur approximative de 151 mètres.

Circonscription électorale de Rimouski:

Dans la municipalité de Saint-Marcellin, paroisse:

Région 01 District 07

Deux (2) sections de la route 234, vis-à-vis les lots 32, 33, 34 et 35 sur une longueur approximative de 805 mètres; et vis-à-vis les lots 37, 38, 39 et 40, sur une longueur approximative de 722 mètres.

Circonscription électorale de Rivière-du-Loup:

Dans la municipalité de Saint-Juste-du-Lac:

Région 01 District 08

Une section de la route du rang IV nord, vis-à-vis les lots P-16 et P-17 sur une longueur approximative de 61 mètres.

Une section de la route du rang IV sud, vis-à-vis le lot P-22, sur une longueur approximative de 84 mètres.

Dans la municipalité de Whitworth:

Région 01 District 08

Deux (2) sections du chemin Taché, vis-à-vis le lot P-27 du 11e et 12e Rang, sur une longueur approximative de 30 mètres; et vis-à-vis les lots P-45, P-46, P-47, P-12 et P-11 sur une longueur approximative de 2 240 mètres.

Circonscription électorale du Saguenay:

Dans la municipalité de Ragueneau, paroisse:

Région 3-1 District 97

Deux (2) sections de la route 138, vis-à-vis les lots P-55 jusque vis-à-vis P-57, sur une longueur approximative de 686 mètres; et vis-à-vis les lots P-58 jusque vis-à-vis P-60, sur une longueur approximative de 746 mètres.

Québec, le 3 septembre 1980.

Le ministre des Transports,
DENIS DE BELLEVAL.

9108-o

Régie de l'assurance-récolte du Québec

Bleuets

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., chapitre A-30), avis est donné que la Régie de l'assurance-récolte du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1981, les prix unitaires et taux de cotisation suivants:

1. Prix unitaire:
   0,22 $ le kilogramme
2. Taux de cotisation applicables à la valeur assurée:

Indice de perte	*Nouvel assuré*	*Assuré 1 an*	*Assuré 2 ans*	*Assuré 3 ans et plus*
0 — 0,10	10,0%	9,5%	9,0%	8,5%
0,11 — 1,50		9,7	9,3	9,0
1,51 — 3,00		10,0	10,1	10,1
3,01 — 4,50		10,4	10,8	11,2
4,51 et plus		10,7	11,3	12,0

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50% de la prime totale.

Québec, le 22 septembre 1980.

Le secrétaire par intérim,
9138-o J.-C. VERVILLE.

Sociétés coopératives agricoles — Loi sur les

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE BELLECHASSE

(*Loi sur les sociétés coopératives agricoles*)

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, a confirmé l'acte d'accord intervenu le 23 septembre 1980, entre «SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE ST-GERVAIS CTÉ BELLECHASSE» et la «SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE ST-LAZARE», prévoyant la fusion de ces deux sociétés coopératives agricoles sous le nom de «SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE BELLECHASSE», dont le siège social est situé à Saint-Gervais, QC, dans le district électoral de Bellechasse.

Le sous-ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
9210-o JEAN-MARIE BOUCHARD.

Soumissions — Demandes de

Ville d'Amos
(Abitibi-Ouest)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville d'Amos» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 493 000 $ d'obligations de la ville d'Amos datées du 1er décembre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 13% pour les échéances de 1 an à 3 ans inclusivement, ni supérieur à 13 1/4% pour les échéances 4 et 5, et ni supérieur à 13 1/2% pour les échéances 6 et suivantes. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le lundi 3 novembre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er décembre 1980.

Tableau d'amortissement — 493 000 $

Année	Capital
1er décembre 1981	24 000 $
1er décembre 1982	27 000
1er décembre 1983	30 000
1er décembre 1984	33 000
1er décembre 1985	38 000
1er décembre 1985	164 000 (à renouveler)
1er décembre 1990	177 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville d'Amos s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er décembre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: A-130 — 186 500 $ construction de certaines rues: A-138 — 114 000 $ aqueduc, égouts, etc.; A-148 — 116 000 $ confection rôle d'évaluation; A-159 — 76 500 $ réfection d'édifices municipaux.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le lundi 3 novembre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 3 novembre 1980, à 20 h, à l'hôtel de ville, 182, 1re Rue est, ville d'Amos, comté d'Abitibi-Ouest, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville d'Amos, comté d'Abitibi-Ouest, le 6 octobre 1980.

Le greffier adjoint,
ÉMERY BORDELEAU.

Hôtel de ville
182, 1re Rue est
ville d'Amos
comté d'Abitibi-Ouest, QC, J9T 2G1
téléphone: 732-5218, code 819 9165-o

Ville de Black-Lake
(Frontenac)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Black-Lake» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 968 000 $ d'obligations de la ville de Black-Lake datées du 1er décembre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 13% pour les échéances de 1 an à 3 ans inclusivement, ni supérieur à 13 1/4% pour les échéances 4 et 5, et ni supérieur à 13 1/2% pour les échéances 6 et suivantes. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le jeudi 6 novembre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er décembre 1980.

Tableau d'amortissement — 968 000 $

Année	Capital
1er décembre 1981	28 000 $
1er décembre 1982	31 000
1er décembre 1983	34 000
1er décembre 1984	38 000
1er décembre 1985	41 000
1er décembre 1985	468 000 (à renouveler)
1er décembre 1990	328 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Black-Lake s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er décembre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 129 — 69 000 $; 252 — 180 000 $ renouvellements d'emprunt; 349(354) — 526 000 $; 350(358) — 118 000 $ aqueduc, égouts, voirie etc.; 352 — 75 000 $ éclairage, trottoirs etc.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le jeudi 6 novembre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le jeudi 6 novembre 1980, à 17 h, à l'hôtel de ville, 350, rue Saint-Hubert, ville de Black-Lake, comté de Frontenac, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Black-Lake, comté de Frontenac, le 6 octobre 1980.

Le secrétaire-trésorier,
RÉJEAN MARTIN.

Hôtel de ville
350, rue Saint-Hubert
ville de Black-Lake
comté de Frontenac, QC, G0N 1A0
téléphone: 423-2773, code 418 9166-o

Ville de Cowansville
(Brôme-Missisquoi)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Cowansville» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 3 003 000 $ d'obligations de la ville de Cowansville datées du 1er décembre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 13% pour les échéances de 1 an à 3 ans inclusivement, ni supérieur à 13 1/4% pour les échéances 4 et 5 ni supérieur à 13 1/2% pour les échéances 6 et suivantes. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mardi 4 novembre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er décembre 1980.

Tableau d'amortissement — 3 003 000 $

Année	Capital
1er décembre 1981	57 000 $
1er décembre 1982	65 000
1er décembre 1983	71 000
1er décembre 1984	81 000
1er décembre 1985	86 000
1er décembre 1985	1 672 000 (à renouveler)
1er décembre 1990	971 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Cowansville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er décembre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant total de 1 025 000 $; 705 — 116 280 $ amélioration système de réfrigération; 748 — 13 000 $ const. d'un mur etc.; 763 — 60 000 $ imperméabilisation du réservoir Baker; 787 — 52 042 $ agrand. garage municipal; 788 — 205 000 $ voirie; 793 — 16 700 $ égouts, acquisition de servitudes; 795 — 68 478 $ const. d'un bureau et atelier; 802 — 16 500 $ voirie; 843 — 1 430 000 $ coût exc. de divers règlements, consolidation de déficit.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mardi 4 novembre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions à son assemblée qui sera tenue le mardi 4 novembre 1980 à 20 h, à l'hôtel de ville, 220, Place municipale, ville de Cowansville, comté de Brôme-Missisquoi, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Cowansville, comté de Brôme-Missisquoi, le 6 octobre 1980.

Le greffier,
DANIEL DESROCHES.

Hôtel de ville
220, Place municipale
ville de Cowansville,
comté de Brôme-Missisquoi, QC, J2K 1T4
téléphone: 263-0141, code 514 9186-o

Ville de Dollard-des-Ormeaux
(Robert-Baldwin)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par la soussignée madame Hélène Plouffe, greffier, à l'hôtel de ville, 12001, boulevard Salaberry, ville de Dollard-des-Ormeaux, comté de Robert-Baldwin, QC, jusqu'à 20 h, le lundi trois novembre 1980, pour l'achat de 2 440 000 $ d'obligations de la ville de Dollard-des-Ormeaux datées du 1er décembre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 13% pour les échéances de 1 an à 3 ans inclusivement, ni supérieur à 13 1/4% pour les échéances 4 et 5, et ni supérieur à 13 1/2% pour les échéances 6 et suivantes.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er décembre 1980.

Tableau d'amortissement — 2 440 000 $

Année	Capital
1er décembre 1981	62 000 $
1er décembre 1982	71 000
1er décembre 1983	75 000
1er décembre 1984	81 000
1er décembre 1985	86 000
1er décembre 1985	1 068 000 (à renouveler)
1er décembre 1990	997 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Dollard-des-Ormeaux s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er décembre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 63 — 60 000 $; 94 — 45 500 $; 106 — 115 500 $; 113 — 118 500 $; 119 — 41 500 $; 125 — 15 000 $; 130 — 75 500 $; 146 — 53 000 $; 167 — 57 500 $ renouvellements d'emprunt; 533 — 120 000 $ égouts, voirie, éclairage; 595 — 160 000 $ const. de rues, éclairage; 596 — 16 200 $ achat d'équipement; 80-648 — 71 800 $ const. de rue, aqueduc; 80-654 — 270 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 80-659 — 800 000 $ égouts, const. de rues etc.; 80-660 — 420 000 $ égouts, aqueduc, constr. de rues.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du Conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 20 h, le lundi 3 novembre 1980, à l'hôtel de ville, 12001, boulevard Salaberry, ville de Dollard-des-Ormeaux, comté de Robert-Baldwin, QC.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Dollard-des-Ormeaux, comté de Robert-Baldwin, le 6 octobre 1980.

Le greffier,
MADAME HÉLÈNE PLOUFFE.

Hôtel de ville
12001, boulevard Salaberry
ville de Dollard-des-Ormeaux
comté de Robert-Baldwin, QC, H9B 2A7
téléphone: 684-1010, code 514. 9167-o

Ville des Laurentides

(L'Assomption)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville des Laurentides» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 199 000 $ d'obligations de la ville des Laurentides datées du 1er décembre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 13% pour les échéances de 1 an à 3 ans inclusivement, ni supérieur à 13 1/4% pour les échéances 4 et 5, et ni supérieur à 13 1/2% pour les échéances 6 et suivantes. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le jeudi 6 novembre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er décembre 1980.

Tableau d'amortissement — 199 000 $

Année	Capital
1er décembre 1981	11 000 $
1er décembre 1982	12 000
1er décembre 1983	14 000
1er décembre 1984	16 000
1er décembre 1985	17 000
1er décembre 1985	129 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville des Laurentides s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er décembre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 292 — 37 000 $ acq. camion-citerne; 297 — 12 500 $ pavage de rues; 299 — 149 500 $ consolidation de déficit.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le jeudi 6 novembre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le jeudi 6 novembre 1980, à 20h, à l'hôtel de ville, 250, 12e Avenue, ville des Laurentides, comté de L'Assomption, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville des Laurentides, comté de L'Assomption, le 6 octobre 1980.

Le secrétraire-trésorier,
JEAN-GUY CHAMPOUX.

Hôtel de ville
250, 12e Avenue
case postale 128
ville des Laurentides
comté de L'Assomption, QC, J0R 1C0
téléphone: 439-2539, code 514 9168-o

Ville de Longueuil

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Claude Gauthier, greffier, à l'hôtel de ville, 300, rue Saint-Charles ouest, ville de Longueuil, QC, jusqu'à 15 h, le lundi 3 novembre 1980, et l'adjudication sera faite à 20 h, le même jour, pour l'achat de 6 739 000 $ d'obligations de la ville de Longueuil datées du 1er décembre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 13% pour les échéances de 1 an à 3 ans inclusivement, ni supérieur à 13 1/4% pour les échéances 4 et 5, et ni supérieur à 13 1/2% pour les échéances 6 et suivantes.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er décembre 1980.

Tableau d'amortissement — 6 739 000 $

Année	Capital
1er décembre 1981	438 000 $
1er décembre 1982	479 000
1er décembre 1983	524 000
1er décembre 1984	529 000
1er décembre 1985	580 000
1er décembre 1985	1 753 000 (à renouveler)
1er décembre 1990	556 000 $
1er décembre 1990	1 880 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Longueuil s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er décembre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 3 426 500 $; 76-815 — 11 500 $ ouv. de rue; 78-1211 — 14 000 $ const. d'une piscine intérieure; 78-1259 — 9 000 $ rép. et addition au poste de pompage; 78-1280 — 49 000 $ pavage, bordure, feux de circulation; 79-1315 — 32 000 $ feux de circulation; 79-1427 — 32 000 $ inst. feux de circulation; 79-1442 — 18 000 $ aqueduc, égouts, voirie, éclairage; 79-1443 — 92 000 $ ouv. de rues; 79-1444 — 51 000 $ aqueduc, égouts, voirie, éclairage, etc.; 79-1467 — 18 000 $ voirie, feux de circulation etc.; 79-1468 — 24 000 $ voirie, aqueduc, égouts, éclairage, etc.; 79-1469 — 110 000 $ achat d'un camion-pompe; 79-1474 — 28 000 $ pavage; 79-1498(80-1659) — 90 000 $ const. passerelle pour piétons et cycliste; 79-1507 — 16 000 $ éclairage de rues; 79-1528 — 53 000 $ voirie, feux, de circulation; 79-1560 — 511 000 $ égouts; 80-1593 — 15 000 $ conduite d'aqueduc; 80-1604 — 22 000 $ honoraires profes.; 80-1605 — 33 000 $ prol. rue Bédard, serv. munic.; 80-1635 — 14 000 $ éclairage; 80-1636 — 38 000 $ amén. de 2 courts de tennis; 80-1640 — 60 000 $ aqueduc, égouts, voirie, éclairage; 80-1680 — 16 000 $ const. de trottoirs; 80-1689 — 27 000 $ amén. pour fins de loisirs au parc Carillon; 80-1690 — 60 000 $ amén. jardin Gardenville; 80-1703 — 1 051 000 $ agrand. garage municipal; 80-1707 — 28 000 $ tr. amén. jardin Charbonneau; 80-1712 — 790 000 $ resurfaçage de rues.

Les soumissions seront ouvertes à 15h, le lundi 3 novembre 1980, et seront considérées à une séance du Conseil qui sera tenue à 20h, le même jour, à l'hôtel de ville,

300, rue Saint-Charles ouest, ville de Longueuil, QC.

Le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Longueuil, le 7 octobre 1980.

Le greffier,
CLAUDE GAUTHIER.

Hôtel de ville
300, rue Saint-Charles ouest
ville de Longueuil, QC, J4K 4Y7
téléphone: 651-4100, code 514 9187-o

Village de Pointe-Calumet
(Deux-Montagnes)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Pointe-Calumet» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 2 060 000 $ d'obligations du village de Pointe-Calumet datées du 1er décembre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 13% pour les échéances de 1 an à 3 ans inclusivement, ni supérieur à 13 1/4% pour les échéances 4 et 5, et ni supérieur à 13 1/2% pour les échéances 6 et suivantes. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mercredi 5 novembre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er décembre 1980.

Tableau d'amortissement — 2 060 000 $

Année	Capital
1er décembre 1981	76 000 $
1er décembre 1982	86 000
1er décembre 1983	97 000
1er décembre 1984	110 000
1er décembre 1985	124 000
1er décembre 1985	1 567 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Pointe-Calumet s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er décembre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 184 — 60 000 $ const. d'un mur contre les inondations; 187 — 2 000 000 $ constr. réseau d'aqueduc.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mercredi 5 novembre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 5 novembre 1980 à 20 h, à l'hôtel de ville, 861, boulevard Lachapelle, Pointe-Calumet, comté de Deux-Montagnes, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Pointe-Calumet, comté de Deux-Montagnes, le 6 octobre 1980.

Le secrétaire-trésorier,
CHARLES DUBUC.

Hôtel de ville
861, boulevard Lachapelle
Pointe-Calumet
comté de Deux-Montagnes, QC, J0N 1G0
téléphone: 473-7626, code 514 9169-o

Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré
(Charlevoix)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Sainte-Anne-de-Beaupré» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 250 000 $ d'obligations de la ville de Sainte-Anne-de-Beaupré datées du 1er décembre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 13% pour les échéances de 1 an à 3 ans inclusivement, ni supérieur à 13 1/4% pour les échéances 4 et 5, et ni supérieur à 13 1/2% pour les échéances 6 et suivantes. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le jeudi 6 novembre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er décembre 1980.

Tableau d'amortissement — 250 000 $

Année	Capital
1er décembre 1981	8 000 $
1er décembre 1982	9 000
1er décembre 1983	10 000
1er décembre 1984	12 000
1er décembre 1985	13 000
1er décembre 1985	97 000 (à renouveler)
1er décembre 1990	101 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Sainte-Anne-de-Beaupré s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er décembre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements: 38-V — 130 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 46-V — 120 000 $ consolidation de déficit.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15h, le jeudi 6 novembre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le jeudi 6 novembre 1980, à 20h, à l'hôtel de ville, 9336, avenue Royale, ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, comté de Charlevoix, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Sainte-Anne-de-Beaupré, comté de Charlevoix, le 6 octobre 1980.

Le secrétaire-trésorier,
MICHEL JEAN.

Hôtel de ville
9336, avenue Royale
ville de Sainte-Anne-de-Beaupré
comté de Charlevoix, QC, G0A 3C0
téléphone: 827-3191, code 418 9188-o

Ville de Saint-Bruno-de-Montarville
(Chambly)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 3 462 000 $ d'obligations de la ville de Saint-Bruno-de-Montarville datées du 1er décembre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 13% pour les échéances de 1 an à 3 ans inclusivement, ni supérieur à 13 1/4% pour les échéances 4 et 5, et ni supérieur à 13 1/2% pour les échéances 6 et suivantes. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mardi 4 novembre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er décembre 1980.

Tableau d'amortissement — 3 462 000 $

Année	Capital
1er décembre 1981	59 000 $
1er décembre 1982	65 000
1er décembre 1983	70 000
1er décembre 1984	76 000
1er décembre 1985	83 000
1er décembre 1985	1 686 000 (à renouveler)
1er décembre 1990	1 423 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Bruno-de-Montarville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er décembre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 512 620 $; 931 — 20 000 $ amén. d'un parc; 932 — 20 000 $ amén. d'un parc; 961 — 50 880 $ aqueduc, égouts, voirie etc.; 999 — 1 620 000 $ tr. d'aqueduc; 1039 — 75 500 $ tr. de canalisation, amén.; 1040 — 39 000 $ amén. de l'aréna; 1046 — 10 000 $ réparation de rues; 935 — 24 000 $ achat d'équipement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mardi 4 novembre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue, le mardi 4 novembre 1980, à 20 h, à l'hôtel de ville, 1585, rue Montarville, ville de Saint-Bruno-de-Montarville, comté de Chambly, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, comté de Chambly, le 7 octobre 1980.

Le greffier,
DANIELLE JOYAL.

Hôtel de ville
1585, rue Montarville
ville de Saint-Bruno-de-Montarville
comté de Chambly, QC, J3V 2T8
téléphone: 653-2443, code 514 9189-o

Village de Saint-Charles-des-Grondines
(Portneuf)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Saint-Charles-des-Grondines» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 178 500 $ d'obligations du village de Saint-Charles-des-Grondines datées du 1er décembre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 13% pour les échéances de 1 an à 3 ans inclusivement, ni supérieur à 13 1/4% pour les échéances 4 et 5, et ni supérieur à 13 1/2% pour les échéances 6 et suivantes. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le lundi 3 novembre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er décembre 1980.

Tableau d'amortissement — 178 500 $

Année	Capital
1er décembre 1981	2 000 $
1er décembre 1982	2 500
1er décembre 1983	3 000
1er décembre 1984	3 000
1er décembre 1985	3 500
1er décembre 1985	75 000 (à renouveler)
1er décembre 1990	89 500 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Saint-Charles-des-Grondines s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er décembre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 8 — 178 500 $ renouvellement d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le lundi 3 novembre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 3 novembre 1980 à 20 h 30, à la salle du Conseil, rue Principale, Saint-Charles-des-Grondines, comté de Portneuf, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Saint-Charles-des-Grondines, comté de Portneuf, le 6 octobre 1980.

Le secrétaire-trésorier,
ANTONIO PORTELANCE.

Bureau municipal
320, rue Principale
Saint-Charles-des-Grondines
comté de Portneuf, QC, G0A 1W0
téléphone: 268-8661, code 418 9190-o

Ville de Saint-Raymond
(Portneuf)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Saint-Raymond» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 315 000 $ d'obligations de la ville de Saint-Raymond» datées du 28 novembre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 13% pour les échéances de 1 an à 3 ans inclusivement, ni supérieur à 13 1/4% pour les échéances 4 et 5, et ni supérieur à 13 1/2% pour les échéances 6 et suivantes. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h le mercredi 5 novembre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 28 novembre 1980.

Tableau d'amortissement — 315 000 $

Année	Capital
28 novembre 1981	8 000 $
28 novembre 1982	9 000
28 novembre 1983	9 000
28 novembre 1984	10 000
28 novembre 1985	11 000
28 novembre 1985	149 000 (à renouveler)
28 novembre 1990	119 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Saint-Raymond s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 28 novembre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 154 — 50 500 $ renouvellement d'emprunt; 219-76 — 260 500 $ aqueduc, égouts, voirie etc.; 282-80 — 4 000 $ frais de refinancement.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mercredi 5 novembre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 5 novembre 1980, à l'hôtel de ville, 375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond, comté de Portneuf, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Saint-Raymond, comté de Portneuf, le 9 octobre 1980.

Le secrétaire-trésorier adjoint,
CLAUDE PARENT.

Hôtel de ville
case postale 728
375, rue Saint-Joseph
ville de Saint-Raymond
comté de Portneuf, QC, G0A 4G0
téléphone: 337-2202, code 418 9228-o

Ville de Senneterre
(Abitibi-Est)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Senneterre» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 398 000 $ d'obligations de la ville de Senneterre datées du 1er décembre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 13% pour les échéances de 1 an à 3 ans inclusivement, ni supérieur à 13 1/4% pour les échéances, 4 et 5, et ni supérieur à 13 1/2% pour les échéances 6 et suivantes. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le mercredi 5 novembre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er décembre 1980.

Tableau d'amortissement — 398 000 $

Année	Capital
1er décembre 1981	8 000 $
1er décembre 1982	8 000
1er décembre 1983	10 000
1er décembre 1984	11 000
1er décembre 1985	12 000
1er décembre 1985	247 000 (à renouveler)
1er décembre 1990	102 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Senneterre s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er décembre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 180 — 40 000 $; 224 — 24 000 $; 225 — 5 300 $; 229 — 2 700 renouvellements d'emprunt; 261-79 — 206 000 $ aqueduc, égouts, voirie; 270-79 — 50 000 $ prog. restauration de bâtiments résid.; 273-79 — 70 000 $ aqueduc, égouts.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le mercredi 5 novembre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 5 novembre 1980, à 20 h, à l'hôtel de ville, 551, 10e Avenue, ville de Senneterre, comté d'Abitibi-Est, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Senneterre, comté d'Abitibi-Est, le 6 octobre 1980.

Le secrétaire-trésorier,
MARIO COURCHENES.

Hôtel de ville
551, 10e Avenue
ville de Senneterre
comté d'Abitibi-Est, QC, J0Y 2M0
téléphone: 737-2296, code 819 9191-o

Village de Vaudreuil-sur-le-Lac
(Vaudreuil)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Vaudreuil-sur-le-Lac» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 129 500 $ d'obligations du village de Vaudreuil-sur-le-Lac datées du 1er décembre 1980 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 11% ni supérieur à 13% pour les échéances de 1 an à 3 ans inclusivement, ni supérieur à 13 1/4% pour les échéances 4 et 5, et ni supérieur à 13 1/2% pour les échéances 6 et suivantes. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 h, le lundi 3 novembre 1980.

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
Case postale 10, salle du courrier
Édifice «G», Québec (télex: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er décembre 1980.

Tableau d'amortissement — 129 500 $

Année	Capital
1er décembre 1981	2 500 $
1er décembre 1982	3 000
1er décembre 1983	3 000
1er décembre 1984	3 500
1er décembre 1985	4 000
1er décembre 1985	66 500 (à renouveler)
1er décembre 1990	47 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres, afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Vaudreuil-sur-le-Lac s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1er décembre 1980, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 101 — 27 000 $; 102 — 20 300 $; 105 — 82 200 $ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, au 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 h, le lundi 3 novembre 1980.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 3 novembre 1980, à 20 h, à l'hôtel de ville, 180, rue Les Rigolets, village de Vaudreuil-sur-le-Lac, comté de Vaudreuil, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Vaudreuil-sur-le-Lac, comté de Vaudreuil, le 7 octobre 1980.

Le secrétaire-trésorier,
MADAME CLAUDIA ARBEC.

Hôtel de ville
180, rue Les Rigolets
village de Vaudreuil-sur-le-Lac
comté de Vaudreuil, QC, J7V 5V5
téléphone: 455-1133, code 514 9192-o

Syndicats professionnels — Loi sur les

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES DIRECTEURS D'ÉCOLE

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 22 août 1980, il a autorisé le changement de nom de la «FÉDÉRATION DES PRINCIPAUX DU QUÉBEC», dont la constitution, sous le nom originaire de la «FÉDÉRATION PROVINCIALE DES PRINCIPAUX D'ÉCOLES DU QUÉBEC», a été autorisée le 11 mai 1962, et dont le siège social est situé à ville d'Anjou, en celui de «LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES DIRECTEURS D'ÉCOLE», et ce, en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40).

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

9170-o 1323-0255

FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LA CITÉ DE ST-BRUNO DE MONTARVILLE INC.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 19 juin 1980, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LA CITÉ DE ST-BRUNO DE MONTARVILLE INC.», avec siège social situé à Saint-Bruno-de-Montarville, district judiciaire de Montréal.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

9153-o 1644-1016

SYNDICAT CUNICOLE DU CENTRE DU QUÉBEC

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 28 février 1980, il a autorisé la constitution d'un syndicat professionnel, sous le nom de «SYNDICAT CUNICOLE DU CENTRE DU QUÉBEC» avec siège social situé à Saint-David (de Yamaska) district judiciaire de Richelieu.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

9154-o 1641-6083

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
No 605-05-000113-80
S-129

LA CAISSE POPULAIRE DE MACAMIC, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant sa place d'affaires à Macamic, district d'Abitibi, demanderesse, contre OVIDE VENNE, domicilié à Macamic, district d'Abitibi, défendeur.

«Un emplacement mesurant, mesures anglaises, soixante-dix pieds de largeur est-ouest, sur une profondeur nord-sud de cent pieds (70 pi x 100 pi) à prendre à même la partie nord du lot numéro vingt-deux (ptie 22) du rang Deux (rg 2) du canton de Royal-Roussillon, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi, dit emplacement borné comme suit: au nord, sur ses soixante-dix pieds de largeur, par le chemin des rangs Deux et Trois dudit canton; à l'est, sur ses cent pieds de profondeur, à cent quarante pieds (140 pi) à l'ouest de la route actuelle numéro 101; au sud et à l'ouest, par une autre partie non subdivisée dudit lot numéro vingt-deux; le tout avec bâtisses y dessus érigées (une maison mobile), circonstances et dépendances.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689*a* C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, est fixé à 62,50 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, au palais de justice, 891, 3e Rue ouest, à Amos, le JEUDI VINGT-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 25 septembre 1980. 9155-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District d'Abitibi
No 620-02-000131-79
S. 135

ANTONIO MANDEVILLE, commerçant, domicilié à Macamic, district d'Abitibi et y ayant fait affaires sous la raison sociale de A.D.M. Construction enr., demandeur, contre DAME PAULINE FOURNIER, domiciliée à Macamic, district d'Abitibi, défenderesse.

«Un emplacement mesurant, mesures anglaises, cent pieds de largeur nord-sud sur une profondeur est-ouest de cent quarante pieds (100 pi × 140 pi) à prendre à même une partie est non subdivisée du lot numéro vingt-deux (22) du rang Deux (rg 2) du canton de Royal-Roussillon, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi, emplacement borné comme suit: au nord, sur sa profondeur de cent quarante pieds, à trois cent soixante pieds (360 pi) du chemin est-ouest des rangs Deux et Trois dudit canton; à l'est, sur sa largeur de cent pieds, par la route actuelle numéro 101; au sud et à l'ouest, par une autre partie non subdivisée dudit lot vingt-deux, rang Deux, canton de Royal-Roussillon, division d'Abitibi, avec la maison mobile et l'annexe à celle-ci qui est située sur ledit terrain.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689*a* C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, est fixé à 70,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, au palais de justice, 891, 3e Rue ouest, à Amos, le MERCREDI DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Amos, le 26 septembre 1980. 9211-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District d'Abitibi
No 620-02-000131-79
S. 115

ANTONIO MANDEVILLE, commerçant, domicilié à Macamic, district d'Abitibi et y ayant fait affaires sous la raison sociale de A.D.M. Construction enr., demandeur, contre DAME PAULINE FOURNIER, domiciliée à Macamic, district d'Abitibi, défenderesse.

«Un emplacement mesurant, mesures anglaises, cent pieds (100 pi) de largeur par cent quarante pieds (140 pi) de profondeur est-ouest, à prendre à même une partie est non subdivisée du lot numéro vingt-deux (ptie E. 22) du rang Deux (rg 2) du canton de Royal-Roussillon, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi, dit emplacement borné comme suit, savoir: au nord, sur sa profondeur de cent quarante pieds, à deux cent soixante pieds (260 pi) du chemin est-ouest des rangs Deux et Trois dudit canton; à l'est, sur sa largeur de cent pieds, par la route actuelle no 101; au sud, par un emplacement étant déjà la propriété du présent acquéreur en vertu de l'enregistrement no 160314 et à l'ouest, par une autre partie non subdivisée dudit lot vingt-deux dit rang Deux dit canton de Royal-Roussillon, propriété de Robert Gélinas ou représentants; le tout avec bâtisses et autres constructions y dessus érigées, circonstances et dépendances.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689*a* C.P.C., le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, à l'ordre du shérif du district d'Abitibi, est fixé à 1 970,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement d'Abitibi, au palais de justice, 891, 3e Rue ouest, à Amos, le MERCREDI DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à TREIZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
JEAN GRENIER.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Amos, le 26 septembre 1980.

9212-o

Beauharnois

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-02-057024-791
760-18-000027-80

CAISSE POPULAIRE LAVAL CENTRE, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant sa place d'affaires au 1599, boulevard Saint-Martin, Laval, district de Montréal, partie demanderesse, contre CLAUDE CEOLIN, domicilié et résidant au 1317, chemin Saint-Dominique, Les Cèdres, district de Beauharnois, partie défenderesse.

«Un emplacement situé dans la municipalité de la paroisse Saint-Joseph-de-Soulanges, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cinquante (ptie 50) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Joseph-des-Cèdres, division d'enregistrement de Soulanges, cette partie de lot de figure trapézoïdale est bornée vers le nord-est par le chemin Saint-Dominique (sans numéro cadastral), vers le sud-est, vers le sud-ouest par une partie du lot numéro 50, vers le nord-ouest par une partie du lot numéro 50 et par le lot 50-1; mesurant dans ses lignes nord-est et sud-ouest soixante-quinze pieds (75 pi), dans sa ligne sud-est trois cent quarante-neuf pieds et quatre-vingt-dix-huit centièmes (349,98 pi), dans sa ligne nord-ouest trois cent cinquante pieds (350 pi); contenant en superficie vingt-six mille deux cent quarante-cinq pieds carrés (26 245 pi^2), mesures anglaises et plus ou moins.

Avec y érigée une maison portant le numéro civique 1317, chemin Saint-Dominique.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à 8 750,00 $, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division de Soulanges, 199, Principale, Coteau-Landing, le DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 24 septembre 1980.

Le shérif adjoint,
DANIELLE MICHAUD.

9178-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauharnois
Nos 500-05-009237-783
760-18-000046-80

RONALD LABELLE, journalier, résidant et domicilié au 748, 79e Avenue, Chomedey, ville de Laval, district de Montréal, QC, partie demanderesse, contre ANGÉLIQUE DEVELOPMENT LTD., corps politique légalement constitué, ayant sa principale place d'affaires au C.P. 269, Hudson, district de Montréal, QC, partie défenderesse.

«Subdivisions cinq (5), six (6), sept (7), huit (8), neuf (9), dix (10), onze (11), douze (12), treize (13), quatorze (14), quinze (15), seize (16), dix-sept (17), trente-sept (37), trente-neuf (39), quarante-quatre (44), quarante-cinq (45), quarante-sept (47) et quarante-huit (48) du lot originaire deux cent quatre-vingt-cinq (285), un (1), trois (3), six (6), sept (7) et onze (11) du lot originaire deux cent quatre-vingt-quatre (284) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Lazare, division d'enregistrement de Vaudreuil.»

La mise à prix est fixée à 8 775,00 $, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, à Vaudreuil, le DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
DANIELLE MICHAUD.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Valleyfield, le 26 septembre 1980. 9193-o

Chicoutimi

Fieri Facias
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 150-05-000764-79
Shérif: 728-80

BANQUE NATIONALE DU CANADA résultant de la fusion et continuant depuis le 1er novembre 1979, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, (Loi sur les banques, 1970, S.R.Q., chapitre B-1, article 100), demanderesse, contre YVON TREMBLAY et LAURETTE BABIN-TREMBLAY, défendeurs.

a) Un terrain ou emplacement de forme triangulaire étant formé d'une partie de la subdivision numéro soixante-dix du lot originaire numéro quatre (lot 4-70) rang Un est (rg 1 E.) au cadastre officiel du canton de Tremblay, division d'enregistrement de Chicoutimi, mesurant cinq (5 pi) pieds de largeur du côté sud-ouest, sur une profondeur d'environ trente-huit pieds (38 pi), compris dans les bornes suivantes: vers le sud-ouest par la rue Beauvoir, vers le sud-est par le résidu de la subdivision numéro soixante-neuf du lot originaire numéro quatre (lot 4-69) et vers le nord-ouest par la subdivision soixante-dix du lot originaire numéro quatre (lot 4-70) des rang et cadastre susdits.

b) Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision numéro soixante-neuf du lot originaire numéro quatre (lot 4-69) rang Un est (rg 1 E.) au cadastre officiel du canton de Tremblay, division d'enregistrement de Chicoutimi.

Sauf et à distraire une lisière de terrain de forme triangulaire étant formée d'une partie de la subdivision numéro soixante-neuf du lot originaire numéro quatre (ptie 4-69) rang Un est (rg 1 E.) au cadastre officiel du canton de Tremblay, division d'enregistrement de Chicoutimi, mesurant neuf pieds (9 pi) de largeur du côté nord-est sur une profondeur d'environ soixante-dix pieds (70 pi) et borné comme suit: vers le sud-est par le résidu de la subdivision numéro soixante-neuf du lot originaire numéro quatre (lot 4-69) et vers le nord-ouest par une partie de la subdivision numéro soixante-dix du lot originaire numéro quatre (lot 4-70), le tout rang et cadastre susdits.

Avec ensemble bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C. au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à 5 610,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, au 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le VINGT-SIXIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif,
JEAN-CLAUDE BASQUE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Chicoutimi, le 26 septembre 1980. 9156-o

Frontenac

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Frontenac
No 350-05-000116-80
S. 119

CRÉDIT INDUSTRIEL DESJARDINS INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 1, complexe Desjardins, bureau 1204, dans les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre LE SALOON DU DOMAINE INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à R.R. no 1, Saint-Méthode, district de Frontenac, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Frontenac, mis en cause.

«Un emplacement situé en la municipalité de Saint-Méthode connu et désigné comme étant le lot numéro quatorze de la subdivision du lot numéro trente-quatre et le lot numéro dix-huit de la subdivision du lot numéro trente-cinq (nos 34-14 et 35-18) au cadastre officiel pour le Sixième Rang du canton d'Adstock, circonstances et dépendances, sujet à une servitude en faveur de l'Hydro-Québec, dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Frontenac, à Lac-Mégantic, le vingt et un décembre mil neuf cent soixante-dix-huit, sous le numéro 125833, avec toutes les bâtisses dessus construites y compris, mais sans limitation, la machinerie, équipement, fixtures, moteurs, fournaises, système de climatisation, chambres froides, compresseurs qui sont actuellement la propriété du débiteur ou qui seront acquis à l'avenir par le débiteur et installés dans lesdites bâtisses comme immeubles par nature ou par destination.»

Les biens meubles installés dans lesdites bâtisses et considérés immeubles par nature ou par destination et qui ont été saisis, se décrivent comme suit:

«1. (1) unité de moteur pour frigidaire (Copeland modèle 99500 LR 32645)
2. (1) unité de moteur pour frigidaire (modèle FBAH 0050)
3. (1) unité de moteur pour frigidaire (modèle FBAH 0025)
4. (1) unité de moteur pour frigidaire (modèle FBAH 0033)
5. (1) machine à café «Silex» 1 500 watts 12,5 - 85-43 série: 790-4089
6. (58) tasses à café
7. (60) assiettes grandeurs différentes
8. (16) salières
9. (60) fourchettes
10. (52) cuillères à soupe
11. (110) couteaux
12. (12) couteaux à steak
13. (89) cuillères à thé
14. (12) paniers à pain
15. (29) nappes en coton
16. (1) amplificateur (non opérationnel)
17. (166) verres (différentes grandeurs)
18. (100) coupes à vin
19. (2) tablettes en vitre
20. (8) tasses à boisson
21. (62) plats à soupe
22. (20) plats à salade
23. (490) assiettes (différentes grandeurs)
24. (12) verres à jus
25. (4) plats à pâtisserie (en acier inox.)
26. (70) tasses à thé
27. (34) cuillères à thé
28. (20) couteaux
29. (3) couteaux à steak
30. (63) fourchettes
31. (1) cuillère à soupe
32. (1) cabaret à ustensiles
33. (3) récipients pour cuisson
34. (3) plats à vaisselle (en plastique)
35. (3) chaudrons
36. (12) théières (en acier inox.)
37. (1) rouleau à pâte
38. (1) pile-patates
39. (2) fouets
40. (4) spatules
41. (9) articles (cuillères et fourchettes)
42. (1) ouvre-boîtes (manuel)
43. (1) pierre-éponge (pour nettoyage)
44. (3) poêles à cuisson en fonte
45. (4) chaudrons en aluminium
46. (2) colonnes de son
47. (81) chaises (métal chromé - dos et fond en tissu)
48. (9) chaises de bar
49. (21) tables de restaurant (arborite brun)
50. (5) écrans diviseurs (bois, métal et tissu)
51. (1) vaissellier (en bois brun avec contenant pour ustensiles)
52. (1) réfrigérateur acier inox. Modern Kitchen Équip. Cie Ltée (modèle BB 96R, série 508-8279 4 portes)
53. (1) caisse enregistreuse de marque Sharp (modèle ER 3502, série 89000 81Y)
54. (1) amplificateur (stéréophonic receiver) «Warranty» - (modèle 22 38B - série H-659951)

55. (1) table tournante «Warranty» (modèle 6025 série K 924992)
56. (1) Ice-O-Mat
57. (1) évier acier inox., Modern Kitchen Équip. Cie Ltée 4 réservoirs (modèle CS 72, 509 1279)
58. (1) comptoir de bar en forme de «L»
59. (1) juke-box - système de son - Wurlitzer Full (modèle 3110, série 688-431)
60. (1) microphone (Mezzanine) Astate Corp (sur pied) modèle DN HZ
61. (1) support en bois pour vestiaire (4 pi longueur)
62. (1) réfrigérateur 2 portes - acier inox., MKE - 7 pi hauteur (modèle R 148250 - série: 489 9878)
63. (1) réfrigérateur 2 portes - acier inox., - dessus en bois et métal (modèle MKE - M48-R, série 479 7978)
64. (1) réchaud acier inox., MKE - 4 contenants (modèle B33M, série 503 8879)
65. (1) four micro-ondes «Menu Master» ME 1376 (modèle 70-08, série 3574)
66. (1) lave-vaisselle MDM 500, acier inox., série 78-855
67. (1) poêle au propane - 4 ronds - Garland, modèle 286 12G
68. (1) friteuse acier inox. - MKE - 2 contenants (modèle FG100, série 486 5378)
69. (1) poêle charcoal propane MKE - acier inox. (modèle CB 90 3370975)
70. (1) évier sur pieds - acier inox. - modèle PS 24, série 510 0679
71. (1) extincteur K100 - sentinelle - modèle HDR 25
72. (2) chambres froides CP Fabien Ltée - modèle 536, C.S.D.H.R.
73. (1) hotte de poêle MKE, modèle DCA 8 YWT - série 509-3479
74. (18) chaises en métal chromé (dos et fond en tissu)
75. (4) tables (arborite brun)
76. (1) table à billard Irving Kare Co Ltée
77. (1) support pour vestiaire (bois - 8 pi longueur)
78. (1) évier sur pieds (blanc) marque Crane
79. (1) remise (environ 8 pi x 10 pi - bardeau de cèdre)
80. (43) pièces de bois environ 12 pi longueur 8 po x 8 po
81. (1) antenne T.V. extérieure (sur le toit)
82. (1) contenant à déchets (environ 6 pi x 4 pi - en bois)»

La mise à prix est fixée à six mille cinq cent soixante-quinze dollars (6 575,00 $), soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif du district de Frontenac, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Frontenac au 5527, rue Frontenac à Lac-Mégantic, le DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
CLAUDE RANCOURT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Thetford-Mines, le 25 septembre 1980. 9179-o

Iberville

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 755-05-000-205-80

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation bancaire, constituée par la Loi du parlement du Canada, ayant son siège social en la ville de Montréal, QC, demanderesse, contre JOCELYN VAILLANCOURT, mécanicien, domicilié et résidant au 31, boulevard Maurice, Saint-Rémi, district d'Iberville, défendeur, et DAME CÉLINE PAUL VAILLANCOURT, épouse dudit Jocelyn Vaillancourt des mêmes lieux, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Napierville, 361, Saint-Jacques, Napierville, mis en cause.

«Un emplacement situé dans la paroisse de Saint-Rémi, dans le comté de Napierville, connu et désigné sous le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent (no 200-1) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Rémi, mesurant quatre cent quatre-vingt-cinq pieds (485 pi) dans la ligne nord-est, cent soixante-treize pieds et quatre centièmes de pied (173,04 pi) dans la ligne sud-est, trois cent soixante quinze pieds (375 pi) dans la ligne sud-ouest et deux cent vingt et un pieds et soixante-quatorze centièmes de pied (221,74 pi) dans une autre ligne sud-ouest, le long du

chemin public et formant une superficie de soixante-treize mille cent pieds carrés (73 100 pi²), mesures anglaises et borné vers le nord-est par le lot no 199, vers le sud-est par une partie du lot no 200, vers le sud-ouest par le lot no 202 et dans une autre ligne sud-ouest par le chemin public, étant une partie du lot no 200.

Avec bâtisse dessus construite.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, sans exception ni réserve de la part de l'emprunteur.»

Évaluation municipale: 33 550,00 $.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25% de l'évaluation municipale, soit 8 387,50 $.

Bref annoté: 755-05-000417-79.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Napierville, 361, Saint-Jacques, Napierville, le DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à ONZE heures.

Le shérif,
CLAUDE AUDET.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean-sur-Richelieu,
le 25 septembre 1980. 9213-o

Joliette

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
C.S.J. 705-05-000 202-807

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation bancaire constituée par la Loi du Parlement du Canada, ayant son siège social en la ville de Montréal, partie demanderesse, contre CLAUDE RODIER, présentement d'adresse inconnue, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Berthier, mis en cause.

«Un emplacement situé à Berthierville, connu et désigné comme étant le lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quarante et un (141-2) aux plan et livre de renvoi officiels de la ville de Berthier.

Avec les bâtisses ci-dessus érigées portant le numéro civique 581, rue Montcalm, à Berthier.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, et notamment une servitude de passage, en faveur du lot numéro 141-1, telle que créée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 76855 et mentionnée dans les actes enregistrés sous les numéros 78059 et 105700.

Également sujet à une servitude de passage, en faveur du lot numéro 141-2, telle qu'il appert à l'acte enregistré sous le numéro 46470, et sujet aussi à une servitude de passage, en faveur du lot numéro 141 et grevant le lot numéro 140, telle que créée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 16620.

Avec toutes les bâtisses et améliorations y érigées ou en voie de construction et comprenant les machinerie, outillage, équipement, ameublement, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui y sont placés pour servir à l'exploitation de son entreprise, le tout immeuble par nature ou destination.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 14 775,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Berthier, au 180, rue Champlain, à Berthierville, district de Joliette, le JEUDI ONZIÈME jour de DÉCEMBRE 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 3 octobre 1980. 9157-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Joliette
C.S.J. 705-05-000 197-809

FIDUCIE DU QUÉBEC, corporation légalement constituée, ayant son bureau et sa place d'affaires au complexe Desjardins, 1, place Desjardins, bureau 1422, C.P. no 34, en les ville et district de Montréal, partie demanderesse,

contre YVON TRUDEAU, domicilié et résidant au 5730, route 335, à Saint-Calixte, et LILI TREMBLAY, domiciliée et résidant au 2451, rue Villiers, à Longueuil, district de Montréal, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montcalm, mis en cause.

«Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Calixte, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro neuf B (ptie no 9B) du cadastre officiel du Onzième Rang du canton de Kilkenny, mesurant soixante-dix pieds (70 pi) de largeur, en front le long de la rue René et soixante-dix pieds (70 pi) en arrière, sur une profondeur d'environ quatre-vingt-un pieds (81 pi) dans ses lignes sud-est et nord-ouest, mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit, savoir: en front par la rue René, en arrière par la ligne de division des lots originaires numéros 9B et 10A dudit cadastre, d'un côté par l'emplacement appartenant à Roger Trudeau et connu sous le numéro 54 sur un plan préparé par J.P. Martin, arpenteur-géomètre, en date du 12 mai 1961 et de l'autre côté par d'autres parties du lot originaire numéro 9B, dudit cadastre.

Avec toutes les bâtisses dessus y érigées.

Tel que le tout se trouve présentement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

Sous réserve du droit de rétention prévu par l'article 689 du Code de procédure civile, le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé, payable au nom du ministre des Finances, est fixé à 4 150,00 $, représentant 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Montcalm, au 1532, rue Albert, à Sainte-Julienne, district de Joliette, le MARDI NEUVIÈME jour de DÉCEMBRE 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEANNE MATTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Joliette, le 1er octobre 1980. 9194-o

Kamouraska

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Rimouski
No 100-05-000168-79-6

BANQUE DE MONTRÉAL, demanderesse, contre GASTON BEAUREGARD, rang 2 est, Saint-Louis-du-Ha! Ha!, district de Kamouraska.

«Une terre mesurant deux arpents de largeur par trente arpents de profondeur, étant le lot quatre-vingt-cinq (85) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Louis-du-Ha! Ha!, avec les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, excluant les parties vendues à Jacques Pelletier enregistrées au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata sous le numéro 207628 et à M. Yves Lauzon enregistrées au bureau d'enregistrement de Témiscouata sous le numéro 231669».

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication, est fixé au montant de 1 495,00 $, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement, division de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
9122-o MAURICE MORIN.

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Kamouraska
No 250-02-000353-802

DÉCORATION M.B.R. INC., corps politique légalement constitué, ayant son siège social au parc Industriel à Rivière-du-Loup, district de Kamouraska, partie demanderesse, contre MARC LEVESQUE, industriel, résidant et domicilié sur la route 230, La Pocatière, district de Kamouraska, J.M. LEVESQUE INC., corps politique légalement constitué, ayant sa place d'affaires au 151, Duverger, La Pocatière, district de Kamouraska, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Kamouraska, mis en cause.

«Le lot 299-4-26-1 au cadastre officiel révisé pour une partie de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière avec

bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque certifié, au moment de l'adjudication est fixé au montant de 41 825,00 $, ce qui représente 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement division de Kamouraska, 395, Chapleau, Saint-Pascal, comté de Kamouraska, le DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
MAURICE MORIN.

9123-o

Labelle

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Labelle
No 560-05-000057-804
S. 160

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et principale place d'affaires au 500, place d'Armes, dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre GEORGES LUNAM et JEANNETTE DESJARDINS LUNAM, faisant affaires sous les nom et raison sociale de BEAR POINT LODGE REGD, et tous deux domiciliés à R.R. no 4, à Val-Limoges, à Mont-Laurier, district de Labelle, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, district de Labelle, mis en cause.

«Un immeuble situé dans le village de Mont-Saint-Michel et consistant en:

Un terrain faisant partie du lot quarante-deux (42 ptie) du Premier Rang (rg 1) du canton de Gravel, ce terrain quadrangulaire mesurant environ soixante-quinze pieds sur la limite nord-ouest, environ cent vingt pieds sur la limite sud-ouest et environ quatre-vingt-quinze pieds sur la limite sud-est, la limite nord-est étant une ligne oblique dont la dimension n'est pas déterminée. Ce terrain tient: en front, au nord-ouest, à la rue de l'Église; en arrière, au sud-est, à partie du même lot appartenant à M. Willie Michaudville ou représentant (voir vente Michaudville à Dupras, 23-12-48) et à partie du même lot appartenant à M. Oscar Corbeil ou représentant (voir vente Corbeil à Dupras 23 déc. 48). Ce terrain tient d'un côté, au sud-ouest à une partie du même lot constituée par une rue projetée de cinquante pieds de largeur qui sépare le terrain présentement décrit du terrain des Abondieus Lapointe ou représentant. Ce terrain présentement décrit tient enfin de l'autre côté, au nord-est, à partie du lot quarante-trois, dits rang et canton, appartenant à Télesphore Charbonneau ou représentant;

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

«Un immeuble qui est généralement connu sous le nom de Bear Point Lodge, maintenant en français, suivant les nom et raison sociale adoptés par monsieur Georges Lunam, connu ou à être connu sous le nom de La Pointe à l'Ours, cet immeuble plus longuement décrit dans le titre d'acquisition du débiteur, se décrit maintenant, vu la mise en vigueur récente du cadastre, comme étant immeuble comprenant, avec tout bâtiment y construit, les lots de terre connus et désignés comme étant les lots numéros seize de la subdivision du lot originaire trente et un (31-16) et trois de la subdivision du lot originaire trente-deux (32-3), tous du rang lettre B du canton de Pope, suivant les plan et livre de renvoi officiels dudit canton de Pope.

En plus les droits seulement que le débiteur a ou peut avoir tant en droit qu'en équité, dans l'immeuble suivant, immeuble ayant fait l'objet d'un transport de droits conditionnels consenti par M. Glorian Martin à monsieur Roger Mahoney aux termes d'un acte passé devant le notaire soussigné le vingt-six juin mil neuf cent soixante-neuf, minute 14942, et non encore enregistré, à savoir:

Un terrain faisant partie du lot trente et un (31 ptie) du rang lettre B du canton de Pope, suivant les plan et livre de renvoi officiels ou officieux dudit canton. Ce terrain est quadrangulaire et il mesure, en mesures anglaises, et toutes les orientations n'étant qu'approximatives, il est borné comme suit:

a) cent pieds (100,0 pi) au nord où il est borné par partie du lot trente-deux, dits rang et canton;

b) deux cents pieds (200,0 pi) au sud où il est borné par une partie dudit lot trente et un, cette autre partie (qui pour partie est pratiquement ou de fait un ruisseau) demeurant propriété de Glorian Martin ou représentants;

c) trois cents pieds (300,0 pi), à l'ouest, où il est borné par une autre partie, demeurant propriété de Glorian Martin, ou représentant, dudit lot trente et un;

d) une dimension indéterminée, environ trois cents pieds, possiblement plus et possiblement moins à l'est, où il est borné par une autre partie dudit lot trente et un, cette autre partie étant attenante au terrain ci-dessus décrit

selon ce qu'indiqué ou mentionné dans le titre d'acquisition des débiteurs.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le lot de terre connu et désigné comme étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire onze (11-1) du rang lettre A du canton de Pope, suivant les plan et livre de renvoi officiels dudit canton, ce lot, suivant le livre de renvoi officiel contenant en superficie vingt-cinq hectares et quarante millièmes (25,040 ha), ce qui correspond à soixante et un acres et quatre-vingt-huit centièmes (61,88 ac). Duquel lot un de ladite subdivision il faut cependant distraire et enlever la partie (11-1 ptie) qui appartient à monsieur René LaHaye, partie mesurant 110 pieds entre ses limites nord et sud sur une profondeur de deux cent cinquante pieds (250,0 pi), profondeur mesurée à partir des eaux du lac, partie bornée: à l'est par le lac Pope, à l'ouest par résidu présentement hypothéqué dudit lot un; d'un côté, au nord, par partie du lot douze, dits rang et canton; de l'autre côté, au sud, par ledit résidu. Cette partie dudit lot un appartenant à M. René LaHaye paraît avoir une superficie de soixante-trois centièmes d'acre (0,63 ac).

Duquel dit lot un de ladite subdivision il faut encore distraire et enlever le morceau suivant qui n'est pas hypothéqué par ces présentes, savoir: Une partie dudit lot un de la subdivision du lot onze (11-1 ptie) du rang lettre A du canton de Pope, morceau mesurant une largeur de deux cents pieds (entre ses limites nord et sud) sur une profondeur de cinq cents pieds à partir du lac (200 pi x 500 pi). Ce morceau ainsi distrait et non hypothéqué est borné: en front à l'est, par le lac Pope, en arrière, à l'ouest, par résidu, présentement hypothéqué dudit lot un, d'un côté, au nord par ledit résidu, et de l'autre côté au sud par ledit résidu. La limite sud de ce terrain qui vient d'être décrit et distrait est une ligne qui passe à trois cents pieds au nord (300,0 pi) de la limite sud dudit lot un. Ladite profondeur de cinq cents pieds doit être mesurée à partir des eaux naturelles du lac. La ligne arrière où est de ce morceau ainsi distrait doit être perpendiculaire à la ligne sud dudit lot un. Et de plus le plus petit côté de cette profondeur doit mesurer au moins cinq cents pieds (500,0 pi), l'autre côté de cette profondeur pouvant mesurer plus que cinq cents pieds (500,0 pi)».

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 17 740,00 $.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Labelle, 440, boulevard Paquette, à Mont-Laurier, QC, le VENDREDI CINQUIÈME jour de DÉCEMBRE 1980, à ONZE heures.

Le shérif,
J.C. LADOUCEUR.

Bureau du shérif
Palais de justice
Mont-Laurier, le 29 septembre 1980. 9180-o

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-002003-809
S. 6239

LA VILLE DE BEAUPORT, demanderesse, contre FRANK SCALLEN, 9502, 102e Rue, Great Prairie, Alberta, défendeur.

Affectant une certaine parcelle de terrain formée d'une partie du lot 1125 du cadastre de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, municipalité de la ville de Beauport, propriété de monsieur Frank Scallen.

Description: ladite partie du lot 1125 du cadastre de la paroisse de Beauport, municipalité de la ville de Beauport, de figure irrégulière, est bornée de toutes parts par d'autres parties du lot 1125.

Mesurant vingt mètres et quarante-deux centièmes (20,42 m) au nord-est, quatorze mètres et soixante-treize centièmes (14,73 m) au sud-est vingt-quatre mètres et trente-huit centièmes (24,38 m) au sud-ouest, vingt-six mètres et quatre-vingt-deux centièmes (26,82 m) au nord-ouest.

Contenant en superficie quatre cent quarante-cinq mètres carrés et neuf dixièmes (445,9 m^2)

Le périmètre de ladite parcelle de terrain est défini par les droites joignant les points A, B, C, D, et A apparaissant sur le plan accompagnant la présente description technique et qui fait en fait partie intégrante.

La mise à prix est fixée à 520,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT-SIXIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 18 octobre 1980. 9214-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-004908-781
S. 6336

GÉRALD BERNARD, domicilié et résidant au 14, rue des Érables, à Sainte-Brigitte-de-Laval, district de Québec, demandeur, contre ROGER NADEAU, domicilié et résidant au 22, de la Colombière est, à Québec, district de Québec, défendeur.

Une partie du lot trois cent quarante (340-ptie) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joachim de figure parallèlogramme et d'une superficie de 82 800 pi² borné au sud-ouest et au nord-ouest par d'autres parties du lot trois cent quarante-quatre (344-ptie) au nord-est par le lot trois cent quarante-deux subdivision un (342-1) et au sud-est par la route 138.

La mise à prix est fixée à 2 300,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 8032, avenue Royale, Château-Richer, comté de Montmorency, le VINGT-SIXIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 18 octobre 1980. 9215-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-000723-804
S. 6331

LA CAISSE D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC, corps politique légalement constitué régi par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 229, boulevard Charest est, Québec, district de Québec, demanderesse, contre MADAME THÉRÈSE AUGER, domiciliée et résidant au 3604, Bois-de-Chêne, Sainte-Foy, district de Québec, et LES IMMEUBLES MILLE-ÎLES INC, corps politique légalement constitué, ayant une place d'affaires au 593, boulevard Cardinal-Léger, à Pincourt, district de Montréal, et MONSIEUR J.R. WILFRID LAMOUREUX, ayant une propriété à Saint-Félix-de-Kingsey, district de Drummond, défendeurs et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, mis en cause.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro huit cent treize du lot originaire numéro cinq cent huit (508-813) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Roch-Nord, division d'enregistrement de Québec.

Avec bâtisse dessus construite portant les numéros civiques 376, 378 et 380, 17e Rue, Québec, circonstances et dépendances.

Sujet ledit immeuble à une servitude de mitoyenneté de mur d'avec la propriété érigée sur 508-814, telle qu'établie aux termes d'un acte exécuté devant Me Henri F. Méthod, notaire, le 11 décembre 1946, et dont copie a été enregistrée à Québec, le 18 décembre 1946, sous le numéro 310560.

La mise à prix est fixée à 5 250,00 $ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39, rue Saint-Louis, Québec, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 18 octobre 1980. 9216-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-000724-802
S. 6332

LA CAISSE D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC, corps politique légalement constitué régi par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 229, boulevard Charest est, Québec, district de Québec, demanderesse, contre MADAME THÉRÈSE AUGER, propriétaire de maisons, domiciliée et résidant au 3604, Bois-de-Chêne, Sainte-Foy, district de Québec, et LES IMMEUBLES MILLE-ÎLES INC, corps politique légalement constitué, ayant une place d'affaires au 593, boulevard Cardinal-Léger, à Pincourt, district de Montréal, et MONSIEUR J.R. WILFRID LAMOUREUX, domicilié et résidant à Saint-Félix-de-Kingsey, district de Drummond, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, mis en cause.

Un emplacement situé sur le côté sud de la 17e Rue, ville de Québec, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur sur une profondeur de cent pieds (100 pi), mesures anglaises, connu et désigné comme étant les subdivisions huit cent onze et huit cent douze du lot originaire numéro cinq cent huit (508-811 et 508-812) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Roch-Nord, ville de Québec.

Avec bâtisses dessus construites, portant les numéros civiques 366 à 374, 17e Rue, à Québec, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à 14 750,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39, rue Saint-Louis, Québec, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 18 octobre 1980. 9217-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-000725-809
S. 6333

LA CAISSE D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC, corps politique légalement constitué régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 229, boulevard Charest est, Québec, district de Québec, demanderesse, contre MADAME THÉRÈSE AUGER, domiciliée et résidant au 3604, Bois-de-Chêne, Sainte-Foy, district de Québec, et LES IMMEUBLES MILLE-ÎLES INC, corps politique légalement constitué, ayant une place d'affaires au 593, boulevard Cardinal-Léger, à Pincourt, district de Montréal, et MONSIEUR J.R. WILFRID LAMOUREUX, ayant une propriété à Saint-Félix-de-Kingsey, district de Drummond, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, mis en cause.

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro huit cent dix du lot originaire numéro cinq cent huit (508-810) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Roch-Nord, division d'enregistrement de Québec.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sujet ledit immeuble aux servitudes suivantes, savoir:

a) Mitoyenneté dans le mur ouest séparatif dudit immeuble d'avec le lot 508-809, aux termes d'un acte exécuté devant Me Henri F. Méthot, notaire, le 10 décembre 1946 et dont copie a été enregistrée à Québec, le 11 décembre 1946, sous le numéro 310559;

b) Servitude de vue mitoyenneté de mur, de galerie, de corniche, de mitoyenneté d'entrée et servitude d'entrée avec les lots 508-810 et 811 et 508-809, aux termes d'un acte exécuté devant Me Lavery Sirois, notaire, le 2 décembre 1949, et dont copie a été enregistrée à Québec, le 13 décembre 1949, sous le numéro 340489.

La mise à prix est fixée à 5 500,00 $ soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif de Québec, 39, rue Saint-Louis, Québec, le VINGT-QUATRIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 18 octobre 1980. 9218-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
No 200-05-003168-809
S. 6344

FRENETTE ET FRÈRES LTÉE, demanderesse, contre HABITATIONS JEAN-CLAUDE LESSARD INC, *ET AL.*, défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Québec, mis en cause, et GILLES LEMIEUX et LOUISE GRENIER, mis en cause.

Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision trente-quatre du lot originaire cinq cent trente-huit (538-34) du cadastre officiel pour la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisses dessus construites portant le numéro civique 289, place d'Orléans, Beauport, QC.

La mise à prix est fixée à 6 625,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le VINGT-CINQUIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
RÉAL CAMPEAU.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 18 octobre 1980. 9219-o

Saint-François

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
District de Saint-François
Cour provinciale — District de Québec
No 200-02-4487-809

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires à C.P. 6003, station A, Montréal, QC, partie demanderesse, contre ROBERT CARON, domicilié au 4310, Decelles, Sherbrooke, QC, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sherbrooke, mis en cause.

«La subdivision cinq cent vingt-sept du lot originaire cent soixante-deux (162-527) pour le canton de Orford, ville de Sherbrooke, division d'enregistrement de Sherbrooke, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 7 272,50 $.

Pour être vendu au bureau du shérif, 174, rue Palais, à Sherbrooke, le MARDI DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Sherbrooke, le 25 septembre 1980. 9124-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000298-80

CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE RICHMOND-JOHNSON, corps légalement constitué, ayant son siège social et sa place d'affaires au 148, Principale nord, à Richmond, district de Saint-François, partie demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE FEU GILLES LÉVEILLÉ, de son vivant domicilié et résidant au 81, Belvédère, appartement 109, à Lennoxville, district de Saint-François, partie défenderesse, et GHISLAIN MICHAUD, ès-qualités de syndic à la faillite de Gilles Léveillé, ayant sa place d'affaires au 108, Wellington nord, Sherbrooke, district de Saint-François, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Rich-

mond, mis en cause.

«*a*) Un certain terrain sis et situé en la ville de Windsor, comté de Richmond, connu et désigné comme étant le lot numéro six de la subdivision officielle du lot originaire numéro huit cent soixante-douze (872-6) au cadastre officiel du village de Windsor-Mills, maintenant ville de Windsor; avec maison dessus érigée, circonstances et dépendances.

b) Le lot numéro dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix A (10-A-17) dans le rang Quatre (rg IV) au cadastre officiel du canton de Brompton.»

Les montants minimaux que les adjudicataires devront payer au shérif au moment de l'adjudication, en argent ou par chèques visés faits à l'ordre du ministre des Finances, sont les suivants: 10 100,00 $ pour le lot 872-6 décrit au paragraphe *a*) et 150,00 $ pour le lot 10-A-17 décrit au paragraphe *b*).

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le MERCREDI DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY BISSON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, QC, le 29 septembre 1980. 9195-o

Saint-Hyacinthe

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe
No 750-05-000073-79

FRANZ JOSEF JUNK, domicilié au 676, chemin des Patriotes, à Saint-Mathias, district de Saint-Hyacinthe, demandeur, contre KARL PAUL OTTO SCHELLWALD, domicilié et résidant au 28, Strasse Koenigworther, dans la cité de Hanovre, république d'Allemagne, défendeur.

«Une terre située en la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir et dans la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours, comté de Rouville, contenant cinq cent trente arpents en superficie, plus ou moins, et étant composée comme suit:

1. Des lots numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente et un, trente-deux, trente-trois, trente-quatre, trente-cinq, trente-six, trente-sept, trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante et un, quarante-deux, quarante-trois, quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-six, quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante, cinquante et un, cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-quatre, cinquante-cinq, cinquante-six, cinquante-sept, cinquante-huit, cinquante-neuf, soixante, soixante et un, soixante-deux, soixante-trois, soixante-quatre, soixante-cinq, soixante-six et soixante-sept de la subdivision officielle du lot numéro trois cent trente et un (331-1 à 67) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir;

2. De la partie non subdivisée du lot originaire numéro trois cent trente et un (331) dudit cadastre;

3. Du lot numéro quatre cent dix-neuf (419) dudit cadastre de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir;

4. D'une partie du lot numéro quatre cent treize (P. 413) dudit cadastre de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir, mesurant deux arpents et trois perches et soixante-quinze centièmes de perche de largeur, par huit arpents de profondeur, et étant bornée: à l'est, par le chemin, au sud-est, par le lot no 420; au nord-est par le lot no 419 et au nord-ouest, par une partie dudit lot no 413 appartenant à M. Camille Lavigne ou représentants, et au sud-ouest, par la partie ci-après décrite au lot no 412;

5. Une partie du lot numéro quatre cent douze (P. 412) dudit cadastre de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir, mesurant mille six cent vingt-quatre pieds et un dixième de pied dans sa ligne sud-ouest, cent cinquante-neuf pieds et trois dixièmes de pied dans sa ligne nord-ouest, mesures anglaises, et de mesure inconnue dans sa ligne sud-est et dans sa ligne nord-est, et étant bornée: au sud-ouest par une autre partie dudit lot no 412 étant l'autoroute; au nord-ouest, par une autre partie dudit lot 412 appartenant à Camille Lavigne ou représentants, et au nord-est, par une partie dudit lot 413 ci-dessus décrite, et au sud-est, par une partie du lot no 420;

6. D'une partie du lot numéro quatre cent vingt (P. 420) dudit cadastre de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir, mesurant six cent vingt-neuf pieds en front, dans sa ligne nord-est, deux cent quatre-vingt-dix pieds dans sa ligne sud-est, six cent quatre-vingt-neuf pieds et cinq dixièmes de pied dans sa ligne sud-ouest et cinq cent quatre-vingt-sept pieds dans sa ligne nord-ouest, le tout mesures anglaises, et étant borné: en front, au nord-est, par le chemin du Roi; en arrière, au sud-ouest, par une autre partie dudit lot no 420 étant l'autoroute; au sud-est par la partie ci-après décrite dudit lot no 420, et au nord-ouest, par une partie

des lots nos 412 et 413 ci-dessus décrite;

7. D'une partie du lot numéro quatre cent vingt dudit cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir, de forme triangulaire, bornée ladite partie à l'est, par le chemin du Roi; au sud-ouest par une partie de Eastern Township autoroute, au nord-ouest par une partie dudit lot no 420 ci-dessus décrite, mesurant deux cent quatre-vingt-dix pieds, mesures anglaises, dans la ligne nord-ouest, de mesure inconnue dans sa ligne est étant la mesure qui existe entre le côté sud-est de la partie du lot no 420 ci-dessus décrite et l'intersection de l'autoroute avec le chemin du Roi; de mesure inconnue dans sa ligne sud-ouest, étant le nombre de pieds total qui existe entre l'intersection de l'autoroute et ledit chemin du Roi, et la ligne sud-est de la partie ci-dessus décrite au lot no 420;

8. Le lot numéro trois cent trente-six (336) dudit cadastre de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir;

9. Le lot numéro trois cent trente-cinq (335) dudit cadastre de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir, mais à distraire la partie dudit lot no 335 située dans le coin nord-est et mesurant un arpent et demi de largeur par cent cinquante-six pieds de profondeur, mesures anglaises et étant bornée: à l'est par le rang du Ruisseau-Barré; au nord par une partie dudit lot no 336; au sud, et à l'ouest, par le résidu dudit lot no 335. La plus grande partie dudit lot 335 faisant l'objet des présentes et devant être vendue est bornée: à l'est, par le rang Ruisseau-Barré et par la partie dudit lot no 335 ci-dessus décrite et distraite; au nord par le lot no 336 et par une partie du lot no 335 ci-dessus décrite et distraite; au sud, par le lot no 334 et à l'ouest, par le chemin public;

Toutes les mesures ci-dessus sont anglaises et plus ou moins.

10. Le lot numéro deux cent soixante-dix-huit (278) dudit cadastre de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir; mais à distraire la partie vendue à M. Jean-Guy Bessette, par acte de vente reçu devant Me O.J.B. Goyette, notaire, le vingt-trois octobre mil neuf cent soixante et un et enregistrement à Rouville sous le no 89019;

11. Une terre située en la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir, au rang du Ruisseau-Barré, côté ouest, mesurant trois arpents de largeur par trente arpents de longueur, plus ou moins, connue et désignée sous le lot numéro trois cent trente-quatre (334) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir; mais à distraire de ce lot la partie suivante: un terrain mesurant quatre-vingt-douze pieds anglais de largeur sur une profondeur de cent dix-neuf pieds anglais; borné: en front, à l'est, par le chemin public du rang du Ruisseau-Barré; en profondeur, à l'ouest et de chaque côté, par le résudu dudit lot no 334 présentement vendu. La ligne sud du terrain présentement réserve se confond avec l'emplacement de la clôture se trouvant actuellement du côté nord du fossé du milieu de ladite terre et longeant ce fossé. Ce terrain comprend le terrain donné par Ephrem Lebeau à André Lebeau, selon acte passé devant Me M. Marcoux, le douze décembre mil neuf cent cinquante-six et enregistrement à Rouville, no 80266;

12. Un terrain vacant de forme irrégulière situé en la paroisse de Notre-Dame-de-Bonsecours, au rang du Cordon, mesurant environ vingt arpents en superficie, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent dix-huit desdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Marie-de-Monnoir.

Sujette la description ci-dessus dudit immeuble à correction après examen de titre pour la vente.

Avec les constructions y érigées, circonstances et dépendances, et tout ce qui y est installé et notamment: les tuiles en étoffe, (mais non les tapis) dans la maison principale; les lampes et notamment les lampes du salon et de la salle à manger dans la maison principale. Dans une deuxième maison, les tapis mur à mur. Toutes les installations à eau chaude et à l'eau froide. Un nettoyeur d'étable, tous les abreuvoirs et les carcans, et tous les attachements pour les animaux. Deux séchoirs à blé d'Inde, les deux silos en métal de 14 pi × 17,5 pi, les deux silos en béton préfabriqué de 24 pi× 30 pi, un silo en métal de 18 pi × 15 pi, tous les élévateurs et monte-grains; tous les ventilateurs pour sécher, aérer, et refroidir le blé d'Inde; deux moteurs de vingt-cinq forces, un moteur électrique de sept forces et demie, un moteur électrique de cinq forces, trois moteurs de deux forces et quatre moteurs de deux forces à vitesse accélérée, une pompe drainage de deux cent vingt volts.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes grevant ledit immeuble.»

La mise à prix est fixée à la somme de 59 687,50 $, montant minimum que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendus le MARDI DIX-HUITIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1980, à QUATORZE heures, au bureau d'enregistrement du comté de Rouville, à Marieville, au numéro 1601, de la rue Edmond-Guillet.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Hyacinthe, le 30 septembre 1980. 9225-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Saint-Hyacinthe
No 500-02-000164-79

DAME ALICIA NORMAND, domiciliée au 399, Denonville, à Longueuil, district de Montréal, demanderesse, contre LES ENTREPRISES R.G. INC., ayant son siège social au 346, rue du Domaine, à Saint-Denis, district de Saint-Hyacinthe et LES HÉRITIERS LÉGAUX DE ROGER LÉGER, en son vivant domicilié au 346, du Domaine, à Saint-Denis, district de Saint-Hyacinthe, défendeurs.

La subdivision douze du lot originaire vingt et un du cadastre de la paroisse de Saint-Denis, division d'enregistrement de Saint-Hyacinthe.

De figure rectangulaire, borné vers le nord-est par le lot 21-13, vers le sud-est par le lot 21-3 (rue), vers le sud-ouest par le lot 21-11, vers le nord-ouest par une partie du lot 21-7; mesurant quatre-vingt-cinq pieds (85,0 pi, soit 25,92 m) de largeur sur une profondeur de cent pieds (100 pi, soit 30,48 m); contenant, en superficie, huit mille cinq cents pieds carrés.

Avec bâtisses dessus construites.

La mise à prix est fixée à la somme de 2 812,50 $ montant minimum que l'acheteur devra payer au shérif au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu le JEUDI VINGTIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1980, à QUATORZE heures au bureau d'enregistrement du comté de Saint-Hyacinthe, au numéro 3100, boulevard Laframboise, chambre 101.

Le shérif adjoint,
MARCEL LEMONDE.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Saint-Hyacinthe, le 2 octobre 1980. 9181-o

Terrebonne

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-031622-785

LA BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et une place d'affaires à Montréal, dit district, partie demanderesse, contre MONSIEUR GUY RICHARD, domicilié et résidant au 706, des Pins, cité de Sainte-Sophie et district de Terrebonne, partie défenderesse.

L'immeuble formé de:

1. Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro quatre cent cinquante-neuf (ptie lot no 459) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Sophie.

Mesurant cent pieds (100 pi) de largeur en front dans sa ligne sud-est; cent pieds (100 pi) de largeur en arrière dans sa ligne nord-ouest sur cent trente-sept pieds (137 pi) de profondeur dans sa ligne nord-est et cent vingt et un pieds (121 pi) de profondeur dans sa ligne sud-ouest, mesures anglaises et plus ou moins.

Borné comme suit: en front vers le sud-est par une rue privée de quarante pieds (40 pi) de largeur, appelée rue des Pins et faisant partie du lot numéro 459; d'un côté vers le nord-est par une autre rue privée de quarante pieds (40 pi) de largeur faisant partie du lot numéro 459 appelée rue Benoit; en arrière vers le nord-ouest par une autre partie du lot numéro 459 étant la propriété de monsieur Édouard Lamarche ou représentants; et de l'autre côté vers le sud-ouest partie par cette partie du lot numéro 459 ci-après en deuxième lieu décrite et partie par une autre partie du lot numéro 459 étant la propriété de monsieur Édouard Lamarche ou représentants.

La ligne sud-est dudit emplacement est située à une distance de cent quarante pieds (140 pi) au nord-ouest de la ligne de division entre les lots numéro 458 et 459.

La ligne nord-est dudit emplacement étant située à une distance de quarante pieds (40 pi) au sud-ouest d'un emplacement faisant partie du lot numéro 459 appartenant à Robert Juteau ou représentants aux termes d'un acte de vente enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, sous le numéro 238547.

2. Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro quatre cent cinquante-neuf (ptie lot no 459) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Sophie.

Mesurant cent pieds (100 pi) de largeur en front dans sa ligne sud-est; cent pieds (100 pi) de largeur en arrière dans sa ligne nord-est sur une profondeur de cent pieds

(100 pi), mesures anglaises et plus ou moins.

Borné comme suit: en front au sud-est par une rue de quarante pieds (40 pi) de largeur faisant partie du lot 459 appelée rue des Pins; d'un côté vers le nord-est par l'emplacement ci-dessus en premier lieu décrit; en arrière vers le nord-ouest par d'autres parties du lot numéro 459 étant la propriété de monsieur Édouard Lamarche ou représentants; et de l'autre côté au sud-ouest par un emplacement faisant partie du même lot mesurant cent treize pieds (113 pi) de largeur par une profondeur de cent pieds (100 pi) ayant été vendu à monsieur Normand Huot aux termes d'un acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 353922.

3. Un emplacement connu et désigné comme faisant partie du lot numéro quatre cent cinquante-neuf (ptie lot no 459) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Sophie.

Mesurant cent cinq pieds (105 pi) dans sa ligne sud; quatre-vingt-trois pieds (83 pi) en arrière dans sa ligne nord sur soixante-cinq pieds (65 pi) de profondeur dans ses lignes est et ouest; mesures anglaises et plus ou moins.

Borné comme suit: vers le sud par un emplacement appartenant déjà à Réal Huot aux termes d'un acte de vente energistré au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 290901; en arrière vers le nord par d'autres parties du lot numéro 459 appartenant à monsieur Édouard Lamarche ou représentants; d'un côté vers l'est partie par une partie du même lot numéro 459 appartenant à Réal Huot aux termes du même acte et partie par autre partie du lot numéro 459 appartenant à Irène Hall aux termes d'une vente enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, sous le numéro 330687; vers l'ouest par autre partie du lot numéro 459 appartenant à Denis Dupuis aux termes d'une vente enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne, sous le numéro 351186.

Compris dans la présente vente un droit de passage dans toutes les rues privées pour communiquer de l'emplacement vendu au chemin public et au lac artificiel.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, notamment une maison portant le numéro civique 706, des Pins, Lac-Alouette, Sainte-Sophie, province de Québec.

La mise à prix est fixée à 2 412,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny ouest, Saint-Jérôme, province de Québec, le CINQUIÈME jour de DÉCEMBRE 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION, *avocat.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 24 septembre 1980. 9158-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-007189-796

BANQUE DE MONTRÉAL, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires pour la province de Québec, en les ville et district de Montréal, partie demanderesse, contre JEAN R. LEBRUN, administrateur, domicilié et résidant au 2380, chemin du Club, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, province de Québec, partie défenderesse.

Un emplacement situé dans la municipalité de Sainte-Adèle, connu et désigné comme étant le lot numéro cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro six B (no 6B-5) dans le Deuxième Rang du canton de Morin, du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Adèle-d'Abercrombie, division d'enregistrement de Terrebonne.

Avec un immeuble dessus érigé, portant le numéro 2580, chemin du Golf, à Sainte-Adèle, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 5 900,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, fait à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, situé au 85, rue de Martigny ouest, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, QC, le TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION, *avocat.*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 16 septembre 1980. 9220-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-024568-782

BOISERIES RAYMOND INC., partie demanderesse, contre CONSTRUCTION LAURENT DESCHESNE INC., 17, 42e Avenue, Bois-des-Filion, QC, partie défenderesse.

«Un emplacement ayant front sur la montée Gagnon en la ville de Terrebonne, connu et désigné comme étant composé des:

Lots numéros soixante-huit, soixante-neuf, soixante-dix, soixante et onze, soixante-douze et soixante-treize de la subdivision officielle du lot originaire six (6-68, 69, 70, 71, 72 et 73) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne;

Avec bâtisses dessus construites portant les numéros civiques 101, 103, 105, 107, 109 et 111, montée Gagnon à Bois-des-Filion;

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.»

La mise à prix est fixée à 69 050,00 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny ouest, suite 1.03, Saint-Jérôme, QC, le CINQUIÈME jour de DÉCEMBRE 1980, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION, *avocat*.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 23 septembre 1980. 9159-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-010494-795

NIBERT LTÉE et RÉJEAN JOBIN, partie demanderesse, contre MICHEL TURCOTTE *ET AL.* et LIGUORI LEMAIRE, 3, place Dompierre, ville de Lorraine, province de Québec, partie défenderesse.

«Un immeuble ayant front sur la place Dompierre, en la ville de Lorraine, province de Québec, composé de la subdivision vingt-trois du lot deux cent quatre-vingt-neuf (289-23) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

Avec la bâtisse y érigée, portant le numéro civique 3, de ladite place Dompierre.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble, sans réserve.»

La mise à prix est fixée à 11 352,50 $, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Terrebonne, 85, de Martigny ouest, suite 1.03, Saint-Jérôme, province de Québec, le TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1980, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ DION, *avocat*.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 16 septembre 1980. 9160-o

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000047-79
S. 16/58

GAÉTAN BRUNETTE, domicilié et résidant au 380, rue Kugler, à Duvernay, Laval, district de Montréal, demandeur, contre LA SUCCESSION DE FEU NAPOLÉON CASAUBON, de son vivant demeurant et domicilié à Saint-Édouard, comté de Maskinongé, district de Trois-Rivières, défenderesse, et LE RÉGISTRA-

TEUR de la division d'enregistrement de Maskinongé, 51, rue Saint-Marc, Louiseville, QC, mis en cause.

Un jugement du tribunal, daté du 23 septembre 1980, autorise une description abrégée des immeubles suivants. Une description plus élaborée peut-être consultée au bureau du shérif, palais de justice, 250, rue Laviolette, Trois-Rivières, QC.

La mise à prix fixée, doit être versée au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif de Trois-Rivières, au moment de l'adjudication.

Chacun des immeubles décrits plus bas, sera vendu au bureau d'enregistrement de Maskinongé, 51, rue Saint-Marc, Louiseville, à la date et l'heure indiquées en regard de chacun.

Pour les immeubles numérotés 1 à 64, ce sont les 30/60 indivis desdits immeubles qui devront être vendus, et ce, conformément au jugement rendu le 9 juin 1980, par l'honorable juge Guy Lebrun, J.C.S.

1. Un lot de terre, paroisse de Saint-Didace, dans le Cinquième Rang, étant le lot 167, cadastre officiel de ladite paroisse, 2 arpents de large par 20 arpents de profond environ.

Mise à prix: 85,00 $

Vente: le DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures.

2. Deux lots de terre, paroisse de Saint-Didace, rang de la Rivière-Rouge, étant les nos 383 et 384, cadastre officiel de ladite paroisse.

Mise à prix: 847,50 $

Vente: le DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures TRENTE.

3. Deux lots de terre, paroisse de Saint-Édouard, concession de la Rivière-Blanche, lots nos 422 et 423, cadastre officiel paroisse de Saint-Didace, 3 arpents de large par 20 arpents de profond environ.

4. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, rang de la Rivière-Blanche, étant partie lot 420 (ptie 420), cadastre officiel paroisse de Saint-Didace, 1 arpent 23 pieds de large par 20 arpents de long, plus ou moins.

5. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, rang de la Rivière-Blanche, étant partie du lot 420 (ptie 420) cadastre officiel paroisse de Saint-Didace, 1 arpent de large par 20 arpents de long, plus ou moins.

6. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, rang de la Rivière-Blanche, étant partie lot 420 (ptie 420) cadastre officiel paroisse de Saint-Didace.

7. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, concession de la Ceinture, étant partie lot 493 (ptie 493), cadastre officiel paroisse de Saint-Didace, 1 1/2 arpent de large par 20 arpents de profondeur.

8. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, concession de la Ceinture, étant partie lot 493 (ptie 493), cadastre officiel paroisse de Saint-Didace, 90 arpents en superficie.

9. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, concession de la Ceinture, étant partie lot 493 (ptie 493), cadastre officiel paroisse de Saint-Didace, 3 arpents de large sur 15 arpents de profond.

10. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, concession de la Ceinture, étant partie lot 493 (ptie 493), cadastre officiel paroisse de Saint-Didace, environ 1 1/2 arpent de largeur sur la profondeur dudit lot.

11. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, concession de la Ceinture, étant partie lot 493 (ptie 493), cadastre officiel paroisse de Saint-Didace, 2 arpents de large par 18 arpents de profond.

Mise à prix: 2 675,00 $

Vente: le DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à ONZE heures.

12. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, Troisième Rang du Grand Portage, étant le numéro cinq cent quatorze (ptie 514), cadastre officiel de la paroisse de Saint-Didace, environ 80 arpents en superficie.

13. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, Troisième Rang du Grand Portage, étant partie lot 514 (ptie 514), cadastre officiel paroisse de Saint-Didace, avec la maison et toutes les autres constructions.

14. Une portion de terre, paroisse de Saint-Édouard, dans le Troisième Rang du Grand Portage, étant partie lot 514 (ptie 514), cadastre officiel paroisse de Saint-Didace; 1 1/2 arpent de large par 5 arpents de long, avec constructions.

15. Une portion de terre, paroisse de Saint-Édouard, Troisième Rang du Grand Portage, étant partie lot 514 (ptie 514), cadastre officiel paroisse de Saint-Didace, 1 arpent de large par 4 arpents de long.

18. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, Quatrième Rang du Grand Portage, étant partie lot 519 (ptie 519), cadastre officiel paroisse de Saint-Didace, environ 36 arpents en superficie, avec la grange y érigée.

Mise à prix: 1 630,00 $

Vente: le DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à ONZE heures TRENTE.

19. Un lot de terre, paroisse de Saint-Édouard, Troisième Rang, étant lot 356, cadastre officiel paroisse de Saint-Justin, 1 arpent de large par 24 arpents de profondeur.

20. Un lot de terre, paroisse de Saint-Édouard, étant lot 357, cadastre officiel paroisse de Saint-Justin, 1 arpent de large par 24 arpents de profondeur.

Mise à prix: 367,50 $

Vente: le DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à TREIZE heures TRENTE.

21. Un terrain, paroisse de Sainte-Ursule, concession Fontarabie, étant partie lot 219 (ptie 219), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule.

22. Un lot de terre, paroisse de Sainte-Ursule, concession Fontarabie, étant lot 221, cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule.

78. Une partie de terrain, paroisse de Sainte-Ursule, concession Fontarabie, partie lot 219 (ptie 219), cadastre

officiel paroisse de Sainte-Ursule, 120 pieds de large par 500 pieds de profond.

79. Une autre partie de terrain, paroisse de Sainte-Ursule, concession Fontarabie, partie lot 220 (ptie 220), environ 2 arpents de large par 2 arpents de profond. Avec un droit de passage de 20 pieds pour l'enlèvement du sable et gravier.

Mise à prix: 612,50 $

Vente: le DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUATORZE heures.

23. Un lot de terre, paroisse de Sainte-Ursule, concession Fontarabie, étant lot 226, du cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, contenant en totalité 1 1/2 arpent de large par 24 arpents et 8 perches de profond.

Mise à prix: 112,50 $

Vente: le DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUATORZE heures TRENTE.

24. Un lot de terre, paroisse de Saint-Édouard, concession Saint-Charles, étant lot 525, au cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule.

Mise à prix: 50,00 $

Vente: le DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUINZE heures.

25. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, concession Saint-Charles, étant moitié sud-ouest du lot 527 (ptie 527), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, 4 arpents de front par 10 arpents de profond.

Mise à prix: 2 000,00 $

Vente: le DIX-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUINZE heures TRENTE.

26. Un lot de terre, paroisse de Saint-Édouard, concession Saint-Charles, étant le lot 530, cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, 4 arpents 1 perche et 16 pieds de front par 10 arpents de profond.

Mise à prix: 2 050,00 $

Vente: le DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures.

27. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, concession Saint-Charles, étant partie lot 554 (ptie 554), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, environ 2 arpents de front par environ 20 arpents de profond.

Mise à prix: 2 000,00 $

Vente: le DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures TRENTE.

28. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, concession Saint-Charles, étant partie lot 556 (ptie 556), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, 2 arpents de large par 10 arpents de long.

29. Un lot de terre, paroisse de Saint-Édouard, concession Saint-Charles, étant lot 557, cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, 1 arpent de large par 20 arpents de profond.

Mise à prix: 320,00 $

Vente: LE DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à ONZE heures.

30. Un lot de terre, paroisse de Saint-Édouard, concession Saint-Charles, étant lot 569, cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule.

Mise à prix: 150,00 $

Vente: le DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à ONZE heures TRENTE.

31. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, concession Saint-Édouard, étant partie lot 577 (ptie 577), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, 1 arpent de large par 20 arpents de profond.

Mise à prix: 150,00 $

Vente: le DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à TREIZE heures TRENTE.

32. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, concession Saint-Édouard, étant partie lot 579 (ptie 579), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule.

Mise à prix: 50,00 $

Vente: le DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUATORZE heures.

33. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, concession Saint-Édouard, étant partie 580 (ptie 580), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, 1 arpent de large par 10 arpents de profond.

Mise à prix: 500,00 $

Vente: le DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUATORZE heures TRENTE.

34. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, concession Saint-Édouard, étant partie lot 582, cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, 1 arpent 9 pieds de large par 10 arpents de profond.

Mise à prix: 77,50 $

Vente: le DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUINZE heures.

35. Un lot de terre, paroisse de Saint-Édouard, concession Saint-Édouard, étant lot 588, cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, 1 arpent 8 pieds de large par 20 arpents de profond.

Mise à prix: 157,50 $

Vente: le DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUINZE heures TRENTE.

36. Une portion de terre, paroisse de Saint-Édouard, concession Saint-Édouard, étant partie lot 604 (ptie 604), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule.

Mise à prix: 50,00 $

Vente: le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures.

37. Un terrain, paroisse de Saint-Édouard, concession Saint-Édouard, étant partie lot 604 (ptie 604) cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule.

Mise à prix: 50,00 $

Vente: le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures TRENTE.

38. Un lot de terre, paroisse de Saint-Édouard, concession Saint-Édouard, étant lot 605, cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule.

Mise à prix: 50,00 $

Vente: le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à ONZE heures.

39. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, concession Saint-Édouard, étant partie lot 607 (ptie 607), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, 2 arpents de large.

Mise à prix: 100,00 $

Vente: le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à ONZE heures TRENTE.

40. Un terrain de forme irrégulière, paroisse de Saint-Édouard, concession Saint-Édouard, étant partie lot 607 (ptie 607), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule.

Mise à prix: 50,00 $

Vente: le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à TREIZE heures TRENTE.

41. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, concession Saint-Édouard, étant partie lot 607 (ptie 607), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule.

Mise à prix: 50,00 $

Vente: le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUATORZE heures.

42. Une petite portion de terrain en forme de triangle, paroisse de Saint-Édouard, concession Saint-Édouard, étant partie du lot 607 (ptie 607), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule.

Mise à prix: 50,00 $

Vente: le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUATORZE heures TRENTE.

43. Un lot de terre, paroisse de Saint-Édouard, concession Saint-Édouard, étant lot 608, cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule.

Mise à prix: 50,00 $

Vente: le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUINZE heures.

44. Trois lots de terre, paroisse de Saint-Édouard, concession Saint-Édouard, étant les lots 616, 618 et 621, cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule.

Mise à prix: 875,00 $

Vente: le VINGTIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUINZE heures TRENTE.

45. Un lot de terre, paroisse de Saint-Édouard, Quatrième Rang du Grand Portage, étant lot 629, cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule.

Mise à prix: 50,00 $

Vente: le VINGT ET UNIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures.

46. Un terrain en la paroisse de Saint-Édouard, Quatrième Rang du Grand Portage, étant partie lot 632 (ptie 632), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule.

Mise à prix: 50,00 $

Vente: le VINGT ET UNIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures TRENTE.

47. Une portin de terre, paroisse de Saint-Édouard étant une partie du lot 633 (ptie 633), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule.

48. Une portion de terre, paroisse de Saint-Édouard, étant partie du lot 633 (ptie 633), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, 232 pieds de large, mesurée sur la longueur de ladite terre, par 270 pieds de profondeur.

49. Une portion de terre, paroisse de Saint-Édouard, étant partie du lot 633 (ptie 633), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule.

Mise à prix: 13 432,50 $

Vente: le VINGT ET UNIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à ONZE heures.

50. Un lot de terre, paroisse de Saint-Édouard, Quatrième Rang du Grand Portage, étant le lot 638, cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, 6 arpents 92 perches environ en superficie.

Mise à prix: 2 700,00 $

Vente: le VINGT ET UNIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à ONZE heures TRENTE.

51. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, Quatrième Rang du Grand Portage, étant une partie du lot 634 (ptie 634), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, 2 arpents de front par 6 arpents et 7 perches de profond.

Mise à prix: 55,00 $

Vente: le VINGT ET UNIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à TREIZE heures TRENTE.

52. Une portion de terre, canton de Hunterstown, concession sud-ouest, étant le quart côté ouest du lot 283 (ptie 283), cadastre officiel pour le canton de Hunterstown, 1 arpent 2 perches de front par 20 acres de profond.

Mise à prix: 67,50 $

Vente: le VINGT ET UNIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUATORZE heures.

53. Un terrain, canton de Hunterstown, Premier Rang sud-ouest, étant une partie de 288 (ptie 288), cadastre officiel canton de Hunterstown.

54. Un terrain, canton de Hunterstown, Premier Rang sud-ouest, étant une partie de 288 (ptie 288), cadastre officiel canton de Hunterstown, 1 arpent de large par 4 arpents de profond.

55. Un terrain, canton de Hunterstown, Premier Rang sud-ouest, étant une partie de 288 (ptie 288), cadastre officiel canton de Hunterstown, 1 arpent de large par 4 arpents de profond.

Mise à prix: 20,00 $

Vente: le VINGT ET UNIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUATORZE heures TRENTE.

56. Un terrain canton de Hunterstown, Deuxième Rang sud-ouest, étant une partie du lot 291 (ptie 291), cadastre officiel canton de Hunterstown, 1 1/4 arpent de front par 20 arpents de profond.

Mise à prix: 1 000,00 $

Vente: le VINGT ET UNIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUINZE heures.

57. Un lopin de terre, canton de Décalonne, partie du lot trois, Troisième Rang (ptie rg III), cadastre officiel canton de Décalonnes.

59. Un lopin de terre, partie du lot neuf, rang sud-ouest, Rivière-du-Loup (ptie 9, rg S.-O., Rivière-du-Loup), cadastre officiel canton de Décalonnes.

60. Un lopin de terre partie du lot dix, rang sud-ouest, Rivière-du-Loup (ptie 10, rg S.-O., R. L.) du cadastre officiel canton de Décalonne.

65. Une terre située en la paroisse de Saint-Alexis-des-Monts, partie du lot quatre (ptie 4) du Troisième Rang, cadastre officiel canton de Décalonne.

Mise à prix: 2 447,50 $

Vente: le VINGT ET UNIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUINZE heures TRENTE.

58. Un terrain, canton de Décalonnes, lot numéro trois, Quatrième Rang (3, rg IV), cadastre officiel canton de Décalonnes, 129 acres en superficie.

Mise à prix: 50,00 $

Vente: le VINGT-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures.

61. Un lot de terre, paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, concession de la Commune, lot 27, cadastre officiel paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, 6 perches 14 pieds de front par 30 arpents et 2 perches de profond.

Mise à prix: 112,50 $

Vente: le VINGT-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures TRENTE.

62. Un terrain, paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, concession de la Petite Rivière-du-Loup, partie du lot 339 (ptie 339), cadastre officiel paroisse de Sainte-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, 110 pieds dans la ligne est, 90 pieds dans sa ligne nord, 60 pieds dans la ligne ouest 105 pieds dans sa ligne sud-ouest.

Mise à prix: 3 985,00 $

Vente: le VINGT-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à ONZE heures.

63. Un terrain, paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, concession de la Petite Rivière-du-Loup, partie du lot 345 (ptie 345), cadastre officiel de la paroisse Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, de figure irrégulière.

Mise à prix: 50,00 $

Vente: le VINGT-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à ONZE heures TRENTE.

64. À noter que Napoléon Casaubon était propriétaire pour une moitié indivise des immeubles décrits au présent paragraphe avec monsieur J. Rolland Bellemare, savoir:

«Un terrain, paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, concession de la Petite Rivière-du-Loup, partie du lot 340 (ptie 340), cadastre officiel pour paroisse de Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup. À distraire les parties vendues.»

Mise à prix: 50,00 $

Vente: le VINGT-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à TREIZE heures TRENTE.

66. Une terre à bois, paroisse de Saint-Paulin, partie du lot 284 (ptie 284), cadastre officiel de Hunterstown, 1 1/2 arpent de large par 15 arpents de profond.

67. Le quart d'une portion de terre à bois, paroisse de Saint-Paulin, connue et désignée toute la terre sous le lot 283 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Paulin, 1 1/2 arpent de large sur 20 arpents de profond.

Mise à prix: 165,00 $

Vente: le VINGT-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUATORZE heures.

68. Une terre à bois, paroisse de Saint-Didace, 1 arpent de large sur 18 arpents de profond.

69. Une portion de terre à bois, paroisse de Saint-Édouard, partie du lot 493 (ptie 493), cadastre officiel paroisse de Saint-Didace, 1 arpent de front sur environ 18 arpents de profond.

70. Une portion de terre à bois, paroisse de Saint-Édouard, dans le rang appelé la Réserve our la Ceinture, partie du lot 493 (ptie 493), cadastre officiel paroisse de Saint-Didace, 2 arpents de large sur 18 arpents de profond.

75. Une terre à bois, paroisse Saint-Édouard, partie du lot 493 (ptie 493), cadastre officiel paroisse de Saint-Didace, 1 arpent de large sur 18 arpents de profond.

Mise à prix: 1 742,40 $

Vente: le VINGT-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUATORZE heures TRENTE.

71. Une partie de terrain, paroisse de Saint-Édouard, partie du lot 519 (ptie 519), cadastre officiel paroisse de Saint-Didace, 2 arpents de large par 780 pieds de profond.

72. Une autre partie de terrain, paroisse de Saint-Édouard, partie lot 520 (ptie 520), cadastre officiel paroisse de Saint-Didace, 4 arpents de large par 780 pieds de profond.

Mise à prix: 45,00 $

Vente: le VINGT-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUINZE heures.

73. Un immeuble, paroisse de Saint-Édouard, lots 585 et 586, cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, concession du haut du rang Double.

Mise à prix: 235,00 $

Vente: le VINGT-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUINZE heures TRENTE.

74. Une partie de terrain, village de Saint-Édouard, partie lot 633 (ptie 633), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, 210 pieds à aller à la ligne de Napoléon Casaubon.

Mise à prix: 2 580,00 $

Vente: le VINGT-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures.

76. Une terre à bois, à Saint-Didace, partie lot 175 (ptie 175), cadastre officiel paroisse de Saint-Didace.

Mise à prix: 57,50 $

Vente: le VINGT-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures TRENTE.

77. Un emplacement, paroisse Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, concession de la Petite Rivière du Loup, partie lot 345 (ptie 345), cadastre officiel de la paroisse

Saint-Antoine-de-la-Rivière-du-Loup, 100 pieds de large par 106 pieds de profond.

Mise à prix: 50,00 $

Vente: le VINGT-HUITIÈME jour de 1980, à ONZE heures.

80. Une partie de terrain, village de Saint-Édouard, partie lot 633 (ptie 633), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, 240 pieds à aller à la ligne d'un autre terrain appartenant à Napoléon Casaubon.

81. Une autre partie de terrain, village Saint-Édouard, partie du lot 633 (ptie 633), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule.

Mise à prix: 13 432,50 $

Vente: le VINGT-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à ONZE heures TRENTE.

82. Une terre à bois, à Sainte-Ursule, concession Saint-Charles, lot 521, cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Ursule.

Mise à prix: 315,00 $

Vente: le VINGT-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à TREIZE heures TRENTE.

83. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, concession Saint-Charles, lot 531, cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Ursule, 2 arpents et 17 perches de large par 10 arpents et 6 perches de profond.

Mise à prix: 1 000,00 $

Vente: le VINGT-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUATORZE heures.

84. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, concession Saint-Charles, lot 536, cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule.

Mise à prix: 50,00 $

Vente: le VINGT-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUATORZE heures TRENTE.

85. Deux lots à bois, paroisse de Saint-Édouard, lot 539 et partie du 537, cette dernière partie mesurant 1 arpent de large par 20 arpents de profond, cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule.

Mise à prix: 1 000,00 $

Vente: le VINGT-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUINZE heures.

86. Une terre à bois, paroisse de Saint-Édouard, lots 537, 541, 193, cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, sans bâtisse.

Mise à prix: 50,00 $

Vente: le VINGT-HUITIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à QUINZE heures TRENTE.

87. Une terre à bois, Saint-Édouard, lot 546, cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule.

Mise à prix: 165,00 $

Vente: le DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1980, à DIX heures.

88. Un terrain, Saint-Édouard, partie lot 606 (ptie 606), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, 2 arpents de large par 325 pieds de profond. Servitude de droit de passage de 30 pieds.

Mise à prix: 250,00 $

Vente: le DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1980, à DIX heures TRENTE.

89. Une terre à bois, paroisse de Saint-Édouard, partie lot 579 (ptie 579), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, 1 arpent de large par 20 arpents de profond.

Mise à prix: 1 000,00 $

Vente: le DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1980, à ONZE heures.

90. Une autre terre à bois, paroisse de Saint-Édouard, partie lot 578 (ptie 578), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, 1 1/2 arpent de large sur 20 arpents de profond.

Mise à prix: 1 500,00 $

Vente: le DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1980, à ONZE heures TRENTE.

91. Une autre terre à bois, paroisse de Saint-Édouard, partie 579 (ptie 579), cadastre paroisse de Sainte-Ursule, 2 arpents de large sur 20 arpents de profond.

Mise à prix: 2 000,00 $

Vente: le DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1980, à TREIZE heures TRENTE.

92. Une autre terre à bois, paroisse de Saint-Édouard, partie lot 582 (ptie 582), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, 2 arpents de large sur 10 arpents de profond.

93. Une terre à bois, à Saint-Édouard, partie lot 580 (ptie 580), cadastre officiel de Sainte-Ursule, 2 arpents de large sur 10 arpents de profond.

Mise à prix: 227,50 $

Vente: le DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1980, à QUATORZE heures.

94. Une partie de terrain, paroisse de Saint-Édouard, partie lot 595 (ptie 595), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, 1 arpent de large par 500 pieds de profond.

Mise à prix: 125,00 $

Vente: le DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1980, à QUATORZE heures TRENTE.

95. Une partie de terrain, paroisse de Saint-Édouard, partie lot 596 (ptie 596), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, sur toute la largeur du lot par 500 pieds de profond.

Mise à prix: 150,00 $

Vente: le DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1980, à QUINZE heures.

96. Une partie de terrain, paroisse de Saint-Édouard, partie des lots 597, 598, 599, 600 (ptie 597, ptie 598, ptie 599, ptie 600), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, 400 pieds de profond sur la largeur desdits lots.

Mise à prix: 65,00 $

Vente: le DEUXIÈME jour de DÉCEMBRE 1980, à QUINZE heures TRENTE.

97. Une terre à bois, paroisse de Saint-Édouard, lots 601 et 540, cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, sans bâtisse.

Mise à prix: 50,00 $

Vente: le TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1980,

à DIX heures.

98. Un emplacement, paroisse de Saint-Édouard, partie lot 604 (ptie 604), cadastre officiel paroisse Sainte-Ursule, 125 pieds de large par 200 pieds de profond.

Mise à prix: 50,00 $

Vente: le TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1980, à DIX heures TRENTE.

99. Un emplacement à Saint-Édouard, partie lot 606 (ptie 606), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, 100 pieds de large par 75 pieds de profond.

Mise à prix: 50,00 $

Vente: le TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1980, à ONZE heures.

100. Une partie de terrain, paroisse de Saint-Édouard, partie lot 606 (ptie 606), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, mesurant 169,4 pieds par 125 pieds, par 209 pieds par 322 pieds.

Mise à prix: 50,00 $

Vente: le TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1980, à ONZE heures TRENTE.

101. Une terre, paroisse de Saint-Édouard, lots 626, 627 et 628, cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, sans bâtisse.

Mise à prix: 630,00 $

Vente: le TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1980, à TREIZE heures TRENTE.

102. Une partie de terrain, village de Saint-Édouard, partie lots 632, 635 (ptie 632 et ptie 635), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule.

Mise à prix: 50,00 $

Vente: le TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1980, à QUATORZE heures.

103. Une autre partie de terrain, village de Saint-Édouard, partie lot 635 (ptie 635), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule.

Mise à prix: 47,50 $

Vente: le TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1980, à QUATORZE heures TRENTE.

104. Un terrain paroisse Saint-Édouard-de-Maskinongé, partie lot 633 (ptie 633), cadastre officiel paroisse de Sainte-Ursule, 61 pieds de large par 174 pieds de profond.

Mise à prix: 50,00 $

Vente: le TROISIÈME jour de DÉCEMBRE 1980, à QUINZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN-PAUL COSSETTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 29 septembre 1980. 9173-o

Vente(s) pour taxes

Ville de Boisbriand

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la susdite municipalité, que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère publique dans la salle du Conseil, 901, Grande-Allée, à Boisbriand, comté de Terrebonne, QC, le MERCREDI DOUZIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales avec intérêt, plus les frais subséquemment encourus à moins que ces taxes, intérêt et frais ne soient payés avant la vente.

Nos fiches	*Propriétaires*	*Nos lots*
1-46	Normand Masse	79-30-13
1-89	Maurice Roy	79-30-76
1-90	Maurice Roy	79-30-77
1-98	Maurice Roy	79-30-85
1-112-25	Pierre Gaucher	79-30-125
1-116-6	Adélard Godard Jr.	79-34-10-1
1-116-7	Adélard Godard Jr.	79-34-10-2, 79-34-11-1
1-116-13-1	Harold Tremblay	79-34-17-1
1-116-15	André et Gilles Bélisle	79-34-19
1-116-26	John Mc Connell et Drury Robert	79-34-30
1-116-34	Maurice Roy	79-34-38
1-116-35	Harold Tremblay	79-34-39
1-188	René Marinier	79-36-32
1-210	Wilbur Paquette	79-36-54
1-223	Roger et Pierrette Charbonneau	79-36-67
1-281-10	Les Habitations C.J.C. Inc.	79-61

Nos fiches	*Propriétaires*	*Nos lots*
1-281-20	Les Habitations C.J.C. Inc.	79-62
1-281-30	Les Habitations C.J.C. Inc.	79-63
1-281-40	Les Habitations C.J.C. Inc.	79-64
1-379	P. Bélec	82-32
1-402	Pierre LePon	82-55
1-444-22	Chalifour Pierre	82-117-2, 82-118-1
1-444-89	Joseph Deschesne *et uxor*	82-206
1-444-93	Maria Gasparini	82-210
1-444-180	Oscar Peelman	82-297
1-444-190	Fernand Vloeberghen	82-307
1-444-200	J. Lippert Edeltrand	82-317
1-444-232	Rock Ent. Ltd. a/s Abe Nozetz	82-346
1-444-236	Cartier Revenu Prop.	82-350
1-444-237	Gérard Beaumont	82-351
1-444-238	Gérard Beaumont	82-351
1-563	Mme Clarke Tremblay	84-265 et 88-199
1-603-17	Gaétan Hurtubise	84-324
1-723-45	Touchette & Rochon Inc.	88-314
1-723-46	Touchette & Rochon Inc.	88-315
1-723-50	Touchette & Rochon Inc.	88-319
1-723-51	Touchette & Rochon Inc.	88-320
1-723-96	Logimco Inc.	88-368-1, 88-368-2
2-23-87	Mme Nicole Robidou	91-101
2-23-95	Dimitrios Pentefountas	91-109 et 94-65
2-23-96	Gilbert Léon Leruite	91-110
2-23-97	Gilbert Léon Leruite	91-111
2-23-115	Lucas Meersman *et uxor*	91-129
2-23-119	Michel Fauteux	91-133
2-23-169	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	91-183
2-23-225	Édouard Charles	91-239
2-23-261	Eugène Deleixhe	91-275
2-23-262	Eugène Deleixhe	91-276
2-23-297	Alexander D.S. Dundas	91-311
2-23-300	A. Blouin	91-314
2-23-301	A. Blouin	91-315
2-23-314	M. et Mme Arthur De Groole	91-328
2-23-368-24	81474 Canada Ltée	91-406 et 94-376
2-23-368-25	81474 Canada Ltée	91-407 et 94-377
2-23-368-44	81474 Canada Ltée	91-443 et 94-375
2-23-368-45	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	91-444 et 94-437
2-23-368-46	Les Imm. Marc Luc Inc.	91-464
2-23-368-47	Les Imm. Marc Luc Inc.	91-465
2-23-368-52	Deschesnes & Gagnon Const. Ltée	91-470
2-23-368-54	Alphonse Altine	91-472
2-23-368-63	Arthur Doucet et Christine Murtagh	91-481
2-23-368-65	Clément Paradis	91-483
2-23-368-66	81474 Canada Ltée	91-484 et 94-438
2-23-368-67	81474 Canada Ltée	91-485 et 94-439
2-23-368-68	81474 Canada Ltée	91-486 et 94-440
2-23-368-69	81474 Canada Ltée	91-487 et 94-441
2-23-368-70	81474 Canada Ltée	91-488 et 94-442
2-23-368-71	81474 Canada Ltée	91-489 et 94-443
2-23-368-72	81474 Canada Ltée	91-490 et 94-444
2-23-368-73	81474 Canada Ltée	91-491 et 94-445
2-23-368-74	81474 Canada Ltée	91-492 et 94-446
2-23-368-75	81474 Canada Ltée	91-493 et 94-447
2-23-368-76	81474 Canada Ltée	91-494 et 94-448
2-23-368-77	81474 Canada Ltée	91-495 et 94-449
2-23-368-78	81474 Canada Ltée	91-496 et 94-450
2-23-368-79	81474 Canada Ltée	91-497 et 94-451
2-23-368-80	81474 Canada Ltée	91-498 et 94-452
2-23-368-81	81474 Canada Ltée	91-499 et 94-453
2-23-368-82	81474 Canada Ltée	91-500 et 94-454
2-23-368-93	Les Imm. Marc Luc Inc.	91-511
2-31-98	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	94-105
2-31-138	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	94-145

Nos fiches	*Propriétaires*	*Nos lots*
2-31-259	Claude Lussier	94-267 et 95-510
2-31-398	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	94-436
2-31-399	81474 Canada Ltée	94-455
2-31-400	81474 Canada Ltée	94-456
2-31-401	81474 Canada Ltée	94-457
2-32-19	Edgar H. Tremblay	95-28
2-32-446	Louis Lavigne	95-502
2-32-476	Jean-Marc et Louise Proulx	95-537
2-34-188	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	96-192
2-34-200	Friz Karl	96-204
2-34-202	Anfried Kramer	96-206
2-34-203	Anfried Kramer	96-207
2-34-206	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	96-210
2-34-213	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	96-217
2-34-214	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	96-218
2-34-215	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	96-219
2-34-216	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	96-220
2-34-219	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	96-223
2-34-220	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	96-224
2-34-255	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	96-259
2-34-260	Werner Schroder	96-264
2-34-262	Werner Schroder	96-266
2-34-273	Maryvonne Galetti	96-277
2-34-274	Maryvonne Galetti	96-278
2-34-281	Maryvonne Galetti	96-285
2-34-287	Maryvonne Galetti	96-291
2-34-295	Maryvonne Galetti	96-299
2-34-299	Erna Riedmann	96-303
2-34-301	Armande Gages	96-305
2-34-306	Maryvonne Galetti	96-310
2-34-307	Maryvonne Galetti	96-311
2-34-309	Maryvonne Galetti	96-313
2-34-310	Maryvonne Galetti	96-314
2-34-311	Maryvonne Galetti	96-315
2-34-444	C. Vincent	96-449
2-39	Georgette Ouellette	98-1, 98-2, 98-3
2A-95	Parant Andrée Beaudoin	943-176, 943-177, 943-178
2A-96	Parant Andrée Beaudoin	943-179, 943-180, 943-181, 943-182
2A-110	Jacques Kimpton	943-214
2-34-308	Armande Gages	96-312
3-1-74	Wong Shu Wing	98-140
3-1-133	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	98-199
3-1-134	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	98-200
3-1-135	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	98-201
3-1-136	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	98-202
3-1-137	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	98-203
3-1-138	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	98-204
3-1-139	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	98-205
3-1-140	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	98-206
3-1-141	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	98-207
3-1-156	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	98-222
3-1-157	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	98-223
3-1-158	Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz	98-224
3-11-7	Okesa Anstalt	99-34-2, 101-255-1, 101-207
3-11-59	Michelle Ringuette	99-99
3-11-70	Devmar Inc.	99-110
3-11-71	Devmar Inc.	99-111
3-11-72	Pierre Williams	99-112
3-11-73	André et Lise Lachapelle	99-113
3-11-76	Monique Beaudoin	99-116
3-11-96	Pierre Louis et Christiane Fiset	99-136
3-11-97	Devmar Inc.	99-137
3-11-99	Devmar Inc.	99-139
3-11-100	Patrice Hachey	99-140
3-150	Rousseau, Mme S. Ouellet	101-121

Nos fiches	Propriétaires	Nos lots
3-188	Columbia Financial Const. Ltd.	101-181-1
3-188-1	Columbia Financial Const. Ltd.	101-181-2
3-383	Laurent Gagnon	102-262
3-401	Gilles Rochon	102-280
3-467-32	Jean-Guy Richer	102-380 et 103-104
3-467-161	Robert Groce	102-517 et 103-382
3-467-162	Robert Groce	102-518
3-467-163	Robert Groce	102-519
3-467-164	Robert Groce	102-520
3-467-165	Robert Groce	102-521
3-564-54	Maria Weber	103-176
3-564-55	Maria Weber	103-177
3-564-67	Richard Eldotte *et Uxor*	103-189
3-564-68	Michel Burtaux *et Uxor*	103-190
3-564-69	Michel Burtaux *et Uxor*	103-191
3-564-99	Maria Weber	103-221
3-564-100	Maria Weber	103-222
3-564-101	Maria Weber	103-223
3-564-102	Maria Weber	103-224
3-564-108	Joseph Fritz	103-230
3-564-129	Mme C. Blanchon	103-251
3-564-130	Mme C. Blanchon	103-252
3-564-131	Mme C. Blanchon	103-253
3-564-132	Mme C. Blanchon	103-254
3-564-146	Jean Bricart	103-268
3-564-161	Mme Paula Lemmens	103-283
3-564-228	Dundas Alexander D.S.	103-350
3-564-239	Carbonelle T.E.B.	103-361 et 109-319
5-11-5	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-13
5-11-6	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-14
5-11-16	Jean-Guy Lavallée	156-24
5-11-15	Camille Fritz	156-23
5-11-35	Jean Gingras	156-43
5-11-57	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-65
5-11-58	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-66
5-11-59	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-67
5-11-60	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-68
5-11-61	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-69
5-11-62	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-70
5-11-63	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-71
5-11-64	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-72
5-11-65	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-73
5-11-66	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-74
5-11-67	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-75
5-11-68	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-76
5-11-69	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-77
5-11-70	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-78
5-11-71	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-79
5-11-72	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-80
5-11-99	Yves St Germain	156-107
5-11-100	Yves St Germain	156-108
5-11-101	Yves St Germain	156-109
5-11-102	Yves St Germain	156-110
5-11-103	Yves St Germain	156-111
5-11-104	Yves St Germain	156-112
5-11-105	Roger St Germain *in Trust*	156-113
5-11-106	Lise Lecompte Lemieux et Claire Rioux Poitras	156-114
5-11-107	Valmont Nadon Transport Inc.	156-115
5-11-108	Valmont Nadon Transport Inc.	156-116
5-11-109	Valmont Nadon Transport Inc.	156-117
5-11-110	Valmont Nadon Transport Inc.	156-118
5-11-111	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-119
5-11-113	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-121
5-11-114	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-122
5-11-115	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-123
5-11-116	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-124

Nos fiches	Propriétaires	Nos lots
5-11-117	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-125
5-11-118	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-126
5-11-119	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-127
5-11-120	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-128
5-11-121	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-129
5-11-122	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-130
5-11-123	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-131
5-11-146	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-154
5-11-147	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-155
5-11-148	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-156
5-11-149	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-157
5-11-150	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-158
5-11-151	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-159
5-11-152	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-160
5-11-153	La Corp. Imm. Imminvest Inc.	156-161
5-54	Emmanuel Sylivakis	157-44
5-107	Isidore Margeny	157-117
5-108	Isidore Margeny	157-118
5-150	Capray Dev. Corp.	157-160
5-190	Ackerman, Mme Hildegard Massow	157-200
5-194	Hoffman, Mme Zella Kastner	157-204
5-195	Hoffman, Mme Zella Kastner	157-205
5-196	Hoffman, Mme Zella Kastner	157-206
5-197	Hoffman, Mme Zella Kastner	157-207
5-259	James G. Rollo	157-270
5-260	James G. Rollo	157-271
5-261	James G. Rollo	157-272
5-262	James G. Rollo	157-273
5-263	James G. Rollo	157-274
5-264	James G. Rollo	157-275
5-265	James G. Rollo	157-276
5-266	James G. Rollo	157-277
5-267	James G. Rollo	157-278
5-268	James G. Rollo	157-279
5-273	James G. Rollo	157-284
5-284	James G. Rollo	157-295
5-285	James G. Rollo	157-296
5-329	Les Placements G22 LTÉE	158-9
5-340	Gilles Bertrand	158-20
5-341	Gilles Bertrand	158-21
5-342	Les Placements G22 Ltée	158-22
5-343	Gilles Bertrand	158-23
5-346	Gilles Bertrand	158-26
5-347	Gilles Bertrand	158-27
5-391	Gilles Bertrand	158-71
5-392	Gilles Bertrand	158-72
5-393	Gilles Bertrand	158-73
5-394	Gilles Bertrand	158-74
5-395	Gilles Bertrand	158-75
5-396	Gilles Bertrand	158-76
5-397	Gilles Bertrand	158-77
5-398	Gilles Bertrand	158-78
5-399	Gilles Bertrand	158-79
5-400	Gilles Bertrand	158-80
5-401	Gilles Bertrand	158-81
5-402	Gilles Bertrand	158-82
5-403	Les Placements G22 Ltée	158-83
5-404	Les Placements G22 Ltée	158-84
5-405	Les Placements G22 Ltée	158-85
5-406	Les Placements G22 Ltée	158-86
5-407	Les Placements G22 Ltée	158-87
5-408	Les Placements G22 Ltée	158-88
5-409	Les Placements G22 Ltée	158-89
5-410	Les Placements G22 Ltée	158-90
5-411	Les Placements G22 Ltée	158-91
5-412	Les Placements G22 Ltée	158-92

Nos fiches	Propriétaires	Nos lots
5-413	Les Placements G22 Ltée	158-93
5-424	Les Placements G22 Ltée	158-104
5-425	Les Placements G22 Ltée	158-105
5-437	Les Placements G22 Ltée	158-117
5-450	Gilles Bertrand	158-134
5-451	Gilles Bertrand	158-135
5-452	Gilles Bertrand	158-136
5-453	Gilles Bertrand	158-137
5-454	Gilles Bertrand	158-138
5-455	Gilles Bertrand	158-139
5-456	Gilles Bertrand	158-140
5-457	Gilles Bertrand	158-141
5-458	Gilles Bertrand	158-142
5-459	Gilles Bertrand	158-143
5-460	Gilles Bertrand	158-144
5-461	Gilles Bertrand	158-145
5-462	Gilles Bertrand	158-146
5-463	Gilles Bertrand	158-147
5-465	Gilles Bertrand	158-149
5-466	Gilles Bertrand	158-150
5-467	Gilles Bertrand	158-151
5-468	Gilles Bertrand	158-152
5-469	Gilles Bertrand	158-153
5-470	Gilles Bertrand	158-154
5-471	Gilles Bertrand	158-155
5-474	Gilles Bertrand	158-158
5-480	Gilles Bertrand	158-164
5-481	Gilles Bertrand	158-165
5-482	Gilles Bertrand	158-166
5-483	Gilles Bertrand	158-167
5-484	Gilles Bertrand	158-168
5-485	Gilles Bertrand	158-169
5-486	Gilles Bertrand	158-170
5-487	Gilles Bertrand	158-171
5-488	Gilles Bertrand	158-172
5-492	Gilles Bertrand	158-181
5-493	Gilles Bertrand	158-182
5-494	Gilles Bertrand	158-183
5-495	Gilles Bertrand	158-184
5-496	Gilles Bertrand	158-185
5-497	Gilles Bertrand	158-186
5-498	Gilles Bertrand	158-187
5-499	Gilles Bertrand	158-188
5-500	Gilles Bertrand	158-189
5-501	Gilles Bertrand	158-190
5-502	Gilles Bertrand	158-191
5-503	Gilles Bertrand	158-192
5-508	Gilles Bertrand	158-197
5-509	Gilles Bertrand	158-198
5-510	Gilles Bertrand	158-199
5-511	Gilles Bertrand	158-200
5-516	Gilles Bertrand	158-205
5-517	Gilles Bertrand	158-206
5-519	Gilles Bertrand	158-208
5-531	Gilles Bertrand	158-221
5-532	Gilles Bertrand	158-222
5-533	Gilles Bertrand	158-223
5-534	Gilles Bertrand	158-224
5-535	Gilles Bertrand	158-225
5-536	Gilles Bertrand	158-226
5-537	Gilles Bertrand	158-227
5-538	Gilles Bertrand	158-228
5-539	Gilles Bertrand	158-229
5-540	Gilles Bertrand	158-230
5-541	Gilles Bertrand	158-231
5-542	Gilles Bertrand	158-232
5-544	Graft Billo Ass. Inc.	158-234

Nos fiches	Propriétaires	Nos lots
5-545	Gilles Bertrand	158-235
5-546	Gilles Bertrand	158-236
5-547	Gilles Bertrand	158-237
5-543	Graft Billo Ass. Inc.	158-233
5-550	Gilles Bertrand	158-240
5-551	Gilles Bertrand	158-241
5-563	Gilles Bertrand	158-254
5-623	Triad International Ltd.	159-47
5-624	Triad International Ltd.	159-48
5-625	Triad International Ltd.	159-49
5-657	Triad International Ltd.	159-81
5-658	Triad International Ltd.	159-82
5-659	Triad International Ltd.	159-83
5-660	Triad International Ltd.	159-84
5-661	Triad International Ltd.	159-85
5-662	Triad International Ltd.	159-86
5-663	Triad International Ltd.	159-87
5-664	Mme Hui Shum Yven Ying	159-88
5-665	Mme Hui Shum Yven Ying	159-89
5-666	Mme Hui Shum Yven Ying	159-90
5-667	Mme Hui Shum Yven Ying	159-91
5-668	Mme Hui Shum Yven Ying	159-92
5-669	Mme Hui Shum Yven Ying	159-93
5-690	Mme Hui Shum Yven Ying	159-114
5-691	Mme Hui Shum Yven Ying	159-115
5-692	Mme Hui Shum Yven Ying	159-116
5-693	Mme Hui Shum Yven Ying	159-117
5-694	Mme Hui Shum Yven Ying	159-118
5-695	Mme Hui Shum Yven Ying	159-119
5-696	Mme Hui Shum Yven Ying	159-120
5-697	Mme Hui Shum Yven Ying	159-121
5-713-1	Harold Tremblay	161-7-1 et 161-8-2
5-714	Harold Tremblay	161-7-2, 162-21 et 162-22
5-795	Robin Marquis	162-30
5-992	Jacques Malo	187-40
5-1017-44	Jean-Pierre Laplante	187-117
5-1017-45	Jean-Claude Laplante	187-118
5-1133	Habitations Charmeville Inc.	189-75
5-1134	Habitations Charmeville Inc.	189-76
6-103	Richard Duperche	108-86
6-146	Denis Aveine	108-129
6-191	Roland Comtois	117-10
6-201	Jean-Louis Dorion	117-20
6-202	Jean-Louis Dorion	117-21
6-203	Jean-Louis Dorion	117-22
6-204	Jean-Louis Dorion	117-23
6-217	Arthur Michaud	117-39
6-237	Arthur Michaud	117-59
6-284-33	Alain Cyr	119-36
6-318	Leboeuf, Mme F. Robert	123-3
6-319	Leboeuf, Mme F. Robert	123-4
6-323	Daniel Noël	123-8
6-326	Camille Robert	123-11
6-327	Gaston Chartrand	123-12
6-328	Gaston Chartrand	123-13
6-343	Hélène Gervais Roy	123-28
6-344	Hélène Gervais Roy	123-29
6-346	J. Labelle Desjardins	123-31
6-349	A. Morissette Pesant	123-34
6-350	Hervé Robert Jr *et al.*	123-35
6-351	Pesant, Mme T. Chevalier	123-36
6-385	D. Noël	123-67
6-396	Camille et Claude Robert	123-78
6-397	Camille et Claude Robert	123-79
6-398	Camille et Claude Robert	123-80
6-409	M. Dabarno Dominic	123-91
6-416	Émile Chartrand	123-98

Nos fiches	Propriétaires	Nos lots
6-428	Gaétan Guertin	123-110 et 124-5
6-440	Y. Robert et L. Galarneau	123-122 et 124-17
6-442	Hervé Robert Jr.	123-124 et 124-19
6-443	Hervé Robert Jr.	123-125 et 124-20
6-444	Hervé Robert Jr.	123-126 et 124-21
6-449	Georges Nemey	123-131 et 124-26
6-450	Georges Nemey	123-132 et 124-27
6-451	Nova Masse	123-133 et 124-28
6-452	Serge Bleau	123-134 et 124-29
6-461	M. Dabarno Dominic	123-143 et 124-38
6-462	M. Dabarno Dominic	123-144 et 124-39
6-463	Arcand, Mme J. Duhaime	123-145 et 124-40
6-476	Loyola Scmidt Ltée	123-158, 124-53 et 124-54
6-477	Hervé Robert	123-159
6-478	Hervé Robert	123-160 et 124-55
6-491	Alphonse Grosjean	124-61
6-492	Alphonse Grosjean	124-62
6-503	Fernand Vaudrin Jr.	124-74
6-506	Henri Bélanger	124-77
6-507	Henri Bélanger	124-78
6-508	R. Lagueux	124-79
6-517	Gilles Morin	124-88
6-518	Gilles Morin	124-89
6-520	Gérard Desjardins	124-91
6-521	Pierre Lévesque	124-92
6-522	Pierre Lévesque	124-93
* 6-523	Pierre Lévesque	124-94
6-524	Carole Dugas	124-95
6-526	Michel Dugas	124-97
6-527	Mme L. Barbeau	124-98
6-598-11	Rock Ent. Ltée, a/s Abe Nozetz	129-105
6-598-22	Rock Ent. Ltée, a/s Abe Nozetz	129-116 et 130-88
6-610-7	Rock Ent. Ltée, a/s Abe Nozetz	130-60
6-648	Louis Venish Estate	131-39
6-649	Louis Venish Estate	131-40
7-1-45	Remo Levi	109-49
7-1-46	Remo Levi	109-50
7-1-47	Remo Levi	109-51
7-1-48	Remo Levi	109-52
7-1-49	Remo Levi	109-53
7-1-50	Remo Levi	109-54
7-1-51	Remo Levi	109-55
7-1-52	Remo Levi	109-56
7-1-75	J. Faucher	109-81
7-1-76	J. Faucher	109-82
7-1-77	J. Faucher	109-83
7-1-78	J. Faucher	109-84
7-1-90	Jacques Darmon	109-96
7-1-91	Jacques Darmon	109-97
7-1-210	D.M. Verheyden	109-232
7-1-225	Jeanne Van Hooren Beeck	109-247
7-1-229	Jeanne Van Hooren Beeck	109-252
7-1-261	Mme L. Shippers	109-284 et 110-90
7-1-275	Verhellen J.M.L.	109-298
7-1-315	Pieters Michel	109-339
7-1-322	Pierre Murphy	109-350
8-25-38	Chin Hsin Wong	145-15
8-46	Max Strauss	147-20
8-47	Lowy D. Eva Chaya Weingarten	147-21
8-50	Samuel Silber	147-24
8-53	Hass Messaska	147-27
8-54	Itern Itzlak et Itern Rifka	147-28
8-55	Ludwig Pollak	147-29
8-56	Benjamin Zussman	147-30
8-62	F. Rossler	147-36
8-63	A. Braum	147-37
8-65	Samuel Berkovitz	147-39

Nos fiches	*Propriétaires*	*Nos lots*
8-68-10	Coop. Habitation Lumière de la Vie de Boisbriand	147-54
8-68-24	Coop. Habitation Lumière de la Vie de Boisbriand	147-68
8-68-25	Coop. Habitation Lumière de la Vie de Boisbriand	147-69
8-68-26	Coop. Habitation Lumière de la Vie de Boisbriand	147-70
8-68-27	Coop. Habitation Lumière de la Vie de Boisbriand	147-71
8-68-28	Coop. Habitation Lumière de la Vie de Boisbriand	147-72
8-68-29	Coop. Habitation Lumière de la Vie de Boisbriand	147-73
8-68-30	Coop. Habitation Lumière de la Vie de Boisbriand	147-74
8-68-31	Coop. Habitation Lumière de la Vie de Boisbriand	147-75
8-68-32	Coop. Habitation Lumière de la Vie de Boisbriand	147-76
8-68-33	Coop. Habitation Lumière de la Vie de Boisbriand	147-77
9-13	Jacques Laurin	166-1
9-164	Thaemlitz Gunther	166-154
9-165	Thaemlitz Gunther	166-155
1-219	Ottavio Napolitano	79-36-63 et 79-36-P64

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro soixante-trois de la resubdivision du lot numéro trente-six de la subdivision du lot originaire soixante-dix-neuf (79-36-63) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

La partie nord-ouest du lot numéro soixante-quatre de la resubdivision du lot numéro trente-six de la subdivision du lot originaire numéro soixante-dix-neuf (79-36-N.-O. 64) desdits plan et livre de renvoi officiels, bornée au nord-est par la montée Sanche, au sud-est par le lot 79-36-105, au sud-ouest par une partie du lot 79-36-65 et au nord-ouest par le lot 79-36-63; mesurant vingt-sept pieds (27,0 pi) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, quatre-vingt-seize pieds et cinq dixièmes (96,5 pi) dans sa ligne sud-est et quatre-vingt-dix-sept pieds (97,0 pi) dans sa ligne nord-ouest et contenant en superficie deux mille six cent douze pieds carrés (2 612 pi²), mesures anglaises.

Avec une maison de rapport portant les numéros 369, 371, 373 et 375, montée Sanche à Boisbriand, QC.

1-267 Jacques Sigouin ..... 79-46 et 70-P50

Un immeuble situé en la ville de Boisbriand connu et désigné comme étant:

1) le lot 79-46 du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

2) une partie du lot cinquante de la subdivision officielle du lot originaire soixante-dix-neuf (79-P50) du même cadastre, mesurant cinquante pieds de largeur par une profondeur de neuf pieds et cinq dixièmes de pieds et bornée comme suit: en avant par le résidu du lot 79-50, en arrière par le lot 79-46, d'un côté au nord-ouest par les lots 79-48 et 79-49 et de l'autre côté, au nord-est par le lot 79-51.

1-269 William Stark 79-P47 et 79-P48

Un emplacement ayant front sur la 1re Avenue à Boisbriand et composé comme suit:

a) de la partie sud-est du lot numéro quarante-huit de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-dix-neuf (79-P. S.-E. 48) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville; mesurant quarante-trois pieds (43 pi) de largeur par quarante-cinq pieds (45 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins et bornée comme suit: en front vers le nord-ouest par le lot no 79-P. 48 appartenant à Rodolphe Bissonnette, en arrière vers le sud-est par une partie des lots numéros 79-50 et 79-46, d'un côté vers le nord-est par le lot numéro 79-P. 47, ci-après décrit et de l'autre côté vers le sud-ouest par une partie du lot 79-49, le tout dudit cadastre.

b) de la partie sud-est du lot numéro quarante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-dix-neuf (79-P. S.-E. 47) desdits plan et livre de renvoi; mesurant quarante-trois pieds (43 pi) de largeur par quarante-cinq pieds (45 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins et bornée comme suit: en front vers le nord-ouest par le lot numéro 79-P. 47 appartenant à Rodolphe Bissonnette, en arrière vers le sud-est par une partie du lot 79-46, d'un côté vers le nord-est par la 1re Avenue (79-43) et de l'autre côté vers le sud-ouest par le lot numéro 79-P. 48, ci-haut décrit, le tout dudit cadastre.

Avec maison y érigée portant le numéro civique 20, de la dite 1re Avenue.

1-305 Jean C. Gladu P.82

Un immeuble situé sur la 4e Avenue sud, dans la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-deux (ptie 82) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur sur une profondeur de cent quinze pieds (115 pi) et mesurant en superficie totale, cinq mille sept cent cinquante pieds carrés (5 750 pi²) et borné comme suit: au nord-ouest, par la partie du lot 82 appartenant à M. Couillard, ou représentants, au sud-est par la partie du lot 82 appartenant à M. Jacques Courval ou représentants, au nord-est par partie du lot 82 appartenant à M. Blais ou représentants et au sud-ouest par la 4e Avenue sud.

Avec une maison dessus érigée au numéro 13 de ladite 4e Avenue, à Boisbriand, circonstances et dépendances.

1-317 Caisse Populaire de Boisbriand P.82

Un emplacement situé sur la 4e Avenue en la ville de Boisbriand connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-deux (P-82) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne. Mesurant: cinquante pieds (50 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et borné comme suit: en front vers l'ouest, par la 4e Avenue; vers l'est et d'un côté vers le nord, par d'autres parties dudit lot numéro 82 appartenant à Laurent Desjardins ou représentants; et de l'autre côté vers le sud, par l'emplacement de Ernest Blondin ou représentants sur ledit lot numéro 82.

Avec une maison dessus construite portant le numéro 15, 4e Avenue, à Boisbriand.

Nos fiches	*Propriétaires*	*Nos lots*

1-345 Jean Chabot P.82

Un emplacement situé dans la ville de Boisbriand connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-deux (ptie 82) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur en front par une profondeur de cent pieds (100 pi).

Cet emplacement est borné comme suit: en front au nord, par le chemin de la Grande-Côte; en arrière au sud, par le résidu du lot 82; sur un côté à l'est, par le lot 82-332 (rue) et de l'autre côté à l'ouest, par le résidu du lot 82.

Avec une maison dessus construite portant le numéro civique 58, Grande-Côte.

1-459-10 Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz 84-P.28

Un emplacement situé en la ville de Boisbriand connu et désigné comme étant une partie du lot vingt-huit de la subdivision officielle du lot quatre-vingt-quatre (84-P.28) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, mesurant cent pieds (100 pi) de largeur par cent pieds (100 pi) de profondeur et borné comme suit: au nord-est par le lot 84-33; au nord-ouest par le lot 84-276; au sud-est par le résidu du lot 84-28 et au sud-ouest par le lot 88-305, tous dudit cadastre.

2-31-167 Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz 94-P.174

Un emplacement vacant situé en la ville de Boisbriand connu et désigné comme étant une partie du lot cent soixante-quatorze de la subdivision officielle du lot quatre-vingt-quatorze (94-P.174) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, mesurant 3,7 pieds en front au sud-est; 14,77 pieds en arrière au nord-ouest et des profondeurs de 70 pieds dans la ligne nord-est et 70,99 pieds dans la ligne sud-ouest.

Cet emplacement est borné au sud-est par le lot 94-55 (rue Cabana); en arrière au nord-ouest par le lot 94-P175; au nord-est par le lot 94-436; au sud-ouest par le lot 94-145.

2-33-1 Malta Realties Inc. et Domaine Westmere Inc. ..... P.96 et P.952

Un emplacement situé en la ville de Boisbriand connu et désigné comme suit:

a) une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (P.96) au cadastre officiel de la paroisse Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne, et mesurant 145,53 pi dans sa ligne sud-ouest; 300 pieds dans sa ligne nord-est; 148 pieds dans une autre ligne sud-ouest; 247 pieds dans sa ligne nord-ouest; 124,22 pi dans sa ligne est, le long d'une courbe dont le rayon est de 121,154 pieds; 127,04 pieds dans sa ligne sud-est, le long d'une courbe dont le rayon est de 280,309 pieds et 450,99 pieds dans une autre ligne sud-est et contenant une superficie de 57 507 pieds carrés.

Cet emplacement est borné comme suit: au sud-ouest par une partie du lot 98 dudit cadastre et par le lot 96-2; au nord-ouest par le lot 96-2 et par une partie du lot 952 dudit cadastre; au sud-est et à l'est par une partie du lot 96 dudit cadastre, étant un chemin de service.

b) Une partie du lot originaire numéro neuf cent cinquante-deux (P.952) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne et mesurant 247,01 pieds dans sa ligne sud-est; 70,03 pieds dans sa ligne sud-ouest; 208,04 pieds dans sa ligne nord-ouest et 36,38 pieds dans sa ligne nord-est, le long d'une courbe dont le rayon est de 121,54 pieds et contenant une superficie de 15 166 pieds carrés.

Cet emplacement est borné comme suit: au sud-est par une partie du lot 96 dudit cadastre; au sud-ouest par le lot 952-9; au nord-ouest par une partie du lot 96 dudit cadastre et au nord-est par une autre partie dudit lot 952 dudit cadastre.

c) Une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (P.96) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne, et mesurant 208,04 pieds dans sa ligne sud-est; 176,39 pieds dans sa ligne sud-ouest; 120,96 pieds dans sa ligne nord, le long d'une ligne courbe dont le rayon est de 598,618 pieds; 105,49 pieds dans sa ligne nord-est, le long d'une courbe dont le rayon est de 280,309 pieds et contenant une superficie de 19 690 pieds carrés.

Cet emplacement est borné comme suit: au sud-est par une partie du lot 952 dudit cadastre; au sud-ouest par le lot 96-1; au nord et au nord-ouest par une partie du lot 96 appartenant au ministère des Transports.

2-33-4 Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz P.96

Un immeuble situé en la ville de Boisbriand connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (P.96) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville et compris entre les bornes suivantes: au nord-ouest par le lot 96-128 (rue) et par le lot 96-192 dudit cadastre; au nord-est partie par le lot 96-192 et partie par les lots 95-445 et 95-444 dudit cadastre; au sud-est par les lots 95-622 à 95-637 dudit cadastre et à l'ouest par le lot 96-202 dudit cadastre.

2A-2 Sophus Christian Mortensen P.936

Lot 936 du cadastre officiel de la paroisse Sainte-Thérèse-de-Blainville.

2A-54 Servide d'Eau Île de Mai Ltée 943-P.75

Un immeuble situé en la ville de Boisbriand connu comme étant une partie du lot soixante-quinze de la subdivision officielle du lot originaire neuf cent quarante-trois (943-P.75) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville et mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur par une profondeur de soixante-six pieds (66 pi) et borné comme suit: au nord par une partie du lot 943-72; au sud par le lot 943-76 (ruelle); à l'est par le lot 943-74 et à l'ouest par le résidu du lot 943-75.

2A-66 Jacqueline Leblanc 943-P.103, 943-P.104, 943-105, 943-106

Un emplacement situé sur l'Île de Mai, Boisbriand, comté de Terrebonne, mesurant soixante-treize pieds (73 pi) de largeur par toute la profondeur qu'il y a entre le chemin et la rivière, connu et désigné comme étant composé comme suit:

Nos fiches *Propriétaires* *Nos lots*

a) D'une partie de la subdivision numéro cent quatre du lot originaire numéro neuf cent quarante-trois (943-Ptie 104) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, mesurant soixante-treize pieds (73 pi) de largeur par cinquante pieds (50 pi) de profondeur et étant bornée en front, à l'est, par le chemin public, à l'ouest par le lot 943-105 et la partie du lot 943-103 ci-après décrite, au sud, par le lot 943-106, et au nord, par le résidu dudit lot 943-104.

b) La subdivision numéro cent cinq du lot originaire numéro neuf cent quarante-trois (943-105) du susdit cadastre.

c) La subdivision numéro cent six du lot originaire numéro neuf cent quarante-trois (943-106) du susdit cadastre.

d) D'une partie de la subdivision numéro cent trois du lot originaire numéro neuf cent quarante-trois (943-Ptie 103) du susdit cadastre, mesurant vingt-trois pieds (23 pi) de largeur par toute la profondeur du lot et étant bornée à l'est par la partie du lot 943-104, au sud par le lot 943-105, à l'ouest par la rivière et au nord par le résidu dudit lot 943-103.

Toutes les mesures ci-dessus sont mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses y érigées et notamment une maison portant le numéro civique 46, Île de Mai.

3-6 Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz P.99, P.952

Un emplacement vacant situé en la ville de Boisbriand et composé de:

1) Une partie du lot quatre-vingt-dix-neuf (P.99) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville et mesurant 80,6 pieds dans sa ligne nord-est, 97,6 pieds dans sa ligne nord, 458,6 pieds dans sa ligne nord-ouest, 66,1 pieds dans une autre ligne nord-ouest, 141,1 pieds dans sa ligne sud-ouest, 589,7 pieds dans sa ligne sud-est et contenant une superficie de 89 015 pieds carrés ou 2,419 arpents carrés.

Cet emplacement est borné comme suit: au nord-est par une partie du lot 98 dudit cadastre, au nord par une partie du lot 99, au nord-ouest par parties des lots 99 et 952, au sud-ouest par une partie du lot 101 et au sud-est par une autre partie du lot 99.

2) Une partie du lot neuf cent cinquante-deux (P.952) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, de figure triangulaire, mesurant 62,2 pieds dans sa ligne nord-ouest, 21,5 pieds dans sa ligne sud-ouest et 66,1 pieds dans sa ligne est et contenant une superficie de 670 pieds carrés ou 0,018 arpent carré.

Cet emplacement est borné comme suit: au nord-est par une autre partie du lot 952, expropriée par le ministère des Transports sous le numéro d'enregistrement 570182, au sud-ouest par une partie du lot 101 dudit cadastre, et à l'est par une partie du lot 99 dudit cadastre et décrite en premier lieu.

3-6-5 Léon Metz et Mme Jeanne Devis Metz P.99

Un certain emplacement situé en la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-neuf (P.99) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

Bornée, cettedite partie de lot: au nord-est et à l'est par le lot 99-32 (avenue); au sud-est par le lot 99-33 (avenue Champagne); au sud-ouest par le lot 101-252 et par une partie non subdivisée du lot originaire 101; au nord-ouest par une partie non subdivisée du lot originaire 99.

Mesurant: cent quatre-vingt pieds (180 pi) dans la ligne nord-est; trente et un pieds et quarante-deux centièmes de pieds (31,42 pi) dans la ligne est le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de vingt pieds (20 pi); cent quatre-vingt-sept pieds et quarante-deux centièmes de pieds (187,42 pi) dans la ligne sud-est le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de mille cent soixante et un pieds et vingt-trois centièmes de pieds (1 161,23 pi); cent quatre-vingt-quatre pieds et neuf dixièmes de pied (184,9 pi) dans la ligne sud-ouest; deux cent seize pieds et trois dixièmes de pieds (216,3 pi) dans la ligne nord-ouest.

Contenant en superficie quarante-deux mille cent cinquante-sept pieds carrés (42 157 pi^2).

3-6-7 Léon Metz et Mme Jeanne Devis Metz P.99

Un certain emplacement situé en la ville de Boisbriand, QC, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro quatre-vingt-dix-neuf (ptie 99) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

Cettedite partie de lot est bornée: vers le nord-est par le lot 99-32; vers le sud-ouest par une partie non subdivisée du lot 101; vers le sud-est et vers le nord-ouest par une autre partie non subdivisée du lot 99.

Mesurant: cent quatre-vingt-dix pieds (190 pi) de largeur par une profondeur de deux cent seize pieds et trois dixièmes de pieds (216,3 pi) dans la ligne sud-est par une profondeur de deux cent dix-spet pieds et six centièmes de pieds (217,06 pi) dans la ligne nord-ouest.

Contenant en superficie quarante et un mille cent soixante-neuf pieds carrés (41 169 pi^2), mesures anglaises et plus ou moins.

Le point d'intersection de la limite sud-est de ladite partie de lot avec la ligne de division entre les lots 99 et 101 est situé à une distance de cent quatre-vingt-quatre pieds et neuf dixièmes de pieds (184,9 pi) du point d'intersection de la limite nord-ouest de l'avenue Champagne (99-33) et de la ligne de division entre les lots 99 et 101, distance mesurée le long de ladite ligne de division entre les lots 99 et 101.

3-6-10 Les Aménagements Industriels Juka Ltée P.99

Un emplacement vacant situé en la ville de Boisbriand et composé de:

1) Une partie du lot quatre-vingt-dix-neuf (P. 99) du plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, mesurant 160 pieds dans la ligne nord; 31,42 pieds le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de 20 pieds dans la ligne nord-est; 200 pieds dans la ligne sud; 31,42 pieds le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de 20 pieds dans la ligne nord-ouest.

Cettedite partie est bornée comme suit: vers le nord par le lot 99-28 (rue); vers le nord-est par le lot 99-29 (rue); vers le sud par le lot 99-74; vers le nord-ouest par le lot 99-28.

2) Une partie du lot quatre-vingt-dix-neuf (P.-99) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, mesurant 207,33 pieds dans la ligne est, 114,82 pieds dans la ligne sud-ouest, 95,58 pieds dans la ligne nord-ouest, le long d'une courbe engendrée par un rayon de 244,71 pieds et 65,50 pieds dans une autre ligne nord-ouest.

Nos fiches *Propriétaires* *Nos lots*

Cettedite partie est bornée comme suit: vers l'est par le lot 99-29 (rue); vers le sud-ouest par une partie non subdivisée du lot numéro 101; vers le nord-ouest par le lot 99-74.

La superficie totale de ces 2 parcelles de terrain est de 13 836 pieds carrés.

3-470-2 Thierry Byvoet P.103

Un certain emplacement situé dans la ville de Boisbriand, QC, connu et désigné comme suit: une partie du lot originaire numéro cent trois (ptie 103) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, mesurant quarante-six pieds et trente-six centièmes de pieds (46,36 pi) dans les lignes sud-est nord-ouest sur une profondeur de cent vingt pieds (120 pi) et contenant en superficie cinq mille cinq cent soixante-trois pieds carrés (5 563 pi²).

Cettedite partie de lot est bornée: vers le nord-est et vers le nord-ouest par d'autres parties du lot 103; vers le sud-est par le lot 103-232 (rue); vers le sud-ouest par une partie du lot 109.

5-9-1 Cetro Developments Inc. P.156

Une parcelle de terrain située dans la ville de Boisbriand, connue et désignée comme étant une partie du lot originaire numéro cent cinquante-six (P.156) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, de forme irrégulière, mesurant 34,5 pieds suivant un arc de cercle de vingt pieds de rayon au nord; 330,48 pieds au nord-est; 368,24 pieds au sud-est; 245,03 pieds au sud-ouest; 25,46 pieds suivant un arc de vingt pieds de rayon à l'ouest et 136,33 pieds suivant une ligne droite, et 108,79 pieds suivant un arc de cercle de 1 399,07 pieds de rayon dans ses lignes nord-ouest, et contenant en superficie cent sept mille pieds carrés (107 000 pi²), mesures anglaises, et plus ou moins et bornée comme suit: au nord par le lot 156-2 (rue) du même cadastre; au sud-est par les lots 156-93, 94, 95 et 97 du même cadastre; au sud-ouest et à l'ouest par le lot 156-4; et au nord-ouest par une partie non subdivisée dudit lot 156 (chemin Côte-Cachée).

5-10-1 La Corp. Imm. Imminvest Inc. P.156

Un emplacement situé en la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro cent cinquante-six (P.156) au cadastre officiel de la paroisse Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne, et bornée comme suit: au sud-est par une autre partie dudit lot 156 (chemin de la Côte-Cachée); au sud-ouest par une partie du lot originaire numéro 155 du même cadastre; au nord-ouest par une partie du lot originaire numéro 156 du même cadastre appartenant au vendeur; et au nord-est par des subdivisions du lot originaire numéro 157 du même cadastre.

Ce terrain a une superficie approximative de un million quatre cent quarante-huit mille cent dix-sept pieds carrés (1 448 117 pi²), mesures anglaises, et représente la moitié sud-est de la parcelle de terrain décrite au paragraphe *B* de la description contenue dans un acte de vente par les Investissements Stelynn Ltée — Stelynn Investments Ltd. au vendeur, reçu devant Me Roland Vaillancourt, notaire, le vingt-neuf mai mil neuf cent soixante-quinze, et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 463402.

Avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

À distraire cependant de cette partie de terrain, les lots cent vingt, cent vingt et un, cent vingt-deux, cent vingt-trois, cent vingt-quatre, cent vingt-cinq, cent vingt-six, cent vingt-sept, cent vingt-huit, cent vingt-neuf, cent trente, cent trente et un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-six (156-120, 156-121, 156-122, 156-123, 156-124, 156-125, 156-126, 156-127, 156-128, 156-129, 156-130, et 156-131) au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne.

5-1081-2 Elkingtons Development (Québec) Ltd. P.189

Une parcelle de terrain vacant située dans la ville de Boisbriand connue et désignée comme étant une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-neuf (P.189), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, mesurant 50,1 pi et 1 474,61 pi dans sa ligne nord-est; 363,09 pi dans sa ligne sud-est; 1 866,77 pi dans sa ligne sud-ouest et 258.07 pi suivant un arc de cercle de 2 899 pi de rayon et 239,21 pi dans ses lignes nord-ouest et bornée comme suit: vers le nord-est par la Grande-Allée (189-29); vers le sud-est par un boulevard projeté, étant une autre partie dudit lot 189; vers le sud-ouest par une partie du lot 187 et vers le nord-ouest par le lot 949 dudit cadastre appartenant à Canadian Pacific Railway Co.

Contenant en superficie 611 971 pieds carrés, mesures anglaises, et plus ou moins ou équivalant à 16,629 arpents.

6-2-2 Francis Millien P.106

Un immeuble connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent six (ptie 106) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, mesurant quatre-vingt-quatorze pieds (94,0 pi) dans ses lignes sud-est et nord-ouest sur cent dix-neuf pieds (119,0 pi) dans ses lignes sud-ouest et nord-est, et borné comme suit: en front, au sud-est par une partie du lot numéro 106; au sud-ouest par une autre partie du lot numéro 106, appartenant au présent vendeur; au nord-ouest par une autre partie du lot numéro 106 appartenant à dame Odile Séguin-Bédard ou ses représentants et au nord-est, par le lot originaire 107. La ligne sud-est de la présente partie de lot est parallèle à la ligne nord-ouest (arrière) des lots 108-128, 108-129 et 108-130 et se trouve à une distance de cent dix-neuf pieds (119,0 pi) de cettedite ligne.

6-44 Gilles Gravel 108-33 108-P.34

Un emplacement situé sur la terrasse Sainte-Thérèse ouest en la ville de Boisbriand et composé comme suit:

a) Du lot numéro trente-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent huit (108-33) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville.

b) D'une partie du lot numéro trente-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent huit (108-P.34) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville et mesurant six pieds de largeur et ayant une profondeur de cent vingt-cinq pieds (6 pi × 125 pi), mesures anglaises, et plus ou moins.

Nos fiches	*Propriétaires*	*Nos lots*

Ledit emplacement est borné comme suit: en front vers l'ouest, par la terrasse Sainte-Thérèse ouest connue sous le numéro de lot 108-23; en arrière vers l'est, par une partie du lot numéro 108-57; d'un côté vers le nord, par le lot numéro 108-33 ci-dessus décrit et vendu et de l'autre côté vers le sud, par le résidu du lot numéro 108-34 au même cadastre.

c) D'une partie du lot numéro trente-quatre de la subdivision du lot originaire numéro cent huit (ptie 108-34) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, mesurant quatre pieds et demi (4,5 pi) de largeur, sur cent vingt-cinq pieds (125 pi) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, bornée comme suit: en front, à l'ouest, par la rue Principale; d'un côté, au nord, par le résidu dudit lot 108-34 appartenant à l'acquéreur; en arrière, à l'est par le lot 108-57, et de l'autre côté, au sud par le résidu dudit lot 108-34 appartenant au vendeur.

6-264 Jules Desmarais ..... 118-9 et 118-P.10

Un emplacement ayant front sur terrasse Guindon en la Ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant:

a) le lot numéro neuf de la subdivision officielle du lot originaire cent dix-huit (118-9) des plan et livre de renvoi de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne.

Mesurant cent sept pieds et cinq dixièmes de pieds (107,5 pi) de largeur sur une profondeur de soixante-dix pieds (70 pi) et

b) La partie nord-ouest du lot numéro dix de la subdivision dudit lot originaire numéro cent dix-huit (118-ptie N.O. 10) desdits plan et livre de renvoi de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville.

Mesurant cinquante-trois pieds et soixante-quinze centièmes de pieds (53,75 pi) de largeur sur une profondeur de soixante-dix pieds (70 pi).

Bornée en front à l'ouest par terrasse Guindon; en arrière à l'est par le lot 117; d'un côté au sud par le résidu dudit lot 118-10 et de l'autre côté au nord par le lot 118-9 ci-dessus décrit.

Avec toutes les bâtisses dessus érigées et notamment celle portant le numéro 156 terrasse Guindon à Boisbriand.

6-315 Eddie Laforest 123-P.1

Un emplacement situé en la ville de Boisbriand, ayant front sur l'avenue Robert, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent vingt-trois (123-ptie 1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville et mesurant soixante-dix-sept pieds de largeur et ayant une profondeur de cent pieds et un dixième de pied (77 pi x 100,1 pi), mesures anglaises et plus ou moins.

Cet emplacement est borné comme suit: en front vers le sud-ouest par l'avenue Robert; en arrière vers le nord-est par une partie du lot numéro 122; d'un côté vers le nord-ouest par la partie nord-ouest du lot 123-1 appartenant à M. Hervé Robert ou représentants et de l'autre côté vers le sud-est, par la partie sud-est du lot 123-1 appartenant à M. Georges Nemey ou représentants.

Avec maison et construction dessus érigées portant le numéro civique 1, de l'avenue Robert en la ville de Boisbriand.

7-1-8 Armand Erauw P.109

Un certain emplacement situé en la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent neuf (ptie 109) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville.

Cettedite partie de lot est bornée vers le nord-est, vers le sud-ouest et vers le nord-ouest par d'autres parties du lot numéro 109; vers le sud-est par le lot numéro 109-4 (rue).

Mesurant cent cinq pieds (105 pi) de largeur sur une profondeur de cent vingt pieds (120 pi) dans les lignes nord-est et sud-ouest.

Contenant en superficie douze mille six cents pieds carrés (12 600 pi^2).

Le point d'intersection de la limite sud-ouest de la partie de lot 109 présentement décrite avec la limite nord-ouest du lot numéro 109-4 (rue) est situé à une distance de trois cent cinquante et un pieds et soixante-treize centièmes de pieds (351,73 pi) du point d'intersection de la ligne de division entre les lots 109 et 110 avec la limite nord-ouest du lot 109-4 (rue), distance mesurée le long de ladite limite nord-ouest du lot numéro 109-4 (rue).

7-1-13 Thierry Byvoet P.109

Un certain emplacement situé en la ville de Boisbriand, province de Québec, connu et désigné comme suit: une partie du lot originaire numéro cent neuf (ptie 109) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant quatre-vingt-seize pieds et soixante et onze centièmes de pieds (96,71 pi) dans sa ligne nord-ouest; en arrière, cinquante-trois pieds et soixante-quatre centièmes de pieds (53,64 pi) dans sa ligne sud-est en front sur une profondeur de cent vingt pieds (120 pi).

Cettedite partie de lot est bornée: vers le nord-est par une partie du lot 103; vers le sud-est par le lot 109-4 (rue); vers le sud-ouest et vers le nord-ouest par d'autres parties du lot 109.

7-1-15 Roger Bourgeois et Jeanne Van Roy P.109

Un certain emplacement vacant situé en la ville de Boisbriand, province de Québec, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent neuf (ptie 109) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville.

Cettedite partie de lot est bornée: vers le nord-est, le sud-ouest et vers le nord-ouest par d'autres parties du lot numéro 109; vers le sud-est par le lot numéro 109-4 (rue).

Mesurant cent cinq pieds (105 pi) de largeur par une profondeur de cent vingt pieds (120 pi).

Contenant en superficie douze mille six cents pieds carrés (12 600 pi^2).

Le point d'intersection de la limite sud-ouest de la partie de lot 109 présentement décrite avec la limite nord-ouest du lot 109-4 (rue) est situé à une distance de deux cent quarante-six pieds et soixante-treize centièmes de pieds (246,73 pi) du point d'intersection de la ligne de division entre les lots 109 et 110 avec la limite nord-ouest du lot 109 (rue), distance mesurée le long de ladite limite nord-ouest du lot 109-4 (rue).

Toutes les dimensions dans la présente description sont de mesure anglaise.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Gérard Bégis, a.g., daté du 2 décembre 1974 et portant le no 3-248-9614-2-D-1,

Nos fiches	*Propriétaires*	*Nos lots*

dont copie certifiée demeure ci-annexée après avoir été reconnue véritable et signée pour identification par les parties aux présentes avec et en présence du notaire.

7-2-6 Oswald Zimmerman P.110

Un emplacement situé dans la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot originaire numéro cent dix (ptie 110) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville.

Cettedite partie de lot est bornée: vers le nord-est par le lot 110-18 (rue); vers le sud-est et le nord-ouest par d'autres parties non subdivisées du lot 110; vers le sud-ouest par une partie non subdivisée du lot 111.

Mesurant: quatre-vingt-dix-sept pieds et trois centièmes de pieds (97,03 pi) de largeur par une profondeur de cinq cent treize pieds et quatre-vingt-trois centièmes de pieds (513,83 pi) dans sa ligne sud-est et par une profondeur de cinq cent treize pieds et cinquante-sept centièmes de pieds (513,57 pi) dans sa ligne nord-ouest.

Contenant en superficie quarante-neuf mille huit cent quarante-deux pieds carrés (49 842 pi²).

Le point d'intersection de la limite nord-ouest de ladite partie du lot 110 présentement décrite avec la ligne de division entre les lots 110 et 111 est situé à une distance de mille trois cent cinquante-huit pieds et quarante-huit centièmes de pieds (1 358,48 pi) du point d'intersection de la limite sud du lot 110-18 (rue) avec la ligne de division entre les lots 110 et 111, distance mesurée le long de ladite ligne de division entre les lots 110 et 111.7

7-27 Nicola Gaudio P.125

Une partie de terre située dans la ville de Boisbriand, et désignée au cadastre officiel de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne, connu comme étant deux parties du lot numéro cent vingt-cinq (2-pties 125), décrites comme suit, savoir:

a) Une partie du lot numéro cent vingt-cinq (ptie 125) et de forme irrégulière, bornée au nord-est et à l'est par une autre partie du lot numéro 125, étant une voie de service de l'autoroute numéro 13, sur des distances respectives de trois mille sept cent soixante et un pieds et quinze centièmes de pieds (3 761,15 pi); de deux cent quarante-cinq pieds et trente-trois centièmes de pieds (245,33 pi), en suivant une courbe convexe d'un rayon de quatre cents pieds et soixante-treize centièmes de pieds (400,73 pi); de deux cent cinquante pieds (250 pi) et de deux cent quatre-vingt-quatorze pieds et soixante-quinze centièmes de pieds (294,75 pi) en suivant une courbe concave d'un rayon de quatre cent quatre-vingt pieds et soixante-treize centièmes de pieds (480,73 pi); au sud-ouest par une partie du lot 126 sur une distance de quatre mille quatre cent cinquante neuf pieds et neuf dixièmes de pieds (4 459,9 pi) et au nord-ouest par une partie des lots 144 et 145 sur une distance de trois cent vingt-deux pieds et deux dixièmes de pieds (322,2 pi) formant une superficie de un million deux cent soixante-neuf mille sept cent vingt-quatre pieds carrés (1 269 724 pi²), soit, trente-quatre arpents carrés et cinq cent trois millièmes d'arpent carré (34,503 arp²), mesures anglaises et plus ou moins.

b) Une partie du lot numéro cent vingt-cinq (ptie 125) de figure irrégulière, bornée au nord-est par une partie du lot numéro 124 sur une distance de onze cent soixante-dix-huit pieds et huit dizièmes de pieds (1 178,8 pi); au sud-est et au nord-est par une autre partie du lot numéro 125, appartenant à Kay Ste Thérèse Inc., sur des distances respectives de cent quatre-vingt-treize pieds et trente cinq centièmes de pieds (193,35 pi) et de cent quarante-cinq pieds et quatre-vingt-six centièmes de pieds (145,86 pi); au sud-est et au sud par une autre partie du lot numéro 125, étant la route numéro 29, sur des distances de soixante et un pieds et vingt et un centièmes de pieds (61,21 pi) et soixante-huit pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes de pieds (68.94 pi); au sud-ouest et à l'ouest par une autre partie du lot numéro 125, étant une voie de service de l'autoroute numéro 13, sur des distance de cinq cent quatre-vingt-douze pieds et six dixièmes de pieds (592,6 pi), de deux cent quarante-cinq pieds et sept dixièmes de pieds (245,7 pi) en suivant une courbe convexe d'un rayon de quatre cents pieds et soixante-treize centièmes de pieds (400,73 pi), de deux cent cinquante pieds (250 pi) et de deux cent quatre-vingt-quatorze pieds et trente et un centièmes de pieds (294,31 pi) en suivant une courbe concave d'un rayon de quatre cent quatre-vingts pieds et soixante-treize centièmes de pieds (480,73 pi); formant une superficie de deux cent soixante-six mille neuf cent soixante-quatre pieds carrés (266, 964 pi²), soit sept arpents carrés et deux cent cinquante-quatre millièmes d'arpent carré (7,254 arp²) mesures anglaises et plus ou moins.

Ce terrain ainsi délimité a une superficie totale de un million cinq cent trente-six mille six cent quatre-vingt-huit pieds carrés (1 536 688 pi²), soit quarante et un arpents carrés et sept cent cinquante-sept millièmes d'arpent carré (41,757 arp²), mesures anglaises et plus ou moins.

8-59-1 Joseph Prushinowsky ..... 147-P33, 147-P34 et 147-P35

Un emplacement situé en la ville de Boisbriand et composé comme suit:

1) D'une partie du lot numéro trente-trois de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quarante-sept (147-ptie 33) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant soixante-six pieds et vingt centièmes de pieds (66,20 pi) de largeur dans la ligne sud-ouest et quarante-neuf pieds et vingt centièmes de pieds (49,20 pi) de largeur dans sa ligne nord-est par quatre-vingt pieds (80 pi) de profondeur dans sa ligne sud-est et quatre-vingt-un pieds et soixante-dix-huit centièmes de pieds (81,78 pi) de profondeur dans sa ligne nord-ouest, contenant en superficie quatre mille six cent seize pieds carrés (4 616 pi²), mesures anglaises, et plus ou moins et bornée comme suit: vers le sud-ouest et le sud-est, par le résidu dudit lot 147-33; vers le nord-est par une partie du lot numéro 153 du même cadastre et vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 147-34 appartenant au vendeur et par une partie du lot numéro 147-35 ci-après décrite.

2) D'une partie du lot numéro trente-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quarante-sept (147-ptie 35) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, de forme irrégulière, mesurant cinquante-sept pieds et huit centièmes de pieds (57,08 pi) de largeur dans sa ligne sud-ouest; cinquante-huit pieds et vingt-six centièmes de pieds (58,26 pi) de largeur dans sa ligne nord-est par cinquante pieds (50 pi) de profondeur dans sa ligne sud-est et quatre-vingts pieds (80 pi) de profondeur dans sa ligne nord-ouest, contenant en superficie trois mille trois cent trente-neuf pieds et cinq dixièmes de pieds carrés (3 339,5 pi²), mesures anglaises, et plus ou moins, et bornée comme suit: vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 147-34 appartenant au

Nos fiches	*Propriétaires*	*Nos lots*

vendeur; vers le nord-est par une partie du lot numéro 153 du même cadastre; vers le nord-ouest par le résidu dudit lot numéro 147-35 et vers le sud-est par une partie du lot numéro 147-33 du même cadastre et ci-haut décrit.

Avec une maison érigée et portant le numéro civique 91 Beth Halevy.

3) D'une partie du lot numéro trente-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quarante-sept (147 ptie 34) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant quarante et un pieds et vingt-six centièmes de pieds (41,26 pi) dans sa ligne sud-ouest; cinquante-sept pieds et huit centièmes de pieds (57,08 pi) dans sa ligne nord; trente et un pieds et soixante-dix-huit centièmes de pieds (31,78 pi) dans sa ligne sud-est, contenant en superficie six cent quarante et un pieds carrés et trois dixièmes de pieds (641,3 pi²), mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: vers le sud-ouest par le résidu dudit lot numéro 147-34; vers le nord par une partie du lot numéro 147-35 du même cadastre; vers le sud-est par une partie du lot numéro 147-33 du même cadastre.

8-78 Les Entreprises G.F. Gauthier Inc. P.150

Un emplacement situé sur le chemin de la Rivière Cachée en la ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro cent cinquante (ptie 150) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville et bornée comme suit: vers le nord-ouest, par le chemin de la Rivière Cachée ainsi que par les lots 148 et 149 du même cadastre; vers le nord-est, par la partie du lot 151 du même cadastre; vers le sud-est, par une autre partie du lot 150 étant la nouvelle emprise de l'autoroute numéro 640 et vers le sud-ouest, par les lots 145, 146 et 149 du même cadastre.

Mesurant cette partie de lot et plus amplement décrite comme suit:

Commençant au point d'intersection de la ligne de division des lots numéros 150 et 151 avec la limite sud-est du chemin de la Rivière Cachée, de là, dans une direction sud-est le long de la ligne de division entre les lots numéros 150 et 151, une distance de deux mille six cent soixante-seize pieds et cinquante-six centièmes de pieds (2 676,56 pi); de là, dans une direction sud-ouest le long de la limite nord-ouest de l'emprise de l'autoroute numéro 640, une distance de cinq cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et quatre-vingt-quinze centièmes de pieds (599,95 pi); de là, dans une direction nord-ouest le long de la ligne de division entre les lots 150 d'une part et les lots 145 et 146 d'autre part, une distance de deux mille six cent six pieds et cinq dixièmes de pieds (2 606,5 pi); de là, dans une direction nord-est, le long de la ligne de division entre les lots 150 et 148, une distance de cent quatre-vingt-onze pieds et quatre-vingt-quatre centièmes de pieds (191,84 pi); de là, dans une autre direction nord-est le long de la ligne de division entre les lots numéros 150 et 149, une distance de quatre-vingt-seize pieds et trente-neuf centièmes de pieds (96,39 pi); de là, dans une direction nord-ouest le long de la ligne de division entre les lots numéros 150 et 149, une distance de deux cent quatre-vingt-sept pieds et soixante-quinze centièmes de pieds (287,75 pi); de là, dans une direction nord-est le long de la limite sud-est du chemin de la Rivière Cachée, une distance de trois cent sept pieds (307 pi) jusqu'au point de commencement.

Avec toutes les bâtisses dessus construites.

À distraire cependant de l'emplacement ci-dessus désigné, un morceau de terrain que dame Marie Desjardins Dion s'est réservé, lequel morceau de terrain est connu comme étant une partie dudit lot originaire numéro cent cinquante (ptie 150) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant quatre-vingt-quatre pieds (84 pi) de largeur sur cent vingt pieds (120 pi) de profondeur, avec toutes bâtisses dessus érigées; ce morceau de terre est plus amplement décrit aux termes de l'acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 291781.

L'immeuble présentement vendu contient une superficie de un million quatre cent soixante-quinze mille trois cent cinquante-quatre pieds carrés et cinq dixièmes de pieds (1 475 354,5 pi²), mesures anglaises et plus ou moins.

8-79 Les Placements Émerite Ltée P.151

Un immeuble situé en la ville de Boisbriand connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cent cinquante et un (ptie 151) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville et décrite comme suit:

Commençant au point d'intersection de la ligne de division des lots 117 et 151 dudit cadastre avec la limite nord du chemin de raccord, entre l'autoroute des Laurentides et la route 8; de là, en direction sud-ouest le long de la limite nord-ouest du chemin de raccord entre l'autoroute des Laurentides et la route 8, une distance de 703,27 pieds; de là, en direction nord-ouest le long de la ligne de division des lots 150 et 151 dudit cadastre, une distance de 2 615,29 pieds; de là, en direction nord-est, une distance de 104,86 pieds; de là, en direction nord-ouest, une distance de 100 pieds; de là, en direction nord-est le long de la limite sud-est du chemin de la rivière Cachée, une distance de 398,44 pieds; de là, en direction sud-est, une distance de 200 pieds; de là, en direction nord-est 104,93 pieds; de là, en direction sud-est, le long de la ligne de division des lots 152 et 151 dudit cadastre, une distance de 2 004,41 pieds; de là, en direction nord-est le long de la ligne de division des lots 151 et 152 dudit cadastre, une distance de 100,44 pieds; de là, en direction sud-est le long de la ligne de division des lots 117 et 151, une distance de 502,37 pieds jusqu'au point de départ.

Cet immeuble contient une superficie de 1 595 967 pieds carrés ou 43,368 arpents carrés, et est borné comme suit:

Au nord-est par les lots 117, 152 et une partie du lot 151 dudit cadastre; au sud-est par une partie du lot 151, étant le chemin de raccord entre l'autoroute des Laurentides et la route 8; au sud-ouest par des parties des lots 150 et 151 et au nord-ouest, par une partie du lot 152, la route Côte Cachée et par une partie du lot 151 dudit cadastre.

À distraire cependant de cette partie de terrain, une partie ayant fait l'objet d'une subdivision et comme étant les lots 151-5 à 151-26 inclusivement, et des parties expropriées par la Voirie de la province de Québec, sous le numéro d'enregistrement numéro 358275 et par le ministère des Transports, Gouvernement du Québec, sous le numéro d'enregistrement 424205.

9-232-6 Fonderie Guru Ltée ..... 172-P.4, P.3 172-5, -6 173-4, -5, 173-P.6, -7

Un emplacement ayant front sur le chemin de la Côte Sud en la ville de Boisbriand et composé:

a) d'une partie du lot trois de la subdivision du lot originaire cent soixante-douze (172, ptie 3) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, mesurant 229,82 pi en front dans sa ligne nord-ouest; 785,84 pi d'un côté dans sa ligne nord-est; 226,44 pi en arrière dans sa ligne sud-est; 767,90 pi de l'autre côté dans sa ligne sud-ouest; formant une superficie de 176 988 pieds

Nos fiches	*Propriétaires*	*Nos lots*

carrés, mesures anglaises et plus ou moins et étant bornée au nord-ouest par le lot 172-6 ci-après mentionne; d'un côté au nord-est partiellement par le lot sept et partiellement par une partie du lot six de la subdivision du lot originaire cent soixante-treize (173-7 et ptie 6) également ci-après mentionnés; en arrière au sud-est par le résidu du lot 172-ptie 3, et de l'autre côté au sud-ouest par la partie ci-après désignée du lot 172-ptie 4;

b) de la partie nord-est du lot quatre de la subdivision dudit lot originaire cent soixante-douze (172 ptie 4) auxdits plan et livre de renvoi officiels mesurant 123,63 pi en front dans sa ligne nord-ouest, laquelle est composée d'un segment de 4,22 pi et d'un autre de 119,41 pi; 767,90 pi d'un côté dans sa ligne nord-est; 123,38 pi en arrière dans sa ligne sud-est; 757,89 pi de l'autre côté dans sa ligne sud-ouest; formant une superficie de 94,132 pieds carrés et étant bornée en front vers le nord-ouest partiellement par le chemin de la Côte Sud et partiellement par le lot 172-5; d'un côté au nord-est par la partie ci-dessus désignée du lot 172-ptie 3; en arrière au sud-est par le résidu dudit lot 172-3 et de l'autre côté au sud-ouest par le résidu dudit lot 172-4.

c) des lots cinq et six de la subdivision du lot originaire cent soixante-douze (172-5 et 6) auxdits plan et livre de renvoi officiels, chacun desdits lots ayant front sur le chemin de la Côte Sud.

d) des lots quatre, cinq et sept de la subdivision du lot originaire cent soixante-treize (173-4, -5 et -7) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville.

e) d'une partie du lot six de la subdivision dudit lot originaire cent soixante-treize (173-ptie 6) auxdits plan et livre de renvoi officiels, de forme irrégulière, mesurant 50,1 pi dans une première ligne nord-ouest le long dudit lot sept de la subdivision du lot originaire cent soixante-treize (173-7) et 211,82 pi dans une autre ligne nord-ouest le long du lot cinq de la subdivision du lot originaire cent soixante-treize (173-5); 806,65 pi dans sa ligne nord-est et 275,53 pi dans sa ligne sud-est; 513,50 pi dans une première ligne sud-ouest le long du lot trois de la subdivision du lot originaire cent soixante-douze (172-3) et 272,94 pi dans une deuxième ligne sud-ouest le long du lot sept de la subdivision du lot originaire cent soixante-treize (173-7); formant une superficie de 200 204 pieds carrés et étant bornée au nord-ouest par les lots 173-5 et 7; au nord-est par une partie non subdivisée dudit lot originaire 173; au sud-est par le résidu dudit lot six de la subdivision du lot originaire cent soixante-treize (173-6); au sud-ouest par le lot 172-3 et par le lot 173-7, tous du même cadastre.

Toutes les mesures ci-dessus mentionnées sont mesures anglaises et plus ou moins.

Avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

9-253 Nathan Silver *et als* P.175

Un emplacement vacant situé en la ville de Boisbriand, connu et désigné comme une partie du lot originaire numéro cent soixante-quinze (P.-175) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville, étant tout le terrain qui se trouve entre le chemin Côte Sud, sans désignation cadastrale au sud-est, une partie du lot 176 au nord-est, la Rivière aux Chiens au nord, et une partie du lot 174 au sud-ouest.

À distraire cependant de cette partie du lot 175 du même cadastre, les 2 emplacements vendus à Narcisse Dion et Léo Desjardins ou représentants, mesurant chacun d'eux 100 pieds de front par 120 pieds de profondeur.

2-14 Rock Ent. Ltée a/s Abe Nozetz P.91

Un immeuble situé en la Ville de Boisbriand, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro quatre-vingt-onze (P.-91) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Ste-Thérèse-de-Blainville.

Borné vers le nord par une autre partie dudit lot 91; vers le nord-est par une partie du lot 90 et une autre partie du lot 91; au sud-est par le chemin de la côte de Blainville, le lot 92 et une autre partie du lot 91; au sud-ouest par le lot 92, le lot 94-6 (rue Chayer), les lots 94-10, 94-11, 94-12, 94-13, 94-14, 94-15 et d'autres parties du lot 94; au nord-ouest par une partie du lot 90 ainsi que les lots 91-14-1 et 91-14-2 (rue).

Commençant au point A, étant l'intersection des limites sud-ouest et sud-est du lot 91-14-2; de là, en direction nord-est une distance de 373,06 pieds jusqu'au point B; de là, en direction est, une distance de 258,42 pieds jusqu'au point C; de là, en direction sud-est, une distance de 2 785,46 pieds jusqu'au point D; de là, en direction nord-est, une distance de 99,92 pieds jusqu'au point E: de là, en direction sud-est, une distance de 2 642,36 pieds jusqu'au point F; de là, en direction sud-ouest, une distance de 87 pieds jusqu'au point G; de là, en direction sud-est, une distance de 250 pieds jusqu'au point H; de là, en direction sud-ouest, une distance de 355,93 pieds jusqu'au point 2; de là, en direction nord-ouest, une distance de 143,8 pieds jusqu'au point 3; de là, en direction sud-ouest, une distance de 143,8 pieds jusqu'au point 4; de là, en direction nord-ouest, une distance de 5 814,36 pieds jusqu'au point de départ.

Cet immeuble contient une superficie de 3 088 296 pieds carrés ou 83,919 arpents.

À distraire cependant de cet immeuble, les lots 91-17 à 91-382 inclusivement, les lots 91-398 à 91-404 inclusivement, tous dudit cadastre, ainsi que la partie dudit lot 91 vendue sous le numéro d'enregistrement de 445966 et appartenant à Mildred Investment Inc. ou représentants.

La Commission municipale du Québec a autorisé une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles en vertu de la Loi sur les cités et villes, article 513 (L.R.Q., chapitre C-19).

Les immeubles susdits sont tous aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Thérèse-de-Blainville, division d'enregistrement de Terrebonne et situés dans la ville de Boisbriand.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, attachées auxdits immeubles.

Donné à Boisbriand, le 26 septembre 1980.

Le Greffier,
BERNARD OUELLETTE.

9196-42-2-o

Ville de Dollard-des-Ormeaux

Avis est, par les présentes, donné que l'immeuble ci-dessous décrit, sans bâtiment, situé dans la ville de Dollard-des-Ormeaux, sera vendu à l'enchère publique, dans la salle du Conseil, à l'hôtel de ville, au 12001, boulevard De Salaberry, Dollard-des-Ormeaux, QC, le LUNDI DIXIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêt, plus les frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

Paroisse de Sainte-Geneviève

Cadastre	*No de rôle*	*Propriétaire*	*Description*
271 Ptie	64300000	Ajel Holdings Inc., 1117, Ste-Catherine ouest, suite 206, Montréal, QC	Parties du lot 271, ayant une superficie totale 798 235 pieds carrés (mesure approximative) et délimitées comme suit: Partie du lot 271:

Tenants et aboutissants	*Ligne*	*Longueur en pieds (M.A.)*
Vers le S.-O.: 271 ptie, rue Tecumseh	Courbe	33,0 Titre
	Rayon	2 010,5
Vers le N.-O.: 272-6, 272 ptie	Droite	1 789,3 Déd/T.
Vers le N.-E.: 271 ptie	Droite	225,0 Titre
Vers le N.-O.: 271 ptie	Droite	250,0 Titre
Vers le N.-E.: 271-1	Droite	269,5 Déd/T.
Vers le S.-E.: 270 ptie	Droite	1 612,2 Déd/T.
Vers le S.-O.: 271-2	Droite	200,0 T./Cad.
Vers le S.-O.: 271 ptie	Droite	273,0 Titre
Vers le S.-E.: 271 ptie	Droite	410,0 Titre
	Superficie: 762 965 pieds carrés (M.A.)	
Partie du lot 271 (rue):		
Vers le S.-E.: 270-3 (rue)	Droite	80,0 Cad.
Vers le S.-O.: Ligne de division entre le cadastre de la paroisse de Pointe-Claire et la paroisse de Sainte-Geneviève.	Droite	136,6
Vers le S.-O.: Ligne de division entre le cadastre de la paroisse de Pointe-Claire et la paroisse de Sainte-Geneviève.	Droite	367,3
Vers le N.-O.: 272-3 (rue)	Droite	43,5 Cad.
Vers le N.-E.: 271 ptie	Courbe	66,0 Titre
	Rayon	2 010,5
Vers le N.-E.: 271 ptie, 271-2	Courbe	304,0 Titre
	Rayon	2 170,5
Vers le N.-E.: 271-2	Droite	137,1 Cad./T.
	Superficie: 35 270 pieds carrés (M.A.)	

Légende: Titre: Dimension selon l'acte d'acquisition
Cad.: Dimension selon le cadastre
Déd./Titre: Mesure déduite selon les titres

L'immeuble susdit est du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Geneviève et situé dans la ville de Dollard-des-Ormeaux.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Le paiement de l'adjudication doit être fait immédiatement en argent ou par chèque certifié payable à la ville de Dollard-des-Ormeaux.

Donné à Dollard-des-Ormeaux, le 8 octobre 1980.

Le greffier,
MME HÉLÈNE PLOUFFE.

9125-42-2-o

Ville de Jonquière

Avis public, est par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville, que les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique en la salle des délibérations de l'hôtel de ville, 520, place Davis, Jonquière, secteur Arvida, le LUNDI DIXIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts et frais subséquents, encourus ou à encourir, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Immeuble propriété de M. Gaston Gilbert, 39, Saint-Octave, Arvida, portant le no de compte: 12-03-01-27-00-0

Un terrain situé au 39, rue Saint-Octave, Arvida, connu et désigné comme étant la subdivision 116 du lot originaire 9B du rang XIV, sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi. Le tout avec bâtisse dessus construite.

Immeuble propriété des Immeubles Raymar Ltée, C.P. 142, Arvida, portant le no de compte: 14-02-03-01-10-0

Un terrain situé sur la rue Dubose, Arvida, connu et désigné comme étant la resubdivision 2 de la subdivision 221 du lot originaire 14, rang XIII, sud-ouest chemin Sydenham, au cadastre officiel de la paroisse de Chicoutimi. Le tout sans bâtisse.

Immeuble propriété des Immeubles René Boily Inc., 140, place Davis, Arvida, portant le no de compte: 18-01-07-11-00-0

Un terrain situé au 118-138, place Davis, Arvida, comprenant:

a) Toute cette partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels au cadastre de la cité d'Arvida, comme étant le lot numéro sept mille sept cent quarante-huit (7748 ptie), de forme rectangulaire, bornée vers le sud-est par le lot no sept mille sept cent quarante-neuf (7749) (rue), vers le sud-ouest par la partie de la subdivision no un du lot original sept mille sept cent soixante-sept (ptie 7767-1) ci-après décrite au paragraphe *E*, vers le nord-ouest par la partie du lot no sept mille sept cent quarante-sept (ptie 7747) ci-après décrite au paragraphe *B*, et vers le nord-est par la partie du lot no sept mille sept cent quarante-huit (ptie 7748), propriété de la Banque de Montréal, mesurant douze pieds et cinq dixièmes (12,5 pi) de largeur, par vingt-neuf pieds et cinq dixièmes (29,5 pi) de profondeur et contenant en superficie environ trois cent soixante-huit pieds carrés et soixante-quinze centièmes (368,75 pi²).

b) Toute cette partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la cité d'Arvida, comme étant le lot no sept mille sept cent quarante-sept (7747 ptie), de forme rectangulaire, bornée vers le sud-est par la partie du lot no sept mille sept cent quarante-huit (7748) ci-haut décrite au paragraphe *A*, vers le sud-ouest partie par la partie de la subdivision no un du lot original sept mille sept cent soixante-sept (ptie 7767-1) ci-après décrite au paragraphe *E* et partie par une partie du lot no sept mille sept cent soixante-dix-neuf (ptie 7779) ci-après décrite au paragraphe *F* et vers le nord-ouest par la partie du lot no sept mille sept cent quarante-six (ptie 7746) ci-après décrite au paragraphe *C* et vers le nord-est par la partie du lot no sept mille sept cent quarante-sept (ptie 7747) propriété de la Banque de Montréal, mesurant douze pieds et cinq dixièmes (12,5 pi) de largeur par vingt-neuf pieds et cinq dixièmes (29,5 pi) de profondeur et contenant en superficie environ trois cent soixante-huit pieds carrés et soixante-quinze centièmes (368,75 pi²).

c) Toute cette partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la cité d'Arvida, comme étant le lot no sept mille sept cent quarante-six (7746 ptie), de forme rectangulaire, bornée vers le sud-est par la partie du lot no sept mille sept cent quarante-sept (ptie 7747) ci-haut décrite au paragraphe *B*, vers le sud-ouest par le lot no sept mille sept cent soixante-dix-neuf (7779) ci-après décrite au paragraphe *F*, vers le nord-ouest par la partie du lot no sept mille sept cent quarante-cinq (ptie 7745) ci-après décrite au paragraphe *D* et vers le nord-est par la partie du lot no sept mille sept cent quarante-six (ptie 7746), propriété de M. Benjamin Brassard ou représentants, mesurant douze pieds et cinq dixièmes (12,5 pi) de largeur par vingt-neuf pieds et cinq dixièmes (29,5 pi) de profondeur et contenant en superficie environ trois cent soixante-huit pieds carrés et soixante-quinze centièmes (368,75 pi²).

d) Toute cette partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la cité d'Arvida, comme étant le lot no sept mille sept cent quarante-cinq (7745 ptie), de forme rectangulaire, bornée vers le sud-est par la partie du lot no sept mille sept cent quarante-six (7746 ptie) ci-haut décrite au paragraphe *C*, vers le sud-ouest par le lot no sept mille sept cent soixante-dix-neuf

(7779) ci-après décrit au paragraphe *F*, vers le nord-ouest par la partie du lot no sept mille sept cent quatre-vingt-onze (ptie 7791) (ruelle Alder) et vers le nord-est par la partie du lot no sept mille sept cent quarante-cinq (ptie 7745) propriété de M. Benjamin Brassard ou représentants, mesurant douze pieds et cinq dixièmes (12,5 pi) de largeur par vingt-neuf pieds et cinq dixièmes (29,5 pi) de profondeur et contenant en superficie environ trois cent soixante-huit pieds carrés et soixante-quinze centièmes (368,75 pi²).

e) Toute cette partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la cité d'Arvida, comme étant la subdivision no un du lot original sept mille sept cent soixante-sept (7767-1 ptie), de forme rectangulaire, bornée vers le sud-est par le lot no sept mille sept cent soixante-sept (7767) (rue), vers le sud-ouest par cette partie de la subdivision no un du lot original sept mille sept cent soixante-sept (ptie 7767-1) propriété de la cité d'Arvida ou représentants, vers le nord-ouest par le lot no sept mille sept cent soixante-dix-neuf (7779) ci-après décrit au paragraphe *F*, le lot no sept mille sept cent soixante-dix-huit (7778) ci-après décrit au paragraphe *G*, le lot no sept mille sept cent soixante-dix-sept (7777) ci-après décrit au paragraphe *H*, le lot no sept mille sept cent soixante-seize (7776) ci-après décrit au paragraphe *I* et par la partie du lot no sept mille huit cent cinq (7805 ptie) ci-après décrite au paragraphe *J* et vers le nord-est par la partie du lot no sept mille sept cent quarante-huit (7748 ptie) ci-haut décrite au paragraphe *A*, mesurant cent cinquante-quatre (154 pi) pieds le long de la rue par trente (30 pi) pieds de profondeur et contenant en superficie environ quatre mille six cent vingt (4 620 pi²) pieds carrés.

f) Tout le lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la cité d'Arvida, comme étant le lot no sept mille sept cent soixante-dix-neuf (7779), de forme rectangulaire, mesurant trente-cinq (35 pi) pieds de largeur par quatre-vingt-huit (88 pi) pieds de profondeur et contenant en superficie environ trois mille quatre-vingts (3 080 pi²) pieds carrés.

g) Tout le lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la cité dArvida, comme étant le lot no sept mille sept cent soixante-dix-huit (7778), de forme rectangulaire, mesurant trente-cinq (35 pi) pieds de largeur par quatre-vingt-huit (88 pi) pieds de profondeur et contenant en superficie environ trois mille quatre-vingts (3 080 pi²) pieds carrés.

h) Tout le lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la cité d'Arvida, comme étant le lot no sept mille sept cent soixante-dix-sept (7777), de forme rectangulaire, mesurant trente-cinq (35 pi) pieds de largeur par quatre-vingt-huit pieds (88 pi) de profondeur et contenant en superficie environ trois mille quatre-vingts (3 080 pi²) pieds carrés.

i) Tout le lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la cité d'Arvida, comme étant le lot no sept mille sept cent soixante-seize (7776), de forme rectangulaire, mesurant trente-cinq (35 pi) pieds de largeur par quatre-vingt-huit (88 pi) pieds de profondeur et contenant en superficie environ trois mille quatre-vingts (3 080 pi²) pieds carrés.

j) Toute cette partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la cité d'Arvida, comme étant le lot no sept mille huit cent cinq (7805 ptie), de forme rectangulaire bornée vers le sud-est par la partie de la subdivision no un du lot original sept mille sept cent soixante-sept (ptie 7767-1) ci-haut décrite au paragraphe *E*, vers le sud-ouest et le nord-ouest par la partie du lot no sept mille huit cent cinq (ptie 7805), propriété de la cité d'Arvida ou représentants et vers le nord-est partie par le lot no sept mille sept cent soixante-seize (7776) ci-haut décrite au paragraphe *I* et partie par la partie du lot no sept mille sept cent quatre-vingt-onze (ptie 7791) ci-après décrite au paragraphe *K*, mesurant quatorze (14 pi) pieds de largeur par cent dix-huit (118 pi) pieds de profondeur et contenant en superficie environ mille six cent cinquante-deux (1 652 pi²) pieds carrés.

k) Toute cette partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la cité d'Arvida, comme étant le lot no sept mille sept cent quatre-vingt-onze (7791 ptie) de forme rectangulaire, bornée vers le sud-est par le lot no sept mille sept cent soixante-dix-huit (7778) ci-haut décrit au paragraphe *G*, le lot no sept mille sept cent soixante-dix-sept (7777) ci-haut décrit au paragraphe *H* et le lot no sept mille sept cent soixante-seize (7776) ci-haut décrit au paragraphe *I*, vers le sud-ouest par la partie du lot no sept mille huit cent cinq (ptie 7805) ci-haut décrite au paragraphe *J*, vers le nord-ouest par le lot no sept mille sept cent quatre-vingt-treize (7793) propriété de la cité d'Arvida ou représentants, et vers le nord-est par la partie du lot no sept mille sept cent quatre-vingt-onze (ptie 7791) (ruelle Alder), mesurant quatre-vingts (80 pi) pieds de largeur par trente pieds (30 pi) de profondeur et contenant en superficie environ deux mille quatre cents (2 400 pi²) pieds carrés.

Telle que ladite propriété se trouve actuellement comprenant la bâtisse qui y est érigée, avec toutes ses circonstances et dépendances et sujette à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou non apparentes qui peuvent l'affecter.

Immeuble propriété des Immeubles René Boily Inc., 140, place Davis, Arvida, portant le no de compte: 18-01-07-11-10-0

Un terrain situé au 140-148, place Davis, Arvida, comprenant:

a) Toute cette partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la cité d'Arvida comme étant la subdivision un du lot originaire sept mille sept cent soixante-sept (7767-1), de forme rectangulaire, mesurant cent quatre-vingt-six pieds (186 pi) en front le

long de la rue Davis par trente pieds (30 pi) de profondeur et contenant en superficie cinq mille cinq cent quatre-vingts (5 580 pi²) pieds carrés, plus ou moins, mesures anglaises. Ledit emplacement est borné vers l'est par le résidu de ladite subdivision un du lot originaire sept mille sept cent soixante-sept (7767-1), propriété de Aluminium du Canada Limitée ou représentants, vers le sud par une partie non subdivisée du lot sept mille sept cent soixante-sept (7767 non sub.), propriété de la cité d'Arvida ou représentants, vers l'ouest par le lot sept mille huit cent trente-neuf (7839) ci-après décrit et vers le nord partie par le lot sept mille huit cent quarante (7840) et partie par le lot sept mille huit cent cinq (7805) ci-après décrit.

b) Tout ce lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la cité d'Arvida sous le numéro sept mille huit cent trente-neuf (7839), de forme rectangulaire, mesurant sept pieds (7 pi) le long de la rue Davis par trente pieds (30 pi) de profondeur ayant une superficie de deux cent dix pieds carrés (210 pi²), plus ou moins, mesures anglaises.

c) Toute cette partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la cité d'Arvida sous le no sept mille huit cent cinq (7805 ptie), de forme rectangulaire mesurant quarante-six pieds (46 pi) de largeur par cent dix-huit pieds (118 pi) de profondeur et ayant une superficie de cinq mille quatre cent vingt-huit (5 428 pi²) pieds carrés, plus ou moins mesures anglaises. Ce terrain est borné vers le sud par une partie de la subdivision un du lot originaire sept mille sept cent soixante-sept (7767-1 ptie); vers l'ouest par partie du lot sept mille huit cent quarante (7840); vers le nord et l'est par le résidu dudit lot sept mille huit cent cinq (7805), propriété de Aluminium du Canada Limitée ou représentants.

d) Toute cette partie du lot connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la cité d'Arvida sous le no sept mille huit cent quarante (7840 ptie), de forme rectangulaire, mesurant cent quarante-sept pieds (147 pi) de largeur par cent dix-huit pieds (118 pi) de profondeur et ayant en superficie dix-sept mille trois cent quarante-six pieds carrés (17 346 pi²) plus ou moins, mesures anglaises. Ledit emplacement est borné vers l'est par une partie du lot sept mille huit cent cinq (7805), vers le sud partie par la subdivision un du lot originaire sept mille sept cent soixante-sept (7767-1) et partie par le lot sept mille huit cent trente-neuf (7839); vers l'ouest par le lot sept mille huit cent trente-quatre (7834) (rue Hunt) et vers le nord par le résidu de ladite subdivision sept mille huit cent quarante (7840), propriété de Aluminium du Canada Limitée ou représentants.

Avec la bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances et sujet à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou non apparentes qui peuvent l'affecter.

Immeuble propriété de M. Romain Bergeron, 576, Bécard, app. 4, Chicoutimi, portant le no de compte: 27-05-02-09-10-0

Un terrain situé sur la route 170, comprenant:

a) Une partie du lot no quinze-B (ptie 15B), dans le rang Trois (III), aux plan et livre de renvoi officiels au cadastre du canton de Jonquière, comprise dans les bornes et limites suivantes: vers le nord par le lot 15A, vers l'ouest partie par le lot 14A et partie par le lot 14B, vers l'est par la partie du lot 15B appartenant à construction C.L.D. ou représentants, desdits rang et canton, et vers le sud par le résidu du lot 15B demeurant la propriété de M. Louis Gagnon ou représentants.

Sans bâtisse dessus construite, mais avec appartenances et dépendances.

b) Une partie du lot no quatorze-B (ptie 14B) dans le rang Trois (III), aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Jonquière, de forme rectangulaire, comprise dans les bornes et limites suivantes: vers le nord par le lot 14A, vers l'est par le lot 15B et vers le sud-ouest par le résidu dudit lot 14B, propriété de M. Richard Tremblay ou représentants.

Sans bâtisse dessus construite, mais avec appartenances et dépendances.

Immeuble propriété du Trust Général du Canada, a/s: M. Claude Longpré, 10, St-Jacques, Montréal, portant le no de compte: 31-01-02-16-20

Un terrain situé sur la rue St-Jean-Baptiste, Jonquière, comprenant:

a) Un lopin de terre ou emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Jonquière, division d'enregistrement de Chicoutimi, comme formant partie du lot no vingt-B (ptie 20B) dans le rang Trois (III) dudit canton.

Ce terrain est compris dans les bornes et limites suivantes, savoir: vers le sud-est par une partie résiduelle dudit lot 20B, dont il forme partie, propriété de M. Edmond Gauthier ou représentants, vers le nord par la ligne séparative des lots 20B et 20A des rang et canton susdits, et vers le sud-ouest par une partie par le lot 20B-137 des rang et canton susdits, et pour l'autre part: par une partie résiduelle dudit lot 20B, dont il forme partie, propriété de M. Pierre-Eugène Tremblay ou représentants; et

b) Un lopin de terre ou emplacement connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Jonquière, division d'enregistrement de Chicoutimi, comme formant partie du lot no vingt-A (ptie 20A) dans le rang Trois (III) dudit canton.

Ce terrain est compris dans les bornes et limites suivantes, savoir: vers le sud par la ligne séparative des lots nos 20B et 20A des rang et canton susdits, vers le sud-ouest par le lot no 20A-232, des rang et canton susdits, vers le nord-ouest par une partie résiduelle dudit lot no 20A, dont il forme partie, propriété de M. Dieudonné Turcotte ou représentants, vers le nord-est par une autre partie résiduelle dudit lot no 20A, dont il forme partie, propriété de la compagnie Price Brothers Limited ou représentants, et

vers le sud-est par une autre partie résiduelle dudit lot no 20A, dont il forme partie, propriété de M. Edmond Gauthier ou représentants.

Le tout sans bâtisse dessus construite, mais avec circonstances et dépendances.

Immeuble propriété du Trust Général du Canada, a/s: M. Claude Longpré, 10, St-Jacques, Montréal, portant le no de compte: 31-01-02-20-00

Un terrain situé sur la rue St-Jean-Baptiste, Jonquière, comprenant:

a) Un lopin de terre ou emplacement formant partie du lot connu et désigné au cadastre officiel du canton de Jonquière sous le numéro vingt-A (ptie 20A), dans le rang Trois (III) dudit canton, mesurant trois cents pieds (300 pi) de largeur du sud au nord, côté ouest, et trois cent vingt-cinq pieds (325 pi) aussi de largeur du sud au nord, côté est, sur une profondeur de cinq cents pieds (500 pi) de l'est à l'ouest, côté nord, et quatre cent quatre-vingt-six pieds (486 pi) aussi de l'est à l'ouest, côté sud, et est borné vers le nord par un ruisseau qui passe au sud du terrain de M. Guay ou représentants, vers l'est par le terrain de Price Brothers Limited ou ses représentants, vers le sud par le résidu dudit lot dont il forme partie, propriété de M. Edmond Gauthier ou représentants, et vers l'ouest partie par cette lisière de terrain ci-après décrite au sous-paragraphe *B* ci-après et partie par un terrain de cent dix pieds (110 pi) de largeur de l'est à l'ouest par deux cent soixante-quinze pieds (275 pi) de profondeur du sud au nord et dont M. Edmond Gauthier ou représentants ont fait réserve expresse et qui se trouve situé le long de la ligne est de la rue St-Jean-Baptiste.

b) Une lisière de terrain formant partie du lot connu et désigné au cadastre officiel du canton de Jonquière sous le numéro vingt-A (ptie 20A) dans le rang Trois (III) dudit canton, mesurant vingt-cinq pieds (25 pi) de largeur du sud au nord, par cent dix pieds (110 pi) de profondeur de l'est à l'ouest et est bornée vers le nord par le terrain dont ledit M. Edmond Gauthier ou représentants ont fait réserve, vers l'est par cette partie de terrain ci-dessus décrite au sous-paragraphe *A* ci-dessus, vers le sud par le résidu dudit lot dont elle forme partie, propriété de M. Edmond Gauthier ou représentants, et vers l'ouest par la rue St-Jean-Baptiste.

Le tout sans bâtisse dessus construite, mais avec circonstances et dépendances.

Immeuble propriété de M. Philippe Beaulieu, route 170, Jonquière, portant le no de compte: 35-91-09-34-90-0

Un terrain situé sur la route 170, Jonquière, comprenant:

Un terrain connu et désigné comme étant une partie du lot quatre (ptie 4), rang Quatre (IV), canton de Kénogami, de forme irrégulière et de superficie inconnue, mesurant deux cents pieds (200 pi) et encore cinquante pieds (50 pi) de largeur de l'est à l'ouest pour le côté sud et deux cents cinquante pieds de l'est à l'ouest pour le côté nord sur toute la profondeur qu'il y a du nord au sud entre le chemin public et la limite nord d'un terrain appartenant à Arthur Dufour ou représentants d'une part et la ligne de transmission de la compagnie de téléphone d'autre part borné: vers le sud par le chemin public et le terrain d'Arthur Dufour ou représentants vers l'ouest par cedit terrain d'Arthur Dufour ou représentants et une partie résiduelle dudit lot appartenant à Jules Lebon ou représentants; vers le nord par la ligne de transmission de la compagnie de téléphone et vers l'est par une partie résiduelle dudit lot.

Le tout sans bâtisse dessus construite, mais avec circonstances et dépendances.

L'énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles ci-avant désignés, a été autorisée par la Commission municipale du Québec en date du 19 juin 1980 conformément aux dispositions de l'article 513 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

Les immeubles susdits sont tous situés dans la ville de Jonquière et seront vendus avec bâtisses et dépendances dessus construites, s'il y a lieu.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, attachées auxdits immeubles.

Le prix de l'adjudication de ces immeubles sera payable comptant.

Donné à Jonquière, QC, le 29 septembre 1980.

Le greffier,
RENÉ PERRON, O.M.A.

9069-41-2-o

Ville de Montréal-Nord

Avis public est, par les présentes, donné que les propriétés ci-dessous désignées seront vendues à l'enchère à la salle du Conseil, 11155, rue Hébert, le MERCREDI DIX-NEUVIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires avec intérêts, à moins que ces taxes, intérêts et dépens ne soient payés avant la vente.

Noms des propriétaires	*Cadastre*	*Subdivisions*
Giuseppe Bruno	8	1307 (avec bâtisse dessus érigée)
Raymond Tardy	30	82, 83 (avec bâtisse dessus érigée)
Robert Chalut	37	65 (avec bâtisse dessus érigée)
Michel Gasparro	43	6
Carmine Serra Della	79	458, 459 (avec bâtisse dessus érigée)
Albert Norkeliunas *et al*	5	6-2 P., 6-3 P., 7-2 P.

5-6-2 P.: Une partie du lot deux (2 P.) resubdivision du lot six (6) subdivision du lot originaire cinq (5) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la ville de Montréal-Nord, de figure trapézoïdale, bornée vers le sud-ouest par le lot 5-288 (boulevard Langelier), vers le nord par partie dudit lot 5-6-2 (élargissement du boulevard Henri-Bourassa), vers le nord-est par partie du lot 5-6-3 et vers le sud-est par partie du lot 5-7-2, mesurant trente-six mètres et soixante-dix-sept centièmes (36,77 m) dans sa limite sud-ouest, quinze mètres et cinquante et un centièmes (15,51 m) dans sa limite nord, trente mètres et soixante-cinq centièmes (30,65 m) dans sa limite nord-est, quinze mètres et quarante-six centièmes (15,46 m) dans sa limite sud-est et contenant une superficie de cinq cent seize mètres carrés (516 m²).

5-6-3 P.: Une partie du lot trois (3 P.) resubdivision du lot six (6) subdivision du lot originaire cinq (5) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la ville de Montréal-Nord, de figure trapézoïdale, bornée vers le nord par partie dudit lot 5-6-3 (élargissement du boulevard Henri-Bourassa), vers le nord-est par partie du lot 4 non subdivisé, vers le sud-est par partie du lot 5-7-2 et vers le sud-ouest par partie du lot 5-6-2, mesurant soixante-dix-sept mètres et cinquante-six centièmes (77,56 m) dans sa limite nord, deux mètres et quarante-six centièmes (2,46 m) dans sa limite nord-est, soixante-seize mètres et vingt-deux centièmes (76,22 m) dans sa limite sud-est, trente mètres et soixante-cinq centièmes (30,65 m) dans sa limite sud-ouest et contenant une superficie de mille deux cent trente et un mètres carrés (1 231 m²).

5-7-2 P.: Une partie du lot deux (2 P.) resubdivision du lot sept (7) subdivision du lot originaire cinq (5) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la ville de Montréal-Nord, de figure trapézoïdale, bornée vers le nord-ouest par les lots 5-6-2 et 5-6-3, vers le nord-est par partie du lot 4 non subdivisé, vers le sud-est par partie du lot 5 non subdivisé et vers le sud-ouest par le lot 5-288 (boulevard Langelier), mesurant vingt mètres et quarante-trois centièmes (20,43 m) dans ses limites nord-est et sud-ouest, quatre-vingt-dix-sept mètres et soixante et onze centièmes (97,71 m) dans sa limite nord-ouest, quatre-vingt-onze mètres et soixante-neuf centièmes (91,69 m) dans sa limite sud-est et contenant une superficie de mille huit cent vingt-six mètres carrés (1 826 m²).

Victor et Colette Legris	61	669 P., 670, P. (avec bâtisse dessus érigée)

61-669 P.: Une partie du lot six cent soixante-neuf (669 P.) subdivision du lot originaire soixante et un (61) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la ville de Montréal-Nord, de figure rectangulaire, bornée vers le sud-ouest par le lot 61-688 (avenue de l'Hôtel-de-Ville), vers le nord-ouest par partie dudit lot 61-669, vers le nord-est par partie du lot 61-658 et vers le sud-est par le lot 61-670, mesurant huit mètres et quatre-vingt-trois centièmes (8,83 m) de largeur par une profondeur de vingt-deux mètres et vingt-cinq centièmes (22,25 m) et contenant une superficie de cent quatre-vingt-seize mètres et soixante-sept centièmes (196,67 m²).

61-670 P.: Une partie du lot six cent soixante-dix (670 P.) subdivision du lot originaire soixante et un (61) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la ville de Montréal-Nord, de figure rectangulaire, bornée vers le sud-ouest par le lot 61-688 (avenue de l'Hôtel-de-Ville), vers le nord-ouest par le lot 61-669, vers le nord-est par partie du lot 61-657 et vers le sud-est par partie dudit lot 61-670, mesurant quatre mètres et vingt-six centièmes (4,26 m) de largeur par une profondeur de vingt-deux mètres et vingt-cinq centièmes (22,25 m) et contenant une superficie de quatre-vingt-quatorze mètres carrés et quatre-vingt-quatorze centièmes (94,94 m²).

Claudio Staniscia	79	426, 427 P. (avec bâtisse dessus érigée)

79-427 P.: Une partie du lot quatre cent vingt-sept (427 P.) subdivision du lot originaire soixante-dix-neuf (79) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la ville de Montréal-Nord, de figure rectangulaire, bornée vers le sud-est par le lot 79-492 (rue Fleury), vers le sud-ouest par le lot 79-426, vers le nord-ouest par partie du lot 79-425 et vers le nord-est par partie dudit lot 79-427, mesurant deux mètres et soixante-quatorze centièmes (2,74 m) de largeur par une profondeur de vingt-six mètres et cinquante et un centièmes (26,51 m) et contenant une superficie de soixante-douze mètres carrés et soixante-quatorze centièmes (72,74 m²).

William Harvey Owens *et al*	114	18, 19 P. (avec bâtisse dessus érigée)

114-19 P.: Une partie du lot dix-neuf (19 P.) subdivision du lot originaire cent quatorze (114) cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet en la municipalité de la ville de Montréal-Nord, de figure trapézoïdale, bornée vers le nord-ouest par le lot 114-9 (rue Monselet), vers le nord-est par le lot 114-18, vers le sud-est par le lot 114-22 (ruelle), vers le sud par partie dudit lot 114-19, mesurant huit mètres et vingt-trois centièmes (8,23 m) dans sa limite nord-ouest, deux mètres et soixante-quatorze centièmes (2.74 m) dans sa limite sud-est, par une profondeur de trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48 m) et contenant une superficie de cent soixante-sept mètres carrés et vingt-deux centièmes (167,22 m²).

Les immeubles susdits sont tous du cadastre de la paroisse du Sault-au-Récollet et situés dans la ville de Montréal-Nord.

Ladite vente sera en outre faite avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées auxdits immeubles.

Donné en la ville de Montréal-Nord, le 24 septembre 1980.

Le greffier,
ALINE OUIMET.

9226-42-2-o

Ville de New-Richmond

Avis est, par les présentes, donné par Denis Gagnon, secrétaire-trésorier de la corporation municipale de la ville de New-Richmond, comté de Bonaventure, que les propriétés immobilières décrites ci-dessous seront vendues à l'enchère publique, à la salle de l'hôtel de ville de New-Richmond, située au 145, boulevard Perron ouest, à New-Richmond, le JEUDI VINGT-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures, pour le montant des taxes municipales dues sur lesdits immeubles, avec ensemble les frais, à moins que lesdites taxes ne soient payées avant la vente, à savoir:

Noms	Lots	Bornes	Superficie	Montant dû au 31 déc. 1979
Paul Gauvreau, C.P. 301, New-Richmond, QC	156-4-4	Nord-ouest et nord-est: 156-4 non subd. Sud-est: 157-6 Ouest: Route du Quai	11 533 pi²	69,40 $
Paul Gauvreau	93-23-10	Nord-est: 93-23-1, route 132 Sud-est: 93-23-8 Sud-ouest: 93-23P Nord-ouest: 87-8	17 573 pi²	330,94
André Nadeau, 212, Perron est, New-Richmond	160-7	Nord-ouest: 157-5 Nord-est: Route 6 Sud-est et sud-ouest: 160-6	14 750 pi²	960,07
Edgar Dubé, B.P. 205, New-Richmond	161-15	Nord-ouest: 160-2-1 et 161-16 Nord-est: 161-8 et 161-16 Sud-est: 161-16-2 Est: 901 (CNR) Sud-ouest: 161-14, 161-4 161-5 et 161-7 (rue)	39 544 pi²	248,04
Denis A. Cyr	708P	Nord: Trait carré Est: Charles-A. Leblanc Sud: Chemin Ouest: Antoine Cyr	33,00 acres	97,63
Jean-Marie Gagné	800P	Nord: Cyrille Gagné Sud: Hector Gagné Est: Chemin public Ouest: Cyrille Gagné	28 100 pi²	230,95
Irvin Campbell, St-Jules	646P	Nord: 5e Rang Sud: 3e Rang Est: Bernard Campbell Ouest: Milton Campbell	20 000 pi²	8,09
Mme Léontine Boudreau, New-Richmond	155-9P	Est: ave des Peupliers Sud-est: 155-7 Sud-ouest: 155-6 et 155-5 Nord-ouest: 155-10	11 709 pi²	28,77
Marius Lévesque, B.P. 112, New-Richmond	153-21	Nord, nord-est et sud-est: 153-20 Sud-ouest: ave des Peupliers Nord-ouest: 153-22	24 631 pi²	930,09
Marius Lévesque, B.P. 112, New-Richmond	612P	Nord: le chemin Sud: la rivière Est: Mme Leslie Cochrane Ouest: Succ. Oscar Cyr	33,00 acres	34,62

Noms	Lots	Bornes	Superficie	Montant dû au 31 déc. 1979
Régis Bourdages, 204, chemin Cyr, New-Richmond-Sta.	109-92-6	Nord-ouest: route de la Gare Nord et nord-est: Rte des Ponts Sud-est: partie 109-92 non subd. Sud-ouest: ptie 109-92 non subd. et 109-92-2	12 821 pi²	1 064,87
Eric Campbell, 6569, ave Lasalle, Montréal	30-5	Nord-est: Route 6 Est: 30-4 Sud-ouest et ouest: 30-3	7 072 pi²	15,64
Jacques Normandeau, New-Richmond	75-9-1	Nord-ouest et nord-est: 75-9 non subd. Sud-est: 79-4 Sud-ouest: 75-8	10 221 pi²	315,06
	75-8	Nord-est: 75-9 Nord-ouest: 75-5 Sud-ouest: 75-4 (rue) Sud-est: 79-4	7 323 pi²	
Arthur Montgomery, 45 King Street, St-John, N.-B.	51-10	Nord-est: route 6 Sud-est: 51-11 Sud-ouest: Baie des Chaleurs Nord-ouest: 51-9	11 725 pi²	79,36
Bernard Campbell, 221, St-John Ave., Oromocto, N.-B.	230-5P	Nord: Route du 2e Rang Nord-ouest: 229-4 et 229-5 Sud-est: rte Powell et 230-6, 230-7 Sud: 230-6, 230-7 et rte 132 Sauf emplacement de Margaret Woodman	94,49 acres	166,89
John Emile Dee	715P	Nord: Arsène Cormier Sud: chemin Est: René Leblanc Ouest: Arsène Cormier	6,00 acres	156,40
Edgar Goulet, Rang 2, New-Richmond-Sta.	673P	Pas de titres	53,00 acres	24,87
Milton Campbell, Black-Cape	646P	La demie ouest du lot 646	53,00 acres	15,96
Bernard Campbell, 221, St-John Ave., Oromocto, N.-B.	646P	Nord: 5e Rang Sud: 3e Rang Est: Burns Campbell Ouest: La demie ouest du lot 646 À distraire Irvin Campbell	26,50 acres	8,09
Roméo Gagné, New-Richmond-Sta.	800P	Nord: lot 799 Sud: Eugène Gagné Est: La rivière Ouest: Trait carré	50,00 acres	14,58
Roméo Gagné, New-Richmond-Sta.	798	Lot complet	90,00 acres	260,17
Mme Claude R. Leblanc, C.P. 86, New-Richmond	162-7	Nord-est: 162-8 Sud-est: 164-12 Sud-ouest: Route 6 Ouest: 901 (CNR)	3,02 acres	469,19
Miles Campbell, Black-Cape	232-3P	Sauf partie appartenant à Violet Powell et partie expropriée par le ministère des Transports	47,93 acres	383,19
Miles-Campbell, Black-Cape	232-1P, 232-2	Sauf partie expropriée et le lot 232-2	7,28 acres	28,60
Hayward McColm, Black-Cape	231-9	Nord-ouest: Route Powell Nord et sud-est: 231-10 Sud: 231-8	12 438 pi²	122,99
Wilfrid Gallant, 221, chemin St-Edgar, New-Richmond-Sta.	375P	Est: Chemin et rivière Nord, sud-ouest: 231-10 Sud: 231-8	9 765 pi²	829,64
Edgar Goulet, Rang 1, New-Richmond-Sta.	381P, 382 et 383	Nord: Félix Goulet Sud: Oscar Budd Est: Chemin Ouest: Maurice Boissonnault	30,72 acres	553,06

Noms	Lots	Bornes	Superficie	Montant dû au 31 déc. 1979
Gaston St-Onge	95-14 et 101-44	Nord-est: 95 N.-S. Sud-est: 101-44 Sud-ouest: 95-13 (rue) Nord-ouest: 95-1	3 238,5 pi²	1 175,55
		Nord-ouest: 95-14 Nord-est: 101 N.-S. Sud-est: 101-43 Sud-ouest: 101-48 (rue)	5 296 pi²	
Louis Legouffe, B.P. 125, New-Richmond	30-12	Nord: 30-9 Est, sud et ouest: 30-10	10 000 pi²	156,08
Gilles Chartier, C.P. 321, New-Richmond	52-1-81	Nord-ouest: 52-1-89 Nord-est: 52-1-82, 52-1-83 et 52-184 Sud-est: 52-1-147 (rue) Sud-ouest: 52-1-80	8 930 pi²	451,56
Irvin Campbell, Grand-Cascapédia.	33-2	Nord-est: 33-1 Est: 33-1 Sud-ouest: Route 6 Ouest: 33-1	10 000 pi²	67,81

New-Richmond, le 23 septembre 1980.

Le secrétaire-trésorier,
DENIS GAGNON.

9046-41-2-o

Ville de Rigaud

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, que le Conseil municipal a ordonné, conformément à la Loi sur les cités et villes, de vendre les immeubles ci-dessous désignés pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, avec intérêts et frais subséquents encourus ou à encourir, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Cette vente d'immeubles se tiendra le CINQUIÈME jour du mois de NOVEMBRE 1980, à DIX heures, en la salle du Conseil municipal, à l'hôtel de ville, 102, rue Saint-Pierre, Rigaud, QC.

Que la permission a été accordée en date du 17 décembre 1979 par la Commission municipale du Québec, pour autoriser une énumération abrégée des numéros cadastraux.

Que les lots ci-après décrits sont du cadastre officiel de la ville de Rigaud.

Que ladite vente sera, en outre, faite avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes, attachées auxdits immeubles.

Que dans le cas où les immeubles ci-après décrits contiennent des bâtisses et/ou dépendances dessus construites, la vente de ces immeubles aura lieu avec l'ensemble des bâtisses et dépendances dessus construites.

Que le prix de l'adjudication des immeubles ci-après décrits sera payable comptant immédiatement.

Que tous les immeubles vendus sont sujets au droit de retrait d'un an.

Propriétaire: Madame Lorraine Séguin, 19, rue Saint-François, Rigaud, QC.

1. Un morceau de terrain vacant connu et désigné au cadastre officiel du village de Rigaud comme suit:

a) Le lot numéro cent deux de la subdivision du lot numéro 111 (111-102) contenant 7 000 pieds carrés, borné comme suit: en front vers le nord par la rue Jolly, en arrière au sud par le lot 111-100, à l'ouest par le lot 111-101 et à l'est par le lot 111-103.

Propriétaire: monsieur Léopold Sabourin, Bas de la Rivière, Rigaud, QC.

1. Un morceau de terrain vacant connu et désigné au cadastre officiel du village de Rigaud comme suit:

a) Le lot numéro quarante de la subdivision du lot numéro 111 (111-40) contenant 7 000 pieds carrés, borné comme suit: en front vers le sud par la rue Jolly, en arrière au nord par le lot 119, à l'ouest par le lot 111-41 et à l'est par le lot 111-27.

Propriétaire: monsieur Jean-Paul Gazaille, R.R. 1, Douth Stuckly, Shefford, QC.

1. Un morceau de terrain vacant connu et désigné au cadastre officiel du village de Rigaud comme suit:

a) Le lot numéro soixante-douze de la subdivision du lot numéro 64 (64-72) contenant 7 200 pieds carrés, borné comme suit: en front vers le sud par le lot 64-72, en arrière au nord par le lot 64-09, à l'ouest par le lot 64-81 et à l'est par le lot 64-83.

Donné à Rigaud, le 25 septembre 1980.

Le secrétaire-trésorier,
MARIELLE D'AOUST, O.M.A.

9047-41-2-o

Ville de Saint-Laurent

Avis public est, par les présentes, donné que les immeubles ci-dessous décrits, avec ou sans bâtiment, situés dans la ville de Saint-Laurent, seront vendus à l'enchère publique, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 777, boulevard Laurentien, Saint-Laurent, le LUNDI DIX-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires et des intérêts, plus les frais encourus ou qui pourront être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Folio	*Propriétaire*	*Cadastre*	*Superficie (pi²)*
02005050	North American Tile Corp.	355-P.7 P.355	37 225,00 approx

Borné en front sud-est par 355-8 (Gince), au nord-est par 355-P.7, P.355, au nord-ouest par 355-15, au sud-ouest par 355-1, P.355.

02005250	Beaconsfield Tennis Realties Ltd.	P.356	140 350,2 approx. (avec bâtisse)
		356-P.849	1 312,5 approx. (avec bâtisse)

Borné au sud-est et sud par 356-838 (Gince), au nord-ouest par 356-P.849, 356-847, au nord-est par 355-15, P.355, 355-1.

04000960	Banner Investment Corp. Morland Investment Corp. Merit Invest. Corp.	357-829	6 453,0
07402170	Kenneth Joseph Helal	254-238	2 134,0 (avec bâtisse)
08303340	Kalman Wiseman	478-174, 478-175, 478-178	3 520,0 (avec bâtisse)
10301950	Paul Lebeault	454-P.197, 454-P.198, 454-P.199	11,858,0 (avec bâtisse) approx.

Borné en front sud-est par 454-200 (Du Collège) au nord-est par 454-109 (Saint-Germain), au sud-ouest par 454-216 (Ouimet), au nord-ouest par 454-250, 454-249.

10403140	Joannis J. Papadopoulos	19-1613	4 000,0 (avec bâtisse)
11601300	Mme Francine M. Poirier	389-1	10 218,0 (avec bâtisse)
11601320	Raymond Poirier	P.389	5 440,0 (Avec bâtisse)

Borné en front sud-ouest par Sainte-Croix, au nord-est par P.389, au sud-est par 389-1, au nord-ouest par 388-3, 388-1.

11605190	Nirmal S. Gidda	409-132A, 409-134A 409-132, 409-134 409-133, 409-135	17 000,0 (avec bâtisse)
11708200	Mme Sylvia Agnes F. Long	479-P.181, 479-P. 194 479-P.195	7 501,0 (avec bâtisse) approx.

Borné en front nord-ouest par 479-8 (Stevens) et 479-9 (Dorais), au nord par 479-182, 479-193, à l'est par 479-258, au sud-est par 479-259 et 479-260, au sud par 479-P.194, 479-P.181, 479-P.195, au sud-ouest par 479-196.

12209330	Nabil El Rimawi	242-P.325A	1 681,0 (avec bâtisse)
		242-P.324A	1 681,0 (avec bâtisse)
		242-P.323A	1 608,0 approx. (avec bâtisse)

Borné en front nord-est par 242-P.325A, 242-P.324A, 242-P.323A (O'Brien), au sud-est par 242-P.326A, au sud-ouest par 242-365A, 242-364A, 242-363A, au nord-ouest par 242-P.322A (Henri-Bourassa).

13007050	Rockwell Investments Ltd.	242-1152-P.1	29 206,0 approx.

Borné en front nord-est par 242-1152-2 (Décarie), au sud-est par 242-P.677, P.242, au sud-ouest par 241-P.1, 241-P.1, 241-1-19, 241-1-20, 241-1-22, 241-1-23, 241-1-24, 241-1-25, au nord-ouest par 242-1419.

13200930	Howard Bergeron	465-454, 465-453	6 550,0 (avec bâtisse)
13402740	Mme Colombe P. Largie	241-4-194	3 178,0 (avec bâtisse)
15928900	J.B.W. Jolicoeur	P.488	861 375,0 approx.

Borné en front nord-ouest par P. 488 (Côte-Vertu), au nord-est par P.487, au sud-est par P.488, P.488 (Hydro-Québec), au sud-ouest par P.488, P.488 (Cavendish).

15929200	J.B. Wilfrid Jolicoeur	488-2	9 130,5 (avec bâtisse)
15929260	J.B. Wilfrid Jolicoeur	488-1	16 120,0 (avec bâtisse)

Folio	Propriétaire	Cadastre	Superficie (pi²)
16002720	Afzal Rana	239-53	16 565,6 (avec bâtisse)
16002730	Afzal Rana	239-54	14 732,4 (avec bâtisse)
17901260	Association de Montréal pour les déficients mentaux	242-968-44	4 323,8 (avec bâtisse)
18400400	Narendra Nath Joshi	476-154	3 944,0 (avec bâtisse)
21503550	Succ. Hector Leduc	P.205	331 335,0 approx.

Borné en front sud-est par P.205 (Poirier), au nord-est par P.205, au sud-ouest par P.203, P.204, au nord-ouest par P.205.

21908390	Larry Singer	179-5	43 378,7 (avec bâtisse)
21908600	Transport Brazeau Inc.	P.176	240 237,0 approx. (avec bâtisse)

Borné en front nord-ouest par St-François, au nord-est par 176-1, au sud-est par P.176 (Aéroport International de Montréal), au sud-ouest par 175-1 et P.175.

22600820	Mme Lois C. Walter	483-295 et 483-359	5 512,0 (avec bâtisse)
24008880	Serge Beaupré	78-170	6 320,0
26000130	Theodoros Debeviotis	86-352	4 178,0 (avec bâtisse)
26000940	Jean-Louis Vinet Inc.	86-480	66 044,0 (avec bâtisse)
27401620	Jack Rubin	103-28	20 655,0 (avec bâtisse)
28100090	Phoenix Blending Ltd.	87-786	23 277,0 (avec bâtisse)
30300500	Morris Caron	P.78	11 325,0 approx.

Borné au sud-est par P.78 (Keller), au sud et sud-ouest par P.78 (Cousineau), au nord-ouest par 78-197, au nord-est par P.77.

30300600	Morris Caron	P.78	13 119,0 approx.

Borné au sud-est par P.78 (Keller), à l'est et au nord-est par P.78 (Cousineau), au sud-ouest par 82-146, 82-147, au nord-ouest par 78-176.

32300280	Henry Scheppler	83-359	2 637,0 (avec bâtisse)
32300300	Terrasses Marlboro Inc.	83-360	1 705,0 (avec bâtisse)
32300320	Terrasses Marlboro Inc.	83-361	1 705,0 (avec bâtisse)
32300340	Terrasses Marlboro Inc.	83-362	1 705,0 (avec bâtisse)
32300360	Terrasses Marlboro Inc.	83-363	1 705,0 (avec bâtisse)
32300380	Terrasses Marlboro Inc.	83-364	1 705,0 (avec bâtisse)
32300420	Terrasses Marlboro Inc.	83-366	2 640,0 (avec bâtisse)
32300460	Terrasses Marlboro Inc.	83-368	1 707,0 (avec bâtisse)
32300480	Terrasses Marlboro Inc.	83-369	1 707,0 (avec bâtisse)
32300520	Terrasses Marlboro Inc.	83-370	1 707,0 (avec bâtisse)
32300540	Terrasses Marlboro Inc.	83-371	1 707,0 (avec bâtisse)
32300560	Terrasses Marlboro Inc.	83-373	1 708,0 (avec bâtisse)
32300580	Terrasses Marlboro Inc.	83-374	2 643,0 (avec bâtisse)
32300600	Terrasses Marlboro Inc.	83-375	2 643,0 (avec bâtisse)
32300620	Terrasses Marlboro Inc.	83-376	1 708,0 (avec bâtisse)
32300640	Terrasses Marlboro Inc.	83-377	1 709,0 (avec bâtisse)
32300680	Terrasses Marlboro Inc.	83-379	1 709,0 (avec bâtisse)
32300700	Terrasses Marlboro Inc.	83-380	1 709,0 (avec bâtisse)
32302000	Yuet Yang Wong	84-273	3 633,0 (avec bâtisse)
38001700	Mme Oscar H. Singer	504-P.11	11 466,0 (avec bâtisse)
		504-P.12	47 229,0 approx. (avec bâtisse)

Borné en front sud-ouest par Montée de Liesse, au nord-ouest par 504-18, au nord-est par P.500, au sud-est par 504-22.

Les immeubles susdits sont tous du cadastre de la paroisse de Saint-Laurent et situés dans la ville de Saint-Laurent.
Saint-Laurent, le 30 septembre 1980.

Le greffier,
JACQUELINE LEDUC, *avocat.*

9073-41-2-o

Ville de Sherbrooke

Avis public est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier intérimaire de la ville de Sherbrooke, que les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique, à l'hôtel de ville, 145, rue Wellington nord, dans ladite ville, le LUNDI DIXIÈME jour de NOVEMBRE 1980, à DIX heures, pour satisfaire au paiement des taxes

municipales et scolaires ainsi que des intérêts courus et des frais à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente.

Liste des propriétés à être vendues pour arrérages de taxes foncières municipales générales, scolaires et travaux permanents.

Propriétaire	*Cadastre et lot*				*Quartier*
Charter Credit Corporation	37	20	1		Orford
Doyon, Succ. Philippe	22C			Rang VII	Ascot
Hamel, René	902	188	2		Nord
Létourneau, Monique	899	44			Est
Duclos, Jocelyn R.	922	15			Nord
	922	16			Nord
	922	17			Nord
Larivière, Michel	730	180			Est
Goulet, Réal	162	344			Orford
Morin, Gérard	48	197			Orford
Motel Bon Soir Inc.	107	57	1		Orford
107		57	2		Orford
	107	58	2		Orford
Motel Bon Soir Inc.	107	58	1		Orford
	107	58	2	2	Orford
	107	59	1		Orford
	107	59	2		Orford
	107	60	2	1	Orford
Lombardo, Orazio	48	67			Orford
Thivierge, Hélène	615				Est
Caron, Clément	162	436			Orford
Motel Bon Soir Inc.	107	60	1	2	Orford
	107	60	2	2	Orford
	107	61			Orford
Lessard, Richard	69	11	2		Orford
Brière, Jean-Paul	1444	67			Sud
Mme Priscille Dufresne Pomerleau	1494	121			Sud
Beaulieu, Claire	7	366			Sud
Lafleur, Gérard	7	327			Sud
Bolduc, Claire	1494	166			Sud
Buckland, John	15H	18		Rang IX	Ascot
Pinard, Donald, Pinard, Richard	15A	78	22	Rang VIII	Ascot
L'Espérance, Jean-Baptiste	15A	156		Rang VII	Ascot
Levesque, Claude	15A	299		Rang VII	Ascot
	15A	300		Rang VII	Ascot
	15A	301		Rang VII	Ascot
Royer, Claude	728	74			Est
	728	75			Est
Côté Gaston Inc.	20B	8	4	Rang VI	Ascot
	20B	9	4	Rang VI	Ascot
	20A	3	6 1	Rang VI	Ascot
Roberge, Marc	692	37			Est
Bouliane, Hervé	727	107			Est
Fournier, Paul	18A	23		Rang VI	Ascot
	18A	24	1	Rang VI	Ascot
	18A	24	2	Rang VI	Ascot
	18A	25	1	Rang VI	Ascot
	18A	25	2	Rang VI	Ascot
Landriault, Wilfrid	4	246	1		Est
	4	247			Est
Lagacé, Gérard	16D	116		Rang VI	Ascot
Garneau, Réjean	Ptie 4	3			Orford

De forme irrégulière, borné au nord par les lots parties 4-1 et 4-3; à l'est par la rue Borlase (4 - 2); au sud par le lot 4 - 4 - 3; à l'ouest par le lot 4 -3 -1.

Mesurant 69,05 pieds et 66,0 pieds dans sa limite nord; 71,8 pieds dans sa limite est; 128,0 pieds dans sa limite sud. Superficie 8 721,0 pieds carrés plus ou moins.

Propriétaire	*Cadastre et lot*			*Quartier*
	Ptie 4	1		Orford

De forme triangulaire, borné au nord par le lot 4 - 1 partie; au sud par le lot 4 - 3 partie, à l'ouest par le lot 4 - 1 - 3.
Mesurant 68,85 pieds dans sa limite nord; 69,05 pieds dans sa limite sud; 5,74 pieds dans sa limite ouest. Superficie: 197,0 pieds carrés.
Superficie totale: 8 918,0 pieds plus ou moins.

Carrier, Daniel	Ptie 941	4		Nord

De forme irrégulière. Borné au nord par le lot 941-4 partie; à l'est par le chemin de fer du C.N.R.; au sud par le lot 941-5; à l'ouest par le boulevard Queen nord.
Mesurant 105,11 pieds plus ou moins dans sa ligne nord; 106,6 pieds dans sa limite sud; 48,0 pieds plus ou moins dans sa limite ouest
Superficie: 5 452,0 pieds carrés plus ou moins.

Bresse, Marc	Ptie 807			Est

De forme rectangulaire. Borné au nord par le lot 806; à l'est par la rue Parc; au sud par la partie de 807; à l'ouest par le lot 808.
Mesurant 66,0 pieds dans ses limites nord et sud; 34,0 pieds dans ses limites est et ouest.
Superficie: 2 244,0 pieds carrés.

Barbier, Alain	453			Est
	ptie 452			Est

De forme rectangulaire. Borné au nord-est par le lot 468; au sud-est par le lot 453; au sud-ouest par la rue Bowen; au nord-ouest par le lot 452 partie.
Mesurant 2,0 pieds dans ses limites nord-est et sud-ouest; 162,8 pieds dans ses limites nord-ouest et sud-est.
Superficie: 325,6 pieds carrés
Superficie totale de l'immeuble: 29 002,5 pieds carrés.

Bilodeau, Émilien, Godbout, Roger	Ptie 108			Centre

De forme rectangulaire. Borné au nord-est par le lot 108 partie; au sud-est par le lot 109; au sud-ouest par la rue Peel; au nord-ouest par les lots 106 et 107.
Mesurant 55,0 pieds dans ses limites nord-est et sud-ouest; 100,0 pieds dans ses limites nord-ouest et sud-est.
Superficie: 5 500,0 pieds carrés.

Duval, Lucien	Ptie 1529			Sud

De forme rectangulaire. Borné au nord par la rue Short; à l'est par 1529 partie; au sud par 1529 partie; à l'ouest par le lot 1530 partie.
Mesurant 43,0 pieds dans ses limites nord et sud; 77,0 pieds dans ses limites est et ouest.
Superficie: 3 311,0 pieds carrés.

Davis, Leonard	Ptie 1494			Sud

De forme rectangulaire. Borné au nord par les lots 1494-137 et 1494-138; à l'est par la rue Belvédère; au sud par 1494 partie; à l'ouest par 1494-344.
Mesurant 156,0 pieds dans ses limites nord et sud; 52,0 pieds dans ses limites est et ouest.
Superficie: 8 112,0 pieds carrés.

Brière, Jean-Paul	Ptie 1494	322		Sud

De forme irrégulière. Borné au nord par le lot 1494-323 partie; à l'est par les lots 8-124 et 8-125; au sud par 1494-321 partie; à l'ouest par la rue Belvédère (1494-322 partie).
Mesurant 60,0 pieds dans sa limite au nord; 60,0 pieds dans sa limite à l'est; 69,6 pieds dans sa limite au sud; 61,1 pieds dans sa limite à l'ouest.
Superficie: 4 080,0 pieds carrés plus ou moins.

Restaurant Le Richelieu 1978 Inc.	15 i	40	Rang X	Ascot
	15 i	41	Rang X	Ascot
	15 i	142	Rang X	Ascot
	Ptie 15 i	42	Rang X	Ascot

De forme rectangulaire. Borné au nord par la rue Galt; à l'est par le lot 15 i 42-1; au sud par le lot 15 i 140; à l'ouest par le lot 15 i 41.
Mesurant 33,0 pieds dans ses limites nord et sud; 100,0 pieds dans ses limites est et ouest.
Superficie: 3 300,0 pieds carrés
Superficie totale de l'immeuble: 22 370,0 pieds carrés.

Vassilas, Anargiros, Vassilas, Bill	Ptie 754			Est

De forme rectangulaire. Borné à l'est par le lot 755; au sud-est par la rue Papineau; au sud-ouest par le lot 753; au nord-ouest par 754 partie.
Mesurant 66,0 pieds dans ses limites sud-est et nord-ouest; 66,0 pieds dans ses limites sud-ouest et nord-est.
Superficie: 4 356,0 pieds carrés.

Propriétaire	*Cadastre et lot*	*Quartier*
Vassilas, Anargiros, Vassilas, Bill	Ptie 754	Est

De forme rectangulaire. Borné au nord-est par le lot 755; au sud-est par le lot 754 partie; au sud-ouest par le lot 753; au nord-ouest par la rue Mont-Plaisant.

Mesurant 66,0 pieds dans ses limites nord-ouest et sud-est; 66,0 pieds dans ses limites nord-est et sud-ouest.

Superficie: 4 356,0 pieds carrés.

9227-42-2-o

Le greffier intérimaire,
ME PIERRE HUARD.

Errata

Gazette	*Rubrique*	*Page*	*Lire:*	*Au lieu de:*
34(80 08 23)	Délivrance d'un certificat de continuation	8648	LES ENTREPRISES ROBERT BOURDEAU INC. 1371-1783	LES ENTREPRISES ROBERT BOUDREAU INC. 1371-1783
39(80 09 27)	Changement de dénomination sociale (Article 21)	9459	LE CENTRE DE PIÈCES D'AUTOS & CAMIONS USAGÉS DE MATANE INC. 1469-0531 Nouvelle dénomination sociale et sa version: AUTO DEL-BEL (PETITE-MATANE) INC.	LE CENTRE DE PIÈCES D'AUTOS & CAMIONS USAGÉS DE MATANE INC. 1469-0531 Nouvelle dénomination sociale et sa version: AUTO DEL-BEL (PETITE MATANE) INC.

9108-o

No 700-05-001751-779

FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE., contre LOUIS GIROUX et DAME THÉRÈSE LAROCQUE, et bref noté: 700-05-001459-795

Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle du Québec* du 20 septembre 1980, numéro 38, à la page 9428, la mise à prix aurait dû se lire **650,00 $** au lieu de **2 475,00 $**, comme mentionné.

Le shérif adjoint,
PIERRE FEX.

Bureau du shérif
Saint-Jérôme, le 1er octobre 1980. 9224-o

No 700-05-001753-775

FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE., contre LOUIS GIROUX et DAME THÉRÈSE LAROCQUE, et bref noté: 700-05-001459-795

Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle du Québec* du 20 septembre 1980, numéro 38, à la page 9429, la mise à prix aurait dû se lire **587,50 $** au lieu de **2 475,00 $,** comme mentionné.

Le shérif adjoint,
PIERRE FEX.

Bureau du shérif
Saint-Jérôme, le 1er octobre 1980. 9223-o

LAURENT BRODEUR INC.

Avis est donné qu'en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies, le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a corrigé l'avis de continuation, en date du 2 septembre 1980, de la compagnie «LAURENT BORDEUR INC.» paru le 27 SEPTEMBRE 1980 à la page 9472 du numéro 39 de la *Gazette officielle du Québec*, de manière que le nom se lise ainsi: «LAURENT BRODEUR INC.»

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

9109-o 1241-1526

MECANIQUE T.-R. INC.

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi sur les compagnies, le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a corrigé l'avis de domicile légal de la compagnie «MECANIQUE T.-R. INC.» paru le 28 octobre 1978, à la page 13495 du numéro 43 de la *Gazette officielle du Québec*, en y remplaçant dans la nouvelle adresse le numéro civique «**827**» par «**829**» de manière à ce que la nouvelle adresse se lise ainsi 829, rue Thibeau, Cap-de-la-Madeleine.

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

9109-o 1629-3003

MÉDI-CENTRE INC.

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a corrigé l'avis paru à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 33, en date du 16 août 1980, à la page 8464, de la compagnie «MÉDI-CENTRE INC.» en y corrigeant la date de fusion «**7 juillet 1980**» par «**1er juillet 1980**».

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

9109-o 1645-7749

LES PRODUITS CHIMIQUES TANTEX INC. TANTEX CHEMICALS INC.

Prenez note que dans l'avis de changement de dénomination sociale paru le 4 octobre 1980, à la page 9628 du numéro 40 de la *Gazette officielle du Québec*, la nouvelle dénomination sociale aurait dû se lire comme suit: «LES PRODUITS CHIMIQUES TANTEX INC. — TANTEX CHEMICALS INC.»

Le directeur,
HUBERT GAUDRY.

9109-o 1111-5441

INDEX

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES — LOI SUR LES

Page

CLUB COOPÉRATIF DE CONSOMMATION DE LACHUTE (*Formation*) 10111
COOPÉRATIVE DES TRAVAILLEURS DE LANAUDIÈRE, RESTAURANT-BAR LA PRÉFÉRENCE (*Modifications*) 10111
COOPÉRATIVE D'HABITATION LOUIS-HECTOR DE CALLIÈRE (MONTRÉAL) (*Formation*) 10111

AVIS DIVERS

MONT-BÉNILDE (*L.P.S.*) 10111
MONTRÉAL, VILLE (*Rues et ruelles*) 10111
MONTRÉAL, VILLE (*Rues et ruelles*) 10112
SUCCESSION NORMA MANSON TURCOTTE (*Bénéfice d'inventaire*) 10113
TEMPLE BOUDDHISTE TIBÉTAIN (*L.P.*) 10113

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT — LOI SUR LES

CAISSE POPULAIRE DE NOTRE-DAME DE JACQUES-CARTIER (LA) (*Modification de territoire*) 10114
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE HUBERDEAU (LA) (*Modification de territoire*) 10114
CAISSE POPULAIRE DESJARDINS THIBAUDEAU (LA) (*Modification de territoire*) 10114
FÉDÉRATION DES CAISSES POPULAIRES DESJARDINS DE LANAUDIÈRE (*Changement de nom*) 10114

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

ACCORDÉS

BELLERIVE, JOSEPH FÉLIX 10114
BILODEAU, MARIE JULIETTE HÉLÈNE 10114
BILODEAU, MARIE MARGUERITE FRANCINE 10115
BOLDUC, JOSEPH ANTONIO GERRARD 10115
BOUCHER, MARIE MARGUERITE JEANNINE 10115
BOUTIN, JOSEPH HILAIRE ROMÉO RAYMOND 10115
CALDWELL, SHEILA MARY EILEEN 10115
CHARROIS, JOSEPH ALBERTO HUBERT 10115
CHARTIER, JEAN LÉON SERGE 10115
COUTURE, MARIE SIMONE ANITA 10115
DRAINVILLE, JOSEPH SYLVAIN MARIO RICHARD 10115
DROLET, MARIE LUCILLE LISE 10115
GAGNON, MARIE ADRIENNE LILY 10115
GAMACHE, JOSEPH ALDÈGE 10116
GENDRON, JOSEPH LUC CONSTANT ROCH 10116
MARCHAND, JOSEPH ÉLIE CLAUDE 10116
MORRESSEY, MARIE-ANGE 10116
NAGODE, CARL ALOIS LUIGI 10116
NORMANDIN, JOSEPH GILLES JOCELYN 10116
O'NEILL, DELLA KIM 10116
OSCHYPKO, GRÉGOIRE 10116
PROULX, JOSEPH JEAN EUDES 10116
ROUX, MARIE LUCIE YVONNE 10116
TARDIF, JOSEPH MICHEL 10116
THANK, SON 10117
THIBEAULT, JOSEPH DONAT ALPHONSE 10117
TILLIOT, PETER 10117
VACHON, MARIE JEANNE-MANCE FRANÇOISE 10117

DEMANDES

BADRI, BHONMATTI 10117
BUTT, MARSHALL RAYMOND 10117
CAUCHON, JOSEPH CLAUDE RENÉ JEAN 10117
CAUCHON, JOSEPH GÉRARD NORMAND 10117

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL — LOI SUR LE

DEMANDES — *suite* Page

CLAING, JOCELYN 10117
DUMAS, GLORIA 10118
FELDHAMMER, CHARLES 10118
FLEURY, CHRISTIANNE 10118
GILBERT, JEAN-GUY 10118
GUAY, JOSEPH NAPOLÉON 10118
HELLER, SARAH LEA 10118
JEAN, NORMAND 10118
JOSEPH ÉMERY DONAT THOMAS 10118
LACROIX, GISÈLE 10118
LAUZON, SYLVIE 10118
MARCOUX, AURÈLE 10119
MERKEVICIUS, ALBINAS CASIMIR 10119
MICHAUD, JOSEPH AUGUSTE JEAN LIONEL 10119
MORIN, JULIETTE JOANNE 10119
NATHANSON, MARILYN 10119
PORCELLI, ÉMILIO 10119
PRINCE, JOSEPH PLACIDE 10119
SAVARD, CHANTAL (dit GÉRARD C. SAVARD) 10119
SAVOIE, CAROLE 10119
SOMLYAY, LESLIE STEVEN 10120
VIENS, FERNAND 10120

CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. DAVID McCALL (*Assignation*) 10120
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. FRANK FUREDI (*Assignation*) 10120
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. GEORGES ARTHUR HUGUES (*Assignation*) 10120
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. HELEN GROMAN (*Assignation*) 10121
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. JEAN-PIERRE BARBE (*Assignation*) 10121
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. LÉONCE DUVAL (*Assignation*) 10121
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. LORENS CLARKE (*Assignation*) 10121
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. MICHEL GÉLINAS (*Assignation*) 10122
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. PETER MICHAEL LEVINE (*Assignation*) 10122
PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC (LE) c. PIERRE TESSIER (*Assignation*) 10122

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

DÉCISIONS RENDUES
— CAMIONNAGE RÉGULIER 10099
— CAMIONNAGE SPÉCIALISÉ 10102
— DÉCHETS 10109
— ÉCOLIER 10092
— LOCATION 10107
— PRODUITS NOMMÉS 10105
— TAXI 10094
— TRANSPORT EN VRAC 10108
— VOYAGEUR 10091
— DÉCISIONS RENDUES (*Errata*) 10110
INTRODUCTION DE REQUÊTES
— MONTRÉAL 10074
— MONTRÉAL (*Transport de déchets*) 10091
— QUÉBEC 10085
— INTRODUCTIONS DE REQUÊTES (*Errata*) 10110

COMPANIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21)

Page

AGENCE D'ASSURANCES CUSSON, FILLION & ASSOCIÉS INC. ... 10041
AMBULANCES MÉNARD INC. (LES) ... 10043
ASSOCIATION PROVINCIALE DES MARCHANDS D'AUTOMOBILES DU QUÉBEC LTÉE (L') ... 10041
ASSOCIÉS DE DESSINS MÉCANIQUES INC. ... 10042
ASSURANCE HERLICH INC. ... 10042
AUTO DEL-BEL (PETITE-MATANE) INC. (*Erratum*) ... 10197
BELMAG INC. ... 10041
BELMAG MACHINERY CORPORATION ... 10041
BIJOUTERIE CENTRE D'OR LIMITÉE ... 10041
BIJOUTERIE JEAN-CLAUDE INC. ... 10041
BRIDALANE FASHIONS INC. ... 10041
BURMA DEVELOPMENT CORP. ... 10041
CADRES COLUMBIA INC. ... 10041
CAISSES D'EMBALLAGE KUMONT INC. ... 10042
CANADA BELT AND BAG CO. INC. ... 10041
CANADA BELT & BAG CO. LTD. ... 10041
CARROSSERIES JEAN-CLAUDE INC. ... 10043
CHAPELLERIE KATES INC. ... 10042
CIE CEINTURE ET SAC CANADA INC. (LA) ... 10041
CLUB AQUATIQUE ST-MAURICE INC. ... 10043
COLUMBIA FRAME INC. ... 10041
CORPORATION DES CONCESSIONNAIRES D'AUTOMOBILES DU QUÉBEC INC. (LA) ... 10041
CORPORATION DÉVELOPPEMENT BURMA ... 10041
CORPORATION D'IMMEUBLES SIMON RIVER (LA) ... 10043
CORPORATION D'INVESTISSEMENTS DORADO (LA) ... 10041
CÔTÉ MARKET (ST. VINCENT DE PAUL) INC. ... 10042
CRÉATIONS APPARENCE INC. ... 10043
CRÉATIONS BRIDALANE INC. ... 10041
CUSSON, FILLION & ASSOCIÉS INC. ... 10041
DALES INC. ... 10041
DALE'S OF MONTREAL LTD. ... 10041
DESJARDINS (LUCIEN) INC. ... 10041
DESJARDINS WELDING INC. ... 10041
DORADO INVESTMENT CORP. ... 10041
DUMCO MÉTAL INC. ... 10041
DUMCO METAL PRODUCTS CO. LTD. ... 10041
DYNAMIC REALTIES INC. ... 10041
ENCADREMENTS COLUMBIA INC. (LES) ... 10041
ENGINE REBUILDERS CO. LTD. ... 10041
ENTREPRISES A. LEROUX INC. (LES) ... 10042
ENTREPRISES BERNARD LESIÈGE INC. (LES) ... 10041
ENTREPRISES BERNARD LESIÈGE-PIZZA PATIO INC. (LES) ... 10041
ENTREPRISES GLOBUS INC. (LES) ... 10042
FORTIN (J.E.) INC. ... 10042
FORTIN (J.E.) TRANSPORT INC. ... 10042
FORTIN PETROLEUM INC. ... 10042
FOURRURE MIKOL INC. ... 10042
FOURRURE PLAZA INC. ... 10043
FRATERNITÉ DES TECHNICIENS DU TEXTILE DU QUÉBEC INC. (LA) ... 10042
GEFITECH INC. ... 10043
GLOBUS ENTERPRISES INC. ... 10042
HEITNER INDUSTRIES INC. ... 10042
HEITNER MANUFACTURING CO. LTD. ... 10042
HERCO INVESTMENTS INC. ... 10042
HERLICH INSURANCE INC. ... 10042
HÉ-RO INVESTMENT CORP. ... 10042
HIGH LIFE MANUFACTURING COMPANY INC. ... 10042
HIGH LIFE MANUFACTURING COMPANY LIMITED ... 10042

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) — *suite*

	Page
IMMEUBLES DYNAMIC INC. (LES)	10041
INDUSTRIES HEITNER INC. (LES)	10042
INDUSTRIES LOCWELD INC.	10042
INVESTISSEMENTS HERCO INC. (LES)	10042
INVESTISSEMENTS J & S INC. (LES)	10042
INVESTISSEMENTS MANFEL INC. (LES)	10042
INVESTISSEMENTS ROCKMORE INC. (LES)	10043
J & S INVESTMENT CO. LTD	10042
J&S INVESTMENTS INC.	10042
JOCARDI HABITS ET MANTEAUX INC.	10042
JOCARDI SUITS & COATS INC.	10042
JOCARDI SUITS & COATS LTD.	10042
KATES MILLINERY INC.	10042
KATES MILLINERY LTD.	10042
KUMONT CONSOLIDATED PACKAGING INC.	10042
LAC CHÂTILLON PROPERTIES INC.	10042
LAC CHÂTILLON PROPERTIES LTD.	10042
LINGERIE HIGH LIFE INC.	10042
LOCWELD INDUSTRIES LIMITED	10042
MANFEL INVESTMENT CORPORATION LTD.	10042
MANFEL INVESTMENTS INC.	10042
MARCHÉ CÔTÉ (ST. VINCENT DE PAUL) INC.	10042
MASSVAL MINES LIMITED (*N.P.L.*)	10042
MASSVAL RESOURCES INC. (*N.P.L.*)	10042
MECHANICAL DESIGN ASSOCIATES INC.	10042
MECHANICAL DESIGN ASSOCIATES LTD.	10042
MIKOL'S FUR COMPANY	10042
MIKOL'S FUR INC.	10042
MONTRÉAL CLUB OF CLOTHING FOREMEN AND FACTORY MANAGERS INC. (THE)	10042
NORTH STATE PAVING INC.	10043
NORTH STATE PAVING LTÉE	10043
PAVAGES NORTH STATE INC. (LES)	10043
PÉTROLE FORTIN INC.	10042
PLACEMENTS HÉ-RO INC. (LES)	10042
PLAZA FUR COMPANY	10043
PLAZA FUR INC.	10043
PNEUS GAMELIN INC.	10043
PRÊT-À-PORTER M.E.L. INC.	10043
PRODUITS CHIMIQUES TANTEX INC. (LES) (*Erratum*)	10198
PROPRIÉTÉS LAC CHÂTILLON INC. (LES)	10042
PROVINCIAL AUTOMOBILE DEALERS ASSOCIATION OF QUÉBEC LTD. (THE)	10041
QUÉBEC BROTHERHOOD OF TEXTILE TECHNICIANS INC.	10042
RECONSTRUCTION DE MOTEURS ERCO INC.	10041
RÉSIDENCE FUNÉRAIRE MÉNARD & TREMBLAY INC.	10043
RESSOURCES MASSVAL INC. (LES) (*L.R.P.*)	10042
RIVER (SIMON) REALTY CORP.	10043
ROCKMORE INVESTMENTS INC.	10043
ROCKMORE INVESTMENTS LTD.	10043
ST. MAURICE BOATING CLUB	10043
SALOMON (J.) & SON INC.	10043
SALOMON (J.) & SON LTD.	10043
SALOMON (J.) & FILS INC.	10043
SERVICE STE-THÉRÈSE INC.	10043
SET MANAGEMENT SERVICES INC.	10043
SET MANAGEMENT SERVICES LTD.	10043
SHARP FASHIONS INC.	10043
SOCIÉTÉ DE CONSEILLERS EN GESTION SET INC.	10043
SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DES CANTONS DE L'EST INC.	10043

COMPANIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 21) — *suite*

Page

SOCIÉTÉ GÉNÉALOGIQUE DES CANTONS DE L'EST INC. ... 10043
STOTLAND DRESS INC. ... 10043
TANTEX CHEMICALS INC. (*Erratum*) ... 10198
THIRY, BOURGOIN & ASSOCIÉS INC. ... 10043
VAILLANCOURT (JEAN-JACQUES) & FILS INC. ... 10043
VÊTEMENTS SHARP INC. ... 10043
VÊTEMENTS STOTLAND INC. ... 10043

CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)

AGENCE ANDRÉ BEAULNE LTÉE ... 10043
ANNUAIRE UNIS (QUEBEC) INC. ... 10044
ASSOCIATION DES PECHEURS ET CHASSEURS DE LA MATAPEDIA (L') ... 10044
ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE GAZON DU QUÉBEC (L') ... 10044
ASSOCIATION DES RECYCLEURS DE PIECES D'AUTO ET DE CAMION A.R.P.A.C. INC. ... 10044
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE D'INTERPRÉTATION DU PATRIMOINE ... 10044
BIO-ANALYSES INC. ... 10044
BOUTIQUE LA FRANGINE INC. ... 10044
CASSIDY LTÉE ... 10044
CENTRE DE LA MOTO MONTRÉAL LTÉE (LE) ... 10044
CHARPENTES D'ACIER D.M. INC. ... 10044
CHATILLON ANJOU INC. ... 10044
CIE DE BOIS LAURENTIDE (LA) ... 10044
CLUB DE CHASSE ET DE PÊCHE BELLEROSE INCORPORÉ ... 10044
CLUB FÉLIN DE MONTRÉAL INC. ... 10044
DIRECTO PUBLICATIONS INC. ... 10044
DOYON ELECTRIC LTD. ... 10044
ENTREPRISE ÉLECTRIQUE A. PROSSER INC. ... 10044
ENTREPRISES FRONTENAC, LTÉE (LES) ... 10044
ENTREPRISES P. BAILLARGEON LTÉE (LES) ... 10044
ESTIMATIONS DU QUÉBEC INCORPORÉE (LES) ... 10044
FONDATION CHARLES CUSSON ... 10045
GARAGE HINESON LTEE ... 10045
GESTION HERVÉ SAVOIE INC. ... 10045
MARCHÉ DENIS INC. ... 10045
MILOT BUILDING LTD. ... 10045
MOTEL LE LYS INC. ... 10045
PARC D'AMUSEMENT DEUX MONTAGNES INC. ... 10045
PAVAGES DE NICOLET INC. (LES) ... 10045
PLACEMENTS RYTHME INC. ... 10045
PRODUITS DATA DELTA INC. ... 10045
RAVENCO INC. ... 10045
REGROUPEMENT DES HANDICAPES DE LA REGION DE BEAUHARNOIS INC. (LE) ... 10045
REGROUPEMENT DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RÉGION DE ST-JEAN INC. ... 10045
RESTAURANT LA BRIOCHE INC. ... 10045
RICHARDSON (BARBARA) WILDLIFE FOUNDATION ... 10045
SERVICES DE PEINTURES APEX LTÉE ... 10045
SOCIETE DUCHAMP LTÉE ... 10045
STYRO-PLASTIC LTÉE ... 10045
TABAGIE VARIÉTÉS RIVIERA (1979) INC. ... 10045
TOURNEURS SUR BOIS ZÉNITH INC. (LES) ... 10045
TRANSPORTS BOIS-FRANCS INC. (LES) ... 10045
VALIQUETTE, BROWN & ASSOCIÉS INC. ... 10046
VIDÉO CRAFT INC. ... 10046
VINTAGE HOMES INC. ... 10046

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)

ALIMENTATION DES JARDINS INC. ... 10046

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87) — *suite*

Page

ALIMENTATION DUDEMAINE INC. ... 10046
ALIMENTATION DUGROS INC. ... 10046
ALMA CONSTRUCTION, LIMITEE ... 10046
AMÉNAGEMENTS DE CHUTE AUX OUTARDES INC. (LES) ... 10046
ASSOCIATION DE LOISIRS POUR HANDICAPES DU COMTE DE MASKINONGE INC. (L') ... 10046
ASSOCIATION DE PROMOTION DE LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉCONOMIE DE L'ÉNERGIE DE LA CÔTE-DU-SUD (A.P.Q.E.E.E.C.S.) INC. ... 10046
ASSOCIATION DES BENEFICIAIRES DU CENTRE FRANCOIS-CHARON (L') ... 10046
ASSOCIATION DES PECHEURS SPORTIFS DE LA BONAVENTURE INC. (L') ... 10046
BELDOR INC. ... 10046
BELL (H.) INC. ... 10046
BENEDICT LABRE HOUSE ... 10046
BERTRAND (J.A.) & FILS LTEE ... 10047
CAMP OVILA FOURNIER (LE) ... 10047
CARNAVAL D'HIVER DE VALCOURT INC. (LE) ... 10047
CENTRE DE SKI MONT-MATHIEU INC. ... 10047
CHATILLON ANJOU INC. ... 10047
CLINIQUE DE GYNÉCOLOGIE MONTCALM INC. ... 10047
CLUB DE L'AGE D'OR DE CHUTE-AUX-OUTARDES ... 10047
CLUB DE L'AGE D'OR DE ST-FELICIEN ... 10047
CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-ÉLIE-DE-CAXTON ... 10047
CLUB MOTO-NEIGE (LA TUQUE) INC. ... 10047
CLUB NAUTIQUE DU LAC BROME INC. ... 10047
CLUB OPTIMISTE POINTE-CALUMET INC. ... 10047
CLUB SOCIAL DE BEATTYVILLE INC. ... 10047
CLUB SOCIAL DES EMPLOYES DE QUEBEC CARTIER ... 10047
CLUB SOCIAL DU RANG MANITOBA INC. ... 10047
CLUB SOCIAL ROBERTINE INC. ... 10047
COMITÉ ORGANISATEUR DE LA VINOTRIADE INTERNATIONALE (LE) ... 10047
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MITIS (LE) ... 10047
CONSEIL DE LA SCULPTURE DU QUÉBEC INC. (LE) ... 10047
CONSEIL DES LOISIRS — RÉGION DE QUÉBEC (C.L. — R.Q.) ... 10047
CONSEIL REGIONAL DE LA CULTURE DE L'OUTAOUAIS (C.R.C.O.) ... 10047
CONSTRUCTION IBERJEAN LTEE ... 10047
CONSTRUCTIONS Y. & P. VALLÉE INC. (LES) ... 10048
DESHAIES (BEN) INC. ... 10048
DISTRIBUTEURS EXPO. INC. ... 10048
DISTRIBUTION VISTEK INC. ... 10048
DOMAINE DU TOUR INC. ... 10048
ENTREPRISES FRANC-QUARTIER INC. ... 10048
ENTREPRISES PEXCI INC. (LES) ... 10048
ÉQUIPE DE HOCKEY MIDGET SECTEUR SUD INC. ... 10048
FESTIVITÉS GRAND PRIX DU CANADA INC. (LES) ... 10048
FÊTES DE LA SAINT-JEAN DU SAGUENAY-LAC-SAINT-JEAN INC. (LES) ... 10048
FONDATION DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS, SAGUENAY-LAC-ST-JEAN-CHIBOUGAMAU INC. ... 10048
HAMEL, RUEL, BEAULIEU & ASSOCIÉS LTÉE ... 10048
HOLT, RENFREW & CIE, LIMITÉE ... 10048
IMMEUBLES LEMIEUX INC. (LES) ... 10048
INDUSTRIE M.S.G. INC. ... 10048
INDUSTRIES B.S. INC. ... 10048
INDUSTRIES DBM LIMITÉE (LES) ... 10048
INSTITUT D'ASSURANCE DU QUÉBEC (L') ... 10048
INTÉRIEURS VALLÉE INC. ... 10048
INTER-LOGE CENTRE-SUD ... 10048
LIGUE DE HOCKEY DES MONTAGNES INC. ... 10048
LIPKER INC. ... 10049
LORD & CIE LIMITÉE ... 10049

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87) — *suite* Page

MAGNETIQUE INTERNATIONALE LTEE 10049
MAGNETIQUE INTERNATIONALE LTEE 10049
MAGNETIQUE INTERNATIONALE LTEE 10049
OLD ROSE PRINTING CO. INC. 10049
PATRO DE LÉVIS INC. (LE) 10049
PERRONS PREFABRIQUES M.G. INC. (LES) 10049
PHENTEX INC. 10049
PRÊT D'HONNEUR DU DIOCÈSE DE CHICOUTIMI INC. (LE) 10049
RAVENCO INC. 10049
RESTAURANT REVLO INC. 10049
SABLAGE AU JET D.J. INC. 10049
SERVICE D'ENTRAIDE DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME 10049
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE 10049
SERVICES COLLECTIFS DES ÉTUDIANTS DU COLLÈGE DE SAINTE-FOY 10049
SKI ALPIN CÔTE-NORD 10049
SOCIETE LAURIER INC. (LA) 10049
SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOIS DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN INC. (LA) 10049
SOUDURE FERCO INC. 10049
SPENCER (C.A.), LIMITED 10049
TERRES BOIS-CLAIR INC. (LES) 10050
UNITED CUSTOMS BROKERS LIMITED 10050
VICTOR BUTCHERS' SUPPLY INCORPORATED 10050

DEMANDES DE DISSOLUTION

ALIMENTS FUZZ INC (LES) 10122
ALLIAGE DE NICKEL DOMINION LTÉE 10123
AMIS DU PENSIONNAT DE ST-LOUIS-DE-GONZAGUE INC. (LES) 10123
AUTOBUS ALPHONSE DROLET LIMITÉE 10123
BREUVAGES SNOW WHITE BEVERAGES LIMITÉE 10123
BUANDERIE PAUL-MAURICE INC. 10123
C.R.G. INVESTMENT CORP. 10123
CLI SALES AND DISTRIBUTING COMPANY LTD. 10123
COMPAGNIE DE VENTES ET DISTRIBUTION CLI LTÉE. (LA) 10123
CONSTRUCTIONS MILLER-PRICE LTÉE 10123
CORPORATION DE BOIS GLOBAL 10123
DAVICO SALES INC. 10123
DESMARAIS ENGRAVING INC. 10124
DOMINION NICKEL ALLOYS LTD. 10123
DUNE DECK CORP. 10124
FOREST CONSTRUCTION LTÉE 10124
FUZZ FOODS INC 10122
GRAVURES DESMARAIS INC. (LES) 10124
GINARCHE INC. 10124
IMMEUBLES DOMUS INC. (LES) 10124
JASEN (HENRY) LIMITED 10124
LUMCORP LIMITED 10124
LUMCORP LIMITÉE 10124
MÉDAC INCORPORÉE 10124
MILLER-PRICE CONSTRUCTION LTD 10123
NEOCREST COMPANY LTD. 10124
NORESCO (QUÉBEC) INC. 10125
OSAKA AUTO INC. 10125
ROY (JOS LUC) LIMITÉE 10125
S.F.A. LTÉE 10125
SERVICE HYPOTHÉCAIRE DU SAGUENAY (LE) 10125
SHARLYN INC. 10125
SPÉNARD, MILETTE ET CIE. LTÉE. 10125

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

DEMANDES DE DISSOLUTION — *suite*

Page

TECHNICONSEIL (QUÉBEC) INC. 10125
THÉÂTRE BELLEVUE DE JONQUIÈRE INC. (LE) 10125
TWIN EQUIPMENT SUPPLY LTD. 10125
VALDUC DEVELOPMENT CORP. 10126

DISSOLUTION (Article 28)

BOUTIQUE DU CADEAU LTÉE (LA) 10050
CALFEUTE INC. 10050
CORNAME DONALD LTD. 10050
DEVOE (MARTIN J.) & FILS INC. 10050
ENTREPRISES NICK SCHOCH INC. (LES) 10050
IMPRIMERIE B & F INC. 10050
MAGAZINE TÉLÉ-HORAIRE INC. 10050
PROMOTIONS SPORTIVES M.G. INC. (LES) 10050
RENAULT (P.F.), LIMITÉE 10050
SOCIÉTÉ FERAC LTÉE 10050
SOCIÉTÉ MINIÈRE WEEDON LTÉE (*L.R.P.*) 10050
USTENSILES ADMIRABLES LTÉE (LES) 10050

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32)

AFFILIATED MORTGAGE INVESTORS CORPORATION 10051
AMÉNAGEMENT PAYSAGISTE NICK LACOVELLI INC. 10051
AMÉNAGEMENTS DE CHUTE AUX OUTARDES INC. (LES) 10051
ARMIR INC. 10051
ASSOCIATION DE LOISIRS POUR HANDICAPES DU COMTE DE MASKINONGE INC. (L') 10051
ASSOCIATION DES HOTELS DU GRAND MONTRÉAL 10051
ASSOCIATION DU DISQUE ET DE L'INDUSTRIE DU SPECTACLE QUÉBECOIS (A.D.I.S.Q.) (L') 10051
ATELIERS SEIZE-TRENTE-CINQ INC. (LES) 10051
AUTOMOBILE RICACHAM INC. 10051
BEDARD CONSTRUCTION LTEE 10051
BEDARD — MINTY INC. 10051
BIJOUTERIE HANDFIELD INC. 10051
BOUTIQUE KAREL INC. 10051
BRIMARIERRE INC. 10051
BROOMER (FRED) INC. 10051
BRUNETTE (ARTHUR L.) LIMITÉE 10051
CAMP MUSICAL D'ASBESTOS INC. 10051
CENTRE DE DIFFUSION DES MÉTIERS D'ART ARTEQ DU QUÉBEC INC. 10051
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL ST-HUBERT NO. 6703 (LES) 10051
CLINIQUE DE GYNÉCOLOGIE MONTCALM INC. 10052
CLUB DE L'AGE D'OR DE CHUTE-AUX-OUTARDES 10052
CLUB DE L'AGE D'OR LES COEURS JOYEUX INC. (LE) 10052
CLUB DE L'AMITIÉ DES PERSONNES AGÉES DE RIVIÈRE DES PRAIRIES (C.A.P.A.) 10052
CLUB OPTIMISTE DE BERTHIER INC. (LE) 10052
CLUB RICHELIEU SHAWINIGAN FALLS 10052
CONSEIL CARIGNAN NO 6148 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE CARIGNAN INC. 10052
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MITIS (LE) 10052
CONSEIL ÉCONOMIQUE DE MONTMAGNY 10052
CONSEIL L'ASSOMPTION NO 3096 DES CHEVALIERS DE COLOMB DE L'ASSOMPTION 10052
CONSEIL REGIONAL DE LA CULTURE DE L'OUTAOUAIS (C.R.C.O.) 10052
CONSTRUCTIONS RENÉ ROBERGE INC. 10052
CORPORATION DE PLACEMENTS MARBY (LA) 10052
CROSS UNIFORM CORPORATION (LA) 10052
DIMENSIONS M.J.M. INC. 10052
DOMAINE DU FAUCON INC. 10052
DOUCET (J.) INC. 10052
EMBALLAGE ELCÉ INC. 10052

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

ÉTABLISSEMENT OU CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL (Article 32) — *suite*

Page

ENTREPRISES D. ESSIAMBRE INC. (LES) 10052
ENTREPRISES LÉO GUILBEAULT LTÉE (LES) 10052
ENTREPRISES LIBOIRON INC. 10053
ENTRETIEN D'ÉDIFICES CANBEK INC. 10053
ENVIROGEST INC. 10053
GARAGE ST-SIMÉON INC. 10053
GARDE CHRIST-ROI DE ST-HYACINTHE INC. 10053
GESTION BENTAS INC. 10053
GESTION J.H. LÉTOURNEAU LTÉE 10053
GESTION JOSETTE & FILS INC. 10053
HÉBERT (R.C. & L.) INC. 10053
HUILE ET TRANSPORT MARCEL GIROUX INC. 10053
IMMEUBLES LE BARON INC. (LES) 10053
IMMEUBLES LEMIEUX INC. (LES) 10053
IMMEUBLES VIGNON INC. (LES) 10053
INTERSTATE MACHINERY & EQUIPMENT CO. LTD. 10053
JOAILLERIE LUX LTÉE 10053
LOCATION D'AUTOS DE CHICOUTIMI INC. 10053
LOCATION L.B. INC. 10053
M.B. INDUSTRIES INC. 10053
MATÉRIAUX TESSIER LTÉE 10053
MECANIQUE T.-R. INC. (*Erratum*) 10198
MERCIER (EDGAR) & FILS INC. 10053
PENTHOUSE STUDIOS INC. 10053
PÉPINIÈRE HERTEL GAGNON INC. 10053
PERROT DEVELOPMENT CORP. 10054
PIÈCES D'AUTOS TURCOTTE INC. 10054
PLACEMENTS ANDRE CHARRON INC. 10054
PRÉVERT INC. 10054
PRODUITS CHIMIQUES ROYAL LTEE (LES) 10054
PROGRES DU SAGUENAY LTEE (LE) 10054
RENOUEMENT CONJUGAL DE MONTRÉAL INC. 10054
S. FATTAL COTTON INC. 10054
S.O.D.I.C. QUEBEC INC. 10054

FUSION DES CORPORATIONS (Article 18)

STÉRÉO LAVAL INC. 10055
VENTES DE LA CORPORATION COMMONWEALTH (LES) 10055
STE-CROIX (JOS) & FILS LIMITÉE 10054
SÉCHOIR LAU-GHIS, INC. 10054
SELECT TRANSPORT INC. 10054
SERVICE D'ENTRAIDE DE ST-JEAN-CHRYSOSTOME 10054
SIMCO LTEE 10054
SOCIÉTÉ DE GESTION RAYMOND COTÉ INC. 10054
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALPHONSE-DESJARDINS (LA) 10054
THÉBERGE (YVON) LTÉE 10054
THERMO 2000 INC. 10054
VÊTEMENTS DE SPORTS À LA MODE I. INC. (LES) 10054
VICTORIAN ORDER OF NURSES HUDSON DISTRICT BRANCH 10054
WOOLENS & TEXTILES CORPORATION 10054

LETTRES PATENTES

ALIMENTATION O.B.L., INC. 10055
ÉDITIONS ANDRÉ MATHIEU INC. 10055
ÉPICERIE J.A.D. INC. 10055
TABAGIE RENÉ ET JEAN-PIERRE INC. 10055

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1)

LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES

Page

ACTON NIPPLES INC. 10055
ASSOCIATION DE BIENFAISANCE DES AVOCATS DE MONTRÉAL (L') 10056
BARCANA LTÉE 10056
BLOUIN (ANDRÉ), ASSURANCES, INC. 10056
BLOUIN (ANDRÉ) ET ASSOCIÉS INC. 10056
CANVIL INC. 10055
CHAPDELAINE & GOUIN INC. 10056
CHEVREFILS (E.) & FILS INC. 10056
CODET INC. 10056
CORPORATION PROVOST LTÉE 10056
CRÉATIONS ÉLISA INC. 10056
DÉVELOPPEMENTS DE L'EST INC. 10056
EASTERN DEVELOPMENT CORP. 10056
ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES LAVAL LTÉE (LES) 10056
FER ORNEMENTAL V.M. INC. 10056
FORMAX PLASTIC PRODUCTS INC. 10056
FORMAX PLASTICS INC. 10056
INDUSTRIES V.M. INC. (LES) 10056
INTRO-PAK INC. 10056
JARDIN D'ENFANTS COMMUNAUTAIRE WESTPARK DE DOLLARD DES ORMEAUX 10057
KENDON INVESTMENTS CORP. 10056
LORG LTÉE 10056
MATELAS LION D'OR (1978) INC. 10056
MINES D'OR KEWAGAMA (QUÉBEC) LTÉE (LES) 10056
PARNOI INC. 10056
PLACEMENTS KENDON CORP. (LES) 10056
PLASTIQUES FORMAX INC. (LES) 10056
PROMOTIONS PRÉ VERT INC. (LES) 10056
SERVICES D'INFORMATION COPA INC. (LES) 10057
TELESAG INC. 10057
THÉORÊT (DOLLARD) INC. 10057
WESTPARK PARENTS COMMUNITY NURSERY GROUP OF DOLLARD DES ORMEAUX 10057
WESTPARK PARENTS' COMMUNITY PRESCHOOL 10057

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION

A.M. QUÉBEC INC. 10057
ABATTOIR VALIN INC. 10057
AIGLE DE GRUYÈRES INC. (L') 10057
ATELIER DE FREINS PACO INC. 10057
ATRIUM DE QUÉBEC INC. (L') 10057
AUSTRIAN SKI SHOP INC. 10058
AUTOBUS LESSARD (1980) INC. 10057
BARIL (ROSAIRE) & FILS (1980) INC. 10057
BELLE ET LA BÊTE INC. (LA) 10057
BERTHIAUME (GUY) INC. 10057
BIJOUTERIE BERNARD G. INC. 10058
BOÎTE À FANTAISIES INC. (LA) 10058
BOUCHERIE GÉLINAS & FRÈRES INC. 10058
BOUTIQUE DE LA PLACE CENTRALE INC. 10058
BOUTIQUE DE SKI AUSTRIAN INC. 10058
BOUTIQUE MON HOMME INC. 10058
CASSE-CROÛTE CHEZ HABIB INC. 10058
CENTRE DE VIANDE FLEURY INC. 10058
CENTRE DU PNEU P.L. DE L'ESTRIE INC. 10058
CHEMISIERS ST-SÉBASTIEN INC. 10058
CHEVRONS DIONNE INC. 10058

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite* Page

CHEZ TI-NOIR INC. 10058
CLAPIER RENÉLYSE INC. 10058
COFFRAGES CLOUTIER ET GENDRON INC. 10058
CONSTRUCTIONS DOMI INC. 10058
COULOMBE (ROBERT) INC. 10058
COUVERTURES LAURENTIENNES INC. (LES) 10058
CYBECTEC INC. 10058
DÉCORATION ST-TITE INC. 10058
DELAWARE DIVISION DE DISTRIBUTION INC. 10058
DESROSIERS (MICHEL) COMMUNICATIONS INC. 10058
DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE LAUZON INC. 10059
BUBEAU DÉCOR INC. 10059
ÉDITIONS JULIA INC. 10059
EN LIBERTÉ DANS LE CIEL INC. 10059
ENTREPRISES D'ÉLECTRICITÉ A 1 INC. (LES) 10059
ENTREPRISES GILLES MONTBLEAU INC. (LES) 10059
ENTREPRISES GUY McKINLEY INC. (LES) 10059
ENTREPRISES JOBNET INC. (LES) 10059
ENTREPRISES RENÉ DUPONT INC. (LES) 10059
FERME CLAUDE DEREPENTIGNY INC. 10059
FERME JÉRONICO INC. 10059
FRIGON, LEMAIRE & ASSOCIÉS INC. 10059
FUGÈRE (DENIS) ET ASSOCIÉS INC. 10059
GANTS NORDIC INC. 10059
GARAGE RÉAL BOLDUC INC. 10059
GENDRON (M.) & FILS INC. 10059
GESTIMAIN INC. 10059
GESTION A. STIERS INC. 10059
GESTION GILLES GRÉGOIRE INC. 10059
GESTION GUY LEMAIRE INC. 10059
GESTION M.B. TRÉPANIER INC. 10059
GESTION MAGISTRALE INC. 10060
GESTION RIVAGE 1980 INC. 10060
GESTION YVAN LEMAIRE INC. 10060
GESTION YVES LEMAIRE INC. 10060
GROUPE EXCLUSIF DES MARCHANDS D'AUTOMOBILES USAGÉES G.E.M.A.U. INC. (LE) 10060
GROUPE PELLETIER INC. 10060
HÔTEL DU COMMERCE ST-CLET INC. 10060
HOULE (HERVÉ) (1980) INC. 10060
HYDROPONIX CANADA INC. 10060
IMMEUBLES LAC SAGUAY INC. (LES) 10060
IMPRIMERIE MODERNE DE BEAUCE INC. (L') 10060
INVESTIGATIONS C.C. INC. (LES) 10060
INVESTISSEMENTS CHAMBERY INC. (LES) 10060
INVESTISSEMENTS MATHIEU & VALLIÈRES INC. (LES) 10060
JARDIN DES ÉRABLES INC. (LE) 10060
KANAC DÉMOLITION INC. 10060
LAJEUNESSE (GEORGES) & FILS INC. 10060
LAPORTE ET COURCHESNE, LUTHIERS INC. 10060
LEGAULT REMBOURREUR INC. 10060
LIBOUVAC INC. 10060
LORRAIN (NORMAND) ASSURANCE INC. 10060
MARÉE DU RICHELIEU INC. (LA) 10061
1641-9392 QUÉBEC INC. 10061
1641-9400 QUÉBEC INC. 10061
1641-9418 QUÉBEC INC. 10061
1641-9426 QUÉBEC INC. 10061
1641-9434 QUÉBEC INC. 10061

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION — *suite* Page

1641-9442 QUÉBEC INC. ... 10061
1647-5287 QUÉBEC INC. ... 10061
1647-5923 QUÉBEC INC. ... 10061
1647-6087 QUÉBEC INC. ... 10061
1647-6210 QUÉBEC INC. ... 10061
1647-6509 QUÉBEC INC. ... 10061
1647-6954 QUÉBEC INC. ... 10061
1647-6962 QUÉBEC INC. ... 10061
MIVILLE-DE CHÊNE (JEAN), COURTIER D'ASSURANCES INC. ... 10061
MOUCHES NEPTUNE INC. ... 10061
MULTI PRODUCTIONS, INSTALLATIONS ET MAINTENANCE S.M. INC. ... 10061
NEPTUNE FLIES INC. ... 10061
NÉRON (JEAN GUY) INC. ... 10061
NORDIC GLOVES INC. ... 10059
NUTRITION F. L. INC. ... 10061
ORANDIA (1980) INC. ... 10061
OURDISSOIR INC. (L') ... 10061
PELLETIER ÉQUIPEMENTS D'ÉRABLIÈRES INC. ... 10062
PIF-PIAF ST-JEAN INC. ... 10062
PLACE DU BIG BAZARD INC. (LA) ... 10062
PLACEMENT HEBDO INC. ... 10062
PLACEMENTS E.P. INC. (LES) ... 10062
PLACEMENTS LORETTE INC. (LES) ... 10062
PRODUCTIONS DE L'ARDOISE INC. (LES) ... 10062
PRODUITS M'AM'ANA INC. (LES) ... 10062
QUATRE ST.-YVES INC. ... 10062
RÉNOVATIONS A. ROY ET FILS INC. (LES) ... 10062
RESTAURANT DE LA JARDINIÈRE GRECQUE MONTRÉAL INC. ... 10062
RESTAURANT PAPOUS INC. ... 10062
ROYER (JEAN-CHARLES) INC. ... 10062
ST-GELAIS (LUCIE & LAVAL) INC. ... 10062
SALAISON DES ABATTOIRS INC. ... 10062
SALON ÉMINENCE INC. ... 10062
SERVICES CORPORATIFS S.C. INC. (LES) ... 10062
SERVICES FORESTIERS J.C. NEVEU INC. (LES) ... 10062
SIDFOR INC. ... 10062
SILENCIEUX MINUTE ROBERT DORÉ INC. ... 10062
SILENCIEUX THIBEAU INC. ... 10062
TOUT EN CUIR INC. ... 10062
VIANDES ST-LOUIS INC. (LES) ... 10063
VILLA ST-DAVID INC. ... 10063
24 IMAGES INC. ... 10063
VIS FARNHAM INC. ... 10063
YACHTING CARLETON INC. ... 10063

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

ACADÉMIE DE MAGIE CAMIRAND INC. ... 10063
ALLIANCE BLINDÉ LTÉE ... 10063
ASSURANCES LANTHIER INC. ... 10063
ASSURANCES PAUL DESILETS INC. ... 10063
AUTO THERRIEN DE ST JOACHIM INC. ... 10063
BARLAB INC. ... 10063
BÉDARD (J.L.) INC. ... 10063
BELLEVUE LANDSCAPING INC. ... 10063
BIJOUTERIE W. GAUDREAU INC. ... 10063
BOUCHARD (THÉRÈSE) INC. ... 10063
BRAULT ASSURANCES INC. ... 10063

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION — *suite*

	Page
BRODEUR (LAURENT) INC. (*Erratum*)	10198
BUMAYLIS, MARQUIS & ASSOCIÉS INC.	10063
CENTRE D'AMUSEMENT BONAVENTURE INC.	10064
CHAMPAGNE (RÉMI) INC.	10064
CHAUSSURE KIM INC.	10064
CHAUSSURES DYNASTIE INC.	10064
COMPAGNIE AGRICOLE ET FONCIÈRE DU ST-LAURENT INC.	10064
COMPAGNIE DES FERMES B. ET C. DUFRAISSE INC. (LA)	10064
CONSTRUCTION NELSON INC.	10064
CONSTRUCTION ONYX INC.	10064
CORPORATION DENIGESCO	10064
CYR AUTOMOBILES LTÉE	10064
DACOVA INC.	10064
DISQUES SOMMET INC.	10064
DUBOIS (GUILLAUME) ET FILS INC.	10064
ÉCLAIRAGE TANGUAY INC.	10064
ÉDITIONS DU PRÉAMBULE INC. (LES)	10064
ENTREPRISES C. BEAUDOIN INC. (LES)	10064
ENTREPRISES DU FORT INC.	10064
ENTREPRISES GÉNÉRALES BENOIT INC. (LES)	10064
ENTREPRISES MARCEL LATULIPPE INC. (LES)	10064
ENTREPRISES ROBERT BOURDEAU INC. (LES) (*Erratum*)	10197
EXPRESS O. BÉLANGER INC.	10064
FERME AVICOLE BAIE JOLIE INC.	10064
FERME BOURQUE & FILS INC.	10064
FERME D. MACKINNON LTÉE	10065
FERMES LAVAYSSE LTÉE	10065
FROMAGES GRENIER INC.	10065
GARAGE ERNEST RIVET INC.	10065
GENERAL CANVAS GOODS MFGRS. CO. LTD.	10065
GESTIONS AGRICOLES LABRECQUE LTÉE (LES)	10065
IDEAL BEDSPREAD COMPANY	10065
IMMEUBLES CENTAURE INC. (LES)	10065
IMMEUBLES CHOISY INC. (LES)	10065
IMMEUBLES P.M.D. INC. (LES)	10065
IMMEUBLES R.D.R. LTÉE (LES)	10065
IMMEUBLES ROCHEFORT INC. (LES)	10065
INDUSTRIES RANCOURT LTÉE (LES)	10065
LABRECQUE (REYNOLD) INC.	10065
LARIVIÈRE (SERGE) INC.	10065
LOCATERM LTÉE	10065
MAHEUX (C.E.) INC.	10065
MARCHÉ BEAUCEVILLE INC.	10065
MARCHÉ BELOEIL INC.	10065
METABAL LTD.	10065
MODIANO (MARIO) INC.	10 .65
NAMENCO LTD.	10065
PERRAULT (GRÉGOIRE) INC.	10066
PHOTOGRAVURE IDÉAL INC.	10066
PLACEMENTS PROF INC.	10066
PORTES ST-JEAN INC. (LES)	10066
PRESSES MÉTROPOLITAINES INC. (LES)	10066
RANCH PALMA INC.	10066
RAYMOND (J. & P.) LIMITÉE	10066
RESTAURANT L'AUVERGNE LTÉE	10066
RICHARD (GUY) COUVREUR INC.	10066
ROND-POINT DES BOULEVARDS INC. (LE)	10066
ROY (DANIEL) LTÉE	10066
ROY & LESSARD INC.	10066
ST-GEORGES (MAURICE) INC.	10066

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 1A)

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION

Page

MÉDI-CENTRE INC. (*Erratum*) 10198
SAUVÉ & FRÈRES ASSURANCES INC. 10066
SOCIÉTÉ DE COMMERCE LA MÉDITERRANÉE LTÉE 10066
SOCIÉTÉ D'ÉDITIONS DU LAC CHAMPLAIN LTÉE 10066
STYLEMASTER GARMENT INC. 10066
THERRITEC INC. 10066
THURSDAY'S RESTAURANT & BAR INC. 10066
VALBITEX INC. 10066
VITRERIE DE TROIS-RIVIÈRES INC. 10066
VOYAGES & SAFARIS L.S.M. QUÉBEC INC. 10066

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

ARBOUR HUDON INC. 10067
ARISTOCRAT TOURS INC. 10067
AUTOBUS 2001 INC. 10068
CENTRE D'AMUSEMENT BONAVENTURE INC. 10067
CHARLOTTES INC. (LES) 10067
CHAUSSURES DYNASTIE INC. 10067
CONSTRUCTIONS GEORGES LACHANCE INC. (LES) 10067
DEMERS (PAUL) & FILS INC. 10067
DÉPANNEUR CLAUDE VENNE INC. 10067
DURAND (LUCIEN) INC. 10067
DYNASTIE SHOES INC. 10067
ENERBOIS INC. 10068
FRANCOURRIER INC. 10067
GENERAL CANVAS GOODS NMFGRS. CO. LTD. 10067
GERMAIN (LUCIEN) INC. 10068
GESTION BOURGCHEMIN INC. 10067
GESTION D.J. INC. 10068
GESTION LUCIEN CONSTANTIN INC. 10068
GESTION SODES INC. 10067
GROUPE GRAPHIQUE IDÉAL INC. 10068
IDEAL PHOTOENGRAVING INC. 10068
IMMEUBLES MOISAN & FILS INC. (LES) 10067
INDUSTRIES CARROUSEL INC. (LES) 10067
J.B.L. CONSTRUCTION INC. 10067
LARIVIÈRE (SERGE) INC. 10067
MASSÉ (G.) INC. 10067
MASSÉ (GILLES) CONSTRUCTION LTÉE 10067
1641-9251 QUÉBEC INC. 10067
1642-6066 QUÉBEC INC. 10067
1645-6782 QUÉBEC INC. 10068
1646-7102 QUÉBEC INC. 10068
1647-3662 QUÉBEC INC. 10068
PAVILLON CHRYSLER INC. 10067
PHOTOGRAVURE IDÉAL INC. 10068
PLACEMENT CAPSELLE INC. 10068
PLACEMENTS NEPVEU INC. (LES) 10068
QUEVILLON (FERNAND) INC. 10068
RÉPARATION GÉNÉRALE D'AUTOMOBILE GEORGE INC. 10068
RESTAURANT RENÉ GAGNON INC. 10068
SERVICE DE COURRIERS UNIS INC. 10067
TOURBIÈRE ALTON INC. 10068
TOURS ARISTOCRATE INC. (LES) 10067

COMPAGNIES — LOI SUR LES (PARTIE 3)

LETTRES PATENTES

Page

ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC. ... 10068
AMIS DU BASEBALL DE LA CAPITALE INC. (LES) ... 10068
ASSOCIATION DES FEMMES HAÏTIENNES TONNELLES OUTAOUAIS ... 10068
ASSOCIATION DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DU SECTEUR DU CLSC DE GRANDE VALLÉE INC. ... 10069
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE LES PROMENADES MONTARVILLE INC. (L') ... 10069
ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LA RÉGION DE MANIWAKI, INC. ... 10069
ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU DOMAINE D'ESTEREL INC. (L') ... 10069
ASSOCIATION DES SOURDS DU COMTÉ DUBUC INC. ... 10069
ASSOCIATION DU CLUB DE FOOTBALL LES LIONS DE DEUX MONTAGNES (L') ... 10069
ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DU LAC ST-CHARLES (L'A.P.E.L. DU LAC ST-CHARLES) (L') ... 10069
ATELIER PORTNEUF 80 INC. ... 10069
CAFÉ CHRÉTIEN DE REPENTIGNY (1980) INC. (LE) ... 10069
CANOVIVE (LE CLUB DE CANOT-CAMPING) ... 10069
CENTRE D'ART POPULAIRE DU SUD-OUEST ... 10069
CENTRE DE LA FEMME, RIVE-NORD ... 10069
CIRCUIT VAL D'OR INC. ... 10069
CLUB D'ATHLÉTISME LAVIRONDE ... 10069
CLUB DE HOCKEY MINI-VICS DE GRANBY (LE) ... 10069
CLUB DE PÉTANQUE DE ST-GABRIEL DE BRANDON (LE) ... 10069
CLUB LIONS DE STE ANNE DES MONTS INC. (LE) ... 10069
CLUB OPTIMISTE DE ST-THOMAS D'AQUIN ... 10069
CLUB OPTIMISTE LAFONTAINE, QUÉBEC ... 10069
CLUB ST-LAURENT DE SOCCER SENIOR ... 10070
CLUB SOCIAL DES QUATRE C (LE) ... 10070
CLUB SPORTIF PHOENIX DE MONTRÉAL ... 10070
COMITÉ DU 125ième ANNIVERSAIRE DE ST-ALBAN INC. (LE) ... 10070
DOMAINE DES CHUTES (ST-ANDRÉ AVELLIN) INC. ... 10070
DOMAINE POULIOT INC. ... 10070
ENG SUEY SUN ASSOCIATION ... 10071
ENSEMBLE MUSICAL VIVAT ... 10070
FÊTE POPULAIRE DE SAINT-HENRI (LA) ... 10070
FLEURJOLY ... 10070
FONDATION UPA DU SAGUENAY-LAC ST-JEAN INC. (LA) ... 10070
GALERIE D'ART DU PARC INC. ... 10070
GARDERIE LE PISSENLIT ... 10070
GENS HEUREUX DE L'ÂGE D'OR DE ST-DENIS-DE-BROMPTON (LES) ... 10070
GROUPE DES MONTAGNARDS DE CHERTSEY INC. ... 10070
GROUPE D'INFORMATION ET DE DÉFENSE DES DROITS SOCIAUX DE STE-JULIENNE ... 10070
GROUPE D'INFORMATION SOCIALE DE ST-ALPHONSE ... 10070
GROUPE POPULAIRE D'ENTRELACS ... 10070
LIGUE DE BALLE LENTE INDUSTRIELLE DE VALLEYFIELD INC. ... 10070
LIGUE DE BALLON-VOLANT DES SPORTIFS DE LAVAL ... 10070
LIMONEUX D'IBERVILLE (LES) ... 10070
NORTH SHORE WOMEN'S CENTER ... 10069
ORDRE LOYAL DES MOOSES LOGE NO. 1830 DE SHAWINIGAN INC. (L') ... 10071
PASSERELLE D'ALMA INC. (LA) ... 10071
PROPRIÉTAIRES DU LAC CLAIR INC. ... 10071
QUÉBEC-WATT INC. ... 10071
ST-LAURENT SENIOR SOCCER CLUB ... 10070
ST. PAT'S PLAYERS ... 10071
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE ST-DAVID DE FALARDEAU INC. ... 10071
SOCIÉTÉ ENG SUEY SUN ... 10071
SPORTS ET LOISIRS DU LAC ABITIBI INC. (LES) ... 10071
SUPPORTEURS DE STE-CLOTHILDE (LES) ... 10071
TRANSPORT DES ALENTOURS INC. ... 10071
TRANSPORT DES HANDICAPÉS DU QUÉBEC MÉTRO INC. (LE) ... 10071
TROUPE ST. PAT (LA) ... 10071

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES

CHANGEMENTS

Page
ATLANTIC RICHFIELD COMPANY 10071

PERMIS

MILUPA CORPORATION 10072
PRODUITS DE BOIS TAIGA LTÉE 10072
TAIGA WOOD PRODUCTS LTD. 10072

CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA

AVIS DE QUALITÉ

BOISSONNEAULT, GÉRARD 10126
CALPAKDJIAN, ALEXANDRE 10126
GODIN, LORRAINE 10126
HÉBERT, BENOÎT CASIMIR 10126
LEBLANC, THOMAS 10126

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS, LOI SUR LES

FORMATION

PETROMONT AND COMPANY, LIMITED 10072
PETROMONT, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE 10072

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES — LOI RÉGISSANT LE

FREEDOM OF CHOICE PARTY (*Remplacement du représentant officiel*) 10127
PARTI DE LA LIBERTÉ DE CHOIX (*Remplacement du représentant officiel*) 10127
PARTI DE L'UNION NATIONALE (*Remplacement de représentants officiels*) 10127
PARTI LIBÉRAL (*État sommaire du montant versé au représentant officiel pour la période du 1er septembre 1980 au 30 septembre 1980*) 10127
PARTI LIBÉRAL (*Remplacement de représentants officiels*) 10127
PARTI QUÉBÉCOIS (*État sommaire du montant versé au représentant officiel pour la période du 1er juillet 1980 au 30 septembre 1980*) 10128

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

CONSOMMATEURS, COOPÉRATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

ASSURANCES — LOI SUR LES

ASSURANCES LA MUTUALITÉ, SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS (LES) (*Demande de fusion*) 10128
SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE GASPÉSIENNE INCORPORÉE (LA) (*Demande de fusion*) 10128
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE COMPTON-SHERBROOKE (LA) (*Demande de fusion*) 10129
SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE MASKINONGÉ (*Fusion*) 10129

ÉDUCATION

DIVERS

CEGEP DE LÉVIS-LAUZON (*L.P.S.*) 10129
CEGEP DE LA CÔTE-NORD (*L.P.S.*) 10129
CEGEP DE ST-FÉLICIEN (*L.P.S.*) 10129

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES

CHICOUTIMI, PAROISSE 10129
COATICOOK, VILLAGE 10129
DE L'ÎLE, CANTON 10130
GIRARD, CANTON 10130
îLE-BIZARD, PAROISSE 10130

MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES

ÉNERGIE ET RESSOURCES

CADASTRES — suite Page

LACHINE, VILLE 10130
MASHAM, CANTON 10130
MONTRÉAL, CITÉ (QUARTIER SAINT-JACQUES) 10130
MONTRÉAL, PAROISSE 10130
NOTRE-DAME-DES-NEIGES-DES-TROIS-PISTOLES, PAROISSE 10130
SAINT-ANDREWS, PAROISSE 10130
SAINT-COLOMBAN, PAROISSE 10130
SAINTE-FOY, PAROISSE 10131
SAINT-LAMBERT, PAROISSE 10131
SAINTE-SOPHIE, PAROISSE 10131
SAINT-TITE, PAROISSE 10131
WARWICK, CANTON 10131

DIVERS

BARTECH DEVELOPMENT INC. (*Demande de révocation d'une concession minière et certains droits miniers*) 10131

TRANSPORTS

COMPAGNIE DE GESTION DE MATANE INC. (COGEMA) (*Requête no 9*) 10132
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUÉ 10132

RÉGIE DE L'ASSURANCE-RÉCOLTE DU QUÉBEC

BLEUETS (*Prix unitaire et taux de cotisation*) 10134

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI CONCERNANT LES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

CORPORATION DE PLACEMENTS IMMOBILIERS DE QUÉBEC (LA) 10072
MENDELSON'S INVESTMENT CORP. 10072
SYSTÈME DE CONTRÔLE EN ADMINISTRATION S.C.A. INC. 10072

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES — LOI SUR LES

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE BELLECHASSE (*Fusion*) 10135

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

AMOS, VILLE 10135
BLACK-LAKE, VILLE 10136
COWANSVILLE, VILLE 10137
DOLLARD-DES-ORMEAUX, VILLE 10137
LAURENTIDES, VILLE 10138
LONGUEUIL, VILLE 10139
POINTE-CALUMET, VILLAGE 10140
SAINTE-ANNE-DE-BEAUPRÉ, VILLE 10140
SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE, VILLE 10141
SAINT-CHARLES-DES-GRONDINES, VILLAGE 10142
SAINT-RAYMOND, VILLE 10143
SENNETERRE, VILLE 10143
VAUDREUIL-SUR-LE-LAC, VILLAGE 10144

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES DIRECTEURS D'ÉCOLE (LA) (*Changement de nom*) 10145
FRATERNITÉ DES POLICIERS DE LA CITÉ DE ST-BRUNO DE MONTARVILLE INC. (*Constitution*) 10145
SYNDICAT CUNICOLE DU CENTRE DU QUÉBEC (*Constitution*) 10145

VENTE(S) PAR SHÉRIF

ABITIBI Page

CAISSE POPULAIRE DE MACAMIC (LA) c. VENNE 10146
MANDEVILLE c. FOURNIER 10146
MANDEVILLE c. FOURNIER 10147

BEAUHARNOIS

CAISSE POPULAIRE LAVAL CENTRE c. CEOLIN 10147
LABELLE c. ANGÉLIQUE DEVELOPMENT LTD. 10148

CHICOUTIMI

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. TREMBLAY *ET AL.* 10148

FRONTENAC

CRÉDIT INDUSTRIEL DESJARDINS INC. c. LE SALOON DU DOMAINE INC. 10149

IBERVILLE

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. VAILLANCOURT *ET AL.* 10150

JOLIETTE

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT c. RODIER 10151
FIDUCIE DU QUÉBEC c. TRUDEAU *ET AL.* 10151

KAMOURASKA

BANQUE DE MONTRÉAL c. BEAUREGARD 10152
DÉCORATION M.B.R. INC. c. LEVESQUE *ET AL.* 10152

LABELLE

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LUNAM *ET AL.* 10153

QUÉBEC

BEAUPORT, VILLE c. SCALLEN 10154
BERNARD c. NADEAU 10155
CAISSE D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC (LA) c. AUGER *ET AL.* 10155
CAISSE D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC (LA) c. AUGER *ET AL.* 10156
CAISSE D'ÉPARGNE ET D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE QUÉBEC (LA) c. AUGER *ET AL.* 10156
FRENETTE ET FRÈRES LTÉE c. HABITATIONS JEAN-CLAUDE LESSARD INC *ET AL.* 10157

SAINT-FRANÇOIS

BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE c. CARON 10157
CAISSE D'ENTRAIDE ÉCONOMIQUE DE RICHMOND-JOHNSON c. LES HÉRITIERS DE GILLES LÉVEILLÉ *ET AL.* 10157

SAINT-HYACINTHE

JUNK c. SCHELLWALD 10158
NORMAND c. LES ENTREPRISES R.G. INC. *ET AL.* 10160

TERREBONNE

BANQUE DE COMMERCE CANADIENNE IMPÉRIALE (LA) c. RICHARD 10160
BANQUE DE MONTRÉAL c. LEBRUN 10161
BOISERIES RAYMOND INC. c. CONSTRUCTION LAURENT DESCHESNE INC. 10162
FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE. c. GIROUX *ET AL.* (*Erratum*) 10197
FIDUCIAIRES DE LA CITÉ ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL LIMITÉE c. GIROUX *ET AL.* (*Erratum*) 10197
NIBERT LTÉE *ET AL.* c. TURCOTTE *ET AL.* 10162

VENTE(S) PAR SHÉRIF — *suite*

Page

TROIS-RIVIÈRES

BRUNETTE c. SUCCESSION DE NAPOLÉON CASAUBON 10162

VENTE(S) POUR TAXES

BOISBRIAND, VILLE 10168
DOLLARD-DES-ORMEAUX, VILLE 10184
JONQUIÈRE, VILLE 10185
MONTRÉAL-NORD, VILLE 10188
NEW-RICHMOND, VILLE 10190
RIGAUD, VILLE 10192
SAINT-LAURENT, VILLE 10193
SHERBROOKE, VILLE 10194

SOMMAIRE

Page

ASSOCIATIONS COOPÉRATIVES, LOI SUR LES 10111

AVIS DIVERS 10111

CAISSES D'ÉPARGNE ET DE CRÉDIT, LOI SUR LES 10114

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL, LOI SUR LE 10114

CODE DE PROCÉDURE CIVILE 10120

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC 10073

COMPAGNIES, LOI SUR LES 10041–10122

COMPAGNIES ÉTRANGÈRES, LOI SUR LES 10071

CURATELLE PUBLIQUE, LOI SUR LA 10126

DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTES, LOI SUR LES 10072

FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES, LOI RÉGISSANT LE 10127

MINISTÈRES, AVIS CONCERNANT LES 10128

RÉGIE DE L'ASSURANCE-RéCOLTE DU QUÉBEC 10134

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI CONCERNANT LES 10072

SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES AGRICOLES, LOI SUR LES 10135

SOUMISSIONS, DEMANDES DE 10135

SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI SUR LES 10145

VENTE(S) PAR SHÉRIF 10146

VENTE(S) POUR TAXES 10168

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1283 boulevard Charest ouest
Québec
G1N 2C9

ISSN 0703-5756

Canada Post Postage paid / Postes Canada Port payé
Third class / Troisième classe
Permis No 167
Lévis

Où se procurer les publications vendues par le Gouvernement du Québec

Commandes postales

L'Éditeur officiel du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Librairies de l'Éditeur officiel du Québec

Québec
Place Sainte-Foy
Tél.: 643-8035

Cité parlementaire
Centre administratif «G»
Rez-de-chaussée
Tél.: 643-3895

Montréal
Complexe Desjardins
150, rue Sainte-Catherine ouest
Tél.: 873-6101

Hull
662, boul. Saint-Joseph
Tél.: 770-0111

Trois-Rivières
418, rue des Forges
Tél.: 375-4811

Librairies dépositaires

Amos
Librairie Querbes
241, 1ère Avenue ouest
Tél.: 732-5201

Chicoutimi
Librairie Régionale Inc.
461, rue Racine est
Tél.: 549-1767

Joliette
Librairie René Martin Inc.
598, Saint-Viateur
Tél.: 759-2822

Sherbrooke
Librairie Dussault
Carrefour de l'Estrie
Tél.: 569-9957

Librairie de la cité universitaire
Cité universitaire
Sherbrooke
Tél.: 569-9461

Îles-de-la-Madeleine
Papeterie A.M. Hubert Inc.
C.P. 818 Cap aux Meules
Tél.: 986-2900

Valleyfield
Librairie Boyer
10, rue Nicholson
Tél.: 373-6211

Rimouski
EBEQ
150, Ave. de la Cathédrale
Tél.: 723-8521

Toronto (Ontario)
Librairie Garneau Ltée
1253, Bay Street
Tél.: 923-4678

Ottawa (Ontario)
Librairie Dussault
321, rue Dalousie
Tél.: 236-2331

St-Hyacinthe
Comptoir du Livre Inc.
548 ave Mondor
Tél.: 774-4488

Saint-Boniface (Winnipeg)
Librairie Landry
180 boul. Provencher
Tél.: 233-3407

Drummondville
Librairie du Centre Catholique Inc.
254 Brock
Tél.: 478-0880

Rouyn
Service Scolaire
150, Perreault est
Tél.: 764-5166

Gaspé
Bellavance Inc.
Place Jacques Cartier
Tél.: 368-5777